



**Des solidarités maritimes
pour relever les défis
environnementaux et économiques
d'un territoire unique :
LE BASSIN D'ARCACHON**

EDITO.....	3
I. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC DE LA ZONE CONCERNÉE.....	4
I.1. Un Bassin d'histoire.....	6
I.2. Un Bassin d'innovation.....	7
I.3. Un Bassin d'activités.....	8
I.4 Un Bassin territorial.....	13
I.5. Un Bassin préservé.....	15
I.6. Un Bassin à préserver.....	16
I.7. Un Bassin complexe.....	17
I.8. Un Bassin sous pression.....	18
II. ENJEUX ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, PÊCHE ET AQUACULTURE.....	19
III. PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT.....	22
IV. ARTICULATION ET COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LA ZONE.....	39
V. PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS ET MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT.....	42
VI. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	47
VII.MAQUETTE FINANCIÈRE.....	48
CONCLUSION.....	49

Tenter de décrire les richesses du Bassin d'Arcachon sans consacrer, ici, quelques lignes à l'ostréiculture serait certainement très injuste. Cela équivaldrait, sans doute, à évoquer la forêt littorale sans parler du pin maritime, ou encore à dissenter sur les superbes plages de sable blond qui bordent la côte sans mentionner la présence de l'Océan.

Certes, les ostréiculteurs n'ont pas toujours ces yeux gris bleu que la légende voudrait qu'ils se transmettent de génération en génération. Certes encore, on les accuse parfois de considérer le Bassin d'Arcachon comme leur fief réservé, et d'en avoir ainsi « colonisé » les moindres recoins. Mais pour peu qu'on les interroge, même les « protestataires » reconnaissent volontiers que les « parqueurs » constituent la vie et l'âme du Bassin, que les ports ostréicoles et les innombrables parcs à huîtres contribuent grandement à en renforcer le charme, et que le travail de ces « paysans de la mer » reste l'un des plus exigeants qui soit.

Ajoutant à ces paysages du terroir, quel spectacle de voir frétiler, sur la plage, sur les ports, le poisson tout juste sorti des filets ! d'admirer l'éclat vif des mules sauteurs essayant en vain d'échapper aux mailles des filets ! de scruter à l'horizon depuis la pointe du Cap-Ferret, le retour des navires venus décharger. Le dur labeur des pêcheurs du bassin a cela d'émouvant qu'il est le témoin d'une passion, d'un trait physique attachant le territoire terrestre à sa proche dimension maritime :

*« ... sovent pendent quate oras
Champolhas dens la hanha a te pèrder la len
E per gahar detz peishs a la pluja damoràs
Dempuèi la so-vaguèira a l'aubeta sovent . »*

*« ... souvent, pendant quatre heures,
Tu patauges dans la boue à en perdre le souffle,
Et souvent, pour prendre du poisson, tu restes
A la pluie, depuis le crépuscule jusqu'à l'aurore. »*

** Poème traditionnel gascon*

D'une année sur l'autre, le bassin change. Ces bancs que l'on avait appris à connaître l'année précédente ne sont plus « ni tout à fait les mêmes ni tout à fait autres ». Ces griefs qui semblent se répéter alors qu'ils se sont faits simplement plus pressants. Ces migrateurs et ces reproductions que l'on attend avec fébrilité lorsque la saison avance. D'une année sur l'autre, le bassin change, le bassin évolue, le bassin poursuit avec conviction son histoire.

Qui sait observer voit les évolutions de ces rivages, les efforts des hommes, les entreprises trop souvent vouées à l'échec, cette ténacité qui perpétue le combat inégal que pêcheurs et conchyliculteurs livrent aux éléments pour s'établir et protéger leur habitat, leur outil de travail, leur rivage... Les hommes ont dû, ont su, s'adapter. Une tempête peut toujours, malgré tout, détruire en un jour, l'œuvre d'une génération. Le lien fraternel qui unit les professionnels de la mer est pourtant, aujourd'hui encore, plus latent qu'affirmé.

L'enjeu est désormais celui du maintien de ces activités, de ces professions. L'enjeu est désormais un enjeu de solidarité. Solidarité du monde maritime. Solidarité avec le monde terrestre. Solidarité d'une entité territoriale affirmant avec force sa volonté de construire l'avenir.

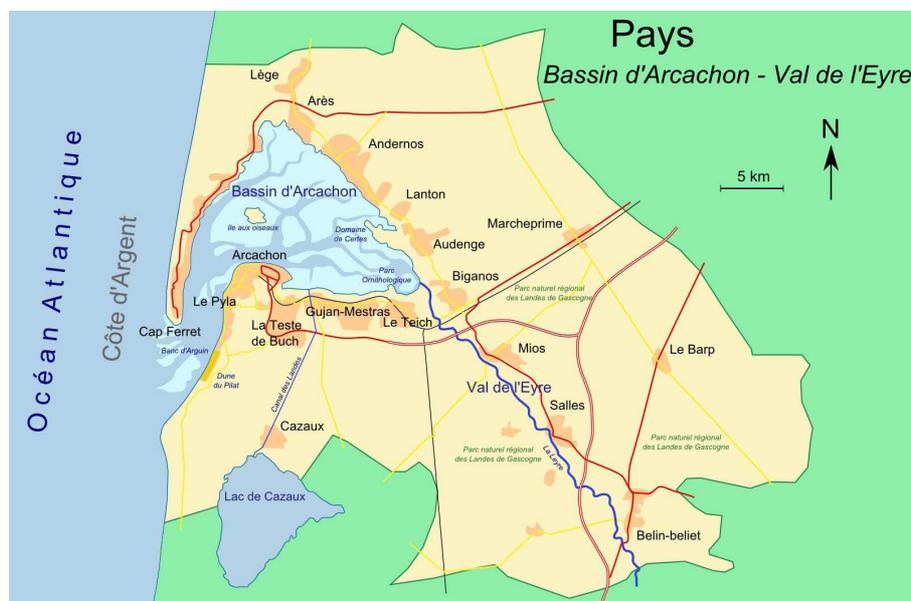
I. Présentation et diagnostic de la zone concernée

Le territoire du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre regroupe trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. Parmi les dix-sept communes du Pays, dix ont une façade maritime sur le Bassin d'Arcachon et deux d'entre elles sont également ouvertes sur l'Océan Atlantique. Cet espace couvre l'intégralité du Bassin d'Arcachon auquel se rattache le Val de l'Eyre pour former un bassin de vie cohérent.

L'attractivité du Pays est étroitement liée à la **diversité et la qualité de ses espaces** et au **renforcement de ses activités économiques**. Parmi les dynamiques économiques actuelles, notons le « Pôle de compétitivité route des lasers » autour du Laser Mégajoule au Barp, le « Pôle de compétitivité industries et pins maritimes du futur », auquel il convient d'ajouter des entreprises performantes telles que SMURFIT à Biganos ou encore l'entreprise Couach à Gujan-Mestras en matière d'industrie nautique.

La forêt, qui couvre 68 % du territoire et 80 % des Communes intérieures, occupe une place prépondérante. A la fois terrestre et aquatique, cet espace au double visage offre un patrimoine naturel exceptionnel, diversifié et fragile. A la fois rural et urbain, il génère une attractivité démographique tant pour les jeunes actifs que pour les populations retraitées.

Destination touristique reconnue, le Pays bénéficie d'une notoriété qui n'est pas sans incidences sur les équilibres territoriaux. La seule Dune du Pyla accueille chaque année plus de 1,5 million de visiteurs. Ainsi, l'attrait croissant du littoral dont l'impact est également supporté par les Communes rétro-littorales contribue à accélérer l'étalement urbain constaté ces dernières années. De même, la facilité d'accès routier, autoroutier et ferroviaire renforce l'attrait du territoire. La pression foncière demeure donc soutenue. Douze mille nouveaux permis de construire ont été attribués entre 2000 et 2005 avec toujours une forte représentation des résidences secondaires (35,4 % en 1999).



Sur le plan environnemental, le territoire du Pays bénéficie d'espaces naturels d'exception. Il est en effet maillé de zones d'inventaires et de protection règlementaire englobant une part non négligeable des espaces remarquables : ZICO sur la totalité du Bassin, ZNIEFF sur le bassin et la vallée de la Leyre, Natura 2000 sur la vallée de la Leyre et les sites naturels du bassin.

La préservation du patrimoine naturel fait également l'objet d'une attention particulière sur le Pays. Ce constat se heurte toutefois à des limites. En premier lieu, si le littoral bénéficie de nombreuses mesures de protection, la connaissance et la préservation des milieux naturels est aujourd'hui à renforcer. Dans le même temps, les nombreuses mesures de protection se heurtent aux fortes pressions exercées sur le territoire, en particulier sous l'impulsion des activités humaines.

Les effets induits créent donc **des tensions sans précédent**, entraînant **des évolutions difficilement maîtrisables**. La **croissance démographique** apparait nettement comme la première des mutations de ce territoire. La population du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre est passée de 71 656 habitants en 1975 à plus de 130 000 en 2008.

Cette explosion démographique bouleverse l'organisation territoriale et les modes d'urbanisation. Celle-ci induit notamment **une fragmentation des espaces naturels** et fragilise la qualité des eaux du bassin. **L'artificialisation des sols** entraîne un ruissellement important des eaux pluviales qui se déversent alors à chaque « lessivage » dans le bassin. Celui-ci est également directement impacté par **les activités nautiques** qui y sont menées ou encore par les activités agricoles pratiquées en amont, le long de la Leyre notamment. La qualité des eaux est donc l'enjeu capital sur le Bassin d'Arcachon, car outre la préservation du milieu en tant que tel, elle est une condition essentielle pour le maintien des activités locales de pêche et de conchyliculture.

Si l'on s'en tient maintenant au **BASSIN D'ARCACHON**, il s'agit d'une étendue d'eau salée située entre les villes d'Arcachon et La Teste-de-Buch au sud, Lège Cap-Ferret au nord et l'océan Atlantique à l'ouest. La Côte d'Argent qui s'étend de l'Adour à l'estuaire de la Gironde est constituée par un cordon dunaire de 200 km, interrompu uniquement par le Bassin d'Arcachon. À la différence des grands lacs landais, il est largement ouvert sur l'Océan Atlantique par l'intermédiaire des « passes » et constitue une **véritable petite mer intérieure** de 182 km² à marée haute et de 49 km² à marée basse. Le Bassin d'Arcachon est **la seule lagune à marées des côtes françaises**.

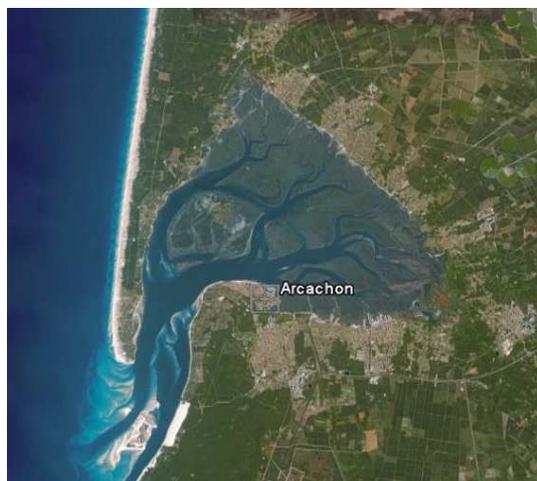
L'ouverture sur l'Océan Atlantique se fait par **un accès unique, les « passes »**, un ensemble de chenaux permettant la circulation de l'eau entre le bassin et l'océan. Des bancs de sable mobiles charriés par les courants marins en modifiant sans cesse le tracé. La force des courants de flux et de reflux rendent délicats, voire dangereux, les franchissements de ces passes, surtout aux marées de grands coefficients.

Le Bassin d'Arcachon abrite des activités ancestrales et constitutives de son identité : **la pêche et la conchyliculture**. Ces métiers de la mer ont historiquement permis le développement et le dynamisme du territoire. Pourtant, de nombreuses crises ont fragilisé ces activités. Les espèces d'huîtres du Bassin ont dû être renouvelées par deux fois suite à de fatales épizooties. De même, les activités de pêche ont dû sans cesse s'adapter à l'évolution des statuts juridiques de la profession et de ses activités, aux multiples variations des stocks exploités et à une pression croissante dans un contexte concurrentiel exacerbé. Le caractère unique du Bassin d'Arcachon a permis une transversalité de fait entre les métiers de la mer : la pêche intra-bassin est particulièrement développée aux côtés de la pêche à l'océan et la majorité des ostréiculteurs exercent également une activité de pêche grâce au statut de « Conchyliculteur Petite Pêche Mixte ».

Ainsi, au cœur d'un territoire en plein développement, pêche et conchyliculture s'imposent comme les activités ayant participé à structurer au fil du temps l'identité du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre. Un développement durable du territoire ne peut donc s'envisager sans *l'association* de ces deux activités entre lesquelles il est nécessaire d'amplifier les solidarités maritimes.

Comme nous commençons à le voir et comme la suite du diagnostic le révélera, l'Homme et le Territoire sont étroitement liés. Au fil de l'histoire, **le Bassin a été façonné par la main humaine** et c'est l'Homme qui en a permis l'essor et le dynamisme. A l'inverse, l'ensemble des pressions pesant aujourd'hui sur le plan d'eau et plus généralement sur l'ensemble de la façade littorale résultent des activités humaines.

Ainsi, placé dans une perspective de développement durable, le Bassin d'Arcachon s'inscrit dans le prolongement de l'approche validée au Sommet de la Terre de Rio : *« les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »*. Tout l'enjeu actuel est donc bien de pérenniser le développement des activités, de permettre aux professionnels de la mer d'exercer leurs métiers fondateurs de l'identité locale, de veiller à la préservation du milieu et des ressources et de favoriser durablement l'harmonie entre l'Homme et le Bassin d'Arcachon.



Le diagnostic qui suit a été bâti sur les bases de l'approche SQM (System Quality Management) porté dès 1996 par la DG XVI Regio de la CEE et permettant de décliner une vision territoriale sous l'angle du développement durable. Ainsi, une analyse systémique du territoire sera présentée dans un premier temps, à partir des résultats du diagnostic partagé. Celle-ci s'appuie sur les principales spécificités locales qui permettent d'en comprendre le fonctionnement actuel.

A ce stade, il convient de préciser deux partis-pris méthodologiques :

- Le diagnostic développement durable a été élaboré au cours d'ateliers réunissant professionnels, élus et techniciens. Il a été complété d'une trentaine d'enquêtes auprès d'acteurs clés. Les thématiques qui suivent ont donc été retenues collectivement à partir d'animations selon la méthode métagplan. Les dimensions économiques, sociales et environnementales sont abordées dans cette partie de manière transversale.*
- Seuls les éléments propres à la présente candidature sont présentés. Il ne s'agit donc nullement d'un état des lieux exhaustif, mais bien d'un diagnostic stratégique.*

Par la suite, la présentation de la stratégie locale de développement, élaborée selon la même méthodologie, développera de manière très synthétique les principaux points de l'état des lieux, hiérarchisés. Les enjeux et objectifs de la présente candidature seront ainsi introduits. Les tableaux AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) reprendront à ce stade les dimensions économiques, environnementales et socioculturelles selon le « principe d'intégration » tel que décliné dans le Traité de Rio de 1992.

I.1. Un Bassin d'histoire

Arcachon est aujourd'hui à la fois **une ville et un espace maritime** appelé « Bassin » ou autrefois « Baie ». Le Bassin d'Arcachon et ses communautés de paysans et de pêcheurs ont une longue histoire, mais les témoignages écrits sont rares dans ce pays éloigné des grandes routes de terre et dont se méfiaient les navires empruntant les grandes routes de mer.

L'exercice visant à résumer en quelques mots l'histoire du bassin est périlleux. Aussi seront présentées ici les étapes fondamentales qui ont marqué l'histoire du territoire au cours des trois siècles derniers.

Un espace économiquement dynamique dès le XVIIIème siècle :

Deux ressources principales font alors la richesse du territoire : **résineux et marée**.

Encouragée dès l'Antiquité, l'activité des résineux, alimente Bordeaux par la terre et plus de 800 tonnes partent également chaque année du port de la Teste afin de produire le goudron. Les chantiers de construction navale de la Teste en utilisent également sur place. Son importance économique est alors considérable.

L'autre source de revenus est, déjà, liée au monde de la pêche et de la « cueillette » de coquillages. Le bassin est en effet particulièrement riche en ressource et, de lui, dépend l'approvisionnement en produits de la mer de Bordeaux. La pêche de proximité se déroule alors en été sur des pinasses ou des tilloles avec des filets voisins de ceux employés aujourd'hui. Ils permettent la prise de dorades, de loubines et de soles.

La pêche en haute mer s'exerce en hiver, jusqu'à plus de 20 km afin de ramener carrelets, seiches, dorades et anguilles. Il n'y a, à l'époque pas d'élevage d'huître. Elles se trouvent alors en abondance dans le bassin ainsi que d'autres coquillages comme les moules, coques, pétoncles, couteaux... Cette activité effrénée engendre toutefois dès le XVIIIème siècle **un appauvrissement considérable des gisements**

L'attrait développé du Bassin au XIXème siècle :



Malgré des débuts chaotiques, la création de la ligne de chemin de fer Bordeaux – La Teste (1937 – 1941) signe l'ouverture du territoire. Le bassin connaît alors ses premières heures du **tourisme**. Les établissements des bains de mer d'Arcachon accueillent une clientèle huppée qui fréquente alors la « Baie d'Arcachon ».

Dans le même temps, les métiers de la mer se modernisent. Le Capitaine David-Louis Allègre invente le premier chalutier à vapeur (évoqué dans ses écrits dès 1836) et signe l'expansion du port de pêche d'Arcachon.

L'ostréiculture vient au secours de l'huître dont la cueillette est interdite à la suite des trop nombreux prélèvements. Alors que l'apport d'huîtres extérieures est fraîchement accueilli et que l'activité est vue comme concurrente de la pêche, Ernest Valetton de Boissière accepte en

1848 l'installation de parcs sur le domaine de Certes dont il est propriétaire. Les ingénieurs cherchent par tous les moyens à « **capter le naissain** » afin de garantir une production sur place. Victor Coste, sur ordre de Napoléon III se rend sur le bassin afin de réaliser les premiers essais de récolte de naissain et c'est l'invention de la tuile chaulée (1865) qui fait son apparition pour la première fois sur le Bassin d'Arcachon. C'est le **début de la cohabitation entre pêcheurs et ostréiculteurs**.

Les premières grandes crises au XXème siècle :

Au début du siècle, la pêche se développe à Arcachon : la sardine est maintenant exploitée, les premiers morutiers font leur apparition. Peu à peu se déclinent deux activités à part entière : la **pêche intrabassin et la pêche à l'océan**. **L'industrie nautique** bénéficie à son tour de l'image du bassin et les premiers yachts voient le jour sur la « petite mer intérieure ».

L'ostréiculture, de son côté, connaît en 1920 un nouveau tournant dans son histoire. L'huître plate, décimée par une maladie est alors remplacée par l'huître « portugaise » creuse. Celle-ci ne résiste malheureusement qu'une cinquantaine d'années avant d'être à son tour remplacée par l'huître « japonaise » appelée Gigas. La profession est ébranlée et échappe de peu à la faillite.

Dans le même temps, au milieu du siècle, la pêche connaît aussi de sérieuses difficultés. La hausse du coût du charbon, la difficulté pour franchir les passes, la hausse des cadences d'**une activité devenue industrielle** contribuent à rendre l'activité moins attrayante. L'activité du port d'Arcachon décline et perd de sa renommée.

Pour autant pêcheurs et conchyliculteurs poursuivent leurs activités, dorénavant profondément ancrées dans l'économie, l'histoire, le paysage et la culture du bassin.

Les doutes du début du XXIème siècle :

Au cours des huit dernières années, les métiers de la mer ont été malmenés à travers des épisodes éprouvants.

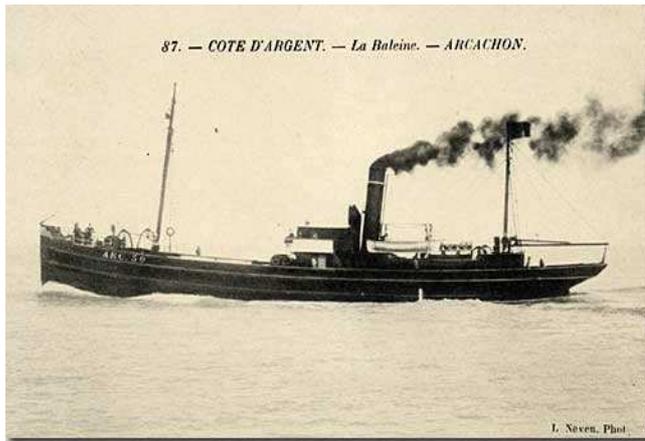
La marée noire du Prestige, survenue en novembre 2002, pénètre en 2003 dans le bassin et c'est grâce à une solidarité sans faille entre pêcheurs, conchyliculteurs, collectivités et population locale que le pire est évité.

Les huîtres du Bassin d'Arcachon sont frappées **d'interdiction de commercialisation** quatre années consécutives, suite à des tests biologiques dits « de la souris » qui s'avèrent positifs. Ces tests doivent théoriquement mettre en évidence la présence d'une bio toxine qui n'a cependant pas pu être décelée par des tests chimiques complémentaires. Pour autant, aucune étude complémentaire ne parvient, à ce jour, à expliquer le décès des souris.

La hausse du coût du carburant, la compétitivité accrue suite à l'importation de ressources maritimes de l'étranger, la dangerosité des métiers... engendrent **le départ progressif des professionnels**. Plus précisément, les « anciens » ayant résisté aux obstacles arrivent en âge de retraite et ne sont plus remplacés par des jeunes moins enclins à accepter des conditions rudes de travail pour un avenir incertain.

I.2. Un Bassin d'innovation

L'invention du chalutage à vapeur :



Arcachon est le berceau du chalutage à vapeur. C'est en 1835 qu'est expérimenté le premier bateau à vapeur dédié à la pêche. Dans les années qui suivent, deux chalutiers (*l'Emile Pereire*, et le *Hubert Delille*) sont successivement lancés mais l'initiative se solde par un échec commercial.

Il faut attendre 1865 et la création de la société des pêcheries de l'Océan, pour que le premier chalutier à vapeur en fer, le *Cormoran*, pratique la pêche au chalut.

L'Angleterre ne viendra à ce type de bateau de pêche qu'en 1878, l'Allemagne en 1884.

Dotée de ces nouveaux moyens, la production arcachonnaise passe de 1.402 tonnes de poissons en 1854 à 3.297 tonnes en 1866, 22.013 tonnes en 1891 et 36.130 tonnes en 1904. **Arcachon est alors le deuxième port de pêche de France derrière Boulogne-sur-mer.**

Les fileyeurs catamarans :

Plus récemment, le port d'Arcachon s'est de nouveau illustré par sa **capacité d'innovation**. Un patron pêcheur du port, M. FAVROUL, s'intéresse en effet aux catamarans dès le début des années 1980 suite à une avarie sur son navire. Il observe que les catamarans sont beaucoup plus stables que les monocoques, ce qui permet au bateau de sortir plus souvent et rend la navigation bien plus fiable. Le fait d'avoir deux moteurs limite la dépendance du bateau en cas d'avarie, et là encore sécurise l'ensemble de l'équipage. En 1985 ce professionnel construit son premier navire pour la pêche en s'inspirant de ces techniques. Son idée est reprise par une dizaine de patrons en France ayant vu le très bon rendement que pouvaient avoir ces bateaux et le confort de travail que pouvait y trouver l'équipage. Aujourd'hui, M. FAVROUL poursuit ses recherches sur des modes de propulsion plus en conformité avec les nouveaux enjeux environnementaux.

L'invention des tuiles chaulées :

Depuis l'antiquité et jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les huîtres se développent naturellement et harmonieusement au sein du Bassin d'Arcachon. Mais celles-ci se reproduisent à un rythme inférieur aux prélèvements effectués dès le milieu du XIX^{ème} siècle. L'huître sauvage du Bassin d'Arcachon disparaît.

Les hommes décident donc **de domestiquer ce coquillage et de l'élever** dans des « fermes » aquatiques, les parcs à huîtres. L'Empereur Napoléon III donne l'exemple et se fait octroyer une concession.

Un problème survient pourtant rapidement : les huîtres adultes confient, à la saison de la reproduction, des milliards de larves (le naissain) à l'eau ; les larves doivent absolument se fixer sur un support pour pouvoir commencer leur croissance.

Les premiers apprentis ostréiculteurs ont tout essayé pour accueillir le naissain sur un support (bois, tuile...) mais rien ne fonctionne. En effet, quand il faut détacher l'huître jeune de son support, elle y est si solidement fixée, que soit l'on emporte un bout du support soit l'on casse la coquille de l'huître.

C'est là que l'invention simple se révèle des plus efficaces : « chauler les tuiles » revient simplement à recouvrir de chaux les tuiles destinées à capter le naissain. Et ainsi, le « détroquage » (la séparation de l'huître de la tuile) peut se faire « aisément ».

On peut ainsi dater **l'apparition du premier « ostréiculteur » en 1865.**

La station zoologique :

Dès sa création, la ville d'Arcachon affiche l'ambition d'accompagner la progression de la science. La ville n'a que 6 ans lorsqu'une société scientifique s'implante en 1863.

En juillet 1866, cette société organise une exposition internationale sur la pêche et « l'aquiculture » (selon l'expression d'alors) avec 600 exposants dont une centaine d'étrangers et crée en 1867 une des premières stations de biologie marine du monde. L'aquarium ouvert en 1867 est le quatrième au monde après Londres, Paris et Hambourg de par les espèces représentées.

La tillole électrique :



Le 25 février 2008, **la première tillole électrique** a été présentée sur le Bassin d'Arcachon par sa société créatrice : « *I2ef* ». A destination des professionnels ostréicoles comme des plaisanciers, cette embarcation de 7,75 m de long et 2,48 m de large est dotée d'une autonomie de 6 à 8 heures pour une vitesse de 5 nœuds et un tirant d'eau à charge de 40 à 45 cm.

Parfaitement adaptée aux caractéristiques du bassin, la tillole électrique permet non seulement de réduire les coûts liés à la consommation énergétique, mais aussi de diminuer massivement les émissions de gaz à effet de serre ou encore les nuisances sonores. Deux modèles sont déjà en circulation sur le plan d'eau.

1.3. Un Bassin d'activités

Le Bassin d'Arcachon, unique échancrure sur le littoral rectiligne des Landes de Gascogne, constitue le **principal foyer de l'activité maritime de ce rivage**. Arcachon était un des plus grands ports de pêche français au début du siècle précédent, à l'époque où s'est développée une autre activité maritime emblématique : l'ostréiculture.

Le quartier maritime d'Arcachon accueille en son sein **rente trois ports dont vingt six à vocation ostréicole**.

Les activités semblent parfaitement identifiées aujourd'hui. La réalité de l'état des lieux est pourtant contrastée. L'activité de pêche des navires immatriculés dans le quartier maritime d'Arcachon est bien connue pour la pêche à l'océan car les débarquements sont faits en halle à marée, ce qui permet de suivre les ventes. La pêche intrabassin et la conchyliculture sont en revanche nettement moins bien appréhendées.

Les raisons sont multiples :

- une partie des professionnels ayant une activité mixte, on constate un manque de distinction entre les unités de pêche professionnelle pure et les unités conchylicoles,
- le suivi des pêches s'appuie sur les déclarations administratives qui ne sont pas toujours bien renseignées,
- la multiplicité de sources et les problèmes d'échantillonnage rendent difficile l'appréciation d'ensemble de ces activités selon des critères objectifs et identiques.

L'axe 4 du FEP devra permettre d'approfondir la connaissance afin de percevoir finement l'ensemble des données relatives à la pêche et à la conchyliculture sur le Bassin.

La conchyliculture :

La conchyliculture sur le Bassin d'Arcachon est aujourd'hui caractérisée par la **monoculture** : l'ostréiculture. Depuis la mise au point de la collecte de naissain sur tuile chaulée qui a permis le développement de l'activité ostréicole, seule une espèce mise en culture assure la pérennité de l'activité. Ainsi, l'ostréiculture sur le Bassin d'Arcachon débute avec l'espèce indigène au bassin, l'huître plate *Ostrea edulis*. En 1920, cette espèce a été décimée puis rapidement remplacée par l'huître « portugaise » *Crassostrea angulata* qui eut à son tour à pâtir d'une fatale épizootie en 1970. Une crise majeure frappe l'ostréiculture locale qui perd alors la seule espèce cultivée.

Une tentative d'implantation d'une huître « japonaise » *Crassostrea gigas* réussit, donnant des résultats plus que satisfaisants. L'huître japonaise a en effet trouvé dans le Bassin d'Arcachon des conditions optimales pour sa reproduction. Elle présente par ailleurs une croissance supérieure à celle des autres espèces auparavant cultivées, ce qui laisse présager de meilleurs rendements. Aujourd'hui, la *Japonaise* demeure la seule espèce élevée dans le bassin, et s'il reste bien quelques *Gravettes*, celles-ci ne subsistent plus qu'à l'état sauvage.

Le Bassin d'Arcachon produit ainsi annuellement entre 7 000 et 11 000 tonnes d'huîtres, représentant environ 7 % de la production nationale d'huîtres creuses

Des essais de vénériculture ont été engagés dans les années 80 par les conchyliculteurs du bassin qui voyaient dans la culture de la palourde **un potentiel de diversification de leurs revenus** ; des prédatons importantes, de fortes mortalités ajoutées à la chute des cours ont cependant conduit à abandonner cette culture qui n'était alors pas assez rentable. Vestige de cette activité, un gisement de palourdes japonaises s'est développé et est actuellement exploité par la filière pêche ; une étude menée par l'IFREMER en 2006 estime la biomasse totale du stock de palourdes du Bassin d'Arcachon à 7 608 tonnes, plaçant ce stock devant les autres gisements estimés au niveau national dont notamment celui du Morbihan.

L'activité conchylicole regroupe **350 entreprises ostréicoles « actives » et génère plus de 700 emplois directs**. Parmi ces entreprises, on retrouve une forte part d'entreprises familiales, employant 1 à 2 unités de main d'oeuvre. Ces entreprises se trouvent sur 26 ports ostréicoles répartis sur tout le pourtour du Bassin d'Arcachon. Dans la plupart de ces ports cohabitent ostréiculture, pêche, construction navale et tourisme ; la compétition pour l'occupation de l'espace est parfois forte, face à certaines évolutions de la profession qui demandent des aménagements (aménagements hydrauliques nécessaires à l'expédition).



Le chiffre d'affaires des entreprises ostréicoles est réalisé grâce à la vente de naissain, d'huîtres de demi-élevage et d'huîtres marchandes. La spécificité du Bassin d'Arcachon, au regard des autres centres ostréicoles français, est **la forte part de commercialisation en vente directe** des huîtres marchandes qui est essentiellement le fait des petites structures familiales. Ceci permet une bonne valorisation des huîtres, avec un prix moyen de vente plus élevé que la moyenne nationale. Cependant, ce mode de commercialisation s'accompagne d'une forte concurrence sur les points de vente dans un large périmètre autour du Bassin d'Arcachon dépassant la région Aquitaine. Par ailleurs, le temps consacré à la vente est important et peut empiéter parfois sur le temps consacré aux activités de production.

L'hétérogénéité de la qualité du produit mis en marché notamment en fonction des saisons ou des zones de finition n'est à l'heure actuelle pas pleinement mis à profit pour la commercialisation et peut parfois constituer un handicap. Par ailleurs, les diverses crises remettant en cause la qualité du produit mis en marché – contamination du milieu par le tributyl étain (TBT), présent dans les peintures antisalissure appliquées sur les navires, dans les années 70, fermetures administratives liées aux tests biologiques « souris » - ont un impact net sur la mise en marché des produits. Le métier s'impose comme une sentinelle de la qualité du milieu, est essentielle à la mise en marché d'un produit irréprochable pour la sécurité alimentaire du consommateur.



A côté des ventes d'huîtres marchandes, les ventes de naissain se sont développées suite à l'introduction de l'huître japonaise. Les ventes de naissain sont le fait non seulement de quelques entreprises qui se sont spécialisées pour toute ou partie sur cette production particulière mais aussi de la plupart des entreprises du bassin qui, suite aux bonnes années de captage, vendent le surplus de naissain récolté afin de dégager de la trésorerie. L'activité de vente de naissain positionne le Bassin d'Arcachon comme **le plus grand centre naisseur ostréicole européen**. Il approvisionne l'ensemble des centres producteurs français en naissain.

L'atout que constitue le potentiel de captage du Bassin d'Arcachon présente toutefois des inconvénients. Les captages sont irréguliers d'une année à l'autre et lors des années de bon captage, celui-ci est pléthorique, menant à une chute des cours du naissain. Une organisation de producteurs de naissain a été créée sur le bassin, l'Organisation des Producteurs (OP) Arcahuître, afin de permettre de garantir des prix minimum de vente du naissain. Malheureusement, les objectifs n'ont pu être atteints de façon satisfaisante.

Par ailleurs, le naissain ne se fixe pas uniquement sur les collecteurs prévus à cet effet mais aussi sur les huîtres en production et les tables ostréicoles. Un important travail doit alors être déployé par les ostréiculteurs pour **nettoyer tables et huîtres** des petites huîtres captées afin de maintenir la qualité des produits et la valeur productive des parcs. Ceci augmente considérablement les coûts de production des entreprises arcachonnaises qui de ce fait sont limitées dans le développement de leur volume de production. Elles conservent donc **un caractère artisanal** ou sont contraintes de **délocaliser une partie de leur production** sur les autres bassins de production de France et d'Europe qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes.

A côté de cela, les importants captages contribuent au développement de population d'huîtres sauvages dans les parties les moins exploitées du bassin. Conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la valorisation et l'entretien du milieu, les conchyliculteurs ont souhaité se doter d'outils de nettoyage des parcs et ont fait armer à cette fin des navires par la SRC. Par ailleurs, les concessionnaires, en exploitant leurs parcs, contribuent à entretenir les 769 ha qui leur sont concédés en 2005. Ils maintiennent ainsi la capacité biotique du Bassin d'Arcachon et permettent aux autres espèces de filtreurs (moules, palourdes...) de garder leur place dans l'écosystème.

La problématique des déchets issus des activités de la filière conchylicole demeure une préoccupation pour l'ensemble des acteurs du territoire. Les pratiques de collecte sont disparates d'un port à l'autre, de même que les filières de traitement. La destination finale des coquilles, sous-produits et ferrailles collectés sur les parcs et sur les installations à terre constitue une problématique majeure en termes de valorisation. Il s'agit également d'un enjeu afin de préserver l'image et l'attractivité des ports ostréicoles du bassin.

En 2005, on recensait **3960 parcs correspondant à 769 hectares concédés** sur le Bassin d'Arcachon, auxquels s'ajoutent **251 parcs au Banc d'Arguin soit 25 hectares**. L'ensemble de ces parcs est géré par **495 concessionnaires**. Les parcs exploités pour la culture de l'huître donnent cependant des résultats différents en termes de croissance et de qualité en fonction de leur situation dans le bassin. L'élevage des huîtres tend à se concentrer sur les meilleures zones, soumises à l'influence océanique.

A l'inverse, les zones du fond de bassin sont délaissées. Le nombre de parcs étant limité dans les meilleures zones, certains ostréiculteurs ont choisi de transférer une partie de leur cycle d'élevage sur d'autres bassins de production français. C'est aussi pour ces motifs que le Banc d'Arguin a été mis en exploitation.

Concernant la population ostréicole, **l'âge moyen est de 49 ans**, et les plus de 55 ans représentent **33 % de la population ostréicole**. Un tiers de la population est donc susceptible de quitter la profession à court terme. Parmi les plus de 55 ans, certains tardent à quitter la profession alors même que leur activité ostréicole décline. Leur outil de production perd de la valeur et est immobilisé, dans un contexte où de fortes compétitions pour l'espace existent ; ils ne favorisent ainsi pas le renouvellement de la profession. Autre constat, la richesse de leurs expériences, la mémoire du métier, les savoir-faire dont ils sont dépositaires ne sont pas suffisamment valorisés.

La pêche :

Le quartier maritime d'Arcachon regroupe à ce jour près de **400 navires**, pratiquant la pêche océan, la pêche intrabassin ou détenant un statut de conchyliculture petite pêche. La vie du quartier s'organise autour du port de pêche d'Arcachon, où sont également positionnés les structures professionnelles, la Criée, les services de l'Etat ou encore les organismes scientifiques. Cependant, le pourtour du bassin connaît également une forte activité, avec le mouvement permanent des navires intrabassin, dont certains patrons pratiquent la vente directe aux consommateurs.



La flottille océan du port est composée de **13 chalutiers et 15 fileyeurs** travaillant à l'extérieur du bassin pour des marées d'un à quatre jours au large des côtes des Landes, de la Gironde et de la Charente. A ces navires, il faut ajouter **7 vedettes côtières** de moins de 15 m pratiquant une activité polyvalente à l'extérieur du bassin pour des marées courtes de moins de 24 heures. La plupart de ces navires sont spécialisés sur les **espèces dites nobles** telles que les soles, merlus, bars et céphalopodes. La quasi-totalité de cette pêche est ensuite commercialisée via la Criée d'Arcachon.

Les navires intrabassin sont, quant à eux, abrités au sein des différents ports du bassin. Ces embarcations polyvalentes de moins de 12m pratiquent la pêche toute l'année pour des marées à la journée aux lignes, aux filets, ciblant bar, sole, seiche et coquillages. Ils y côtoient des navires pouvant pratiquer une activité mixte de

Conchyliculture Petite Pêche (CPP). Les prises de l'ensemble de ces bateaux sont en partie commercialisées à la Criée (seiche, rouget, anguille...), mais également en direct dans les différents ports du bassin.

Ainsi, en 2007, **118 navires étaient immatriculés à la pêche** (35 navires océan, 82 vedettes intra bassin, 1 bateau estuarien) et **227 navires étaient armés en CPP**. Ces derniers appartiennent à **155 entreprises composées de 1 à 4 navires**. En termes de navires de pêche, Arcachon se place au deuxième rang des ports aquitains derrière Bayonne.

La même année, Arcachon comptait **102 armements**, dont la quasi-totalité est des entreprises individuelles. Les entreprises du port d'Arcachon sont donc de **type familial** et l'on classe leur pêche **d'artisanale**.

Les armements emploient en moyenne **242 Equivalent temps plein (ETP)** en pêche et nous estimons à **260 le nombre de ceux travaillant pour les CPP**. Sur le plan humain, **armateurs et marins sont au nombre de 800** sur le Bassin d'Arcachon.

Les premiers acheteurs de la filière, qu'ils soient mareyeurs, détaillants ou purificateurs, sont également à considérer comme acteurs économiques à part entière de cette filière. Ils sont au nombre de 33 venant de l'ensemble du département de la Gironde et contribuent au volume d'affaire de la Criée.



La production globale des bateaux d'Arcachon avoisine les **4000 tonnes**, au sein de laquelle apparaissent des produits comme la palourde japonaise, la sole, le bar, les céphalopodes et le merlu. Au vu des courtes marées pratiquées sur le quartier, il est important de souligner la fraîcheur du poisson débarqué.

L'activité de pêche à l'océan étant bien différente de l'activité de pêche intrabassin, il est important de préciser ces chiffres. Les navires océan se concentrent principalement sur la sole commune, le bar, le merlu et les céphalopodes, tandis que la pêche intrabassin cible la seiche, la palourde, les moules, l'anguille et la sole sénégalaise. Ces dernières années, l'envolée la plus spectaculaire concerne **la palourde avec une production passée de 130 à 900 tonnes**.

Trois quarts de la production sont commercialisés à la Criée d'Arcachon, pour une valeur de presque 18 millions d'euros. Plus de 80 produits de la mer y ont été mis en vente. Celle-ci reste néanmoins largement spécialisée dans la sole, le bar et les céphalopodes (seiche et calmar). Ces 4 espèces représentent 68 % du CA de la Criée et 52 % du tonnage mis en vente (2007). De même, avec seulement 3 jours d'ouverture par semaine en moyenne, la Criée conserve d'importantes possibilités de développement.

Les marins d'Arcachon, comme l'ensemble de la profession, sont soumis à une réglementation contraignante et complexe concernant les zones et droits de pêche. Ils sont, à ce titre, conscients que la préservation de la ressource halieutique ne passera que par un système d'encadrement et de gestion. Celui-ci prend la forme d'**attribution de « Licences »** visant à organiser le secteur de la pêche dans sa diversité et assurer un développement pérenne de ce secteur économique.

Ceci démontre l'engagement pris localement par les professionnels pour encadrer l'effort de pêche sur les crustacés, coquillages et poissons migrateurs.



Malgré une conjoncture extrêmement difficile pour la pêche française depuis plusieurs années, le quartier maritime d'Arcachon a su maintenir son activité. Ce dynamisme et cette relative bonne santé ne doivent pas faire oublier que cette activité reste fragile. Une importation massive de poissons d'élevage de pays à faible coût salarial peut déstabiliser l'édifice centré sur les espèces nobles, espèces qui sont elles aussi ciblées par l'aquaculture. La bonne tenue actuelle d'Arcachon est aussi due à une **rentabilisation encore plus forte de l'outil de production**. Le nombre de jours de sorties en mer des navires a augmenté de façon significative. La conséquence immédiate est aussi une prise de risque plus importante pour les marins.

En 10 ans, l'outil de production que constitue la flotte du quartier est resté qualitativement identique et quelques évolutions quantitatives sont observables. **Le nombre de navires travaillant à « l'océan » est resté stable alors que l'effectif intrabassin a significativement progressé** avec + 30 navires de pêche et + 54 navires CPP. Ces installations semblent dues à un **potentiel économique sur la palourde**. Or, le contingent de licences « coques et palourdes » étant maintenant atteint sur le bassin, une telle progression ne pourra plus être envisagée.

L'accès à la ressource, rendu de plus en plus difficile et les perspectives d'avenir incertaines, **n'incitent pas les jeunes à s'installer à la pêche**. Cette année les organisations professionnelles relèvent qu'aucun dossier d'aides pour une première installation n'a été déposé sur Arcachon. A contrario, les plans de sortie de flotte, visant à réduire l'effort de pêche sur certaines espèces, trouvent leurs candidats. Cette année, 6 bateaux du quartier ont été détruits dans le cadre de ce plan, 5 océans et un intrabassin.

De plus, il est à noter qu'une réforme est actuellement en cours annulant progressivement le statut CPP. Ainsi, les navires inscrits à ce statut doivent faire le choix de la pêche ou de la conchyliculture et **renoncer à une pluriactivité** pourtant inscrite dans l'histoire de ces métiers et dans le patrimoine et l'identité du territoire.

La pyramide des âges est proche de celle des conchyliculteurs à une nuance près : alors que les armateurs « pêche » cessent en majorité leur activité vers 55 ans, les armateurs des navires CPP poursuivent au-delà du fait qu'ils sont rarement seuls dans l'entreprise. Ainsi, près d'un tiers des professionnels de la pêche a en 2007 plus de 50 ans. La question de la **formation de jeunes repreneurs** potentiels est donc cruciale pour l'ensemble des métiers de la mer.

Le tourisme :

Lieu de villégiature « historique », faisant partie des principaux points d'attraction du littoral atlantique, le Bassin d'Arcachon se caractérise par une très forte notoriété touristique. Celle-ci conjugue pratique littorale, nautisme, grands espaces, et dans une moindre mesure, tourisme vert.



Constituant un **puissant moteur économique pour l'ensemble du Pays** (plus de 300 millions d'euros injectés dans l'économie locale chaque année), la fréquentation touristique du bassin se caractérise par une grande diversité des clientèles et des pratiques.

S'agissant d'abord des capacités d'accueil, le trait dominant est la **part prépondérante des résidences secondaires**, qui offraient près de 74 000 lits en 2004.

Sept Communes concentrent l'essentiel des capacités d'accueils touristiques marchands et la grande majorité des résidences secondaires. Ce sont les Communes les plus proches de l'océan (plages océanes) et de la partie « balnéaire » du bassin.

Des évaluations de fréquentation par Communes indiquent que la pression de présence liée au tourisme (ratio présence/population permanente) est très forte en été dans les Communes du littoral (7 à 10 fois la population à Lège Cap-Ferret et Arcachon), et reste importante en week-end sur ces 7 mêmes Communes, et encore significative même hors saison pour 5 d'entre elles.

De manière très résumée, le bassin accueille **plus de 400 000 personnes en jour de pointe**, dont $\frac{3}{4}$ de séjournants. Ce chiffre inclut donc les habitants permanents (dont un certain nombre quittent néanmoins le Pays au même moment) : c'est à cette jauge qu'il faut calibrer, à moyen terme, les équipements, la gestion du territoire, et aussi la pression sur les grands équilibres écologiques.

A ce jour, on compte 3,4 touristes résidents par habitant sur l'ensemble du Pays avec des écarts beaucoup plus importants à Arcachon et au Cap Ferret (plus de 10 / habitant).

La fréquentation touristique est donc particulièrement saisonnière et massive. L'ensemble des stratégies portées aujourd'hui à l'échelle du Pays converge vers un objectif d'étalement de la saison et de développement d'une offre qualitative orientée vers l'écotourisme.

Le rapprochement des métiers de la mer et du tourisme pourrait offrir **d'importantes perspectives de développement** :

- l'achat et la dégustation d'huîtres existent partout autour du bassin, encore que les lieux puissent être organisés et la qualité et l'animation améliorées ;
- le patrimoine architectural et paysager des différents ports est exceptionnel. Encore faut-il qu'il soit accessible, signalé, interprété.

Le principe recherché est celui d'un rapport mutuellement positif entre métiers de la mer et tourisme. Le point essentiel, en dehors de la maîtrise de la qualité des milieux, est celui de la maîtrise des espaces de production et de travail. Celle-ci pose actuellement problème à plusieurs niveaux :

- évolution vers l'habitat et le résidentiel secondaire de villages ostréicoles ;
- occupation plaisancière des ports et chenaux ;
- pollutions et nuisances associées aux fréquentations ;
- saturation des sites portuaires et de leur accès.

Les aspects environnementaux devront être au cœur des enjeux déclinés. Le résultat ne sera ainsi pas seulement économique et promotionnel (image/animation) mais aussi de conservation patrimoniale, à l'image par exemple des Iles Lofoten en Norvège où les villages de pêcheurs ont pu ainsi garder leur cachet et leur authenticité et accueillir une population touristique à l'année.



Le nautisme :

Le nautisme s'appréhende sur le Bassin d'Arcachon à travers son rôle dans l'occupation du plan d'eau, mais aussi par le poids de l'activité économique qu'il représente localement.

Les 7 sites accueillant des navires de plaisance sur le Bassin d'Arcachon représentent une capacité totale de stationnement de 4173 anneaux en 2004.

Signalons pour mémoire qu'on ne comptait que 2508 places en 1975, soit un gain de 1665 représentant une croissance de 66 %. Ce constat permet d'ores et déjà de souligner la relative permanence des **problèmes de stationnement de bateaux sur le bassin**, puisqu'alors que les capacités ont augmenté des 2/3 en vingt ans, il resterait, selon les déclarations des gestionnaires de ports, plus de 7 500 demandes insatisfaites.



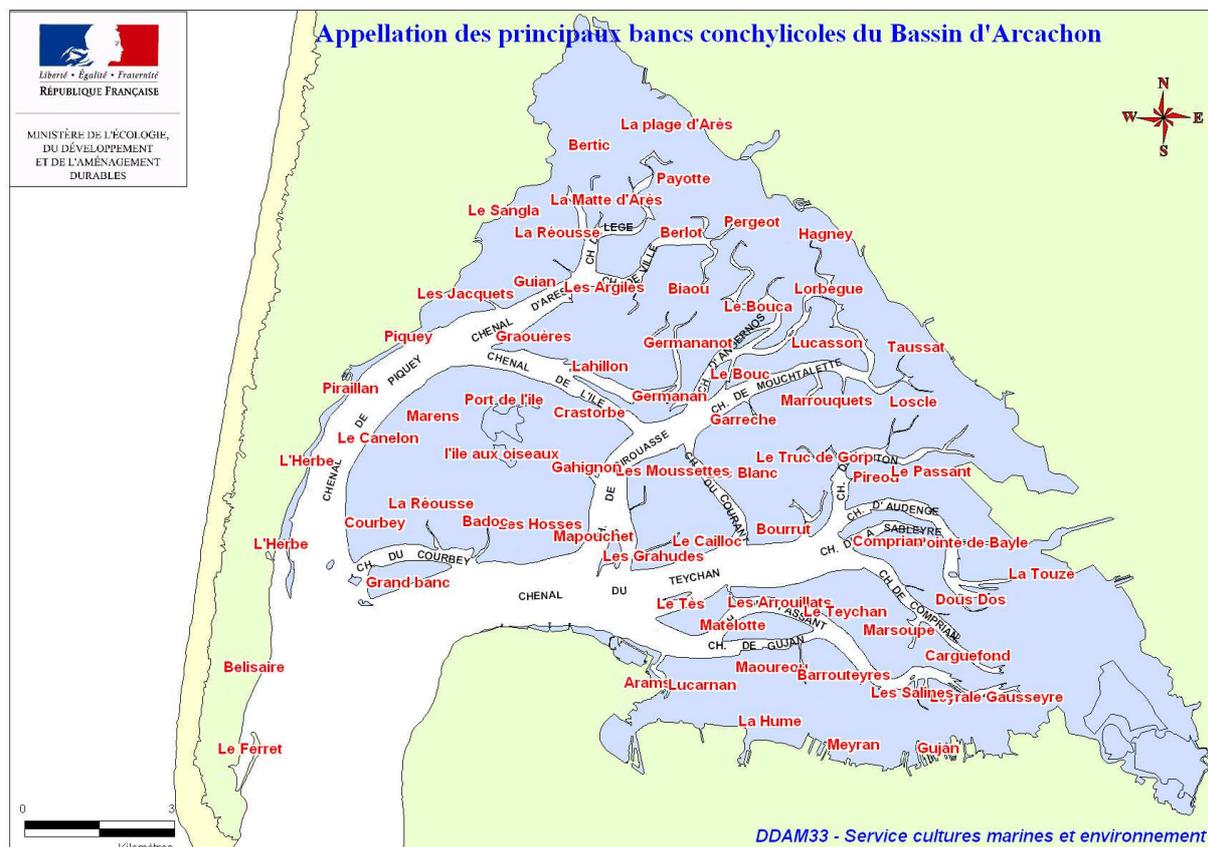
Au - delà de ces infrastructures spécifiquement consacrées à l'accueil des navires de plaisance, il faut mentionner la présence sur le Bassin de 26 ports professionnels, dont certains font aussi l'objet d'une utilisation de fait par des navires de plaisance qui représenteraient entre 1000 et 1200 unités.

Au total, on dénombrait **25 821 bateaux de plaisance immatriculés dans le quartier d'Arcachon en 1995**, (après déduction des bateaux détruits, exportés ou volés). La plaisance arcachonnaise apparaît très liée au tourisme résidentiel et de proximité puisque les 2/3 des bateaux neufs immatriculés ces quinze dernières années appartiennent à des Gironnais. Les campagnes de photos aériennes mises en valeur dans le cadre de l'élaboration du SMVM ont permis de dénombrer en saison estivale un total de 12 000 bateaux présents sur le plan d'eau, dont environ 10% naviguant.

Sur le Sud-Bassin, la filière construction navale est étendue. Elle regroupe la construction de navires de plaisance haut de gamme et traditionnels. L'équipement et la motorisation des petits navires s'appuient sur une activité de vente et de maintenance très soutenue (hivernage, réparation des moteurs et des coques). **600 personnes environ exercent dans cette filière**. Sur le Nord-Bassin, la filière de vente, location, construction et réparation navale est également très présente. La pointe du Cap-Ferret abrite une forte concentration de ces établissements qui alternent hivernage, réparation et maintenance des embarcations en été. L'activité de vente est très soutenue sur la saison estivale.

Actuellement, tous les métiers de la construction navale sont concernés par un renouvellement en profondeur de leur effectif en raison d'une proche vague de départs à la retraite (400 à 600 personnes en Aquitaine). En 10 ans, plus de la moitié des entreprises du secteur aura changé de main. Selon une récente étude de la Fédération des Industries Nautiques (FIN), une grande majorité des entreprises est en phase de recrutement.

Le Bassin d'Arcachon regroupe 53 % des entreprises et 33 % des emplois de la région. Gujan-Mestras représente 16 % du nombre d'entreprises et 34 % des emplois recensés sur le bassin avec notamment la présence de l'entreprise Guy Couach (248 emplois).



I.4 Un Bassin territorial

Le Comité local des pêches à Arcachon :

L'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins a été instituée, dans sa configuration actuelle, par la Loi n°91-411 du 2 mai 1991 et le décret n°92-335 du 30 mars 1992.

Le **CLPMEM**, organisme interprofessionnel paritaire, regroupe tous les professionnels des pêches et des élevages marins, de la production à la transformation. Il est composé d'élus professionnels et de représentants syndicaux issus de tous les types de pêche. Dans ce cadre, il est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des élus.

Le CLPMEM se doit :

- d'assurer l'information de ses adhérents,
- de fournir une assistance technique aux activités de la pêche,
- de formuler des avis, des propositions au Comité Régional ou au Comité National le cas échéant,
- d'appliquer localement, les délibérations qui ont été rendues obligatoires par arrêté ministériel ou préfectoral.

Son domaine de compétences est le quartier maritime d'Arcachon, dont la limite est marquée par le département de la Gironde au sud et la commune du Porge incluse au nord.

Le CLPMEM d'Arcachon est également prestataire de service du lycée maritime de Ciboure et participe ainsi, localement, à la mise en place d'actions de formation continue pour les marins du bassin.

Le Comité régional des pêches d'Aquitaine :

Le CRPMEM Aquitaine est basé à Ciboure, mais organise depuis 1 an une permanence 2 à 3 jours par semaine sur le territoire. Cette présence renforce le lien entre les acteurs professionnels de la région et permet au CLPMEM d'Arcachon de trouver un appui technique sur la mise en place de nombreux dossiers.

ARCA-COOP SA :

La volonté des pêcheurs arcachonnais de disposer d'un outil efficace de soutien direct des cours en Criée de leurs produits de la pêche fraîche, a mené, en 1993, à la création sur le port d'Arcachon de la « Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais », baptisée « ARCA-COOP ». La Coopérative achète en moyenne chaque année 30% des apports totaux en halle à marée d'Arcachon. La distribution des produits est majoritairement réalisée à l'export, sur les marchés espagnols ou italiens, du frais et de la congélation.

La création en 1997 d'un pôle « Organisation de Producteurs » au sein d'ARCA-COOP SA, a permis d'étendre son domaine d'intervention à l'activité de production primaire des adhérents. Ainsi, les actions de l'OP se construisent toutes autour d'un axe « ressource/marché », « offre/demande », avec le principal objectif de créer les meilleures conditions de vente possibles des produits des adhérents. L'OP est en parallèle chargée par la Commission Européenne de l'application des règles de l'Organisation Commune des Marchés (incluant les mécanismes financiers de retrait/report des produits), et par l'Etat de la gestion des droits de pêche (quotas). ARCA-COOP SA compte environ 40 adhérents dont les ¾ sont les navires du quartier d'Arcachon travaillant à l'océan.

HALLE A MAREE :

La halle à marée d'Arcachon est le **lieu de concentration de l'offre**. Elle met en relation pêcheurs et premiers acheteurs dans le cadre d'une vente aux enchères. De plus, la Criée met à disposition des vendeurs divers équipements (calibreuse à poissons, salle de tri, zone de stockage réfrigérée...). En 2007, **2939 tonnes y ont été commercialisées**, pour une valeur de près de 17,9 M€ (14^{ème} Criée française en valeur de ventes).



La Section Régionale Conchylicole à Gujan-Mestras :

Tout comme le CLPMEM Aquitaine, la Section Régionale Conchylicole Arcachon Aquitaine (SRCAA) est une organisation interprofessionnelle, régie par la loi 91-411 du 2 mai 1991. Le décret d'application 91-1276 du 19 décembre 1991 en définit l'organisation et les missions. L'ensemble des professionnels pratiquant une activité de conchyliculture sur la circonscription adhère obligatoirement à la SRCAA.

Ses membres, regroupés au sein d'un Bureau, sont proposés par l'ensemble de la profession parmi les représentants des syndicats ostréicoles présents sur chacun des ports du Bassin d'Arcachon, d'Hossegor et du Médoc puis nommés par le Préfet.

La SRCAA assure :

- Un accompagnement des chefs d'entreprise dans leurs démarches administratives, ainsi que lors de crises,
- La formulation de recommandations en vue d'une bonne gestion du patrimoine conchylicole,
- Des actions de promotion des produits conchylicoles,
- La structuration de la profession, par le biais de la création d'outils et de services collectifs,
- L'information de ses membres quant à l'évolution des réglementations, quant aux mesures prises par le comité national,
- Une activité de service maritime originale qui permet à la profession de disposer d'un outil collectif d'entretien du Domaine Public Maritime sur lequel elle travaille ; un navire équipé d'engins de nettoyage dont le fonctionnement est assuré par trois marins permet de réaliser cette tâche.

La SRCAA a par ailleurs pour rôle de représenter et défendre au mieux les intérêts de la profession ostréicole auprès des pouvoirs publics

Le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre :

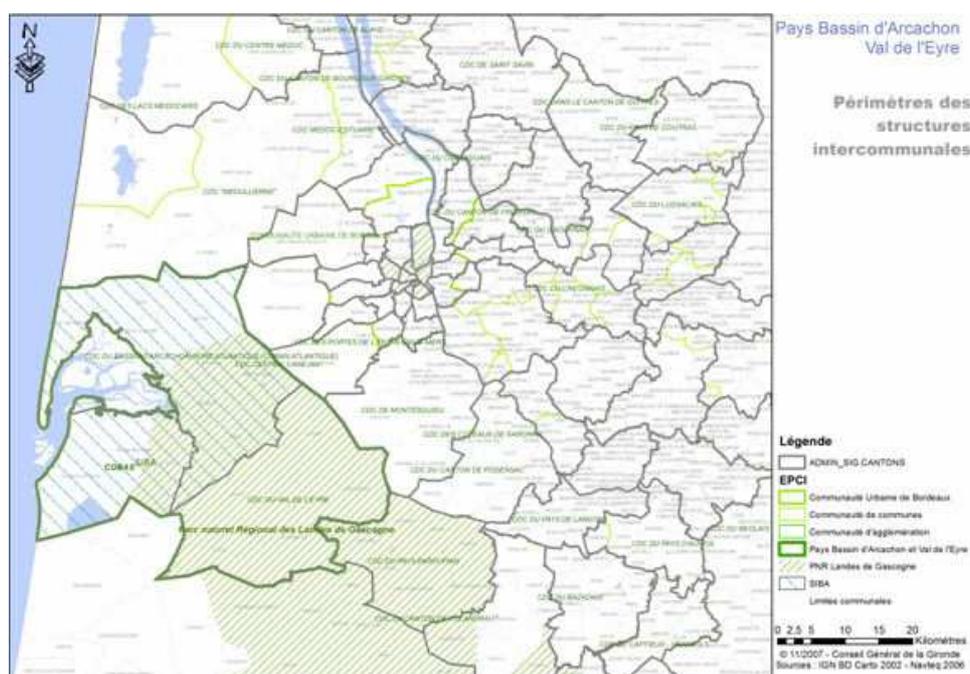
Depuis 2002, le territoire des 17 Communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre¹ a connu un mouvement rapide de structuration intercommunale. D'abord, le 1^{er} janvier 2002 par la transformation du District Sud Bassin en Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), regroupant les quatre Communes des cantons d'Arcachon et de La Teste-de-Buch. Ensuite, le 1^{er} janvier 2003 par la création de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre autour des cinq Communes du canton de Belin-Beliet, enfin, le 1^{er} janvier 2004 par la création de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) autour des huit Communes du canton d'Audenge.

Sur cette base, l'opportunité était donnée de lancer concrètement le projet de Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre qui est officiellement né le 13 décembre 2004 et est aujourd'hui le porteur du projet territorial de développement local.

Un réseau de partenariats locaux :

10 des 17 Communes du Pays² appartiennent au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui a un rôle particulier à jouer pour assurer la compatibilité de la Charte du Pays avec la sienne et pour la mise en œuvre d'opérations relevant de sa compétence.

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) regroupe lui aussi 10 des 17 communes du Pays. Il s'agit des 10 Communes riveraines du Bassin d'Arcachon. Né il y a 42 ans de la détermination des élus locaux à œuvrer pour la protection du bassin, son environnement et son ostréiculture, il a une vocation à la fois terrestre et maritime.



1. Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Le Barp, Belin-Beliet, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, Lége-Cap Ferret, Lugos, Marcheprime, Mios, Salles, Le Teich, La Teste-de-Buch, Saint-Magne.

2. Audenge, Le Barp, Belin-Beliet, Biganos, Lugos, Marcheprime, Mios, Salles, Le Teich, Saint-Magne.

1.5. Un Bassin préservé

Un site d'intérêt faunistique et floristique :



Le schorre du bassin est le 2ème de France après celui de la baie du Mont Saint-Michel du point de vue de sa richesse en faune et en flore. La diversité floristique y est parmi les plus élevées d'Europe. Elle comprend la plupart des espèces halophiles et des phytocénoses du littoral atlantique. On y recense 64 espèces de phanérogames, dont 56 sont caractéristiques des schorres.

Les chenaux sont utilisés par les poissons migrateurs (anguilles, lamproies) pour remonter jusqu'aux cours d'eau. Le bassin est **le plus grand herbier à zostères de France** et constitue un biotope d'une importance capitale pour la faune (environ 161 espèces recensées) : de nombreux invertébrés vivent sur ou autour des feuilles et servent de proie aux poissons. Ils constituent également des abris très efficaces pour la faune qui y vit de façon permanente ou saisonnière.

Le bassin se situe sur les trajets de migration les plus empruntés par les oiseaux et constitue une étape plus ou moins longue pour les migrateurs ; c'est aussi un **lieu d'hivernage et de reproduction important pour les oiseaux**. On y recense 64 espèces d'oiseaux dont une vingtaine d'espèces reproductrices. Ainsi le bassin abrite 63% de l'effectif régional moyen des anatidés et foudques macroules ; c'est un site d'importance internationale pour l'hivernage de la bernache cravant.

Les différents milieux du domaine maritime constituent des zones d'alimentation et/ou de repos pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres ; entre ces milieux (chenaux, slikke, schorre) ont lieu des échanges permanents, les espèces ayant souvent besoin des différents milieux pour leurs activités. Cet espace constitue donc un **écosystème complet** favorisant la richesse et la diversité d'espèces à la fois endémiques et migratoires.

Les différentes activités humaines, bien qu'intensives, ne mettent pas en péril la qualité biologique des milieux maritimes, qui ont plutôt eu à souffrir des aménagements lourds sur le littoral.

Par ailleurs, le domaine maritime est entièrement couvert par la ZNIEFF de type 2 « Bassin d'Arcachon » ainsi que par la ZICO du même nom. « L'île aux oiseaux et les vasières du Grand Banc et du banc des Hosses », ainsi que « les prés-salés et réservoirs à poissons d'Arès », sont des ZNIEFF de type 1. Les prés salés d'Arès et l'embouchure de la Leyre sont des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « oiseaux ». Ces espaces, ainsi que l'île aux oiseaux font également partie du site proposé d'intérêt communautaire (pSIC) au titre de la directive « habitats ».

L'architecture ostréicole et les paysages littoraux :



L'identité des paysages du bassin dépend étroitement de ses fondements et de la manière dont l'homme les a utilisés. Les principaux fondements sont : l'eau, le sable, le vent et la végétation, sans oublier le temps... La spécificité de cette lagune et de ses rivages est liée à des rencontres entre les dunes et le plateau landais, entre les eaux marines et les eaux douces, entre l'homme et les divers milieux présents.

Les seuls véritables paysages naturels, dans le sens d'une faible influence humaine, sont les paysages du bassin soumis aux marées. Ce « spectacle » est permanent dans le temps et dans l'espace selon l'importance des marées. Il concerne tout le bassin, dont plus des trois quarts découvrent à marée basse. Ces immenses zones concernées par les mouvements des marées sont localement aménagées par les ostréiculteurs dont les parcs à huîtres marquent cet espace aquatique unique au niveau national.

L'image même du Bassin d'Arcachon est directement liée aux activités de pêche et d'ostréiculture. Les paysages maritimes et portuaires ont été aménagés pour répondre aux besoins de ces activités. A tel point qu'il est aujourd'hui impossible d'imaginer le bassin sans les pignots en bois des parcs à huître, sans le balisage marin à partir des ports ou encore sans les cabanes ostréicoles en bois.

La pointe du Cap-Ferret accueille un système dunaire boisé favorable à une urbanisation en lotissements de villas sous les arbres. Les villages ostréicoles s'y égrainent également tout au long du littoral côté bassin.



La spécificité de la côte maillant le littoral du bassin réside dans la multiplicité de ports ostréicoles construits sur le même modèle de cabanes en bois, qui permet d'offrir un caractère paysager récurrent et encore relativement préservé.

La station balnéaire d'Arcachon se démarque en offrant un paysage dont la spécificité réside dans son histoire ayant favorisé une architecture d'exception.

Les paysages du bassin sont également marqués par les vasières, les prés-salés, les chenaux, les pinasses, le Banc d'Arguin, l'île aux oiseaux, les jetées en front de mer, les cabanes tchanquées, le delta de la Leyre, le cordon dunaire et la dune du Pyla, le domaine endigué de Certes... conférant au site dans son ensemble un caractère d'exception.

I.6. Un Bassin à préserver

La qualité de l'eau et du milieu :

Sur l'ensemble du littoral, l'IFREMER dispose d'un réseau de surveillance de la qualité du milieu marin mis en œuvre pour répondre aux objectifs environnementaux de la directive Cadre sur l'Eau. Sur le bassin, l'IFREMER complète ce travail par un diagnostic complémentaire afin de suivre les risques liés aux rejets ponctuels ou diffus.



De l'ensemble des analyses menées, on peut conclure que globalement **le niveau de pollution chimique et bactériologique du Bassin d'Arcachon est faible**. La mise en place du réseau d'assainissement par le SIBA a permis que le bassin ne soit plus soumis aux flux permanents des effluents de l'industrie papetière et des eaux usées des Communes riveraines.

Actuellement, les apports au bassin proviennent d'activités dispersées s'exerçant soit sur le bassin versant et le pourtour de la baie (agriculture, urbanisation non raccordée, pluviiaux urbains) soit directement sur le plan d'eau (navigation). Ces apports sont ponctuels (rivières, crastes, pluviiaux) ou diffus (ruissellement, écoulement de la nappe phréatique, pluies directes sur le plan d'eau).

Une contamination bactérienne est toujours présente dans les ports, souvent liée à un apport par des ruisseaux ou des crastes, d'autant plus important lors des périodes de fortes précipitations. S'il y a peu ou pas d'impact sur la qualité des plages et sur les mollusques en élevage, il peut y en avoir sur les prises d'eau destinées à l'alimentation des bassins des établissements ostréicoles et sur les ports eux-mêmes.

Toutefois, même si les apports actuels semblent peu importants, il convient de rester en permanence vigilant quant à leur évolution du fait des concentrations faibles auxquelles les micropolluants sont susceptibles d'agir, de l'importance du rôle joué dans le bassin par la matière organique qui, au cours de son cycle via les végétaux (algues, zostères) et les sédiments, concentre les micropolluants qui peuvent ensuite être relargués dans le milieu, mais aussi et surtout de la **sensibilité particulière du milieu récepteur**.

Le bassin est par ailleurs situé en zone de vulnérabilité phytosanitaire. De même la qualité des eaux conchylicoles peut notamment être amenée à souffrir épisodiquement d'une vulnérabilité aux nitrates.

Les réservoirs à poisson :

Si l'on considère la définition des zones humides salées qui s'étendent jusqu'à 6 mètres au dessous du zéro des cartes maritimes, alors on peut estimer que **le Bassin d'Arcachon est dans l'ensemble de la zone intertidale** (plages océaniques, bancs de sables découverts aux marées, prés salés...) **et pour la majorité des chenaux une zone humide**. On peut ainsi distinguer les zones humides, telles la slikke et le schorre, qualifiées de naturelles, des zones plus spécifiques, tels les réservoirs à poisson.

Le Bassin d'Arcachon peut en effet s'enorgueillir d'avoir vu naître ces réservoirs, véritables zones humides entièrement aménagées. Ceux de Certes, de l'Escalopier et de Malprat proviennent de la transformation de marais salants creusés dans des schorres endigués dès 1794. D'autres furent directement aménagés comme tel.

Les espèces élevées (muges, bars, anguilles) se reproduisent en mer et pénètrent dans les installations à l'état de juvéniles où elles effectuent leur croissance. Les captures ont beaucoup décliné et ne représentent plus aujourd'hui qu'une centaine de kilos. Ces milieux ne sont productifs que si l'on maîtrise parfaitement l'hydraulique, l'hydrologie et la sédimentation, ce qui requiert une gestion humaine et une attention particulière qui aujourd'hui tend à être limitée.

Le manque d'entretien des bassins ou de cohérence dans la gestion des eaux a conduit à une lente dégradation de ceux-ci par comblement, développement d'algues et de végétaux supérieurs et réduction de la microfaune ; on note également çà et là des ruptures de digues.

Le projet Natura 2000 mer :

Si le territoire rétro-littoral bénéficie d'un bon maillage de sites Natura 2000, l'espace maritime fait actuellement l'objet de démarches spécifiques sous l'impulsion forte de l'Etat. Au titre de la directive habitat, le site d'importance communautaire proposé porte sur un espace de 227 km². Celui-ci relie l'ensemble des 10 Communes maritimes du bassin. Le périmètre comprend également les chenaux entre Arcachon et la pointe du Cap Ferret. Cet espace écologique majeur de la façade atlantique accueille la présence d'habitats de sédiments meubles associée à une étendue exceptionnelle des herbiers de zostères et à une richesse trophique et biologique de l'estran qui accueille une population d'oiseaux d'intérêt communautaire majeur. La présence de moulières sur sédiments meubles, constitue également un habitat en déclin et menacé au titre de la convention OSPAR.

Ce même espace est également concerné au titre de la directive oiseaux qui recense la présence de la plus importante colonie reproductrice de Sterne caugek de France. Il s'agit du rare secteur français de reproduction pour l'Eider à duvet.

Cette zone proposée par les scientifiques correspond à un ensemble cohérent et fonctionnel permettant de satisfaire les fonctions vitales - reproduction, alimentation et repos - des espèces visées (Sterne caugek, Oiseaux d'eau, Puffin des Baléares, Grand Cormoran, Eider à duvet, Bernache cravant, Alcidés, Goélands).

Les marins d'Arcachon sont également concernés par des démarches plus larges, à l'échelle de la façade atlantique, pour la protection des esturgeons, mammifères marins, dauphins et reptiles dans le cadre de Natura 2000.

Les acteurs du bassin sont, à ce titre, conscients des problématiques environnementales et souhaitent s'investir dans ces réflexions.

1.7. Un Bassin complexe

Une Hydrographie multiple :

Comme dans de nombreux milieux marins côtiers, la qualité des eaux du bassin résulte à la fois des divers apports externes ou internes au milieu et de la capacité du système à évacuer ou au contraire stocker ces apports.

En plus de recevoir - à La Hume - de l'eau en provenance du lac de Cazaux (via le canal de Cazaux) et - à Lège - celle venant du lac de Lacanau (via le canal des Étangs), il recueille également sur son pourtour des eaux de ruissellement via plusieurs ruisseaux et quelques crastes. Enfin, il est **surtout alimenté en eau douce par l'Eyre**. Ce fleuve côtier de 80 km de long, issu de la forêt des Landes, est à l'origine de la formation du Bassin d'Arcachon. En apportant un flux continu d'eau, il contribue à empêcher l'obstruction des passes par les sables venus de l'océan.

À l'origine, il se jetait dans l'océan par l'intermédiaire d'un **vaste delta** progressivement obstrué par des sables accumulés par le courant dominant nord-sud et véhiculés par le vent. Ce delta s'incurva vers le sud pour prendre la forme que nous lui connaissons. Les dimensions du bassin, sa profondeur, l'apport de l'Eyre, du canal, des étangs, des nombreuses sources qui l'alimentent font qu'une énorme quantité d'eau transite par les passes. En moyenne, entre 1/20 et 1/50 du volume de l'eau du bassin est renouvelé à chaque marée. Le temps de renouvellement des eaux du bassin dépend également des apports d'eau douce. Il est en moyenne de 10 jours en crue et de 24 jours à l'étiage. Des bancs de sable, dont le plus emblématique est le Banc d'Arguin, se forment séparés de la pointe par des chenaux qui finissent par se combler. Mais la pression du flot en crée de nouveaux et ainsi de suite.

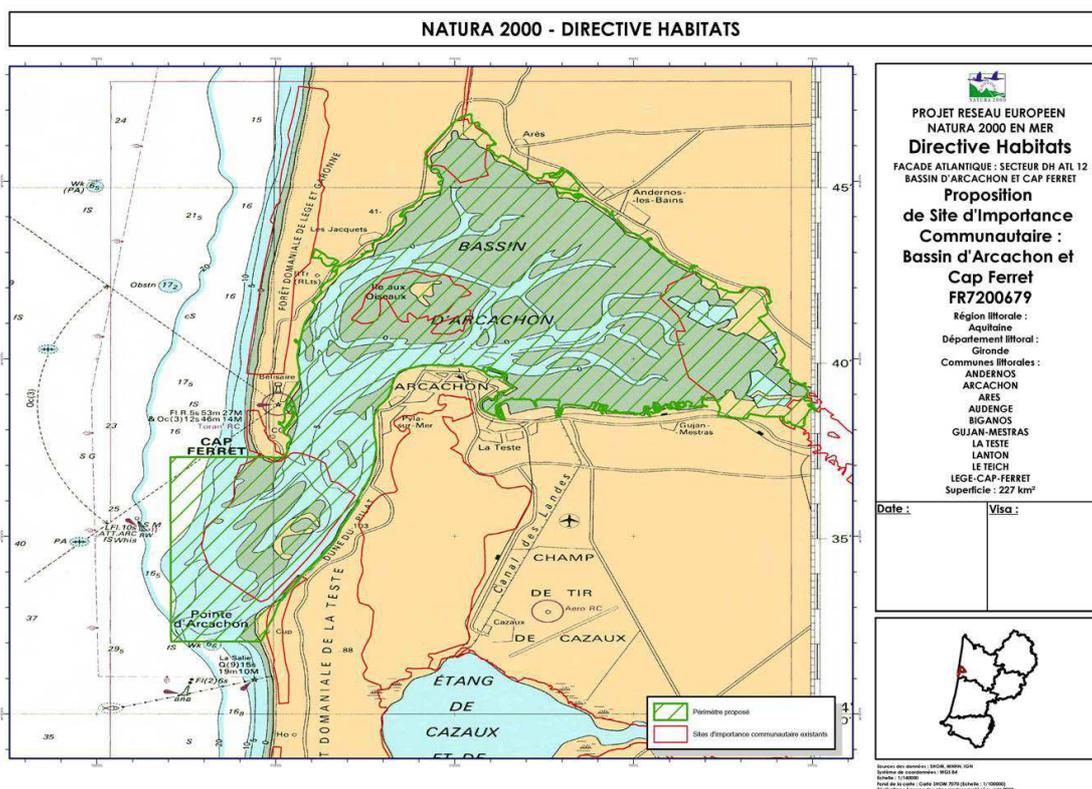
Ce système rend le bassin vulnérable à l'ensemble des activités menées en amont. Un réseau de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) se constitue actuellement et couvrira à court terme l'ensemble des « fleuves » du bassin. De même « Natura 2000 Leyre » fixe contractuellement dans son document d'objectifs un ensemble de mesures pour une gestion raisonnée des cours d'eau de ce territoire.

Des « passes » dangereuses :



Les passes, ainsi que les bancs de sable, évoluent au cours du temps particulièrement lors de fortes tempêtes mais aussi plus simplement et inexorablement sous l'effet des marées. Ainsi, environ 370 millions de m³ d'eau sont échangés entre le bassin et l'océan chaque jour, à une vitesse moyenne d'environ 2 m/s, emportant le sable se trouvant sur les bords des passes. Le courant marin joue également un rôle important car en longeant le littoral du nord vers le sud, il charrie environ 600 000 m³ de sable par an.

Ces facteurs rendent les passes particulièrement dangereuses pour la navigation ; des accidents mortels de marins expérimentés en témoignent. Selon les époques, les chenaux débouchant sur une véritable passe varient de un à trois. Ces chenaux ont une largeur variant de 400 à 500 m et pouvant atteindre 15 à 20 m de profondeur. La localisation et la structure des passes suivent une évolution constante. Le balisage est sans cesse corrigé et les cartes marines nécessitent une mise à jour permanente.



1.8. Un Bassin sous pression

Des conflits d'usage liés au plan d'eau :



Le Bassin d'Arcachon, par son cadre privilégié est un site de prédilection pour les activités de plaisance et de pêche de loisir. La saison estivale est à ce titre la période de navigation préférentielle. Le Bassin d'Arcachon est toutefois un site sensible et il convient, compte tenu de la qualité des milieux et de l'importance des activités de pêche et de conchyliculture qui en dépendent, de rester vigilant.

La majorité des conflits d'usage naissent de la pratique simultanée d'activités diverses. Les conflits entre professions de la mer et activités plaisancières ou touristiques sont exacerbés à certaines périodes de l'année. Outre des cohabitations difficiles au quotidien, ils sont amplifiés par une évaluation divergente des risques qui peuvent peser sur les milieux.

D'autres conflits beaucoup plus ponctuels peuvent être mis en évidence comme la pêche dans les zones de mouillage. Ils tiennent généralement à la pratique simultanée d'activités peu compatibles entre elles et semblent pouvoir **trouver des solutions si une concertation est engagée** (aménagement de zones, réglementation sur les horaires).

Enfin des conflits liés à l'usage de l'espace maritime se révèlent sur les sites emblématiques, tels le Banc d'Arguin, à la fois réserve naturelle, zone exploitée par l'ostréiculture et zone importante de pratique plaisancière. L'île aux oiseaux, quant à elle accueille également des activités de chasse.

Une croissance démographique soutenue :

Depuis 1962, l'augmentation de la part relative de la population du territoire a été plus forte que sur le département (+80 % contre +40 %). Celle-ci a été encore plus marquée depuis 1975. On observe même son accélération, tant en chiffres relatifs par rapport à la Gironde, qu'absolus, avec un taux annuel de 1,90 % contre 0,66 % pour le département (+ 18 % entre 1990 et 1999 sur le Pays, cette augmentation est trois fois plus forte que celle du département). Sur la période récente (1999-2005) **ce taux de croissance annuel atteint 2,44 % soit plus de 2800 nouveaux résidents par an.**

Le Val de l'Eyre connaît une croissance sans précédent avec des Communes comme Le Barp et Belin-Beliet qui ont augmenté de plus de 4,5 % par an. Les Communes de l'espace rétro - littoral sont celles qui connaissent la plus forte croissance de population, jouant le rôle de double réceptacle vis-à-vis de l'agglomération et du bassin.

Le SDAU de 1994 (12 communes de la COBAS et de la COBAN) affichait un taux de croissance compris entre 0,7 % et 1,4 %. Il s'avère que l'hypothèse haute du SDAU pour 2015 a été atteinte dès 2005.

Toutes les projections réalisées indiquent une poursuite de l'augmentation de la population à un rythme soutenu pour les Communes du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre à moyen terme. Le scénario au fil de l'eau conduit à **un gain de près de 75 000 habitants d'ici à 2030** (+ 60%). Ce phénomène serait accompagné d'un vieillissement marqué de la population et des migrations toujours élevées, notamment chez les 60 ans et plus.

Un phénomène d'étalement urbain intense :

Corolaire de la croissance démographique, le phénomène d'étalement urbain est largement analysé dans l'ensemble des approches stratégiques portées à l'échelle du Pays, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Les chiffres de consommation du foncier s'envolent, sur la plupart des Communes, à partir des années 70, en particulier sur les Communes autour du bassin, où la surface bâtie a souvent été multipliée par 3 en 50 ans, voire plus. Les Communes du Val de l'Eyre ont connu un accroissement moins important et plus tardif, sous des formes plus diffuses proposant des terrains de superficie beaucoup plus importante. Mais au-delà de cet aspect, on a pu constater le développement, entre les années 70 et 90, de grands lotissements d'habitat pavillonnaire et d'ensembles touristiques, en périphérie des Communes, dans des secteurs naturels très largement boisés. Aujourd'hui la taille des lotissements tend à se restreindre mais les conséquences sur le territoire sont similaires.

Ces extensions urbaines se réalisent souvent **au détriment des coupures vertes et des espaces naturels et forestiers périphériques.** La question de la protection des coupures vertes commence d'ores et déjà à trouver des solutions dans des mesures de protection plus radicales, notamment sur l'espace littoral. La mutation des paysages forestiers périphériques se poursuit en revanche inexorablement, liée au développement continu du tissu bâti. Elle se caractérise par un mitage de la masse boisée et une modification substantielle du couvert végétal.

C'est l'image même de la « ville sous la forêt », valeur patrimoniale majeure des territoires du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre qui s'efface au profit de quartiers banalisés.

Dans ce contexte, le Val de l'Eyre connaît depuis le début des années 2000, un important dynamisme résidentiel, avec toutefois des volumes de construction bien moins importants que sur les deux secteurs côtiers voisins. Contrairement aux communes situées sur le pourtour du Bassin d'Arcachon, les Communes du Val de l'Eyre connaissent un développement résidentiel majoritairement lié à la venue croissante de populations exogènes.

Compte-tenu de l'augmentation des coûts d'accession à la propriété sur la métropole bordelaise et sur les communes situées sur le pourtour du Bassin d'Arcachon, le Val de l'Eyre, de par sa situation géographique préférentielle, est devenu un secteur très attractif. Ces dynamiques ne sont pas sans questionner sur les organisations économiques, spatiales et territoriales. A titre d'exemple il est aujourd'hui de plus en plus **délicat – voire impossible - pour les professionnels de la mer de se loger à proximité de leur lieu de travail.**

II. Enjeux et stratégies de développement territorial, pêche et aquaculture

La situation privilégiée du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre lui confère une **identité forte et un haut niveau de qualité**. La singularité exceptionnelle de ce territoire faite d'un rapport unique à l'eau, aux marées, à la mer et aux boisements de la forêt de pins, nourrit tout à la fois l'identité du territoire et ses forces économiques ; tourisme, activités liées à la mer et à la forêt.

Ce Pays est en profonde mutation générée par l'accélération sans précédent du rythme de croissance démographique. Variant de 130 000 habitants permanents à 400 000 habitants en saison estivale, sa population devrait connaître une progression de près de 75 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Ce second pôle urbain départemental a un **poïds résidentiel qui le rend extrêmement attractif**.

Comme la plupart des espaces situés en bordure du littoral Sud-Ouest de la France, le Pays présente les **caractéristiques économiques des espaces littoraux** : saisonnalité marquée de l'activité, importance du commerce et des services à la personne orientés vers l'accueil de populations qu'elles soient de passage (tourisme) ou sédentaires (retraités, actifs travaillant sur d'autres territoires). Elles s'appuient sur un triptyque tourisme, agrosylviculture et activités maritimes qui déterminent un lien organique avec l'environnement du site.

Mais si le Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre bénéficie d'une situation plutôt enviable, ce développement rapide, par la vitesse de mutation qu'il représente sur un territoire dont les équilibres sont fragiles, exerce des **pressions fortes sur tous ces espaces**. Et cette croissance entraîne déjà des transformations identitaires et fonctionnelles. A terme, c'est l'attractivité du territoire qui pourrait en pâtir.

En effet, l'équilibre écologique de ce territoire à forte sensibilité environnementale repose sur ses sites uniques et leur biodiversité. Dès lors, la prise en compte de l'**environnement comme socle de tout projet** et de toute réflexion sur l'avenir s'impose ici plus qu'ailleurs. Les professionnels de la mer en ont une conscience aigüe car le maintien de leur activité en dépend.

Si la question de la protection et de la préservation des espaces naturels est évidente, ces espaces demeurent des espaces de vie et d'activités, faisant l'objet d'une gestion particulière. Espace géographiquement limité, le Bassin d'Arcachon possède de grandes richesses naturelles et accueille de multiples activités tournées vers la mer (pêche, cultures marines, activités balnéaires et plaisance). Etant un espace très convoité, il apparaît nécessaire de **protéger ce patrimoine naturel très riche mais fragile, tout en favorisant le développement d'un ensemble d'activités parfois concurrentes**.

Telle est l'ambition que se sont fixée les professionnels de la pêche et de la conchyliculture dans leur démarche concertée avec le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre. Celui-ci apparaît ainsi comme l'échelle territoriale pertinente pour porter cette ambition, **lieu fédérateur et reconnu pour impulser et réguler les politiques de développement local**.

Replacer l'homme au carrefour des **préoccupations environnementales** et des **dynamiques économiques**, créer du lien, renforcer la transversalité et la complémentarité entre les activités, mutualiser les compétences entre les métiers de la mer, répondre aux enjeux d'un environnement exceptionnel mais menacé sont autant de **défis** qui rendent indispensable la création de nouvelles **solidarités maritimes**.

Environnement & Patrimoine

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Impact positif des activités de pêche et de conchyliculture sur l'environnement : rôle d'entretien du territoire dans le cadre de l'exercice de leur activité (entretien des parcs ostréicoles, maintien en l'état des réservoirs à poisson, rapatriement à terre des déchets trouvés en mer...); • Des métiers vecteurs d'une identité ; • Une réelle volonté des professionnels de s'impliquer, au-delà de leur activité, dans les démarches de gestion intégrée du Bassin d'Arcachon ; • Une conscience de la nécessité de communiquer sur leur activité auprès des touristes, des consommateurs... • Un territoire riche et préservé ; • Multiplicité des études environnementales, des sources d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de communication sur les métiers de la mer, notamment sur la dépendance de l'activité à la qualité du milieu, sur leur rôle de sentinelle ; • Un espace semi-fermé et fragile; • Manque de données et de croisement entre les données existantes ; • Manque d'indicateurs fiables permettant d'évaluer l'importance des activités maritimes de pêche et conchyliculture ; • Les secteurs pêche et conchyliculture connaissent des difficultés de recrutement ce qui à terme pourra avoir un impact négatif sur l'entretien du paysage maritime, le maintien de populations à l'année ; • La mémoire des « anciens » professionnels n'est pas recueillie et mise en valeur, alors qu'elle porte une partie de l'histoire du bassin qui risque de disparaître avec eux ; • Les activités génèrent des déchets et sous-produits dont le ramassage et le recyclage constituent une problématique.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le Bassin d'Arcachon représente un espace d'intérêt pour la mise en place de politiques d'aménagement du territoire et pour les recherches scientifiques ; • Le Bassin d'Arcachon est reconnu comme un territoire d'importance communautaire et sa préservation devrait en être facilitée ; • Richesse et diversité des espèces faunistiques et floristiques ; • La première nurserie d'huîtres d'Europe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cloisonnement des approches pourrait amener, dans le cadre de la mise en place de politiques d'aménagement du territoire, à ne pas prendre en compte la multiplicité des acteurs présents sur le Bassin d'Arcachon ; • Des savoir-faire en mal de transmission ; • Un développement économique intensif non maîtrisé peut impacter fortement le milieu naturel ; • Un taux de croissance démographique élevé nécessitant des actions pour garantir la qualité du milieu ; • Un bassin saturé en raison d'une accessibilité aisée.

Economie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les produits de la pêche et de la conchyliculture sont des produits de qualité, issus du milieu naturel, auxquels l'homme n'apporte pas d'intrants ; • Certains produits peuvent être associés au Bassin d'Arcachon par un lien fort : notion de cru pour les huîtres en fonction du lieu de finition, moules et palourdes de pêche, poissons pêchés intrabassin par les petites unités... • Le Bassin d'Arcachon est un territoire facilement accessible en plein essor. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte dépendance à certaines espèces exploitées pouvant être sujettes à maladie, fermetures administratives, mais aussi à une surexploitation ; • Une gamme de produits à forte valeur intrinsèque mais à faible valeur ajoutée ; • Peu de structuration du marché hors pêche au large ; • Une identification des produits insuffisante : pas de marque collective indiquant la qualité, l'appartenance à un territoire ; • Un tourisme de masse concentré sur la saison estivale
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les consommateurs sont demandeurs de produits identifiés comme locaux, artisanaux, et d'un lien avec le producteur ; • Le Bassin d'Arcachon est un milieu riche, propice à l'essor de nouvelles espèces marines ; • Les touristes nourrissent de plus en plus un intérêt vis-à-vis des populations locales, de ses activités ; • Il existe un potentiel de développement pour de nouveaux produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des fermetures administratives visant à protéger les consommateurs : impact négatif sur l'image des produits ; • Un développement territorial qui pourrait se faire au détriment des activités maritimes ancestrales ; • Une activité ostréicole basée sur une monoculture ; • Des professionnels de la mer écartés des logiques de développement touristique.

III. Présentation du plan de développement

La maquette financière (cf. partie VI) traduit l'ambition affichée dans le plan de développement. Le montant FEP mobilisé dépasse légèrement (+ 28 2000 €) l'enveloppe moyenne susceptible de nous être attribuée (570 000 €). Dans l'hypothèse que cette dotation soit inférieure à nos besoins, nous modulerons le taux de subvention du FEP pour conserver l'équilibre général du programme. Les autres financeurs publics pourront être mobilisés afin de garantir le différentiel.

A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Le Bassin d'Arcachon bénéficie d'un cadre de vie privilégié et d'un environnement préservé. Il abrite des paysages marins et une architecture littorale uniques, des populations d'oiseaux migrateurs et endémiques protégées, une faune et une flore marines qui constituent la richesse de cet environnement. Pourtant, les dynamiques actuelles font peser une pression croissante sur les milieux.

Les professionnels de la mer occupent à ce titre un rôle central. Leurs activités reposent sur la qualité du milieu et des ressources. De même, pêcheurs et conchyliculteurs sont à de nombreux degrés les garants d'un patrimoine marin et d'un écosystème préservés.

B. Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable

Les activités de pêche et de conchyliculture sont ancestrales sur le Bassin d'Arcachon. Elles ont permis l'expansion de ce territoire et sont, plus que jamais, au cœur des préoccupations locales.

L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les professionnels de la mer afin qu'ils puissent pleinement répondre aux nouveaux défis du XXIème siècle. Innover, développer et diversifier leurs pratiques, réduire l'impact sur le milieu, valoriser et transformer les produits, promouvoir l'écotourisme... sont autant d'objectifs visant à garantir un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture.

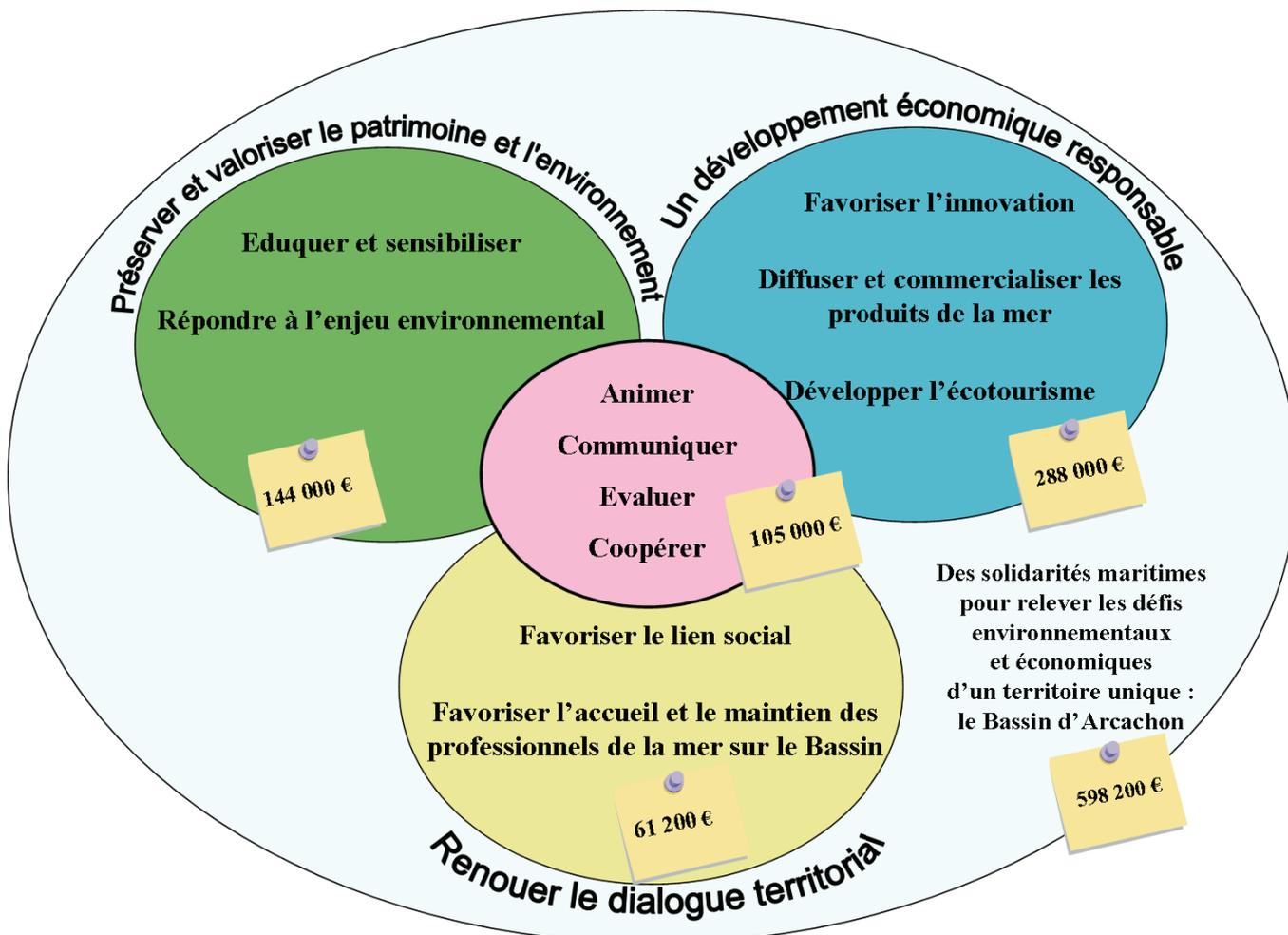
C. Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial

Professionnels de la mer, habitants et touristes se côtoient et partagent le territoire au quotidien. Pour autant, les approches et les pratiques dans l'appropriation de l'espace peuvent sembler discordantes. L'enjeu actuel est donc de transcender les conflits d'usage et de développer le lien territorial afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Dans le même temps, les activités de pêche et de conchyliculture peuvent, à première vue, paraître concurrentes. Le temps d'élaboration de la candidature a pourtant permis de montrer que ces activités sont pleinement complémentaires.

Les solidarités maritimes inscrites au cœur du développement local permettront de faciliter la mixité des acteurs afin d'affirmer la volonté commune de vivre et de travailler sur le Bassin d'Arcachon.

Enfin, les professionnels de la mer doivent pouvoir s'inscrire pleinement dans l'évolution des différentes fonctionnalités de l'espace. Etre force de proposition pour impulser des actions quant au devenir du territoire implique l'unité des « gens de mer ».



1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache

✓ ***Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine***

Faire connaître pour être reconnu : qui mieux que les pêcheurs et les conchyliculteurs est à même de faire partager la richesse et le caractère exceptionnel « d'un monde à part », le Bassin d'Arcachon ? Qui est plus au fait des conséquences sur ce milieu fragile des interventions humaines et des activités qu'il supporte directement ou de manière induite ? Fort de ce constat, les professionnels souhaitent revaloriser l'image véhiculée autour de leurs métiers, redonner une notoriété écornée au fil des ans et par une communication rarement maîtrisée. Il importe avant tout que la profession elle-même redonne sens à son cœur de métier et à ses différentes fonctions sur cet espace. Pour cela elle pourra s'appuyer sur son histoire qui retrace le rôle joué par la pêche et l'ostréiculture dans l'héritage paysager et plus largement patrimonial du Bassin d'Arcachon. Elle pourra rappeler combien ces activités sont des indicateurs « sentinelles » de l'état du milieu, insister sur leur caractère artisanal qui les rend d'autant plus vulnérables aux atteintes de leur outil de travail, le plan d'eau. L'action soutiendra notamment :

- La préservation de la mémoire orale : conserver les savoir-faire originels et en assurer la transmission aux générations futures.
- La communication sur les métiers pour faire face aux pénuries de recrutement ou d'installation et pour favoriser la transmission-reprise ; l'élaboration de supports de communication adaptés aux modes de vie actuels (multimédia, film...), la participation à des manifestations locales pour aller à la rencontre du public et donc des consommateurs sont quelques unes des autres pistes qui pourront être explorées.
- La mise en place de bonnes pratiques collectives (écogestes) initiées par les professionnels : développer des outils pédagogiques à destination de publics cibles visant à communiquer sur des pratiques respectueuses de l'environnement et à préserver la richesse du bassin.

Ce travail préalable au sein de la profession permettra alors de diffuser auprès de l'ensemble de la population qu'elle soit résidente ou de passage, qu'elle soit jeune ou active un message commun autour de valeurs revisitées. Une fois constituée, l'exploitation de ces éléments et la volonté de communication trouveront leur prolongement dans le champ culturel que le programme LEADER prévoit d'accompagner.

✓ ***Approfondir la connaissance et la diffuser***

Le Bassin d'Arcachon bien que fréquemment qualifié « d'Ile à l'envers » n'est pas un lieu isolé du reste des politiques publiques et de l'action des partenaires institutionnels. Ainsi, le Conseil général de la Gironde, dans le cadre d'une réponse à l'appel à projets Gestion Intégrée des Zones Côtières a fait de cet espace un champ expérimental de gouvernance afin d'en optimiser sa connaissance. De la même manière, le GIP Littoral mis en place conjointement par l'Etat et le Conseil régional d'Aquitaine vise à relancer la réflexion sur l'aménagement et le développement durable du littoral aquitain. Démarche intégrée et partenariale, elle s'inscrit dans une logique de centre de ressources en favorisant la collecte et la synthèse des différentes données, la diffusion des expertises, la capitalisation et l'échange d'expériences. L'axe 4 appuiera en particulier :

- La vulgarisation scientifique des travaux conduits sur le Bassin d'Arcachon.
- L'élaboration de processus de concertation locale en mobilisant les relais locaux (associatifs notamment) pour décloisonner les approches (partenariats avec des acteurs territoriaux : plaisance, industries nautiques, piscicultures...).

Mais connaître, c'est également et avant tout se connaître soi-même. Le diagnostic sectoriel sur les activités pêche et conchyliculture a mis en évidence la difficulté d'agréger des données consolidées, à les analyser sur une échelle temps. Il a également mis en exergue la disparité de ces informations et de fait l'opacité des filières. La SRC a initié depuis 3 ans un « observatoire » de l'activité ostréicole au travers d'un partenariat avec notamment le CER Gironde et le laboratoire GRAPE de l'Université de Bordeaux 4. Il s'agit de renseigner quelques indicateurs qui permettent de mieux cerner l'évolution de la profession. De son côté, le CRPMEM gère depuis 2004 la Base Pêche Aquitaine qui traite des données technico-économiques à l'échelle régionale. Il s'agira là de :

- La construction d'un outil conjoint de prospective pour disposer d'un suivi permanent des activités pêche et conchyliculture et élaborer un « état zéro » indispensable aux orientations stratégiques de ces filières.

2. Effets attendus sur la zone	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une meilleure connaissance des métiers de la mer par l'ensemble de la population et leur revalorisation,. ✓ Une approche innovante du maintien des entreprises de la pêche et de la conchyliculture, ✓ Une conscience aiguisée de la fragilité du milieu par les différents acteurs présents sur le bassin. ✓ L'adoption de pratiques respectueuses de la faune, la flore et du milieu, par l'ensemble des usagers du plan d'eau. ✓ Un renforcement des pratiques de concertation. ✓ Une capacité accrue d'anticipation et de réactivité des filières. 																				
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p>Type de porteurs de projets :</p> <p>Organisations professionnelles, associations professionnelles, patrimoniales et environnementales, collectivités locales, structures de coopération intercommunale, organisme public.</p> <p>Nombre prévisionnel de projets soutenus : 13</p>																				
4. Nature des dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - ingénierie : frais de personnel, prestations externes (conduite d'étude, inventaires, diagnostics, animation, évaluation, assistance technique, études de faisabilité, sensibilisation...) - dépenses de communication (édition d'outils de communication et de sensibilisation, organisation et participation à des manifestations...) - dépenses d'animation - achats d'équipements et de matériels TIC (liés à des actions collectives) 																				
5. Modalités d'intervention prévues	<p>Maître d'ouvrage public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 80 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>																				
6. Financements FEP prévus	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Type d'intervention</th> <th style="width: 15%;">Montant FEP</th> <th style="width: 15%;">Taux d'intervention / DPT</th> <th style="width: 15%;">Contributions publiques nationales et locales</th> <th style="width: 15%;">Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine</td> <td style="text-align: right;">39 200 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">39 200 €</td> <td style="text-align: right;">19 600 €</td> </tr> <tr> <td>Approfondir la connaissance et la diffuser</td> <td style="text-align: right;">20 800 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">20 800 €</td> <td style="text-align: right;">10 400 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">60 000 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">60 000 €</td> <td style="text-align: right;">30 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées	Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine	39 200 €	50 %	39 200 €	19 600 €	Approfondir la connaissance et la diffuser	20 800 €	50 %	20 800 €	10 400 €	TOTAL	60 000 €	50 %	60 000 €	30 000 €
Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées																	
Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine	39 200 €	50 %	39 200 €	19 600 €																	
Approfondir la connaissance et la diffuser	20 800 €	50 %	20 800 €	10 400 €																	
TOTAL	60 000 €	50 %	60 000 €	30 000 €																	
7. Indicateurs de suivi	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Indicateur de réalisation</th> <th style="width: 30%;">Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de temps de sensibilisation organisés</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Nombre de temps de concertation organisés</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Nombre de supports d'information et de sensibilisation diffusés</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Indicateur de résultat</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Nombre de personnes sensibilisées</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Nombre de personnes et d'organisations intégrées dans des démarches concertées</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Elaboration d'un « état zéro » partagé</td> </tr> </tbody> </table> <p>Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)</p>	Indicateur de réalisation	Objectif	Nombre de temps de sensibilisation organisés	5	Nombre de temps de concertation organisés	5	Nombre de supports d'information et de sensibilisation diffusés	3	Indicateur de résultat		Nombre de personnes sensibilisées		Nombre de personnes et d'organisations intégrées dans des démarches concertées		Elaboration d'un « état zéro » partagé					
Indicateur de réalisation	Objectif																				
Nombre de temps de sensibilisation organisés	5																				
Nombre de temps de concertation organisés	5																				
Nombre de supports d'information et de sensibilisation diffusés	3																				
Indicateur de résultat																					
Nombre de personnes sensibilisées																					
Nombre de personnes et d'organisations intégrées dans des démarches concertées																					
Elaboration d'un « état zéro » partagé																					

<p>1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache</p>	<p>✓ Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore, le milieu et les habitats du Bassin d'Arcachon</p> <p>Le diagnostic met en évidence un milieu à la fois riche et fragile. La pérennité des activités professionnelles passe par la protection du milieu et notamment de certains espaces à fort intérêt écologique. Les politiques publiques mises en œuvre pour approfondir la connaissance du milieu doivent notamment permettre d'identifier et de caractériser des zones écologiques à vocation spécifique (ex : zones de frai, zones de nourriceries). La diffusion de cette connaissance, facilitée par les réseaux d'information mis en place dans le cadre de la mesure A1 du projet, permettra à l'ensemble des acteurs du Bassin de mesurer les enjeux écologiques inhérents à cet espace. Par ailleurs, les professionnels sont conscients de la multiplicité des acteurs attachés à leur liberté d'action sur le plan d'eau, et souhaitent impulser une réflexion collective propre à satisfaire des attentes légitimes, sans figer les espaces, sans les exclure des perspectives de développement. De même, la préservation de l'écosystème passe par une prise en compte des déchets générés par les activités de pêche et de conchyliculture (rejets de la pêche, coquilles, huîtres mal conformées, ferrailles et plastiques). L'action portera entre autres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élaboration d'un schéma directeur d'occupation de l'espace maritime pour déterminer les usages au sein des différents secteurs du plan d'eau. ➤ L'organisation des réseaux de collecte et de valorisation des déchets des activités maritimes du bassin. ➤ La détermination des moyens d'observation pertinents pour évaluer l'impact de ces mesures sur le milieu, en privilégiant des indicateurs complémentaires par rapport au suivi scientifique prévu. <p>L'axe 4 permettra donc de travailler en amont de projets qui trouveront leur financement dans le cadre des mesures 3.5 du règlement FEP, en ce qui concerne la mise en place d'aires marines protégées, et des mesures 3.2 pour ce qui se rapporte aux démarches innovantes en termes de création d'habitats.</p> <p>✓ Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels</p> <p>Plusieurs démarches de préservation et gestion des espaces naturels de types Aires Marines Protégées sont déjà engagées. Les périmètres d'études englobent le Bassin d'Arcachon. Les professionnels de la pêche et conchyliculture souhaitent se donner les moyens de participer à ces actions. L'axe 4 leur permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'informer, se former et comprendre les tenants et les aboutissants de ces procédures susceptibles de modifier leur cadre de travail. ➤ S'inscrire dans les réflexions territoriales par une implication active et constructive et être force de proposition. ➤ De sensibiliser les décideurs locaux, afin que ceux-ci intègrent pleinement les préoccupations des professionnels dans les actions visant à préserver l'environnement du Bassin d'Arcachon. <p>Ces activités professionnelles maritimes seront alors totalement reconnues dans ce nouvel environnement réglementaire. Ceci leur permettra, dans le cadre de la mesure 3.2 du FEP, d'élaborer des stratégies collectives.</p>
<p>2. Effets attendus sur la zone</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des démarches de concertation engagées par l'ensemble des acteurs autour du thème de la préservation et de l'amélioration de la qualité du milieu. ✓ Une co-construction des outils d'observation et de gestion concertée des espaces naturels sur le bassin. ✓ La préservation du plan d'eau et de l'attractivité du territoire.
<p>3. Bénéficiaires potentiels visés</p>	<p>Type de porteurs de projets :</p> <p>Organisations professionnelles, associations professionnelles et environnementales, collectivités locales, structures de coopération intercommunale, organismes publics.</p> <p>Nombre prévisionnel de projets soutenus : 12</p>
<p>4. Nature des dépenses éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ingénierie : frais de personnel et prestations externes (conduite d'étude, élaboration de plans de gestion et référentiels, diagnostics, animation, évaluation, sensibilisation, formation, études de faisabilité...) - dépenses de communication (édition d'outils de communication et de sensibilisation...) - dépenses d'animation

5. Modalités d'intervention prévues	<p>Maître d'ouvrage public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 80 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>																								
6. Financements FEP prévus	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Type d'intervention</th> <th style="width: 15%;">Montant FEP</th> <th style="width: 15%;">Taux d'intervention / DPT</th> <th style="width: 15%;">Contributions publiques nationales et locales</th> <th style="width: 15%;">Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore, le milieu et les habitats du Bassin d'Arcachon</td> <td style="text-align: right;">72 400 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">72 400 €</td> <td style="text-align: right;">36 200 €</td> </tr> <tr> <td>Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels</td> <td style="text-align: right;">11 600 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">11 600 €</td> <td style="text-align: right;">5 800 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">84 000 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">84 000 €</td> <td style="text-align: right;">42 000 €</td> </tr> </tbody> </table>					Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées	Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore, le milieu et les habitats du Bassin d'Arcachon	72 400 €	50 %	72 400 €	36 200 €	Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels	11 600 €	50 %	11 600 €	5 800 €	TOTAL	84 000 €	50 %	84 000 €	42 000 €
Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées																					
Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore, le milieu et les habitats du Bassin d'Arcachon	72 400 €	50 %	72 400 €	36 200 €																					
Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels	11 600 €	50 %	11 600 €	5 800 €																					
TOTAL	84 000 €	50 %	84 000 €	42 000 €																					
7. Indicateurs de suivi	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Indicateur de réalisation</th> <th style="width: 30%;">Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de temps de sensibilisation, d'information et de formation mis en place</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Rendu du Schéma directeur d'occupation de l'espace maritime</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre d'un réseau cohérent de collecte et de traitement des déchets d'activité maritime</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #e6f2ff;">Indicateur de résultat</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Nombre et densité des espèces fréquentant les sites et nombre de sites concernés</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Nombre de professionnels impliqués dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Nombre de démarches de gestion concertée des espaces naturels intégrant les professionnels de la mer</td> </tr> </tbody> </table> <p>Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)</p>					Indicateur de réalisation	Objectif	Nombre de temps de sensibilisation, d'information et de formation mis en place	10	Rendu du Schéma directeur d'occupation de l'espace maritime	1	Mise en œuvre d'un réseau cohérent de collecte et de traitement des déchets d'activité maritime	1	Indicateur de résultat		Nombre et densité des espèces fréquentant les sites et nombre de sites concernés		Nombre de professionnels impliqués dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels		Nombre de démarches de gestion concertée des espaces naturels intégrant les professionnels de la mer					
Indicateur de réalisation	Objectif																								
Nombre de temps de sensibilisation, d'information et de formation mis en place	10																								
Rendu du Schéma directeur d'occupation de l'espace maritime	1																								
Mise en œuvre d'un réseau cohérent de collecte et de traitement des déchets d'activité maritime	1																								
Indicateur de résultat																									
Nombre et densité des espèces fréquentant les sites et nombre de sites concernés																									
Nombre de professionnels impliqués dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels																									
Nombre de démarches de gestion concertée des espaces naturels intégrant les professionnels de la mer																									

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache	<p>✓ Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches</p> <p>L'objectif est ici d'aider pêcheurs et conchyliculteurs à s'affranchir de leur dépendance à un nombre trop réduit d'espèces et pour ce faire, d'innover en matière de ressources exploitées. Pour la conchyliculture, le diagnostic a en effet montré que cette activité relevait de la monoculture, avec l'exploitation de la seule huître qui rend l'activité vulnérable à toute atteinte à l'espèce et aux aléas des autorisations de commercialiser. Pour la pêche, intra bassin notamment, certaines entreprises ciblent tout au long de l'année une seule espèce. Dans le cadre des solidarités maritimes qui se renforceront au cours du programme, cette action visera à accompagner des actions collectives entre pêche et conchyliculture. L'exploitation des coquillages relève en effet à la fois de la pêche et de la conchyliculture comme l'illustre bien l'histoire du Bassin d'Arcachon. Pour autant, jusqu'à maintenant, l'exploitation de ressources communes est plus propice à créer des conflits d'usage qu'à réunir les professionnels autour d'une même action, visant à exploiter durablement la ressource. L'axe 4 appuiera principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'analyse des conditions propres (opportunité et rentabilité) à créer une activité pérenne autour de l'exploitation des nouvelles ressources. ➤ L'introduction de nouvelles espèces favorables à l'écosystème ou réhabilitation d'une espèce indigène au bassin dont le stock actuel est insuffisant à la rentabilité et la durabilité de son exploitation. ➤ Le transfert des compétences nécessaires à l'exploitation de ces nouvelles ressources. <p>Les nécessaires études d'impact trouveront par la suite leur financement dans le cadre de la mesure 2.1.1 du FEP.</p> <p>✓ Valoriser et transformer les produits de la mer</p> <p>On le voit, pêche et conchyliculture subissent à intervalle régulier des crises qui affectent et ébranlent les entreprises. Afin de renforcer leur assise économique et financière, il semble nécessaire d'accroître leur rentabilité. Pour cela, il convient de donner une valeur ajoutée supplémentaire à leurs activités. Pour y parvenir, les professionnels orienteront leurs efforts vers la transformation des produits ainsi que la valorisation de produits alimentaires actuellement non exploités (espèces rejetées par la pêche, coquilles et huîtres mal conformées pour la conchyliculture...), produits facilement disponibles, grâce à un réseau de collecte harmonisé sur tout le territoire par le biais de la fiche action A2. L'action soutiendra prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une étude d'opportunité technico-économique sur le thème de la valorisation des produits de la mer (identification des produits, étude des débouchés potentiels, étude juridique...). ➤ Un appel à projets sera lancé et permettra de soutenir un ou plusieurs projets qui seront retenus selon les orientations choisies par le Comité de Programmation (implication des femmes, projet transversal pêche/conchyliculture...). <p>Les investissements et dépenses nécessaires à la diversification des activités économiques pourront trouver un accompagnement financier soit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la mesure 1.5.1. du FEP : appui à la diversification ○ la mesure 1.2.1 du FEDER : soutenir la création, la reprise-transmission d'entreprises structurantes pour le tissu économique ○ la mesure 2.1 du FEP : investissements en aquaculture
2. Effets attendus sur la zone	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un potentiel d'exploitation diversifié, des ressources maintenues à un niveau satisfaisant, ✓ Des entreprises moins vulnérables parce que diversifiant la gamme de leurs produits mis en marché, ✓ L'introduction sur le marché de nouveaux produits locaux et de produits transformés à haute valeur ajoutée et spécifiques au Bassin d'Arcachon.
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p>Type de porteurs de projets :</p> <p>Structures collectives, organisations et associations professionnelles, entreprises privées. Un intérêt particulier sera porté sur les projets portés par les conjoint(e)s des chefs d'entreprise, organismes publics.</p> <p>Nombre prévisionnel de projets soutenus : 15</p>
4. Nature des dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie : Etude scientifique, étude de marché, formation, accompagnement des porteurs de projet, frais de gestion et d'animation,, frais de personnel - Communication, accompagnement marketing - Petits investissements sur des actions expérimentales dans le cadre de démarches collectives

5. Modalités d'intervention prévues	Maître d'ouvrage public ou privé : - Taux de subventions publiques : 80 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP..																								
6. Financements FEP prévus	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'intervention</th> <th>Montant FEP</th> <th>Taux d'intervention / DPT</th> <th>Contributions publiques nationales et locales</th> <th>Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches</td> <td>54 400 €</td> <td>50 %</td> <td>54 400 €</td> <td>27 200 €</td> </tr> <tr> <td>Valoriser et transformer les produits de la mer</td> <td>45 600 €</td> <td>50 %</td> <td>45 600 €</td> <td>22 800 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 000 €</td> <td>50 %</td> <td>100 000 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> </tbody> </table>					Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées	Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches	54 400 €	50 %	54 400 €	27 200 €	Valoriser et transformer les produits de la mer	45 600 €	50 %	45 600 €	22 800 €	TOTAL	100 000 €	50 %	100 000 €	50 000 €
Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées																					
Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches	54 400 €	50 %	54 400 €	27 200 €																					
Valoriser et transformer les produits de la mer	45 600 €	50 %	45 600 €	22 800 €																					
TOTAL	100 000 €	50 %	100 000 €	50 000 €																					
7. Indicateurs de suivi	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur de réalisation</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de temps d'information et de formation organisés</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets d'étude d'opportunité / rentabilité conduits</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Nombre de projets de transformation soutenus</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Indicateur de résultat</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre d'espèces nouvellement exploitées sur le Bassin d'Arcachon</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre d'unités de transformation créées</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre de femmes impliquées dans les projets</td> </tr> </tbody> </table> <p>Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)</p>					Indicateur de réalisation	Objectif	Nombre de temps d'information et de formation organisés	8	Nombre de projets d'étude d'opportunité / rentabilité conduits	5	Nombre de projets de transformation soutenus	2	Indicateur de résultat		Nombre d'espèces nouvellement exploitées sur le Bassin d'Arcachon		Nombre d'unités de transformation créées		Nombre de femmes impliquées dans les projets					
Indicateur de réalisation	Objectif																								
Nombre de temps d'information et de formation organisés	8																								
Nombre de projets d'étude d'opportunité / rentabilité conduits	5																								
Nombre de projets de transformation soutenus	2																								
Indicateur de résultat																									
Nombre d'espèces nouvellement exploitées sur le Bassin d'Arcachon																									
Nombre d'unités de transformation créées																									
Nombre de femmes impliquées dans les projets																									

<p>1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache</p>	<p>✓ Accompagner la mise en place de signes de qualité Aujourd'hui, les produits de pêche et d'aquaculture issus du Bassin d'Arcachon ne sont pas clairement identifiés par les consommateurs. Pour tenter d'y remédier, les pêcheurs et conchyliculteurs font le pari de mieux valoriser les produits s'ils sont porteurs d'identité locale et garants de pratiques durables. A titre d'exemple, l'action soutiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La concertation entre professionnels et acteurs concernés pour identifier des produits et/ou des pratiques susceptibles de répondre aux exigences d'un label et/ou d'une marque collective. ➤ L'élaboration d'un cahier des charges déterminant les caractéristiques auxquelles doivent se rattacher la ou les productions sélectionnées. ➤ L'accompagnement de la mise en œuvre des marques et/ou labels jusqu'à la mise en marché. <p>L'éventuelle nécessité de développer des mesures aquaenvironnementales pourra être accompagnée par la mesure 2.1.2 du FEP.</p> <p>✓ Développer de nouveaux circuits de commercialisation Les circuits de commercialisation actuels montrent leurs limites et les professionnels souhaitent s'unir pour innover dans la manière de mettre en marché leurs produits afin d'être plus concurrentiels et de dégager une plus forte valeur ajoutée. Les consommateurs sont actuellement en recherche de produits alimentaires de qualité, à la fraîcheur garantie, mais aussi de produits porteurs d'une image positive. En achetant directement au producteur, il renforce la confiance qu'il porte au produit et son implication dans une consommation éthique et responsable soutenant une activité de production artisanale. Le regroupement des produits de la mer au sein de circuits de commercialisation communs élargira l'offre proposée en vente directe et ce d'autant plus que les produits transformés (dont la création de la filière aura été appuyée par la fiche action A2) pourront y trouver un débouché. Concrètement, il pourra s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mutualiser les circuits courts de commercialisation entre pêcheurs et conchyliculteurs et expérimenter de nouvelles formes de ventes directes. <p>Des opportunités nouvelles pourront être déclinées à travers notamment une mutualisation avec le secteur agricole. A titre d'exemple, les relais d'Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne pourront proposer aux consommateurs des contrats mixtes produits agricoles/produits de la mer. Ainsi, par le biais de l'axe 4 l'action permettra d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la mise en place de réseaux de distribution précurseurs en lien avec l'agriculture. <p>Ce lien entre la terre et la mer, à l'échelon local, donnera au consommateur une image forte du territoire et de ses activités et trouvera un écho dans le volet économique du programme LEADER du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre.</p>
<p>2. Effets attendus sur la zone</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des produits rattachés à une identité locale. ✓ Des professionnels engagés dans des démarches de production respectueuses de l'environnement. ✓ Des prix de vente revalorisés. ✓ Une multiplication des débouchés pour les produits. ✓ Un renforcement du lien producteur consommateur ainsi que du lien terre/mer.
<p>3. Bénéficiaires potentiels visés</p>	<p>Type de porteurs de projets : Structures collectives, organisations et associations professionnelles, entreprises privées, organismes publics. Nombre prévisionnel de projets soutenus : 13</p>
<p>4. Nature des dépenses éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie : Etude scientifique, étude de marché, formation, accompagnement des porteurs de projet, frais de gestion et d'animation, frais de personnel - Communication, accompagnement marketing - Achat d'équipements et de petit matériel (liés à la mise en œuvre des marques collectives ou à la commercialisation en circuit court)
<p>5. Modalités d'intervention prévues</p>	<p>Maître d'ouvrage public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 80 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>

6. Financements FEP prévus	Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées
	Accompagner la mise en place de signes de qualité	52 000 €	50 %	52 000 €	26 000 €
	Développer de nouveaux circuits de commercialisation	52 000 €	50 %	52 000 €	26 000 €
	TOTAL	104 000 €	50 %	104 000 €	52 000 €

7. Indicateurs de suivi	Indicateur de réalisation	Objectif
	Nombre de temps de concertation et de rencontre inter – filières économiques mis en œuvre	8
	Nombre de labels / marques accompagnés	2
	Nombre de temps d'accompagnement commercial et marketing conduits	3
	Indicateur de résultat	
	Nombre de signes de qualité mis en place	
	Nombre de professionnels engagés dans une démarche qualité	
	Nombre de nouveaux circuits de commercialisation	
	Nombre de professionnels engagés dans des démarches collectives de commercialisation	

Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache

✓ **Une « Route du patrimoine maritime »**

Le secteur du tourisme sur le Bassin d'Arcachon bénéficie notamment de la pêche et de l'ostréiculture en termes d'image, de patrimoine, de notoriété. Le secteur du tourisme peut apporter aux professionnels de la pêche et de l'ostréiculture des ressources complémentaires, des éléments de reconnaissance économique et sociale, des possibilités de conservation et de gestion de leurs espaces de travail. La clé d'une relation positive entre les métiers de la mer et le tourisme est dans la conservation par les professionnels de la maîtrise de leurs espaces de production et de leurs usages.

L'idée, amorcée dans le projet « Route de l'Huître » était bien de développer la valorisation touristique de l'ostréiculture dans un rapport positif et maîtrisé pour aider à la conservation et la réhabilitation de l'architecture et du patrimoine, sans freiner les évolutions techniques. L'objectif était aussi d'ouvrir certains espaces portuaires afin d'en faire des lieux d'animation de référence pour le bassin. L'action visera en particulier :

- L'animation de la structuration d'une offre globale orientée vers l'écotourisme.
- L'organisation et la promotion de visites d'exploitation, pescatourisme...
- L'amélioration de l'accueil touristique sur le littoral : signalétique, information, formation des professionnels à l'accueil, dégustation et formation à la dégustation, animations, événementiel.
- La mutualisation des moyens d'animations et développement d'événements en réseau.

Cette action s'inscrit dans le prolongement de celle engagée au sein du programme LEADER avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne en matière d'écotourisme sur la partie intérieure du Pays. Ces deux démarches sont le fruit de la réflexion initiée sur le territoire dans le cadre du Schéma de cohérence du développement touristique validé en 2007.

2. Effets attendus sur la zone

- ✓ Apporter des sources de revenus complémentaires aux professionnels de la mer.
- ✓ Renforcer le lien entre professionnels de la mer et les autres opérateurs économiques.
- ✓ Sensibiliser les visiteurs à l'histoire maritime du territoire et à la fragilité du milieu naturel.

3. Bénéficiaires potentiels visés

Type de porteurs de projets :
Organisations professionnelles, associations, collectivités locales, structures de coopération intercommunale, organismes publics, entreprises privées dans le cadre de démarches collectives.
Nombre prévisionnel de projets soutenus : 12

4. Nature des dépenses éligibles

- ingénierie : frais de personnel et prestations externes (conduite d'étude, assistance à maîtrise d'ouvrage, étude faisabilité, animation, sensibilisation, formation, ...)
- dépenses de communication (édition d'outils de communication et de sensibilisation, ...) et de promotion
- dépenses d'animation
- achats d'équipements et de matériels (liés aux outils d'animation, d'accueil et de signalisation)

5. Modalités d'intervention prévues

Maître d'ouvrage public ou privé :
- Taux de subventions publiques : 80 %
- Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50%
Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.

6. Financements FEP prévus

Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées
Une « Route du patrimoine maritime »	84 000 €	50 %	84 000 €	42 000 €
TOTAL	84 000 €	50 %	84 000 €	42 000 €

7. Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation	Objectif
Nombre de projets collectifs aidés	5
Nombre de temps de formation conduits	4
Nombre d'opérations de communication lancées	3
Indicateur de résultat	
Nombre de professionnels proposant un accueil	
Nombre de professionnels impliqués dans la démarche collective	
Nombre de visiteurs	

Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache	<p>✓ De nouveaux services à destination de la communauté maritime</p> <p>Les différents protagonistes du Bassin d'Arcachon se rencontrent rarement pour échanger sur leurs pratiques. Cet éloignement concerne également les professionnels de la mer, en pêche et conchyliculture. A l'instar d'autres acteurs économiques du Pays, les professionnels souhaitent réfléchir à de nouvelles formes d'organisation qui s'affranchissent des structures existantes, lesquelles conservent toute leur légitimité par ailleurs. L'idée est de formaliser cette approche nouvelle entre filières au sein d'un espace de rencontre, de dialogue, d'échange. Dépasser les clivages, transcender les corporations pour porter témoignage d'une appartenance locale à un espace commun sont quelques unes des ambitions affichées. Celles-ci pourront se décliner par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La promotion du développement économique des filières au sein d'un club d'entreprises maritimes afin d'impulser des échanges autour d'intérêts communs, par le biais de colloques, de sessions de formation, de conférences débat... ➤ L'instauration de liens avec d'autres filières économiques du territoire telles l'agriculture, les entreprises du nautisme, les hôteliers – cafés - restaurateurs prémisses de véritables synergies au plan local. ➤ Le renforcement des liens intergénérationnels par la promotion du tutorat entre primo - installant et jeunes retraités. ➤ La conduite d'un travail sur l'environnement économique des entreprises : veille juridique, réglementaire, fiscale... ➤ L'introduction de la médiation pour modérer les conflits d'usage liés à la concurrence sur l'occupation de l'espace littoral. 																
2. Effets attendus sur la zone	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Positionner les filières professionnelles comme véritables acteurs économiques. ✓ Accompagner les professionnels dans le développement des compétences. ✓ Une meilleure coordination entre les professionnels. ✓ Un dialogue multisectoriel renoué. 																
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p>Type de porteurs de projets :</p> <p>Organisations et associations professionnelles, collectivités locales, structures de coopération intercommunale, organismes publics.</p> <p>Nombre prévisionnel de projets soutenus : 15</p>																
4. Nature des dépenses éligibles	<p>- ingénierie : frais de personnel, prestations externes (conduite d'étude, diagnostics, animation, évaluation, assistance technique, études de faisabilité, sensibilisation...)</p> <p>- dépenses de communication (édition d'outils de communication et de sensibilisation, organisation et participation à des manifestations...)</p>																
5. Modalités d'intervention prévues	<p>Maître d'ouvrage public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 80 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>																
6. Financements FEP prévus	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Type d'intervention</th> <th style="width: 15%;">Montant FEP</th> <th style="width: 15%;">Taux d'intervention / DPT</th> <th style="width: 20%;">Contributions publiques nationales et locales</th> <th style="width: 20%;">Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De nouveaux services à destination de la communauté</td> <td style="text-align: right;">34 000 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">34 000 €</td> <td style="text-align: right;">17 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">34 000 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">34 000 €</td> <td style="text-align: right;">17 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées	De nouveaux services à destination de la communauté	34 000 €	50 %	34 000 €	17 000 €	TOTAL	34 000 €	50 %	34 000 €	17 000 €	
Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées													
De nouveaux services à destination de la communauté	34 000 €	50 %	34 000 €	17 000 €													
TOTAL	34 000 €	50 %	34 000 €	17 000 €													
7. Indicateurs de suivi	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Indicateur de réalisation</th> <th style="width: 30%;">Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de rencontres - événements entre filières</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Nombres d'actions d'accompagnement professionnel / tutorat</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Nombre de supports de communications</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions de communication / médiation</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Indicateur de résultat</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Nombre de professionnels inscrits dans les démarches partenariales</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Baisse des tensions autour du plan d'eau en période de pointe</td> </tr> </tbody> </table> <p>Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)</p>	Indicateur de réalisation	Objectif	Nombre de rencontres - événements entre filières	4	Nombres d'actions d'accompagnement professionnel / tutorat	4	Nombre de supports de communications	3	Nombre d'actions de communication / médiation	4	Indicateur de résultat		Nombre de professionnels inscrits dans les démarches partenariales		Baisse des tensions autour du plan d'eau en période de pointe	
Indicateur de réalisation	Objectif																
Nombre de rencontres - événements entre filières	4																
Nombres d'actions d'accompagnement professionnel / tutorat	4																
Nombre de supports de communications	3																
Nombre d'actions de communication / médiation	4																
Indicateur de résultat																	
Nombre de professionnels inscrits dans les démarches partenariales																	
Baisse des tensions autour du plan d'eau en période de pointe																	

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache	<p>✓ Satisfaire aux besoins de logement des actifs de la mer</p> <p>Pêche et conchyliculture sont des activités ancestrales sur le Bassin d'Arcachon qui garantissent des emplois à l'année et maintiennent ainsi une population active sur le territoire. Or aujourd'hui, les professionnels se trouvent confrontés à des problèmes de logement en raison d'une pression démographique forte et d'un prix du foncier prohibitif. Une autre difficulté réside dans la volonté légitime des professionnels retraités de conserver leur habitation à proximité de leur ancien outil de production. La transmission de l'entreprise en pâtit car le repreneur rencontre des freins à son installation en raison de l'absence d'un hébergement à proximité immédiate. Par ailleurs, le Domaine Public Maritime (DPM) est source de multiples usages souvent concurrentiels (travail ostréicole, habitation, villégiature, plaisance, commerce). On peut observer des statuts différents selon les Communes du bassin qui posent notamment la question du logement dans ces espaces. Les actions conduites soutiendront une double ambition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réalisation d'un état des lieux précis quant aux problématiques de logement des professionnels sur le Bassin d'Arcachon ; celui-ci s'inscrira dans les enjeux du logement à l'échelle du territoire. ➤ La conduite d'une analyse de la situation juridique des cabanes ostréicoles qui se trouvent sur le Domaine Public Maritime. <p>✓ Faciliter l'accès à l'emploi ou la formation professionnelle des conjoints</p> <p>L'objectif est d'assurer un revenu complémentaire aux foyers vivant des activités maritimes, souvent fragilisés durant les périodes de crise. La mise en réseau, l'identification des compétences et des contraintes de ce public cible permettront de le mettre en relation avec des activités économiques terrestres du territoire ayant des besoins en mains d'œuvre saisonniers parfois difficiles à satisfaire (tourisme...). L'emploi de ces conjoint(e)s, déjà logé(e)s sur le territoire constituera un atout face à la problématique du logement des saisonniers. Dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe et mouvant, et pour faire face aux mutations d'un environnement qui affectent de plus en plus les modalités d'organisation et de travail des entreprises artisanales, ces dernières se doivent d'être réactives. Leur capacité à intégrer ces évolutions est étroitement liée au niveau de compétence du conjoint collaborateur. La formation de ces derniers est donc un enjeu primordial. Des dispositifs ont été déployés (contrat d'objectifs sur les métiers de la mer de la Région Aquitaine) pour y répondre mais ceux-ci peinent à trouver un aboutissement. Trois types d'actions complémentaires sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les chefs d'entreprise aux besoins en compétence du conjoint collaborateur. ➤ Définir au sein de la profession les conditions et les modalités d'accès aux formations adaptées aux aspects atypiques de leurs métiers. ➤ Recenser les besoins et contribuer à la construction des programmes de formation à l'échelle régionale.
2. Effets attendus sur la zone	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un meilleur accès des professionnels aux logements sur le littoral. ✓ Une orientation des conjoint(e)s vers d'autres activités. ✓ Une offre de formation en adéquation avec les contraintes des filières. ✓ Un rôle accru des conjoints collaborateurs dans la pérennité des entreprises.
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p>Type de porteurs de projets :</p> <p>Organisations et associations professionnelles, collectivités locales, structures de coopération intercommunale, organismes publics.</p> <p>Nombre prévisionnel de projets soutenus : 10</p>
4. Nature des dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - ingénierie : frais de personnel, prestations externes (conduite d'étude, diagnostics, animation, évaluation, assistance technique, études de faisabilité, sensibilisation...) - dépenses de communication (édition d'outils de communication et de sensibilisation, organisation et participation à des manifestations...)
5. Modalités d'intervention prévues	<p>Maître d'ouvrage public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 80 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>

6. Financements FEP prévus	Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées
	Satisfaire aux besoins de logement des actifs de la mer	10 400 €	50 %	10 400 €	5 200 €
	Faciliter l'accès à l'emploi ou la formation professionnelle des conjoints	16 800 €	50 %	16 800 €	8 400 €
	TOTAL	27 200 €	50 %	27 200 €	13 600 €

7. Indicateurs de suivi	Indicateur de réalisation		Objectif
	Nombre d'actions en faveur de l'accès à l'emploi ou à la formation		8
	Rendu de l'état des lieux logement		1
	Rendu de l'étude juridique		1
	Indicateur de résultat		
	Baisse du nombre de professionnels en difficulté de logement		
	Hausse du nombre de conjoints formés		
	Hausse du nombre de conjoints ayant un emploi		

Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache	<p>✓ <i>Animer l'Axe 4 du FEP</i></p> <p>L'axe 4 constitue une nouvelle approche de la mise en œuvre des Fonds européens en matière de pêche. Pour satisfaire aux exigences de cet axe méthodologique, le Groupe devra s'attacher les compétences d'une personne ressource, chargée de son animation, de la diffusion sur le territoire des informations relatives aux fonds européens et plus particulièrement au FEP et au programme Axe 4. Elle sera également la personne référente du réseau national au sein duquel le Groupe sera un partenaire actif. Cette personne devra enfin animer le Comité de Programmation ainsi que le Comité Technique afin d'accompagner les porteurs de projets éligibles.</p> <p>La fonction d'animation sera complétée d'une fonction de gestion administrative du programme. Elle s'appuiera sur une organisation territoriale déjà éprouvée autour d'un Comité Technique réunissant les principaux collaborateurs des organisations professionnelles, des intercommunalités, des EPCI et du Pays.</p>															
2. Effets attendus sur la zone	<p>✓ Accompagnement des porteurs de projets,</p> <p>✓ Mise en œuvre des objectifs du Groupe,</p> <p>✓ Consolidation du partenariat entre filières professionnelles et collectivités locales.</p>															
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p><i>Type de porteurs de projets :</i></p> <p>Organisations et associations professionnelles, collectivités locales, structures de coopération intercommunale.</p>															
4. Nature des dépenses éligibles	<p>- frais de personnel (animation et gestion) : rémunération et charges, coûts directs associés (frais de transport, frais de fonctionnement, formation, ...)</p> <p>- achat d'équipement et de petit matériel pour l'animation et la gestion du programme</p>															
5. Modalités d'intervention prévues	<p><i>Maître d'ouvrage public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 100 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>															
6. Financements FEP prévus	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Type d'intervention</th> <th style="width: 15%;">Montant FEP</th> <th style="width: 15%;">Taux d'intervention / DPT</th> <th style="width: 20%;">Contributions publiques nationales et locales</th> <th style="width: 20%;">Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animer l'Axe 4 du FEP</td> <td style="text-align: right;">55 000 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">55 000 €</td> <td style="text-align: center;">/</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">55 000 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: right;">55 000 €</td> <td style="text-align: center;">/</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées	Animer l'Axe 4 du FEP	55 000 €	50 %	55 000 €	/	TOTAL	55 000 €	50 %	55 000 €	/
Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées												
Animer l'Axe 4 du FEP	55 000 €	50 %	55 000 €	/												
TOTAL	55 000 €	50 %	55 000 €	/												

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache	<p>✓ <i>Connaître et faire connaître</i></p> <p>Le Groupe devra se doter d'une mission de communication et élaborer un plan stratégique de communication afin de garantir la connaissance par le plus grand nombre des objectifs du plan de développement de l'Axe 4 du FEP.</p> <p>Le Groupe conduira une évaluation à mi-parcours et finale de la mise en œuvre du programme. Cette étape sera accompagnée par un prestataire extérieur. Afin de veiller à des économies d'échelle, il pourrait s'avérer pertinent de coordonner une mutualisation de ces étapes dans le cadre du réseau national des Groupes en faisant appel à un prestataire commun.</p> <p>L'évaluation in-itinere sera assurée par le Comité de Programmation dans le cadre de rapports annuels sous l'égide de l'animateur(trice).</p> <p>Enfin, le Pays mettra en place une mission d'évaluation à dimension prospective de l'ensemble des politiques locales. Au-delà de l'évaluation de l'Axe 4 du FEP en termes de réalisation et de résultat, l'animateur du Groupe, en lien avec l'animateur Agenda 21, sera chargé de conduire une évaluation de l'impact territorial de l'Axe 4 du FEP.</p>															
2. Effets attendus sur la zone	<p>✓ Appropriation locale des objectifs opérationnels de l'Axe 4 du FEP,</p> <p>✓ Information sur l'impact des politiques européennes,</p> <p>✓ Evaluer pour évoluer.</p>															
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p><i>Type de porteurs de projets :</i></p> <p>Organisations et associations professionnelles, collectivités locales, structures de coopération intercommunale.</p>															
4. Nature des dépenses éligibles	<p>- ingénierie : rémunération et charges, coûts directs associés (frais de transport, frais de fonctionnement, formation, ...)</p> <p>- prestations externes (conduite d'étude, évaluation, formation, sensibilisation,...)</p> <p>-- dépenses de communication (édition d'outils de communication et de sensibilisation, ...)</p>															
5. Modalités d'intervention prévues	<p><i>Maître d'ouvrage public :</i></p> <p>- Taux de subventions publiques : 100 %</p> <p>- Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50%</p> <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>															
6. Financements FEP prévus	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'intervention</th> <th>Montant FEP</th> <th>Taux d'intervention / DPT</th> <th>Contributions publiques nationales et locales</th> <th>Contributions privées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Connaître et faire connaître</td> <td>25 000 €</td> <td>50 %</td> <td>25 000 €</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>25 000 €</td> <td>50 %</td> <td>25 000 €</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées	Connaître et faire connaître	25 000 €	50 %	25 000 €	/	TOTAL	25 000 €	50 %	25 000 €	/
Type d'intervention	Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées												
Connaître et faire connaître	25 000 €	50 %	25 000 €	/												
TOTAL	25 000 €	50 %	25 000 €	/												

1. Description synthétique du contenu et objectifs prioritaires auxquels le dispositif se rattache	<p>✓ Un lien privilégié avec le Pays Marennes - Oléron</p> <p>La coopération vise à créer des synergies entre différents territoires ou différents acteurs de plusieurs territoires. Ces synergies peuvent prendre la forme de réflexions, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ou d'opérations concrètes conduites à plusieurs sur des thématiques préalablement définies. Les projets de coopération proposés au titre de l'Axe 4 du FEP s'articulent avec la stratégie du groupe FEP local.</p> <p>La coopération projetée entre le Pays Marennes Oléron et le Groupe Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre est issue des échanges déjà amorcés entre les deux territoires, notamment ceux pris dans le cadre de la coopération pour le programme Leader 2007/2013.</p> <p>En effet, ces échanges ont permis de conforter des liens naturels qui existent entre les deux territoires, tant dans les compétences que dans les problématiques rencontrées.</p> <p>Le projet de coopération entre le Pays Marennes Oléron et le Groupe Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre identifie à ce stade des axes de travaux communs et pertinents pour les deux territoires, en cohérence avec la stratégie Axe 4 du FEP du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, qu'il conviendra de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transférer les savoir-faire sur un ensemble de thématiques communes aux deux territoires : travailleurs en situation d'handicap, encadrement des pratiques de pêche à pied récréative, maison des saisonniers en lien avec les filières pêche et conchyliculture... ➤ Rechercher et développer des méthodes innovantes : promouvoir les métiers de la mer... ➤ Développer des circuits touristiques ➤ Créer une Plateforme d'échange FEP <p>Ce projet de coopération pourrait par ailleurs être enrichi par de nouveaux partenariats, avec des groupes FEP localisés sur la façade atlantique française voir espagnole, qu'il conviendra de formaliser. Issues des échanges réalisés avec l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA), des pistes de travail ont d'ores et déjà été identifiées et pourraient s'inscrire dans le cadre des travaux menés par l'AGLIA sur le tourisme, notamment la thématique du « pescatourisme » (transport de passagers par les professionnels).</p> <p>Ainsi, le projet de coopération entre le Pays Marennes Oléron et le Groupe Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre identifie à ce stade des potentialités d'ouverture de la coopération à l'échelle de la façade atlantique et internationale, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ouverture de la coopération à d'autres groupes FEP de la façade atlantique et volet coopération internationale (AGLIA,...) ➤ Le transfert de savoir-faire sur la thématique tourisme, création d'une charte touristique commune...
2. Effets attendus sur la zone	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enrichir notre projet de territoire, ✓ Renforcer et prolonger les dynamiques locales, ✓ Enrichir les pratiques et les savoir-faire des acteurs locaux par des échanges avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires, ✓ Favoriser un mode de diffusion particulièrement efficace puisque porté par un réseau d'acteurs interrégionaux, voire internationaux tous partie prenante d'une ou plusieurs problématiques étudiées.
3. Bénéficiaires potentiels visés	<p>Type de porteurs de projets :</p> <p>Organisations et associations professionnelles, collectivités locales, structures de coopération intercommunale.</p> <p>Nombre prévisionnel de projets soutenus : 12</p>
4. Nature des dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - dépenses d'animation : formation, frais de personnel, prestations externes, conduite d'étude, ... - dépenses de communication (publication, support de communication, ...) - dépenses de fonctionnement : frais de réunion, transport, logement, frais d'interprétariat, ...
5. Modalités d'intervention prévues	<p>Maître d'ouvrage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de subventions publiques : 100 % - Intensité de l'aide du FEP : 20% à 50% <p>Montant plafond et plancher de dépenses subventionnables (coût total du projet ou FEP) : à définir par le Comité de Programmation FEP.</p>

6. Financements FEP prévus	Type d'intervention		Montant FEP	Taux d'intervention / DPT	Contributions publiques nationales et locales	Contributions privées
	Un lien privilégié avec le Pays Marennes - Oléron		25 000 €	50 %	25 000 €	/
	TOTAL		25 000 €	50 %	25 000 €	/
7. Indicateurs de suivi	Indicateur de réalisation					Objectif
	Nombre de temps d'échanges interterritorial					
	Nombre d'outils de sensibilisation / communication communs					
	Indicateur de résultat					
	Efficacité du travail en réseau					
	Nombre de projets communs mis en œuvre					
	Nombre de professionnels impliqués					
	Nombre de touristes participant à la découverte du Bassin d'Arcachon et de Marennes - Oléron					
	Indicateurs d'impact : l'impact de l'Axe 4 du FEP s'appréciera sur la base du « Référentiel d'évaluation de l'état du territoire au regard du développement durable » mis en œuvre à l'échelle du Pays (cf. annexe)					

IV. Articulation et complémentarité avec les autres interventions sur la zone

Émanation de la volonté politique locale, le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre a été créé en décembre 2004, soutenu par l'Etat engagé dans la création d'un arrondissement sur ce même périmètre, et relayé par la société civile organisée au sein du Conseil de Développement. Cette organisation dénotait la volonté des acteurs locaux de se doter d'outils adaptés qui concourent au développement de ce territoire.

Les leviers de la politique contractuelle :

Le Pays, espace de concertation, de réflexion et de projets a pour objectif une coordination et une coopération dans la mise en œuvre des actions. Le contrat de Pays traduit cette volonté et doit permettre aux collectivités d'agir sur des secteurs prioritaires, en évaluant l'impact de ces opérations sur l'ensemble du territoire. Un premier Contrat de Pays, qui comportait notamment des études stratégiques en matière de développement touristique, culturel et d'urbanisme commercial, s'est achevé en décembre 2007. Les négociations avec les partenaires financiers vont entrer dans une phase active pour préparer le Contrat de 2^{ème} génération avec la Région. Celui-ci identifiera notamment les cofinancements des opérations inscrites dans le cadre du programme LEADER du GAL du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre. Un autre contrat opérationnel, le Contrat de Développement Durable sera également négocié avec le Département.

Il est à noter que le Conseil régional d'Aquitaine lors de sa séance plénière du 28 juin 2008 a adopté un **nouveau règlement d'intervention en faveur de la pêche et de l'aquaculture** qui « donne délégation à la Commission Permanente pour déterminer les modalités de l'intervention sur le ou les projets aquitains éventuellement retenus dans le cadre des appels à projets *Développement Durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture* lancés au niveau national ».

Le CPER 2007-2013 est un outil incontournable pour mobiliser des moyens financiers indispensables à la mise en œuvre de projets structurants. Ainsi, la gestion durable du littoral aquitain, notamment sur le Bassin d'Arcachon, bénéficie-t-elle de crédits réservés. Ces derniers sont fléchés sur 4 priorités stratégiques :

- Développement de la connaissance et de l'observation maritime et littorale
- Préservation de l'environnement et accueil du public dans le cadre de la GIZC
- Accompagnement du développement des activités économiques sur le littoral
- Soutien à la pêche maritime, à l'ostréiculture et aux activités aquacoles

L'adéquation des objectifs du Pays avec des programmes européens complémentaires :

La ligne directrice du Pays inscrite dans la Charte actualisée en décembre 2007 repose sur 3 axes : préserver l'environnement et le cadre de vie, mettre en cohérence les services publics et au public et œuvrer en faveur de l'emploi, du développement économique et des solidarités.

Les enjeux qui entourent cette stratégie territoriale sont traduits dans le programme LEADER : fort d'un diagnostic partagé (un territoire sous tension), dégageant un enjeu clairement identifié (choisir son attractivité), et afin de répondre à notre priorité ciblée (renforcer le lien littoral-intérieur), LEADER doit permettre d'expérimenter, d'innover, d'inventer, de mutualiser. Pour ce faire, le plan de développement se décline en 3 axes :

- Accompagner un accueil durable des populations
- Valoriser et préserver la qualité du patrimoine naturel
- Développer les filières touristique et économique responsables

Renforcer le lien littoral-intérieur implique de conforter chacun de ces deux espaces afin de parvenir à un développement équilibré. Au stade de la candidature, le GAL avait imaginé certaines actions en lien avec le milieu maritime. Celles-ci avaient notamment vocation à soutenir les filières professionnelles pour les pérenniser. Parce que LEADER n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des thématiques auxquelles le territoire est confronté et parce que les activités liées au plan d'eau ne sont pas éligibles au FEADER, le Pays avait envisagé, dès le départ, **une candidature complémentaire sur l'Axe 4 du FEP.**

Illustration de la transversalité entre les deux programmes, le schéma de cohérence du développement touristique du Pays, validé en juillet 2007, et sur lequel s'appuie le volet écotourisme fait état des pistes de travail tant à l'intérieur du Pays (LEADER) que sur le littoral (Axe 4 du FEP). Il aborde plus particulièrement la question de la valorisation touristique de l'ostréiculture à travers **une meilleure connaissance et compréhension du métier et de la ressource, une meilleure association de la profession aux images et valeurs du territoire et un apport en termes de complément de revenus.**

L'articulation entre LEADER et l'Axe 4 du FEP apparaît clairement dans le contenu des plans de développement respectifs :

- « *Accompagner un accueil durable des populations* » renvoie à l'idée de « mixage » entre nouveaux arrivants et population ancestrale, à la solidarité intergénérationnelle entre jeunes et anciens. Il s'agit là de retisser des liens sociaux pour accompagner ce changement et créer les conditions d'une identité partagée, fédératrice, source de nouvelles dynamiques sociales, culturelles et économiques. C'est cette même ambition qui entoure l'idée de « *solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial* ».

• Valoriser et préserver la qualité du patrimoine naturel implique de connaître et faire connaître cette richesse, d'apprécier ce patrimoine environnemental maritime et forestier comme une ressource économique et collective qui caractérise le territoire et lui apporte une plus value, fondement même de son attractivité. «Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement» participe à ce même objectif.

• «Développer les filières touristique et économique responsables» exprime notamment la volonté de structurer à l'échelle de l'ensemble du territoire une offre globale en écotourisme, liant le littoral à l'intérieur et accompagnant la clientèle dans une découverte ou redécouverte du territoire dans le respect de l'environnement. «Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable» reprend cette dimension et pose plus largement la problématique de la diversification des activités, elle aussi exprimée dans le programme LEADER sous l'angle de l'agriculture biologique.

L'Axe 4 du FEP, au même titre que LEADER, **participe à la mise en œuvre de la stratégie territoriale et vise à un décloisonnement des approches sectorielles**. Ainsi, de nouvelles formes de gouvernance seront expérimentées tout au long de la mise en œuvre des programmes et des passerelles sont prévues pour rapprocher les acteurs et les pratiques (cf. partie VI).

Pour autant une ligne de partage claire existe entre les deux programmes. En effet, chaque programme vise des bénéficiaires potentiels identifiés et distincts et les circuits de mise en œuvre ne laisseront place à aucune ambiguïté. De même, le financement des plans de développement fera appel de manière exclusive au fonds auquel il est rattaché : Axe 4 du FEP au FEP et LEADER au FEADER. Chaque fonds dispose également de son propre Comité de Programmation, d'un outil de suivi différent (PRESAGE pour l'Axe 4 du FEP – OSIRIS pour LEADER) et d'une procédure d'instruction des dossiers complètement disjointe.

Une démarche territoriale fondée sur le développement durable : l'Agenda 21 du Pays

La volonté de réaliser un Agenda 21 marque un tournant décisif pour le projet territorial du Pays qui sera désormais plus ambitieux en termes de développement durable.

Afin d'obtenir la reconnaissance du projet par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), le projet doit démontrer qu'il contribue « à la poursuite de finalités essentielles pour l'avenir de la planète ».

Ces finalités sont exprimées ainsi :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection et gestion des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces finalités s'expriment dans divers domaines : la santé, l'habitat, l'urbanisme, les déplacements, l'énergie, la gestion des ressources, la culture, etc. Chaque action devra être assortie d'indicateurs permettant d'évaluer concrètement sa contribution aux 5 finalités.

« Au-delà de ces 5 finalités, les expériences passées ont démontré l'importance d'accorder une attention toute particulière aux méthodes utilisées, de l'élaboration à l'évaluation du projet. »

Plusieurs éléments sont considérés comme déterminants : La participation de tous, la transversalité, l'organisation du pilotage, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.

Chaque territoire est unique et demande une attention particulière. Chacun d'eux dispose de compétences et d'enjeux spécifiques. Ces enjeux sont mis en lumière dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic, partagé avec tous les acteurs impliqués (population). C'est ce diagnostic qui permet de fixer les enjeux spécifiques du territoire ainsi qu'un certain nombre de priorités pour l'avenir, en conciliant les spécificités locales et actuelles avec le respect des finalités globales du développement durable.

L'objectif est de parvenir à élaborer un Agenda 21 du Pays qui deviendrait le projet de territoire au même titre que la Charte à l'horizon 2011.

La mise en œuvre de l'Axe 4 du FEP, pensée selon les principes mêmes du développement durable, permettra d'accompagner cette démarche et d'y associer dans un partenariat privilégié les acteurs du monde maritime.

Des initiatives supra territoriales dans lesquelles le Bassin d'Arcachon inscrit son action :

1. Le Groupement d'Intérêt Public « littoral » Aquitain (GIP Littoral)

Lancé à l'occasion du Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire en septembre 2004, le GIP Littoral, constitué le 30 mai 2006, réunit l'Etat, la Région, le Département, les Communes et intercommunalités de la façade Atlantique. La mission du GIP est de concevoir un **plan pluriannuel de développement durable du littoral** en coordonnant les acteurs publics afin qu'ils décident des règles du jeu et qu'ils se donnent les moyens d'agir plus en amont et de manière concertée.

La problématique la plus importante est, peut-être, la suivante : si l'attractivité de la région se déplace vers le littoral, ce dernier constitue aussi un espace naturel qui contribue, de manière significative, à l'image de marque de la région. C'est donc un capital qu'il s'agit de préserver et de faire évoluer dans un cadre de bonne conduite commune. Sorte de centre de ressources permanent pour le littoral, le GIP propose un **cadre privilégié pour traiter des problématiques terre-mer**. Il est un espace de partages et d'échanges qui doit permettre de fixer de grandes lignes directrices.

Le plan de développement durable du littoral aquitain, élément central d'une stratégie partagée d'aménagement du territoire à l'horizon 2020, qui s'appuie sur les principes de la GIZC, est conçu autour des axes prioritaires suivants :

- Organiser l'espace et maîtriser les ressources foncières
- Préserver la qualité de l'environnement et prendre en compte les risques naturels et technologiques
- Valoriser les espaces et les sites naturels
- Développer la connaissance et l'innovation
- Renforcer et diversifier l'économie et l'emploi
- Améliorer la qualité du cadre de vie
- Favoriser une nouvelle gouvernance

La COBAS membre du GIP au même titre que la COBAN Atlantique, constituera un lien naturel et un relais avec le Groupe Axe 4 du FEP dont elle assurera le portage juridique.

2. La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

GIZC et GIP littoral sont liés. L'appel à projet Gestion Intégrée des Zones Côtières était l'occasion de **renforcer la coopération entre les territoires girondins** et s'inscrivait dans la démarche de développement durable que mène le Conseil général. Ce travail d'identification et de collecte d'informations appuie ce qui est mis en place à l'échelle aquitaine avec le Groupement d'Intérêt Public du littoral. Il est nécessaire de coordonner l'action publique et d'appréhender la totalité des problématiques et leurs interférences. C'est pourquoi, le Conseil général a souhaité répondre à un appel à projet de la DATAR à propos de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Le document qui s'intitule "Au fil de l'eau du Médoc au Bassin d'Arcachon", réalisé en partenariat avec cinq intercommunalités – dont la COBAS, la COBAN Atlantique - et deux syndicats mixtes - dont le SIBA - bordant le littoral, rassemble une synthèse de l'existant et des enjeux et **préfigure une démarche de gestion partagée sur un périmètre défini**. L'objectif était de mettre en place, entre les collectivités et établissements publics partenaires, un **dispositif de vigilance partagé** favorisant la mise en cohérence des politiques publiques pour éviter les altérations irréversibles des milieux sans pour autant hypothéquer le dynamisme des territoires concernés.

Plusieurs pistes ont été identifiées parmi lesquelles une étude sur la raréfaction des zostères sur le Bassin d'Arcachon, une étude sur l'impact de la plaisance sur la qualité des eaux du bassin et des réflexions sur les démarches plus globales en matière d'urbanisme et de SAGE.

D'un point de vue opérationnel, un **Portail de Ressources et d'Informations sur l'Environnement du Bassin d'Arcachon** (PRIEBA) sera créé. Il s'agit d'une structure immatérielle qui met en œuvre la démarche intégrée dans deux domaines :

- La surveillance des écosystèmes
- Le domaine de l'expérimentation

D'autres thématiques pourront être abordées dans le futur dont celles des récifs artificiels et des parcs marins.

3. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Toutes les Communes du Pays sont concernées par un SAGE.

Ainsi, parmi les 17 Communes du Pays, 13 sont comprises dans le territoire du SAGE « **Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés** » : Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Belin-Beliet, Biganos, Lanton, Le Barp, Le Teich, Lugos, Marcheprime, Mios, Saint-Magne et Salles. Après plus de 4 années de travail, l'arrêté interpréfectoral est intervenu début 2008.

Le périmètre du SAGE « **des lacs médocains** » regroupe 13 Communes dont 3 du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre : Arès, Lège Cap-Ferret et Lanton.

Validé par arrêté préfectoral en octobre 2007, ce SAGE définit 54 mesures traduites au sein de 12 objectifs et 6 enjeux : préserver voire améliorer la qualité de l'eau ; assurer une gestion quantitative satisfaisante pour les milieux et les usages ; réguler les espèces invasives et préserver les espèces patrimoniales ; entretenir et préserver les milieux ; activités et loisirs liés à l'eau ; mise en œuvre du SAGE.

Enfin, depuis début 2007 le SAGE « **Bassin versant des étangs littoraux Born et Buch** » a fait l'objet d'un arrêté du Préfet délimitant son périmètre dans lequel 6 Communes du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre sont incluses : Gujan-Mestras, Le Teich, La Teste-de-Buch, Lugos, Mios et Salles.

En outre, à l'échelle du département, un SAGE « **Nappes profondes** » a été créé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2003. Il préconise notamment une diminution des prélèvements et la recherche de ressources de substitution.

4. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Bassin d'Arcachon :

Le SMVM détermine la vocation des différents secteurs de l'espace maritime et littoral en définissant la compatibilité entre les différents usages et précise les mesures de protection. Le SMVM du Bassin d'Arcachon, publié en décembre 2004 est le deuxième de France. Elaboré sous la responsabilité de l'Etat en concertation avec les acteurs locaux, il définit les orientations en matière de développement, de protection et d'équipements qui structurent le devenir du Bassin. Document de planification, il reste à une échelle générale, mais les documents d'urbanisme des collectivités locales doivent être compatibles avec ses prescriptions. Il fixe également les grandes orientations en termes de protection du milieu marin et de l'environnement, de pêche et de culture marine, de plaisance et de loisirs...

5. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) du Bassin d'Arcachon :

Le SDAU du Bassin d'Arcachon a été approuvé par délibération du SIBA du 30 juin 1994. Il a pour objectif essentiel de **garantir une organisation cohérente de l'espace** en servant de cadre à des politiques de développement, d'aménagement, de protection et en recherchant l'équilibre entre espaces urbains et naturels. Ces objectifs s'inscrivent dans une globalité territoriale et géographique, qui sous-entend une démarche partenariale. Il inclut un volet hydraulique, concernant notamment la protection et la qualité des eaux.

6. Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre :

Le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (SYBARVAL) a pour mission d'œuvrer à l'élaboration d'un SCOT à l'échelle du territoire du Pays. Il a vocation à succéder au SDAU à horizon 2010. Le SCOT aura pour fonction de **déterminer les espaces et les sites naturels, agricoles et urbains à protéger**. Il en définira la localisation et la délimitation. Le SCOT devra être compatible avec le SMVM, la Charte du Parc Naturel Régional, les dispositions du SDAGE et des SAGE et la Charte du Pays.

Suite à la rédaction d'un rapport de présentation, le Programme d'Aménagement et de Développement Durable fixe les objectifs des politiques publiques dans les domaines suivants : l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements des personnes et des marchandises, le stationnement des véhicules et la régulation du trafic. Sur cette base, le Document d'Orientation Générale définira l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre espaces urbains et sites naturels. Le SCOT déterminera notamment des objectifs en matières d'équilibre social du logement, de cohérence entre l'urbanisation et les infrastructures de transport, et protection des paysages, de prévention des risques...

V. Processus d'implication des acteurs et mise en œuvre du partenariat

Le fort niveau des interactions tant physiques qu'humaines et économiques entre le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre et l'existence d'enjeux communs dus notamment à l'influence de l'aire urbaine bordelaise ont été reconnus par l'ensemble des collectivités concernées et leurs partenaires. C'est ainsi que le périmètre du schéma directeur de 1994 a alors été élargi au Val de l'Eyre dans la perspective de l'élaboration du SCOT. Celui-ci s'étend donc sur les 17 Communes du Pays tout comme l'arrondissement créé par l'Etat le 1^{er} janvier 2007.

L'objectif à terme est de bâtir, sur le plan institutionnel, une grande agglomération étendue à l'ensemble de l'aire urbaine que constitueront inévitablement le pôle urbain du sud et la couronne périurbaine au nord du Bassin d'Arcachon et vers le Val de l'Eyre. Il s'agit d'un bassin de vie qui dispose d'une réelle unité à la fois géographique, historique et institutionnelle. Paisons dans l'histoire, en évoquant les 180 000 hectares du fief du Captal de Buch, qui couvraient peu ou prou le découpage actuel du Pays. Et dans la géographie physique la plus banale, celle des reliefs et des eaux, pour signifier les profondes interrelations entre le Val de l'Eyre et le Bassin.

Ce dernier, à la fois en tant qu'écosystème intégré, en tant que cadre indivisible des activités maritimes et touristiques, en tant qu'entité paysagère, et enfin en tant que support de notoriété et d'image, s'impose sans conteste comme un ensemble cohérent.

En effet, à l'ombre de la métropolisation bordelaise, favorisée par la qualité des communications dues à la fois aux autoroutes A63 et A660 et au TER cadencé de Bordeaux à Arcachon, c'est **un seul et même bassin d'emploi et d'habitat qui embrasse le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre**. Tel est le système territorial moderne dans lequel doivent se déployer les forces de développement ou se régler les conflits et qui a été retenu pour porter cette démarche Axe 4 du FEP.

L'Axe 4 du FEP se veut un projet partagé s'inscrivant dans la conviction bien ancrée qu'il ne peut y avoir de développement efficace et durable sans partenariat et sans adhésion des acteurs locaux.



Ce principe a guidé dès le départ les initiateurs de la démarche territoriale impulsée au début des années 2000 par la création des trois intercommunalités puis du Pays en 2004. S'appuyant sur un engagement et une mobilisation de la société civile au sein du Conseil de Développement, cette orientation se vérifie et prend une nouvelle dimension dans l'axe 4 du FEP.

Le débat nourri et qui s'est amplifié depuis plusieurs mois sur ce dossier au sein des filières, entre organisations professionnelles et avec les élus témoigne de la vitalité et de la justesse de cette démarche.

La mobilisation des acteurs n'est donc pas propre au FEP, elle est **inscrite dans les pratiques du territoire** et constitue un élément à part entière de la stratégie territoriale.

Lors de l'élaboration de la candidature :

Au cours de l'année 2006, les élus ont confié au Conseil de Développement (CODEV) le soin de procéder à la mise à jour du diagnostic socioéconomique du Pays. **La SRC comme le Comité Local des Pêches appartient à cette instance** et ont donc apporté leur contribution à ces travaux. Sur la base des éléments actualisés, le Comité de Pilotage du Pays a saisi le Conseil de Développement afin qu'il établisse un socle de préconisations pour une mise à jour des orientations de la Charte.

Réunis au sein de 3 commissions thématiques durant 6 mois, les membres du Conseil de Développement ont produit une synthèse au cours de l'été 2007. Fin 2007, le Pays disposait ainsi d'un document cadre synthétisant les aspirations de la société civile organisée et les volontés politiques des élus. Cette Charte du Pays prend en compte les activités pêche et conchyliculture sans toutefois dessiner un projet de développement pour les filières.

La candidature du territoire au programme LEADER et par la suite le dossier axe 4 du FEP ont bénéficié de ce travail de fond. La stratégie retenue dans LEADER avait conduit le Pays à renforcer son partenariat avec les structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture. Le FEADER n'autorisant pas l'éligibilité des actions envisagées sur ces activités, il avait été convenu de travailler collectivement à un dossier axe 4 du FEP.

Parallèlement, **les organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture se sont saisies de ce sujet** et ont entamé, dès novembre 2007, des discussions en interne au sein de chacune de leurs instances pour se familiariser avec ce nouveau cadre d'intervention. Démarches sectorielles à l'origine, elles ont peu à peu convergé vers **une entrée territoriale** où professionnels et collectivités se sont joints dans une démarche intégrée.

Dès le mois de février 2008 et sous l'impulsion du Pays, une première réunion d'information commune était organisée avec les professionnels sur ce programme européen afin d'envisager avec eux une réponse à la déclaration d'intérêt qui nous était proposée.

Le partenariat a véritablement débuté lors de cette rencontre au cours de laquelle nous avons pu prendre acte de la **volonté des acteurs à œuvrer solidairement**. Le choix des professionnels de retenir le périmètre du Pays comme l'espace territorial pertinent pour cette candidature, comme celui de s'appuyer sur l'ingénierie du Pays pour mutualiser les compétences avec les techniciens des organisations professionnelles, confirme leur **ambition de s'inscrire dans le réseau des acteurs du développement local du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre**. Ainsi l'axe 4 du FEP est apparu comme un nouvel espace de dialogue entre les différents acteurs de ce territoire.

Dès lors, le groupe technique a accompagné les professionnels et les élus du Pays dans la réalisation du diagnostic, la définition de leur stratégie et l'élaboration du plan de développement. Ce travail qui s'est déroulé sur 9 mois fut présenté dans le cadre d'un « **forum maritime et territorial** » devant l'ensemble des professionnels, des élus et des organisations et partenaires associés.

Durant ces 9 mois, des techniques d'animation adaptées (méta-plan) ont été éprouvées au cours des réunions de travail. Ces temps d'échanges ont **consolidé les liens et forgé les solidarités**. Des habitudes de travail, des pratiques ont été confrontées impliquant un nombre sans cesse croissant d'acteurs. La candidature aura donc permis de poser les bases de nouvelles organisations, de nouveaux modes de fonctionnement, **créant des passerelles entre des univers que seules les situations de crise parvenaient à fédérer**.

En effet, que ce soit le naufrage du Prestige au large de la Galice en 2002, les différentes crises liées aux interdictions de commercialisation qui ont touché l'ostréiculture au cours des quatre dernières années, ou bien encore celles qui à l'instar du printemps 2008 ont affecté les pêcheurs, ces périodes difficiles auront systématiquement rassemblé des Hommes et des Femmes plus habitués à travailler de manière individuelle qu'à s'entraider.

Aujourd'hui l'axe 4 rassemble ces professionnels autour d'un projet structurant et innovant. Les échanges engagés auront aussi accéléré des **prises de conscience** sur les enjeux majeurs du Bassin d'Arcachon et fait évoluer significativement les **modes de concertation**.



Le groupe technique s'est par ailleurs fortement mobilisé sur l'ensemble des journées d'information initiées par le CNASEA et la DPMA, du séminaire de Sète en novembre 2007 aux ateliers organisés à La Rochelle puis à Bordeaux en 2008.

Notons également comme **étape structurante de la candidature**, la réunion organisée à Bordeaux le 14 octobre 2008 avec les cofinanceurs pour arrêter la maquette financière. Cette séance de travail était l'aboutissement de contacts réguliers avec le Département et la Région pour confronter la stratégie avec les orientations des politiques contractuelles et s'assurer des cofinancements nécessaires aux opérations déclinées à partir des axes.

Enfin, **le groupe technique a élargi la concertation** à une trentaine de structures ou organismes présents sur le territoire ou en lien avec celui-ci dont la liste figure en annexe.

Celle-ci a pris la forme de **rencontres et d'entretiens individuels** afin de confronter la vision de chaque acteur aux éléments du dossier de candidature et de recueillir leurs avis et contributions pour ainsi enrichir les perspectives affichées. Certains ont été intégrés au Comité de Programmation compte tenu de leur sensibilité aux thématiques retenues dans le plan de développement. C'est notamment le cas de la SEPANSO quant à la dimension environnementale de la stratégie. D'autres ont manifesté leur enthousiasme pour cette démarche sous la forme de **lettres de soutien** qui sont annexées au présent document.

La concertation s'est également étendue à l'ensemble de la société civile organisée du territoire représentée au sein du Conseil de Développement du Pays. En effet, au cours d'une séance plénière le 18 octobre 2008, le Président du Conseil de Développement, entouré pour l'occasion par les 3 Présidents du Pays et les 2 Présidents des structures professionnelles a présenté ce dossier. Le débat qui s'en est suivi est rapporté dans **l'avis du Conseil de Développement** en annexe du présent dossier.

Les dernières validations locales du dossier de candidature ont eu lieu au sein de chacune des intercommunalités du Pays et des instances décisionnelles des deux structures professionnelles. L'implication régulière des acteurs locaux a ainsi permis qu'ils s'approprient la problématique et les enjeux, ce qui a conduit à un engagement fort dans la construction et le soutien de la candidature.



Lors de la constitution du Comité de Programmation :

La composition du Comité de Programmation est le fruit de ce long processus de maturation. Sa composition s'est dessinée tout naturellement au regard du triptyque pêche – aquaculture – collectivités qui s'est structuré durant ces mois de travail en commun. Le Comité de Programmation sera constitué de **deux collèges** qui totalisent **14 membres** titulaires pour autant de suppléants :

- Le collège des personnes privées avec **10 membres** dont **8 issus à parité des secteurs pêche/conchyliculture** et 2 issus de la filière nautique et du domaine de la protection de l'environnement.
- Le collège des personnes publiques avec **4 membres** dont **3 issus du Comité de Pilotage du Pays** représentant chacune des intercommunalités et 1 élu du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Le collège des personnes privées est majoritaire (**71 %**) et plus largement les membres des secteurs pêche/aquaculture sont majoritaires (**57 %**). La Présidence de ce Comité sera **bicéphale**, associant un représentant de chacune des filières pêche et aquaculture. La vice-présidence sera confiée à un élu.

Les partenaires institutionnels (Conseil régional, Conseil général, Préfecture maritime, DRAM, CNASEA) seront également invités au Comité de Programmation.

Les règles de fonctionnement du Comité de Programmation sont définies dans un règlement intérieur (cf. Annexe).

Composition du Comité de Programmation :

Le Comité de Programmation sera composé des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, d'élus, de représentants du monde nautique et des associations environnementales. Ces acteurs aborderont chaque projet selon les problématiques de préservation de l'environnement et de développement économique responsable, et plus globalement, en fonction du devenir de cet espace atypique. Chacun apportera un **regard croisé** sur l'approche du développement et mettra en commun ses compétences et son appréhension du territoire.

Les objectifs du partenariat public/privé :

- Travailler avec des acteurs de terrain locaux qui œuvrent dans le sens de l'intérêt général
- Créer un partenariat efficace au service du territoire et des porteurs de projet
- Optimiser les missions de service au public en s'appuyant sur les compétences de chacun
- Mettre en synergie les réseaux de chaque organisme représenté
- Assurer un suivi de proximité
- Développer et pérenniser des pratiques et un langage communs

Le collège des personnes privées comprend des acteurs non seulement représentatifs de leur secteur d'activité mais qui ont été **particulièrement actifs dans la préparation de la candidature** et ont montré leur désir de s'impliquer dans la poursuite de la démarche engagée. Il répond à un double souci d'**équilibre sectoriel** (pêche et conchyliculture) et **géographique** (Nord et Sud Bassin). Enfin, il traduit les thématiques ciblées dans la stratégie locale de développement.

Le collège des personnes publiques est à l'image du Comité de Pilotage du Pays. Un élu est désigné par chacune des intercommunalités, ainsi représentées à part égale. Par ailleurs, compte tenu des compétences et missions exercées par le SIBA qui réunit les 10 Communes entourant le bassin, sa présence au sein de cette instance constitue une véritable plus-value.

Membres titulaires	Qualité	Organisme Activité	Acteurs filiales	Acteurs Privés	Membres suppléants	Qualité	Organisme Activité	Acteurs filiales	Acteurs privés
Olivier LABAN	Président	SRCAA	0	0	Catherine ROUX	Chef d'entreprise	EARL Cap Huître / Ostréiculture	0	0
Jérôme DELARUE	Chef d'entreprise	Ostréiculture	0	0	Géraldine VIGIER	Associée minoritaire	EARL Le ROUTIOUTIOU / Ostréiculture	0	0
Angélique HERMANN	Chef d'entreprise	Ostréiculture	0	0	Philippe SOUBIE	Chef d'entreprise	Ostréiculture	0	0
Sylvie LATRILLE	Chef d'entreprise	Ostréiculture	0	0	Patricia CASTILLO	Associée exploitante	SCEA La Cabane 301 / Ostréiculture	0	0
Pascal CHABRERIE	Chef d'entreprise	Pêcheur fileyeur océan	0	0	Nicolas BRIN	Chef d'entreprise	Pêcheur fileyeur océan	0	0
Maury HELOU	Chef d'entreprise	Pêcheur chalutier océan	0	0	Didier VOLANT	Chef d'entreprise	Pêcheur chalutier océan	0	0
Jean-Michel LABROUSSE	Chef d'entreprise	Pêcheur jntabasso, coquillages	0	0	Joël BERNARDI	Chef d'entreprise	Pêcheur jntabasso, coquillages	0	0
Sophie DUCCOURNEAU	Chef d'entreprise	Pêcheur jntabasso, coquillages	0	0	Nelly BALESTE	Chef d'entreprise	Pêcheur jntabasso, coquillages	0	0
Claude BONNET	Président	SEPANSO	N	0	Françoise BRANGER	Vice-présidente	SEPANSO	N	0
Yves DEDIEU	Administrateur	Fédération des Industries Nautiques	N	0	Laurent RAMBLA	Treasorier	Association des Professionnels du Nautisme en Aquitaine	N	0
Yves FOULON	Président	COBAS	N	N	Jacques CHAUVET	Conseiller communautaire	COBAS	N	N
Philippe PERUSAT	Vice-président	COBAN	N	N	Bruno LAFON	Président	COBAN	N	N
Philippe LACOSTE	Président	CdC Val de l'Eyre	N	N	Vincent NUCHY	Vice-président	CdC Val de l'Eyre	N	N
Michel SAMMARCELLI	Président	SIBA	N	N	Bernard LAHAYE	Membre du Comité syndical	SIBA	N	N
TOTAL			8	10				8	10

Le Comité de Programmation, de par sa composition, sera un organe dynamique composé de personnes complémentaires et représentatives de la diversité du territoire. En effet, chacune des deux organisations professionnelles de même que les trois intercommunalités seront représentées, permettant ainsi de tenir régulièrement informés l'ensemble des représentants des filières et les élus communautaires des avancées du programme.

De même les représentants du Conseil de Développement, siégeant au Comité de Programmation, auront l'opportunité de travailler au sein des commissions du CODEV afin d'assurer un suivi participatif et actif de la démarche Axe 4 du FEP.

Pour une meilleure appropriation de la démarche Axe 4 du FEP, il sera proposé aux membres du Comité de Programmation un **temps de sensibilisation et de formation** à cette démarche, à la stratégie retenue et aux enjeux associés au Comité de Programmation. Cela s'avère d'autant plus utile que c'est la première fois que le monde maritime est confronté à la mise en œuvre d'un axe méthodologique dans le cadre des Fonds européens.

Le Groupe constitué en Comité de Programmation se réunira **au moins une fois par trimestre**. Cette réunion se déroulera en trois temps :

- suivi de la gestion financière du programme (qui pourra englober le suivi administratif et financier des projets et du programme, la communication, l'évaluation, l'actualité régionale et nationale Axe 4 du FEP,...),
- examen des dossiers émergents en cours de réflexion et désignation des « parrains »,
- programmation des dossiers complets en termes de contenu et au plan administratif.

Les porteurs de projets émergents seront auditionnés lors de leur premier passage en Comité de Programmation. Cela permettra une meilleure analyse du projet ainsi qu'une meilleure perception des motivations. L'audition se déroulera en deux temps : présentation et questions/réponses.

L'avis d'opportunité des projets émis par le Comité de Programmation se prendra **par voix délibérative**. Il sera formulé de la façon suivante : favorable – ajourné – refusé – sous réserve. Il pourra être demandé aux porteurs de projets de produire et de présenter un bilan intermédiaire de l'action financée ou un bilan de l'exercice antérieur avant de s'engager sur une nouvelle année.

La dimension innovante des actions pourra se situer à plusieurs niveaux : échelle territoriale, mise en réseau des acteurs, création d'une activité. La prise en compte du contexte global et la connaissance du territoire sont indispensables pour mesurer cette caractéristique.

Le travail d'émergence et de montage des projets se fera en direct avec l'animateur(trice) Axe 4 du FEP. Son rôle consistera à formaliser les différentes étapes du projet, mettre en relation le porteur de projet avec des personnes qui peuvent apporter une expertise complémentaire, susciter des partenariats entre projets et favoriser le fonctionnement de groupes de travail.

Lors des évaluations :

Le Groupe propose que l'**évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale puissent se faire de manière collective** : ainsi, le Groupe est volontaire pour définir avec les autres Groupes nationaux retenus un socle d'indicateurs communs afin de faciliter les évaluations (en continu, à mi-parcours, et finale).

Ce socle pourra s'appuyer sur un **référentiel d'indicateurs de développement durable** que le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre vient de réaliser en préalable à son engagement dans une démarche Agenda 21. Ce travail poursuit celui en cours du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du Territoire (« *Référentiel national d'évaluation des projets de développement durable et Agendas 21* ») et propose une déclinaison adaptée au contexte et aux spécificités locales.

Disposer d'un référentiel, c'est établir un ensemble d'éléments permettant d'appréhender sereinement l'évaluation du territoire au regard du développement durable. S'il existe des approches diversifiées de l'évaluation du développement durable (évaluer les actions, le projet stratégique...), il s'agit ici d'évaluer l'état du territoire dans un contexte d'émergence d'une prise en compte concrète du développement durable.

L'objectif, à travers ce référentiel, est d'améliorer la connaissance de l'état du territoire sous l'angle transversal du développement durable et de la diffuser. Le référentiel vise à impulser une démarche de progrès et, en ce sens, il s'apparente à un outil d'aide à la mise en œuvre du développement durable.

Le référentiel est constitué d'un ensemble cohérent d'indicateurs (regroupés au sein d'un tableau de bord), ces derniers n'ayant de sens qu'au sein même du système, et non pris séparément. Leur renseignement permet de disposer d'un « état zéro » du territoire afin de pouvoir, ensuite, mesurer les progrès réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet territorial de développement durable.

Les indicateurs sont à la fois complets et simples à utiliser afin de permettre un suivi réactif de l'état du territoire dans un souci d'opérationnalité. Il est entendu que la batterie d'indicateurs obtenue est réductrice de la réalité et ne permet pas une connaissance exhaustive du territoire. (cf. Tableau de bord en annexe)

Le Groupe Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre souhaite **être partenaire d'une démarche nationale** dans le but d'accroître l'efficacité et l'impact des actions de mise en réseau et de mutualisation des moyens. Celle-ci pourrait s'inscrire dans la **création d'un réseau national des Groupes** dont les objectifs pourraient être :

- Démultiplier la capacité d'action des territoires,
- Organiser la transversalité et la mise en réseau des territoires,
- Accompagner les territoires dans le montage de projets et de coopération interterritoriale et transnationale,
- Faire remonter les préoccupations locales au niveau national et européen,
- Communiquer sur la capacité d'innovation des territoires.

Cette mission apporte une **valeur ajoutée au processus de capitalisation** : faire connaître les opérations innovantes menées sur le Bassin d'Arcachon, participer à l'émergence de projets de coopération, mobiliser les élus des filières et des collectivités, les socioprofessionnels, les Groupes, les Conseils de Développement, communiquer sur l'Europe par la valorisation des actions locales et de coopération.

VI. Modalités de mise en œuvre

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) : structure porteuse du Groupe

Le Pays, territoire de projet organisé autour des 3 intercommunalités ne dispose **pas de structure juridique propre**. Le Pays a confié le soin de porter à la Communauté de Communes du Val de l'Eyre le programme LEADER. En effet, son caractère rural et son intégration pleine au sein du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne lui confèrent une entière légitimité pour animer cette démarche.

De la même manière, la COBAS s'est proposée comme structure porteuse du Groupe. Cette décision a été prise en accord avec la SRC et le Comité Local des Pêches et entérinée par **délibération de chacune de ces structures** (cf. annexe). En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des Communes possède une façade littorale. De même c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (Comité local des Pêches, SRC, ARCACOOP, Criée), ainsi que les services des Affaires maritimes. Issue de la transformation du District Sud Bassin, lui-même issu de syndicats intercommunaux successifs dont **l'origine remonte à 1948**, elle constitue une assise juridique et financière solide pour assurer cette mission. D'ores et déjà positionnée en tant que structure porteuse du Groupe, la Communauté d'Agglomération a délibéré en date du 6 octobre 2008 afin de valider le contenu du dossier de candidature.

Le Pays mettra à disposition une personne chargée à mi-temps de l'animation du programme Axe 4 du FEP, du Comité de Programmation et du Comité Technique ainsi que de la gestion administrative du Groupe. Cette organisation marque **l'engagement des collectivités auprès des filières de la pêche et de la conchyliculture** pour leur permettre de concentrer leurs moyens financiers dans la mise en œuvre opérationnelle du plan de développement. Par le financement de ce poste, le Pays témoigne de sa solidarité à l'égard du monde maritime et de son souci d'un développement équilibré du territoire.

Afin de faciliter le lancement de la démarche, l'Agent de développement local Axe 4 du FEP devra posséder une expérience solide de la conduite de projets en général et des projets européens en particulier. D'un profil généraliste mais avec une sensibilité avérée aux problématiques maritimes, il ou elle devra également maîtriser l'animation de groupes d'acteurs locaux.

Un Comité Technique Commune Axe 4 du FEP – LEADER :

Afin de ne pas démultiplier les temps de travail et dans le but de capitaliser et d'enrichir les pratiques, le Groupe propose **d'innover dans les démarches d'animation territoriale**. Ainsi, reprenant le fonctionnement du Pays réunissant d'ores et déjà les Directeurs des 3 intercommunalités, du SIBA et du PNR des Landes de Gascogne en plus des Techniciens du Pays au sein d'un Comité Technique, celui-ci avait été élargi au programme LEADER.

Pour tenir compte de l'organisation propre à l'Axe 4 du FEP, ce **Comité sera ouvert aux Techniciens de la SRC et du CLPMEM**. Il aura pour fonction première d'accompagner les porteurs de projets afin de favoriser une meilleure prise en compte des spécificités des fonds européens et de l'Axe 4 du FEP. Ainsi, les moyens et les compétences seront mutualisés et un transfert d'expérience en continu pourra s'opérer. Enfin, la collégialité de cette instance assurera la cohérence dans la mise en œuvre des différents programmes opérationnels sur le territoire.

Un Comité de Programmation :

La mission du Comité de Programmation peut se résumer en 2 points :

1. Donner un avis d'opportunité sur les projets présentés,
2. Apporter un soutien personnalisé aux porteurs de projets par l'intermédiaire d'un référent du Comité et qui aura en charge un certain nombre de dossiers en tant que « parrain ».

Le Comité de Programmation est régi par un règlement intérieur qui définit précisément son rôle et son organisation (cf. annexe). Ses fonctions sont de :

1. définir la stratégie du Groupe et valider le dossier de candidature,
2. avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Axe 4 du FEP,
3. établir les propositions de modifications de la maquette financière du plan de développement,
4. prendre connaissance des avis motivés du Comité Technique sur les projets à financer au titre de l'Axe 4 du FEP,
5. examiner et approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés,
6. évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention,
7. suivre les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures ainsi que l'évaluation à mi-parcours,
8. examiner et approuver les états d'engagement et de paiement qui seront transmis régulièrement à l'autorité de gestion et de paiement,
9. réaliser un bilan annuel à l'occasion du rapport annuel d'activité,
10. assurer le pilotage stratégique du programme,
11. veiller au respect des règles communautaires.

L'animateur(trice), placé sous l'autorité conjointe du Président de la structure porteuse et des Présidents du Comité de Programmation et sous la responsabilité du Chef de projet Pays. Le Chef de projet Pays pourra ainsi coordonner les actions menées par le Groupe Axe 4 du FEP, par le GAL LEADER et par le Pays afin de garantir la cohérence des politiques territoriales.

Afin d'assurer un suivi des actions retenues, le Comité de Programmation désignera **un référent** en son sein **ainsi qu'un représentant du Comité Technique** qui seront spécifiquement chargés conjointement d'accompagner le porteur de projet dans la mise en œuvre de l'action. Cette formule favorise l'amélioration du suivi et l'évaluation du projet.

VII. Maquette financière

	Montant FEP	Contributions publiques françaises				DPT	Contribution privée	Coût TOTAL	Taux de cofinancement du FEP
		Etat	CR	CG	Autres financeurs publics				
A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement									
A.1. Des solidarités maritimes pour éduquer et sensibiliser	60 000	12 000	12 000	30 000	6 000	120 000	30 000	150 000	50%
A2. Des solidarités maritimes pour répondre à l'enjeu environnemental	84 000	16 800	16 800	42 000	8 400	168 000	42 000	210 000	50%
B : Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable									
B1. Des solidarités maritimes pour favoriser l'innovation	100 000	20 000	50 000	20 000	10 000	200 000	50 000	250 000	50%
B2. Des solidarités maritimes pour diffuser et commercialiser les produits de la mer	104 000	20 800	52 000	20 800	10 400	208 000	52 000	260 000	50%
B3. Des solidarités maritimes pour développer l'écotourisme	84 000	21 000	21 000	25 200	16 800	168 000	42 000	210 000	50%
C : Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial									
C1. Des solidarités maritimes pour favoriser le lien social	34 000	13 600	3 400	13 600	3 400	68 000	17 000	85 000	50%
C2. Des solidarités maritimes pour favoriser l'accueil et le maintien des professionnels de la mer sur le Bassin d'Arcachon	27 200	10 880	5 440	8 160	2 720	54 400	13 600	68 000	50%
D. Frais de fonctionnement des groupes et de l'animation									
D. Frais de fonctionnement des groupes et de l'animation	55 000	27 500	0	0	27 500	110 000	0	110 000	50%
E. Communication et évaluation du programme									
E. Communication et évaluation du programme	25 000	12 500	0	0	12 500	50 000	0	50 000	50%
F. Coopération									
F. Coopération	25 000	12 500	0	0	12 500	50 000	0	50 000	50%
TOTAL	598 200	167 580	160 640	159 760	110 220	1 196 400	246 600	1 443 000	

* montants exprimés en euros

Conclusion

Le Bassin d'Arcachon apparaît **profondément original**. C'est un ensemble naturel qui ne ressemble à aucun autre sur la côte française de par ses traits physiques, à mi-chemin entre une baie, un estuaire et une lagune. Milieu marin enclavé dans les terres, à grande diversité et à productivité limitée, c'est un vaste territoire de 182 000 hectares, très sollicité depuis 30 ans. Tous les éléments identitaires du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, qu'ils soient naturels, patrimoniaux ou culturels ont pour point commun de **faire dialoguer les terres et les eaux** par interpénétrations, par juxtapositions, par imbrications, dans un dialogue permanent, riche et complexe.

Espace encore préservé car peu artificialisé, le plan d'eau reste un **milieu sensible** car semi-fermé et présentant un faible renouvellement des eaux intérieures. Cependant, **sa fragilité s'accroît** car la diminution du rapport espaces naturels/espaces artificialisés réduit la capacité tampon du littoral.

Les risques qui pèsent sur **ces équilibres cristallisent des conflits** qui trouvent leur expression sur le bassin, les estrans ou bien encore le Domaine Public Maritime. L'histoire de ce territoire est une succession de modifications naturelles et anthropiques. **La place et le rôle des Hommes y sont donc prépondérants**. Dès lors, pour la première fois dans leur histoire pêcheurs et conchyliculteurs ne pouvaient que s'associer pour unir leurs forces dans un objectif commun : **œuvrer au maintien de la qualité du milieu pour pérenniser leurs activités**.

L'ambition portée dans ce programme Axe 4 du FEP est bien de **créer des synergies entre les communautés de pêche et de conchyliculture en lien avec le projet territorial** incarné par les collectivités au sein du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre. Pour y parvenir, le Groupe développera des actions qui auront vocation au terme du programme à garantir un **espace de production de qualité et des filières économiques consolidées**.

Au-delà, l'objectif pour les professionnels est de **s'inscrire dans les dynamiques territoriales** qui se construisent afin de prendre toute leur place dans le devenir de cet espace. Ils en ont été les artisans, l'ont façonné et ne peuvent se résoudre à être exclus de son avenir après en avoir fait l'histoire.

Pour rompre avec l'individualisme et l'isolement de leurs pratiques, les professionnels ont donné un signal fort autour de l'Axe 4 du FEP en confiant à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) le rôle de structure porteuse. Professionnels et élus se sont fédérés pour définir ensemble la stratégie et les moyens de sa mise en œuvre. La composition du Comité de Programmation illustre cette orientation par la place dévolue à des acteurs aux sensibilités diverses. Cette instance constituera au-delà de son rôle régalien, un lieu privilégié de débats, de concertation et d'écoute propre à **redonner sens aux solidarités maritimes**.



Liste des Annexes :

- ANNEXE 1 : Liste des communes
- ANNEXE 2 : Règlement intérieur et composition du Comité de Programmation
- ANNEXE 3 : Fiche d'identité
- ANNEXE 4 : Lettre d'engagement et courriers de soutien
- ANNEXE 5 : Délibérations des structures professionnelles et collectivités locales
- ANNEXE 6 : Statut Structure juridique porteuse - COBAS
- ANNEXE 7 : Avis du Conseil de Développement
- ANNEXE 8 : Déclarations d'intérêt
- ANNEXE 9 : Tableau récapitulatif des réunions de travail
- ANNEXE 10 : Liste des partenaires concertés
- ANNEXE 11 : Synthèse LEADER
- ANNEXE 12 : Référentiel d'évaluation
- ANNEXE 13 : Copie du document FEDER
- ANNEXE 14 : Articles de presse
- ANNEXE 15 : Glossaire et liste des abréviations
- ANNEXE 16 : Bibliographie

Crédits photographiques et cartographiques :

- © SIBA - Brigitte Ruiz
- © Agence des aires marines
- © Institut des milieux aquatiques
- © Conseil général de la Gironde
- © Google Earth
- © MEEDDAT
- © Réseau NATURA 2000
- © IGN BD Carto
- © Route de l'huître
- © Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

**Liste des communes du
Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre :**

Communauté de Communes du Val de l'Eyre :

COMMUNE	Code INSEE	POPULATION	RGP
		1999	
Le Barp	33 029		3 242
Belin-Béliet	33 042		2 757
Lugos	33 260		558
Saint-Magne	33 436		814
Salles	33 498		4 487

Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) :

COMMUNE	Code INSEE	POPULATION	RGP
		1999	
Andernos-les-Bains	33 005		9 254
Arès	33 011		4 680
Audenge	33 019		3 948
Biganos	33 051		6 950
Lanton	33 229		4 962
Lège Cap-Ferret	33 236		6 307
Marcheprime	33 555		3 486
Mios	33 284		4 620

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) :

COMMUNE	Code INSEE	POPULATION	RGP
		1999	
Arcachon	33 009		11 454
Gujan-Mestras	33 199		14 958
Le Teich	33 527		4 822
La-Teste-de-Buch	33 529		22 970

Groupe Axe 4 du FEP

« du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre »

Règlement Intérieur du Comité de Programmation

Article 1 : Mise en place du Comité de Programmation

En application de l'article ■ de la convention d'attribution des fonds communautaires passée entre le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), autorité de paiement et de gestion, et le Groupe Axe 4 du FEP « du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », ce dernier met en place un Comité de Programmation.

Article 2 : Membres

Conformément aux orientations fixées par la Commission Européenne, le Comité de Programmation compte en son sein au moins 50 % de membres des secteurs pêche et aquaculture et au moins 50 % de membres privés, société civile, représentants socioprofessionnels du secteur privé, associations. Il est constitué de 14 membres titulaires, et autant de suppléants, répartis en deux collèges, privé et public : 10 titulaires privés sur 14, les 4 restants étant des élus – et pour les suppléants 10 sur 14, soit au total 20 membres privés, dont 16 issus de la pêche et de l'aquaculture, et 8 membres publics. La composition de ce Comité de Programmation illustre l'organisation du Groupe et les thèmes de la candidature Axe 4 du FEP. Les membres publics appartiennent tous au Comité de Pilotage du Pays auquel se rajoute un élu du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon. Les membres privés sont très majoritairement issus des filières pêche et conchyliculture. Validée par le Groupe Axe 4 du FEP et le Conseil de Développement du Pays, la structure du Comité de Programmation est annexée au présent règlement. Toute modification de la liste fera l'objet d'une information au CNASEA et à la DRAM Aquitaine.

Le Comité de Programmation est présidé par deux Présidents :

- Un issu de la filière pêche
- Un issu de la filière conchyliculture

Un Vice-président issu du collège public sera désigné. Il pourra prendre le relai lorsque les présidents sont absents ou doivent s'abstenir pour des projets dont ils sont partie prenante.

Le Comité de Programmation délibère valablement lorsque le principe du triple quorum suivant est respecté :

- 50% au moins des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante (le titulaire ou son suppléant) sont présents au moment de la séance ;
- 50% au moins des membres présents lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé présenté dans la liste en annexe ;
- 50% au moins des membres présents lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent aux secteurs pêche et aquaculture présentés dans la liste en annexe ;

Le Groupe invite systématiquement à assister à son Comité de Programmation :

- Le Préfet maritime ou son représentant (DRAM Aquitaine) ;
- L'autorité de gestion du FEP (la DPMA) ;
- L'organisme payeur (le CNASEA) ;
- Les co-financeurs (Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de la Gironde...) ;
- Le Trésorier.

Article 3 : Organisation

3.1 – Comité Technique

Le Pays dispose d'un Comité Technique composé des personnes qualifiées des trois intercommunalités, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, du SIBA et des Chargés de Mission du Pays. Il sera élargi aux techniciens des Organisations professionnelles et des cofinanceurs éventuels, afin de venir en appui aux porteurs de projets potentiels et à l'instruction des dossiers. En coordination avec le secrétariat du Groupe, il émettra un avis motivé sur chaque projet soumis au Comité de Programmation afin d'éclairer ses membres sur les caractéristiques techniques des dossiers. Ses positions seront prises à la majorité des membres si un consensus n'est pas trouvé. Il se réunira autant que de besoin pour ne pas retarder la procédure de décision du Comité de programmation du Groupe qui restera souverain dans son calendrier de réunions et ses décisions.

3.2 – Présidents

Le Président de la structure juridique porteuse du Groupe :

- accuse réception des dossiers déposés par les porteurs de projets ;
- adresse une notification aux porteurs de projets de la décision du Comité, après engagement, le cas échéant, des crédits correspondants par le CNASEA ;
- signe la convention d'attribution de subvention avec le CNASEA et le bénéficiaire ultime ;
- adresse la demande de mise en paiement des dossiers au CNASEA.

Les Présidents du Comité de Programmation

- représentent de façon permanente le Comité de Programmation.
- ont l'initiative des convocations et consultations du Comité ;
- procèdent à l'information des membres du Comité de Programmation.

3.3 – Gouvernance et rapport avec le Groupe Axe 4 du FEP

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, structure porteuse de la démarche Axe 4 du FEP pour le compte du Groupe « Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », intégrera dans sa gouvernance la création et le fonctionnement du Groupe. Le Trésorier principal en vérifiera chaque année la bonne application. Le Comité de programmation du Groupe bénéficiera de l'appui de la Communauté d'Agglomération mais sera strictement indépendant dans ses décisions collégiales.

Article 4 : Acquisition et perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par démission, par décès ou, en cas de motif grave, par radiation prononcée par le Comité de Programmation en accord avec le Groupe Axe 4 du FEP et après avoir invité l'intéressé à fournir des explications. Compte tenu de la règle dite de triple quorum, l'assiduité aux réunions du Comité de Programmation est obligatoire. Une absence à trois réunions successives non excusée et justifiée par un motif valable entraînera la radiation.

Article 5 : Fonctions du Comité de Programmation

5.1 - Sélection des dossiers

Un « guide pratique » en cours d'élaboration sera annexé au présent règlement pour développer les modalités de sélection des dossiers.

A - Mode de sélection

Le Comité de programmation du Groupe est seul à l'initiative de la programmation des opérations du programme Axe 4 du FEP.

Le Comité, lors de ses séances plénières, émet un avis sur l'ensemble des projets qui lui sont soumis.

Seuls les dossiers complets peuvent faire l'objet d'une programmation. En revanche, des projets en cours de montage pourront obtenir un avis informel du Comité.

B - Critères de sélection

La sélection des dossiers se fait au regard de critères, garants du respect :

- de la réglementation européenne ;
- des objectifs assignés au programme Axe 4 du FEP par la Commission européenne à travers sa communication aux Etats membres, par l'Etat à travers le programme opérationnel du FEP ;
- de la stratégie de développement du Groupe « Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », définie dans le cadre de sa candidature.

1. Critères obligatoires

Ils définissent la recevabilité du projet. Le porteur devra prouver qu'il y répond effectivement.

a) Respect de la réglementation

- L'opération devra poursuivre les **objectifs** assignés aux projets dans les fiches-actions du programme.
- Les dépenses devront être **éligibles** à au moins l'un des fonds structurels européens et figurer parmi les dépenses retenues dans les fiches-actions du programme.

b) Le plan de développement du Groupe Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre 2008-2013

A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

- A.1. Des solidarités maritimes pour éduquer et sensibiliser
- A.2. Des solidarités maritimes pour répondre à l'enjeu environnemental

B. Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable

- B.1. Des solidarités maritimes pour favoriser l'innovation
- B.2. Des solidarités maritimes pour diffuser et commercialiser les produits de la mer
- B.3. Des solidarités maritimes pour développer l'écotourisme

C. Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial

C.1. Des solidarités maritimes pour favoriser le lien social

C.2. Des solidarités maritimes pour favoriser l'accueil et le maintien des professionnels de la mer sur le Bassin d'Arcachon

Chaque projet devra s'inscrire dans au moins un de ces axes.

c) Caractère pilote

✚ Le porteur devra démontrer le caractère pilote de son projet, ce qui pourra s'apprécier de plusieurs façons, en termes :

- soit **d'innovation technologique et de création** :

L'opération permet l'émergence de nouveaux produits et services qui incorporent les spécificités locales, par la mise en œuvre de techniques nouvelles ;

- soit **d'innovation géographique** :

L'opération permet au territoire de bénéficier de produits et services expérimentés ailleurs, mais dont l'application au Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre a nécessité la mobilisation de moyens particuliers ;

- soit **d'innovation organisationnelle** :

L'opération expérimente dans sa méthode ou a pour résultat :

*soit un **partenariat** substantiellement élargi

*soit une **liaison entre des secteurs** d'activité traditionnellement séparés les uns des autres

*soit une **implication originale de la population** dans le processus décisionnel et la mise en œuvre de l'opération (les efforts d'information de la population autour du projet devront être démontrés).

Dans tous les cas, l'opération devra être **transférable** à une autre partie du territoire ou à un autre territoire, **pérennisable** dans le temps et avoir un **effet d'entraînement** sur d'autres activités.

e) Viabilité

Les opérations à but économique devront être **viables** et leur pérennisation devra être prévue.

2. Critères supplémentaires

La réponse à ces critères constitue une réelle **valeur ajoutée** pour les projets.

Ils pourront permettre, le cas échéant, d'arbitrer entre des projets de nature proche.

✚ Le nombre de réponses aux critères définissant le caractère pilote du projet sera un indicateur qualitatif important.

Plus particulièrement, les projets conçus dans une **approche collective** et, qui plus est, multisectorielle, favorisant une mise en réseau, pourront être privilégiés.

✚ **L'interaction de l'opération avec d'autres projets Axe 4 du FEP** de nature différente ou menés sur d'autres parties du territoire pourra être soulignée.

✚ Démarche Pays

La **cohérence** avec la démarche Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre et l'Agenda 21 du Pays sera recherchée. Elle concernera notamment :

- la nouvelle Charte du Pays 2007-2010

- l'Agenda 21 du Pays en cours d'élaboration (2011-2021)

✚ **La contribution à l'emploi** pourra s'exprimer à travers le nombre d'emplois créés ou maintenus, grâce à la réalisation du projet.

5.2 - Tâches de suivi

Le Comité de Programmation doit :

- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner et approuver les états d'engagement et de paiement qui sont transmis régulièrement au CNASEA ;
- veiller au respect des politiques communautaires.

Les membres sont par ailleurs informés lors des séances :

- de la situation financière du programme (crédits engagés, payés et disponibles) ;
- des opérations annulées, reportées ;
- des conventions attributives signées ;
- des opérations entreprises au titre de l'animation et de la gestion du programme ;
- des résultats des contrôles réalisés.

Un rapport de suivi est soumis annuellement à l'approbation du Comité de Programmation.

5.3 - Communication du programme

L'existence du programme Axe 4 du FEP et les possibilités de financement offertes feront l'objet d'une communication régulière sur le territoire du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, auprès :

- du Comité Local des Pêches ;
- de la Section Régionale Conchylicole ;
- du Comité de Pilotage du Pays ;
- du Conseil de Développement du Pays ;
- de la population, par les sites Internet des Intercommunalités du Pays, du PNRLG, de la SCR et du CRPMEM Aquitaine, par les magazines des Collectivités (Intercommunalités, PNRLG, Communes), par voie de presse, etc. Afin de renforcer l'action de communication du Groupe, un Plan de Communication sera élaboré. Celui-ci définira la politique globale de communication autour du programme Axe 4 du FEP et les outils à mettre en œuvre.

Article 6 : Instruction des dossiers

Pour une bonne instruction du dossier, celui-ci devra être transmis par format informatique au secrétariat du Groupe trois semaines avant la date du comité de programmation, le comité technique se réunissant la semaine précédant la réunion du Groupe.

Chaque dossier devra être réputé complet par le secrétariat du Groupe afin que les membres puissent l'étudier et se prononcer sur un document définitif.

Article 7 : Décisions du Comité de Programmation

7.1 - Présentation des dossiers

Les porteurs de projets, dont les dossiers seront examinés, pourront être invités à les exposer et à les argumenter devant le comité de programmation.

7.2 - Décisions en séance plénière

Les décisions du Comité de Programmation se prennent généralement par consensus. A défaut de celui-ci, le Groupe se prononce à la majorité des membres présents.

7.3 – Cas des porteurs de projets membres du Comité de Programmation

Les membres du Comité de Programmation ont toute liberté de présenter un projet afin de demander son éligibilité au titre du programme Axe 4 du FEP. Comme tous porteurs de projets, ils pourront être invités à le présenter et à l'argumenter devant le Comité de Programmation. Ils ne pourront en revanche pas participer aux délibérations du Comité, préalables à la décision, ni prendre part au vote sur ce dossier.

7.4. - Accompagnement des porteurs de projets ;

Lorsque le Comité de Programmation valide un projet présenté, il désigne un représentant de son assemblée et un représentant du Comité Technique qui seront chargés conjointement, en lien avec l'équipe technique du Groupe, du suivi des actions retenues.

Article 8 : Fonctionnement du Comité de Programmation

8.1 - Fréquence des Comités de Programmation

Le Comité de Programmation se réunit sur l'initiative de ses Présidents, en règle générale de manière trimestrielle, en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du Groupe et le Comité Technique. Le calendrier et les modalités des réunions tiendront compte de la spécificité des conditions de travail des professionnels (horaires et coefficients de marée, saisonnalité des activités...) afin de s'assurer de leur disponibilité.

8.2 - Préparation des réunions du Comité de Programmation

L'ordre du jour et les documents nécessaires aux travaux du Comité de Programmation (relevé de décisions du précédent Comité de Programmation, liste des dossiers soumis en Comité...) sont transmis aux membres du Comité une semaine minimum avant la réunion.

L'ensemble des pièces d'un dossier est à disposition des membres au siège du Groupe une semaine avant la réunion et peut être communiqué à un membre sur simple demande.

Le Comité de Programmation fixe, sur proposition de ses Présidents et en dernier point de son ordre du jour, la date du Comité de Programmation suivant.

8.3 - Secrétariat du Comité de Programmation

Le secrétariat du Comité de Programmation sera assuré par la structure porteuse du Groupe, à son siège :

**Groupe du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre
2 Allée d'Espagne – B.P. 147 – 33311 ARCACHON Cedex**

La structure porteuse du Groupe s'assurera de la préparation de la documentation, du suivi, des rapports, des ordres du jour, des comptes-rendus des réunions.

Axe 4 du FEP 2008-2013
Composition du Comité de Programmation du Groupe Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

La présidence est assurée par :

----- & -----

14 titulaires & 14 suppléants

Membres titulaires	Qualité	Organisme / Activité	Acteurs filières	Acteurs Privés	Membres suppléants	Qualité	Organisme / Activité	Acteurs filières	Acteurs privés
Olivier LABAN	Président	SRCAA	O	O	Catherine ROUX	Chef d'entreprise	EARL Cap Huître / Ostréiculture	O	O
Jérôme DELARUE	Chef d'entreprise	Ostréiculture	O	O	Géraldine VIGIER	Associée minoritaire	EARL Le ROUTIOUTIOU / Ostréiculture	O	O
Angélika HERMANN	Chef d'entreprise	Ostréiculture	O	O	Philippe SOUBIE	Chef d'entreprise	Ostréiculture	O	O
Sylvie LATRILLE	Chef d'entreprise	Ostréiculture	O	O	Patricia CASTILLO	Associée exploitante	SCEA La Cabane 301 / Ostréiculture	O	O
Pascal CHABRERIE	Chef d'entreprise	Pêcheur fileyeur océan	O	O	Nicolas BRIN	Chef d'entreprise	Pêcheur fileyeur océan	O	O
Maury HELOU	Chef d'entreprise	Pêcheur chalutier océan	O	O	Didier VOLANT	Chef d'entreprise	Pêcheur chalutier océan	O	O
Jean-Michel LABROUSSE	Chef d'entreprise	Pêcheur intrabassin coquillages	O	O	Joël BERNARDI	Chef d'entreprise	Pêcheur intrabassin coquillages	O	O
Sophie DUCOURNEAU	Chef d'entreprise	Pêcheur intrabassin	O	O	Nelly BALESTE	Chef d'entreprise	Pêcheur intrabassin	O	O
Claude BONNET	Président	SEPANSO	N	O	Françoise BRANGER	Vice-présidente	SEPANSO	N	O
Yves DEDIEU	Administrateur	Fédération des Industries Nautiques	N	O	Laurent RAMBLA	Trésorier	Association des Professionnels du Nautisme en Aquitaine	N	O
Yves FOULON	Président	COBAS	N	N	Jacques CHAUVET	Conseiller communautaire	COBAS	N	N
Philippe PERUSAT	Vice-président	COBAN	N	N	Bruno LAFON	Président	COBAN	N	N
Philippe LACOSTE	Président	CdC Val de l'Eyre	N	N	Vincent NUCHY	Vice-président	CdC Val de l'Eyre	N	N
Michel SAMMARCELLI	Président	SIBA	N	N	Bernard LAHAYE	Membre du Comité syndical	SIBA	N	N
TOTAL			8	10				8	10

Composition arrêtée lors de la réunion du Groupe le jeudi 18 septembre 2008. Titulaires et suppléants seront systématiquement invités à participer à toutes les réunions du Groupe et disposeront des mêmes moyens.

Les fonctions du comité de programmation sont :

1. définir la stratégie du Groupe et valider le dossier de candidature,
2. avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Axe 4 du FEP,
3. établir les propositions de modifications de la maquette financière du plan de développement,
4. prendre connaissance des avis motivés du Comité Technique sur les projets à financer au titre de l'Axe 4 du FEP,
5. examiner et approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés,
6. évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention,
7. suivre les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures ainsi que l'évaluation à mi-parcours,
8. examiner et approuver les états d'engagement et de paiement qui seront transmis régulièrement à l'autorité de gestion et de paiement,
9. réaliser un bilan annuel à l'occasion du rapport annuel d'activité,
10. assurer le pilotage stratégique du programme,
11. veiller au respect des règles communautaires.

Principaux éléments et données chiffrées du territoire :

Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre	<u>4 cantons</u> : Belin Beliet , Arcachon, Audenge, la Teste de Buch, <u>17 communes</u> : Andernos les Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Le Barp, Belin Beliet, Biganos, Gujan Mestras, Lanton, Lège Cap Ferret, Lugos, Marcheprime, Mios, Salles, Le Teich, La Teste de Buch, Saint Magne. <u>3 EPCI</u> : Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, Communauté de Communes du Val de l'Eyre, Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord. <u>1 arrondissement</u> <u>1 Conseil de Développement</u>
	territoire de 1 494 km ² et de 110 269 habitants (RGP 1999, estimation 2008 : 130 000 hab) → densité de peuplement de 73 habitants au km ²
	68 % du territoire et 80 % des communes intérieures couverts par la forêt
Croissance démographique	+ 18 % de croissance démographique entre 1990 et 1999 sur le Pays ce taux de croissance annuel atteint 2,44 % entre 1999 et 2005, soit plus de 2 800 nouveaux résidents par an
Urbanisation	12 000 nouveaux permis de construire attribués entre 2000 et 2005 forte représentation des résidences secondaires (35,4 % en 1999, en augmentation de 13,8 % par rapport à 1990)
Bassin d'Arcachon	182 km ² à marée haute et de 49 km ² à marée basse
	seule lagune à marée des côtes françaises
	entre 1/20 et 1/50 du volume de l'eau du bassin – oscillant entre 500 millions et 1 milliard de m ³ au total - est renouvelée à chaque marée ; le temps de renouvellement des eaux du Bassin est en moyenne de 10 jours en crue et de 24 jours à l'étiage
	depuis l'océan, l'accès au bassin se fait par deux chenaux (passes) variant de 400 à 500 m de largeur sur 15 à 20 m de profondeur
	environ 370 millions de m ³ d'eau sont échangés entre le bassin et l'océan chaque jour, à une vitesse moyenne d'environ 2 m/s ; 600 000 mètres cubes de sable par an sont charriés par les courants
Pêche	Quartier maritime d'Arcachon
	pêche intra-bassin particulièrement développée aux côtés de la pêche à l'océan
	118 navires immatriculés à la pêche (35 navires océan, 82 vedettes intra bassin, 1 bateau estuarien) et 227 navires armés en CPP
	armateurs et marins sont au nombre de 800 sur le Bassin d'Arcachon pour 242 ETP en pêche et 260 en CPP
	80 produits marins pêchés pour un total de 4000 tonnes, dont 900 tonnes de palourdes
	CA de la Criée : 18 millions €
Conchyliculture	monoculture : huître portugaise
	350 entreprises et 700 emplois directs
	entre 7 000 et 11 000 tonnes d'huîtres par an, soit environ 7 % de la production nationale d'huîtres creuses
	1 ^{er} lieu de reproduction (nursérie) et de captage de naissain français
	3960 parcs concédés sur 769 ha
Tourisme	300 millions d'euros injectés dans l'économie locale chaque année
	population locale avoisinant les 400 000 en saison estivale
	fréquentation annuelle de la dune du Pyla : 1,5 millions
Nautisme	25 821 bateaux de plaisance immatriculés dans le quartier maritime d'Arcachon
	12 000 bateaux présents sur le plan d'eau, dont environ 10% naviguant le Bassin d'Arcachon regroupe 53 % des entreprises de la filière nautique girondine et 33 % des emplois de la région

- Direction générale adjointe chargée du développement
Direction de l'économie et de l'emploi
Service du littoral et de l'aménagement intégré

N/Réf. : OA/
Affaire suivie par Olivier AUDY
☎ 05 56 99 65 46

Monsieur Philippe LACOSTE
Président du Pays Bassin d'Arcachon
Et Val de Leyre
20 route de Suzon
33830 BELIN BELIET

Bordeaux, le

Monsieur le Président,

J'accuse réception du courriel du 10 octobre 2008, dans lequel le Pays Bassin d'Arcachon et Val de Leyre sollicite l'appui du Conseil Général de la Gironde, sous forme d'une lettre de soutien au dossier de réponse que vous souhaitez présenter à l'appel à projet Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche.

Le Département participe à cette démarche depuis le départ et a pu contribuer activement aux réflexions préalables qui ont conduit à la rédaction du document projet final. Il convient de souligner que celle-ci met en évidence un remarquable travail collaboratif entre le Comité Local des Pêches Maritimes d'Arcachon et la Section Régionale Conchylicole Arcachon-Aquitaine et c'est dans le cadre de son implication dans une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière que le Département inscrit son soutien à la candidature du Pays.

En effet, de par son contenu, ce projet apparaît stratégique pour le territoire car il prend en compte les dimensions environnementale, économique et socioculturelle du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre en privilégiant la concertation entre les divers partenaires de l'activité maritime, aspect particulièrement original correspondant à une évolution logique des métiers de la mer dans un territoire convoité et fragile.

Du fait de ses compétences, le Département est particulièrement sensible au volet A et C du plan de développement présenté, relatifs aux solidarités maritimes, pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement ainsi que pour renouer le dialogue territorial entre les nombreux acteurs de ce milieu sensible et emblématique. C'est pourquoi, il souhaite plus particulièrement concentrer son appui à la mise en œuvre des actions opérationnelles des volets A et C.

Toutefois, l'aspect développement économique auprès des filières pêche et cultures marines, correspondant au volet B du plan de développement, apparaît devoir être soutenu car le développement harmonieux du littoral ne peut s'envisager qu'avec des métiers maritimes rémunérateurs et vivants.

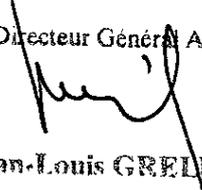
Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil Général de la Gironde accepte le principe de soutenir le plan de développement du document projet Axe 4 du FEP pour le Bassin d'Arcachon et Val de Leyre, qui sera présenté prochainement à l'appel à projet pour une décision de la Commission avant fin 2008.

La participation financière du Département se mettra en place dès lors que le projet aura été retenu, par des décisions de commissions permanentes, qui porteront sur chacun des volets du programme prévisionnel. Par ailleurs, vous nous avez soumis le projet de règlement intérieur du Comité de Programmation et je vous confirme que le Département souhaite y être activement associé en tant que co-financeur et que les services du Conseil Général seront associés au Comité Technique de ce programme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil Général,
P/Le Président et par délégation

Le Directeur Général Adjoint



Jean-Louis GRENIER



Bordeaux, le 24 OCT. 2008

Vice-Président :

Directeur général Adjoint: *André*

Directeur :

Affaire suivie par : Jean-Jacques CHOLLON

Poste : 05 57 57 86 63

E-mail : jean-jacques.chollon@aquitaine.fr

Réf. : JJC081017_2

Monsieur Yves FOULON

Président du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre et de la COBAS

Communauté de Communes du Val de l'Eyre
20 route de Suzon

33830 BELIN-BELIET

Objet : Soutien à la candidature Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre à l'appel à projet national Axe 4 du FEP

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de la candidature du « Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », pour le compte des professionnels de la Pêche et de la Conchyliculture et portée par la COBAS, à l'appel à projets lancé au niveau national au titre de l'axe 4 du FEP 2007/2013 « Développement durable des zones de pêche », et solliciter l'appui du Conseil régional. C'est avec la meilleure attention que j'en ai pris connaissance.

Ce programme, appuyé sur la priorité ciblée « *Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon* », vise à inscrire les activités pêche et cultures-marines sur le territoire du Pays dans le cadre d'une approche intégrée de développement local structurée et transversale, et permettre aux professionnels de la mer d'exercer leurs métiers, dépositaires de l'identité locale, de manière durable et responsable tout en veillant à la préservation et la valorisation du milieu et des ressources aquatiques.

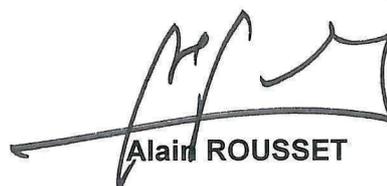
A ce titre, il fait écho à la politique régionale récemment adoptée par l'Assemblée plénière à travers le règlement régional d'intervention en faveur de la pêche et l'aquaculture en Aquitaine qui apportera prioritairement les contreparties régionales au Fonds Européen pour la Pêche sur ce type de projet.

Ainsi, à l'issue de la sélection de votre projet par la Commission Nationale de Programmation (CNP), le Conseil régional pourra soutenir financièrement, selon ses règlements sectoriels et notamment celui en faveur de la pêche et de l'aquaculture, les projets les plus innovants dans leur contenu opérationnel ou dans leur démarche.

Je me félicite que la Région puisse contribuer ainsi au développement des actions partenariales auxquelles je suis très attaché.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

BASSIN D'ARCACHON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 23 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le jeudi vingt trois octobre, à 18 h, le Comité, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à son siège, Villa « Vincenette », 16 allée Corrigan, à Arcachon, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège Cap-Ferret, Président du Syndicat.

Date de convocation réglementaire : le 16 octobre 2008

ETAIENT PRESENTS

M. SAMMARCELLI	Président
Mme DES ESGAULX	Vice-Président
M. PERRIERE	Vice-Président
M. PERUSAT	Vice-Président
M. DELUGA	Vice-Président
Mme LE YONDRE	Vice-Président
M. CHAUVET	Membre du Bureau
M. ALEGRE	
M. BELLARD	
M. BERNE	
Mme CAMINS	
M. COEURET	
M. DE NEUVILLE	
M. DELIGEY	
M. DUCASSE	
M. LAHAYE	
Mme LAMOU	
Mme LOUBES	
M. MAUPILE Laurent	
Mme PALLET	
M. PETIT	
M. PEYROUX	
Mme PLEGUE	
M. PRATS	
Mme VENESI	

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5212-1 à 5212-34.

Absents représentés, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 M. FOULON a donné pouvoir à M. PEYROUX ; M. EROLES a donné pouvoir à M. ALEGRE
 M. LAFON a donné pouvoir à M. BELLARD ; M. GAUBERT a donné pouvoir à M. DE NEUVILLE
 M. CHAMBOLLE a donné pouvoir à M. PERRIERE ; Mme Y. MAUPILE a donné pouvoir à M. L. MAUPILE
 M. PARIS a donné pouvoir à Mme DES ESGAULX ; M. SOCOLOVERT a donné pouvoir à Mme LE YONDRE.
 M. TROUBET a donné pouvoir à M. DELUGA.

Absent excusé : /

Assistaient également : M. BEUNARD, Conseil Economique et Social ; M. NOMBLOT, Trésorier du SIBA
 M. PELIZZARDI, Directeur Général.

Madame VENESI a été nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Comité du 1^{er} Septembre 2008 a été adopté, à l'unanimité.

SIBA

RAPPORTEUR : M. *BOULES TIVIERE*

FONDS EUROPEEN POUR LA PECHE – AXE 4

Mes chers Collègues,

Le 28 juin dernier, s'ouvrait l'appel à projets AXE 4 du FEP (Fonds Européen pour la Pêche) 2008-2013. Ce nouvel axe 4 est dédié au développement durable des zones de pêche et de l'aquaculture. Vous trouverez en annexe de la présente délibération une présentation détaillée de ce fonds structurel européen.

L'objectif du FEP est d'adapter et de gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi qu'à l'organisation des processus de production) dans un secteur visé. En l'occurrence, il s'agit de :

- soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et d'instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'Union Européenne ;
- renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur
- faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche ;

Ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagé entre une dizaine de territoires retenus. L'enveloppe potentielle pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 euros pour la période 2008-2013.

Le Comité de pilotage du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet dernier, a entériné la décision de candidater à ce programme aux côtés des organisations professionnelles.

Un travail en collaboration avec le Conseil de Développement dont sont membres les organisations professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture, a permis de procéder à l'actualisation de la Charte du Pays. De même, un travail de mobilisation tant au niveau de la Section Régionale Conchylicole (SRC), du Comité Local des Pêches et des collectivités locales (SIBA, COBAS, COBAN, Val de l'Eyre) a permis d'élaborer une stratégie cohérente pour le territoire et ses acteurs au sein du futur Comité de programmation chargé d'instruire les dossiers sollicitant des financements prévus dans le programme et d'octroyer des subventions.

Il sera composé de 14 membres, à savoir 1 élu par intercommunalité (COBAS – COBAN et Val de l'Eyre), 1 élu du SIBA et 10 membres de droit privé : 4 professionnel(le)s issu(e)s des activités de la pêche, 4 issu(e)s des activités de conchyliculture, 1 représentant(e) d'association environnementale, 1 représentant(e) de la filière nautique. Ces 14 membres titulaires auront chacun 1 suppléant, soit au total 28 membres.

Aussi, Le Syndicat est sollicité pour être associé au dispositif de mise en œuvre de l'Axe 4 du FEP en désignant un membre titulaire et un membre suppléant pour y siéger.

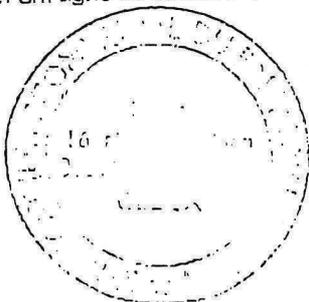
Enfin, pour compléter votre information, la COBAS s'est portée candidate pour être la structure juridique porteuse du groupe AXE 4 FEP. De même, aucune aide financière ne sera réclamée au Syndicat au sein du Comité de programmation de l'Axe 4 du FEP du Pays du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre.

Dans ces conditions, il vous est donc proposé, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- accepter que le syndicat fasse partie du Comité de Programmation
- désigner :
 - notre Président, Michel SAMMARCELLI en qualité de membre titulaire
 - Bernard LAHAYE en qualité de membre suppléant

Le Président met aux voix les propositions ci-dessus.
Le Comité à l'unanimité, ADOPTÉ et ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 24 octobre 2008
Le Président,

Michel SAMMARCELLI



LE RAPPORTEUR,

[Signature]



SEPANSO

France Nature Environnement Aquitaine

Reconnue d'Utilité Publique - Affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Une force pour la nature

Messieurs les Présidents du Groupe Axe 4 du FEP

Bordeaux, le 24 octobre 2008

N/Réf : 08/082/CB

Objet : Candidature axe 4 du FEP du Pays
du Bassin d'Arcachon- Val de l'Eyre

Messieurs les Présidents,

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 15 octobre dernier, votre équipe technique nous a présenté votre projet de candidature à l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche pour le Bassin d'Arcachon.

Ce projet nous semble tout à fait conforme au document préparé et cosigné par de très nombreuses associations de protection de la nature et de l'environnement en mai 2007 et intitulé "Pour le respect des enjeux écologiques du Bassin d'Arcachon". Dans la mesure où l'ensemble des actions entreprises dans ce cadre tendront à la restauration de la biodiversité dans le Bassin et seront menées dans un véritable esprit de coopération et de solidarité, comme cela est proposé, nous ne pouvons qu'y être favorables. Il conviendra en conséquence de diligenter pour toutes les actions envisagées les études d'impact appropriées afin de démontrer leur innocuité sur l'environnement à moyen et long terme et nous sommes tout disposés à apporter notre contribution à ces études.

Par ailleurs, comme vous nous le demandez, nous aurons plaisir à participer au comité de programmation chargé d'instruire les dossiers. Nos représentants seront :

- membre titulaire : Monsieur Claude Bonnet, Président de la SEPANSO Gironde,
- membre suppléant : Madame Françoise Branger, Présidente de Bassin d'Arcachon Ecologie, association adhérente à la SEPANSO.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Claude BONNET,
Président de la SEPANSO Gironde



Association agréée
au titre de l'article L.141.1
du Code de l'Environnement
n° Siret 481 012 797 00017

Bassin d'Arcachon Ecologie

4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON
Tél.: 05 56 54 51 02

www.bassindarcachonecologie.org
arcachon.ecologie@free.fr

Messieurs les Présidents du Groupe Axe 4 du FEP

Le 20 octobre 2008

Objet : Axe 4 du FEP du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre

Messieurs les Présidents,

L'Axe 4 2008-2013, dans le cadre du Fond Européen pour la Pêche (FEP), représente un levier et un encadrement utiles pour le développement durable des activités professionnelles emblématiques que sont la pêche et la conchyliculture.

Ces métiers, indissociables de la qualité et du dynamisme des écosystèmes du Bassin d'Arcachon, sont aussi et surtout les meilleurs garants de la protection du milieu.

En 2007, dans le document *Pour le respect des Enjeux écologiques du Bassin d'Arcachon*, les dix-neuf associations et coordinations cosignataires, incluant Bassin d'Arcachon Ecologie, réclamaient la protection de la pêche, de l'ostréiculture et de la biodiversité marine, soulignant que la pêche intra-Bassin et l'aquaculture se doivent de préserver la ressource halieutique, la diversité biologique marine et l'ostréiculture.

La démarche de l'Axe 4, en étant cohérente avec la volonté de connaissance et de préservation des richesses écologiques, se situe dans l'optique des Parcs Naturels Marins et de Natura 2000 Mer ; elle est ainsi une force de proposition favorable à l'efficace mise en œuvre de ces dispositifs.

Nous espérons également en cet outil de développement durable pour encourager les actions et installations visant à la restauration de la biodiversité marine, pour réguler les impacts des activités problématiques ou nuisibles.

En outre, les dimensions d'éducation et de sensibilisation à déployer dans ce programme sont aujourd'hui nécessaires à la protection consciente du site.

L'ensemble de ces considérations nous conduit à souhaiter que l'Axe 4 du FEP puisse être sollicité et obtenu au profit du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre.

Dans cette attente, nous vous prions, Messieurs les Présidents, de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Bassin d'Arcachon Ecologie,

la présidente,

Françoise Branger

Pièce jointe : Document *Pour le respect des enjeux écologiques du Bassin d'Arcachon*



PORT D'ARCACHON
PÊCHE ■ PLAISANCE ■ NAUTISME

Adresse Postale

CS 01 - 33313 ARCACHON CEDEX

Direction Générale

Quai du Cdt Silhouette

Tél. 05 56 22 36 70

Fax 05 56 22 36 74

secretariatgeneral@port-arcachon.com

SIRET : 385 097 472 00018 - APE 926 A
TVA Intracommunautaire FR 21 385 097 472

www.port-arcachon.com

Objet : Projet Axe 4 du FEP
2008-2013

Nos Réf. : AG/MG/2008.698

Messieurs les Présidents
Du Groupe Axe 4 du FEP
COBAN Atlantique
11, rue Jacques Blicck
33380 MARCHEPRIME

Le 24 octobre 2008

Messieurs les Présidents,

J'accuse réception de votre courrier du 10 octobre dernier présentant la candidature du pays du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre à l'appel à projet Axe 4 du FEP.

Le Port d'Arcachon se situant aux confluent des filières et des solidarités maritimes du Bassin d'Arcachon, nous ne pouvons que vous féliciter pour votre démarche et vous assurer de notre total soutien sur ce dossier.

Comme exprimé lors de notre entretien avec l'équipe technique en charge du dossier, je vous confirme que le Port d'Arcachon est prêt à s'engager aux côtés des autres acteurs locaux pour la réussite de ce projet.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.

Le Directeur Général,
A. GAUTIER.



Monsieur Philippe LACOSTE
Président de la Communautés de
communes du Val de l'Eyre
Monsieur Yves FOULON
Président de la COBAS
Monsieur Bruno LAFON
Président de la COBAN
Présidents du
PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE
20 route Suzon
33830 BELIN-BELIET



Belin-Beliet, le 21 octobre 2008

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Brenne
Brière
Boucles de la Seine Normande
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais Français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois- Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevalches en Limousin
Montagne de Reims
Mons d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin Français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Président,

Par courrier du 10 octobre, vous me faites part du prochain dépôt de la candidature du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre pour l'appel à projet de l'axe 4 du FEP dédié au développement durable des zones de pêche et de l'aquaculture.

J'ai l'honneur de vous faire part de tout mon soutien pour ce dossier, dont j'avais d'ailleurs pris connaissance dans le cadre du comité de pilotage du Pays au sein duquel le Parc naturel Régional est représenté.

Comme vous le savez, le Parc naturel régional est engagé dans une démarche concertée de développement durable sur son territoire, au sein du grand massif forestier des Landes de Gascogne. Le territoire du Parc est constitué également autour du bassin versant de la Leyre dont l'exutoire est le Bassin d'Arcachon, et de forts enjeux s'expriment autour des communes littorales du Parc. Le projet de charte, qui est en cours de rédaction, positionne la préservation des patrimoines et des ressources naturelles au cœur du projet de territoire. Cet axe constitue le fondement et le socle du projet de nouvelle charte. Votre action dans le cadre de l'appel à projet contribue à une même finalité de préservation et de développement du territoire. J'ai, à ce titre, repéré plusieurs actions en cohérence avec celles conduites par le Parc, notamment l'implication des acteurs économiques dans les démarches de gestion du bassin versant et de préservation de la qualité des eaux et des ressources halieutiques, la mise en œuvre d'un projet d'écotourisme à l'échelle du Parc.

Je suis également particulièrement sensible à la large concertation avec les professionnels et les institutionnels qui a accompagné le projet. C'est également sur une dynamique identique que je souhaite poursuivre la révision de la charte du Parc. Je souscris pleinement à la méthodologie qui a permis d'aboutir à ce dossier.

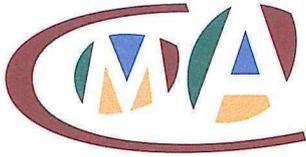
Je réitère donc mon soutien pour ce dossier qui rejoint, sur le fonds et sur la forme, les préoccupations du Parc, et pour lequel des pistes de coopération ne manqueront pas de s'ouvrir.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant disponible pour toute collaboration future, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
du Syndicat Mixte

Vincent NUCHY
Maire de Salles

Maison du Parc - 33, route de Bayonne - 33830 BELIN-BELIET
Téléphone : 05 57 71 99 99 - Télécopie : 05 56 88 12 72
Site internet : www.parc-landes-de-gascogne.fr
e-mail : info@parc-landes-de-gascogne.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Gironde

Développement
des Entreprises

Dossier suivi par : Bernard COULE

☎ 05 56 999 115



Monsieur Philippe LACOSTE
Président de la Communauté de
Communes du Val de l'Eyre
20 route de Suzon
33830 Belin-Beliet

Bordeaux, le 20 octobre 2008

**Objet : projet Axe 4 du FEP du Pays du
Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre**

Monsieur le Président,

Le plan d'actions qui vise à la modernisation des filières ostréicole et pêche ainsi que leur adaptation aux contraintes normative, économique et environnementale est essentielle afin de conserver un tissu d'entreprises artisanales auxiliaires de ces activités.

Aussi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde apporte son soutien à votre candidature à l'axe 4 du FEP du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre.

Vous remerciant de nous tenir informés de la suite de cet appel à projet,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président et par déléation,
Le Secrétaire Général :


Gilles CHUPIN
Yves PETITJEAN



Monsieur le PRESIDENT
CDC du Val de l'Eyre
20 route de Suzon

33830 BELIN BELIET

Dossier suivi par
Laurent COURAU

BORDEAUX, 24 Octobre 2008

Monsieur le Président,

Notre Compagnie a été associée à vos démarches de développement local, en particulier dans le cadre du nouvel Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

Le travail interne réalisé en collaboration avec le Conseil de Développement, et en particulier, l'action de la Section Régionale Conchylicole (SRC) et le Comité Local des Pêches, a permis l'élaboration du programme sur la pêche que vous défendez.

Particulièrement, les actions B2 sur l'accompagnement pour la mise en place de signes de qualité et le développement de nouveaux circuits de commercialisation et B3 sur le développement de l'écotourisme retiennent toute notre attention : la création et le renforcement des circuits de type "AMAP" ou "bienvenue à la ferme" (marchés de producteurs, ventes directes, accueil à la ferme,...), actions pour lesquelles une complémentarité entre produit agricole et produit de la mer doit pouvoir être trouvée, constituent par exemple des projets forts à conforter..

Nous souhaitons donc vivement l'aboutissement du programme FEP axe 4 que vous avez déposé pour une bonne prise en compte des problématiques que vous avez développées avec cette filière.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,

Bernard ARTIGUE

Correspondance à adresser à :

Chambre d'Agriculture de la
Gironde

17 cours Xavier Arnozan
33082 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 79 64 12

Fax : 05 56 79 64 24

E-mail :

amenagement
@gironde.chambagri.fr

www.gironde.chambagri.fr



Institut des Milieux Aquatiques

Bayonne, le 22 octobre 2008

Objet : Soutien de l'IMA à la candidature Axe 4 du FEP du Groupe Axe 4 du FEP du Bassin d'Arcachon – Val de Leyre

Messieurs les Présidents du Groupe FEP Axe 4,

L'IMA est une structure régionale d'appui technique et scientifique aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture, mais aussi aux collectivités territoriales. A ce titre, nous travaillons depuis plusieurs années en lien avec les organisations professionnelles présentes sur le Bassin d'Arcachon dans les domaines suivants :

- la mise en place du « Paquet Hygiène » à bord des navires de pêche,
- l'anguille et son environnement dans le bassin d'Arcachon,
- la sensibilisation sur la mise en place des aires marines protégées,
- les pêches récréatives et de loisir,
- la participation au projet de connaissance et de conservation des deux espèces de zostères (espèces OSPAR).

C'est pourquoi, nous soutenons la démarche entreprise de concert par les professionnels du Bassin d'Arcachon pour candidater à l'axe 4 du FEP. Les orientations prises dans le plan de développement, notamment dans le domaine de l'amélioration de la qualité environnementale, montre le souci des professionnels de s'intégrer aux démarches de maintien des activités dans le respect des habitats et des espèces présentes dans le Bassin d'Arcachon.

Par ailleurs, les démarches volontaires et participatives des organisations professionnelles, montrent également leur intérêt dans la mise en place de Natura 2000 en mer, voire d'un futur Parc Marin.

L'IMA continuera de soutenir les démarches entreprises allant vers une meilleure connaissance du milieu et des activités visant au maintien de ces activités et à la conservation des écosystèmes.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

INSTITUT DES MILIEUX AQUATIQUES
(I.M.A.)
1, Rue de Donzac - BP 106
64101 BAYONNE CEDEX
Tél. 05 59 25 37 75 Fax 05 59 46 09 73
Siret : 393 980 503 00022

Laurent SOULIER
Directeur de l'IMA

objet : Projet FEP – AXE 4

Monsieur le Président de la Section Régionale
Conchylicole Arcachon-Aquitaine
15 rue de la Barbotière
BP 53
33470 GUJAN-MESTRAS

Arcachon, le 28 octobre 2008

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait parvenir le document « **Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon** », document résumant le projet que vous vous proposez de présenter au titre de l'AXE 4 du FEP, en partenariat avec le CLPM et des collectivités inter-communales du Bassin d'Arcachon..

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station d'Arcachon

Quai du Commandant Silhouette
33120 Arcachon
France

téléphone 33 (0)5 56 83 85 60
télécopie 33 (0)5 56 83 89 80
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Le Bassin d'Arcachon est un territoire riche et complexe, lieu d'exercice de nombreuses activités. Les interactions, directes et indirectes, de ces activités, leurs liens avec, ou leur impact sur, le milieu naturel, constituent un enjeu fort d'étude et de compréhension des phénomènes absolument capital pour permettre le maintien et/ou le développement de ces activités dans un souci constant de conservation du capital environnemental du Bassin d'Arcachon.

Dès la fin des années 90, l'Ifremer avait pris la mesure de ces enjeux en réalisant l'Etude intégrée du Bassin d'Arcachon, étude largement reprise dans le Livre Bleu du SMVM du Bassin d'Arcachon.

Plus récemment, de nombreuses études plus spécifiques ont été menées (algues vertes, pesticides..etc) qui ont montré l'importance des interactions entre activités et qualité du milieu naturel.

Enfin, au cours des dernières années, la communauté scientifique aquitaine a progressivement mis en place une coordination des actions de recherche sur le Bassin d'Arcachon dans un souci d'approche plus intégrée des interactions milieu-activités.

Ainsi, le projet que vous présentez et, en particulier, ses volets A et B, (liés respectivement à la prise en compte de l'enjeu environnemental et à l'innovation en matière d'exploitation des ressources) nous paraissent-ils intéressants et très complémentaires de l'approche scientifique.

Nous souhaitons donc que ce projet aboutisse et qu'il permette de renforcer encore la dynamique de concertation et d'action entre usagers et scientifiques pour aboutir, à moyen terme, à une véritable Gestion Intégrée du Bassin d'Arcachon.

J.P. DRENO
Chef de Station





Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

Délégation Aquitaine

La Déléguée de Rivages

Monsieur Le Président du CLPMEM
Monsieur Le Président de la COBAN
Monsieur Le Président de la COBAS
Monsieur Le Président de la Communauté de
Communes du Val de l'Eyre
Monsieur Le Président de la SRC
11 rue Jacques Bliet
33380 Marcheprime

Bordeaux, le 22 Octobre 2008

N/Réf. : 08/889/GR/IK
Objet : Pays Bassin d'Arcachon –
Val de l'Eyre
Candidature FEP

Messieurs Les Présidents,

Vous avez eu l'obligeance de nous transmettre le projet du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre qui va faire l'objet d'une candidature au programme FEP 2008-2013 et je vous en remercie.

Le chargé de mission en charge de ce dossier nous l'a présenté et nous avons pu en percevoir tout l'intérêt.

Etablissement public de l'Etat chargé de mener une politique foncière de préservation des rivages les plus fragiles, le Conservatoire du littoral a vu ses compétences étendues par la Loi du 27 février 2002. Cette possibilité d'exercer ses missions sur le domaine public maritime naturel permet d'initier une gestion intégrée de ces zones côtières et nous amène à soutenir votre projet.

Les partenariats que nous nous sommes jusqu'à présent attachés à développer avec les collectivités dans la région, le département et le Bassin d'Arcachon, vont dès à présent être enrichis de collaborations avec les professionnels de la mer. La Charte partenariale nationale avec le Comité national de la conchyliculture et le Ministère de l'agriculture et de la pêche de février 2007 en définissant les fondements.

Il s'agit notamment pour le Conservatoire de définir quelles sont les modalités d'interventions prioritaires (sur le DPM naturel comme sur les 10 sites acquis à terre autour du Bassin) pour participer à la préservation de la qualité des milieux maritimes.

L'expérience acquise par le Conservatoire et ses partenaires dans la mise en œuvre de gestion d'espaces naturels, en application de plans de gestion concertés est en cohérence avec votre projet et pourra s'accompagner d'une mise en commun des connaissances, d'une mise en réseau des acteurs et d'approches raisonnées en terme de développement économique.

Je me tiens donc à votre disposition pour donner une suite concrète à une intégration des actions menées par le Conservatoire et nos partenaires dans la dynamique de votre projet .

Guillemette ROLAND

Déléguée de Rivages d'Aquitaine



COMITE REGIONAL DES PECHE MARITIMES & DES
ELEVAGES MARINS D'AQUITAINE

12 Quai Pascal Elissalt
64500 CIBOURE

☎ 05.59.47.04.00

☒ 05.59.47.47.10

Email : crpmem.aquitaine@wanadoo.fr

Ciboure, le 20 octobre 2008

Objet : dossier axe 4 du FEP – territoire Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

A Messieurs les Présidents du groupe axe 4,

C'est avec intérêt que nous suivons vos avancées sur l'élaboration d'une candidature axe 4 sur le territoire du Bassin d'Arcachon et nous tenons à vous faire part de notre soutien.

Il y a un an, le CRPMEM d'Aquitaine exposait en Conseil les objectifs de ce nouvel axe du FEP, en espérant que les acteurs professionnels locaux se saisissent de l'opportunité qui leur était offerte de mener de manière collective des projets de développement durable des zones de pêche. Le CLPMEM d'Arcachon a répondu très tôt et de manière positive à ce challenge et nous a demandé de lui fournir un appui technique afin de mener à bien ce projet. Comme nous nous y étions engagés, le CRPMEM a délégué une de ses chargées de mission pour accompagner le Comité Local des Pêches d'Arcachon dans l'élaboration de sa candidature.

Les professionnels arcachonnais ont su se rapprocher de leurs collègues ostréiculteurs et des acteurs de développement du territoire, ce qui est nouveau et particulièrement intéressant. Nous espérons qu'ainsi leurs démarches soient plus ambitieuses et que les métiers de la mer soient reconnus de tous. Nous avons également pris connaissance de votre plan de développement et nous tenons à encourager les démarches envisagées en termes de valorisation du patrimoine et de l'environnement ainsi que les actions de développement économique responsable.

Le CRPMEM Aquitaine mène différents projets sur le secteur et nous sommes satisfaits de voir que d'ici peu nous pourrions nous appuyer sur une nouvelle dynamique locale.

Nous tenons donc à vous encourager sur ce dossier et espérons que le jury reconnaisse le travail accompli et l'intérêt certain de votre candidature.

Veillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations,

Philippe FAUTOUS
Président

Antoine GREMARE
e-mail : a.gremare@epoc.u-bordeaux1.fr
Tél. : 05-56-22-39-06

Arcachon, le 28 Octobre 2008

Au Président de la Section Régionale Conchylicole
15 rue de la Barbotière
BP 53
33470 GUJAN

Le Bassin d'Arcachon constitue un écosystème unique du fait de la diversité des habitats qu'il renferme et de la biodiversité et production de la faune et de la flore qu'ils recèlent. Le territoire du Bassin d'Arcachon présente par ailleurs un cadre de vie privilégié, une proximité géographique avec l'agglomération bordelaise ainsi qu'un fort attrait touristique. Ces activités d'exploitation du milieu s'ajoutent à l'exploitation biologique de l'écosystème.

La gestion de ce territoire et notamment la préservation de la ressource biologique (et de l'activité économique inhérente), dans une perspective de développement durable, passe notamment par un approfondissement de la connaissance de l'écosystème et une valorisation/diffusion large des informations recueillies. Cet objectif passe par un renforcement des échanges entre les différents acteurs du Bassin d'Arcachon.

Consciente de ces enjeux, la communauté des scientifiques Aquitains spécialistes de l'environnement littoral, s'est massivement investie, avec un ensemble d'usagers, dans une démarche concertée sur le long terme d'étude de cet écosystème emblématique avec un fort soutien Régional, National et Européen.

L'objectif est une meilleure compréhension du fonctionnement du Bassin d'Arcachon en relation avec les pressions croissantes qui s'exercent sur le milieu et sont susceptibles de modifier sa qualité. La démarche adoptée est résolument orientée vers un interfaçage fort des objectifs scientifiques avec la demande de la société civile (les usagers sont associés à la définition des objectifs (et donc aux questions posées), aux montages des programmes et à la communication/diffusion des acquis).

En ce sens le projet « *Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon* », tel qu'il nous a été présenté en réunion et tel qu'il est explicité dans les documents fournis, constitue un élément fort et complémentaire de la démarche adoptée. Cette complémentarité est notamment affichée dans :

- l'Axe A en termes d'aide à l'approfondissement de la connaissance et à sa diffusion et de mise en œuvre d'actions de préservation du milieu impliquant des professionnels ;
- l'Axe B en termes d'accompagnement au développement de nouveaux types d'exploitation du milieu.

Nous soutenons donc fortement cette proposition qui viendra, si elle est acceptée, renforcer la dynamique s'établissant actuellement entre usagers du Bassin d'Arcachon, dont la communauté scientifique, pour la mise en place d'actions et de démarches concertées.

Benoît Sautour p/o Antoine GREMARE (Directeur de la Station Marine)



- Direction générale adjointe chargée du développement
Direction de l'économie et de l'emploi
Service du littoral et de l'aménagement intégré

N/Réf. : OA/
Affaire suivie par Olivier AUDY
☎ 05 56 99 65 46

Monsieur Philippe LACOSTE
Président du Pays Bassin d'Arcachon
Et Val de Leyre
20 route de Suzon
33830 BELIN BELIET

Bordeaux, le

Monsieur le Président,

J'accuse réception du courriel du 10 octobre 2008, dans lequel le Pays Bassin d'Arcachon et Val de Leyre sollicite l'appui du Conseil Général de la Gironde, sous forme d'une lettre de soutien au dossier de réponse que vous souhaitez présenter à l'appel à projet Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche.

Le Département participe à cette démarche depuis le départ et a pu contribuer activement aux réflexions préalables qui ont conduit à la rédaction du document projet final. Il convient de souligner que celle-ci met en évidence un remarquable travail collaboratif entre le Comité Local des Pêches Maritimes d'Arcachon et la Section Régionale Conchylicole Arcachon-Aquitaine et c'est dans le cadre de son implication dans une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière que le Département inscrit son soutien à la candidature du Pays.

En effet, de par son contenu, ce projet apparaît stratégique pour le territoire car il prend en compte les dimensions environnementale, économique et socioculturelle du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre en privilégiant la concertation entre les divers partenaires de l'activité maritime, aspect particulièrement original correspondant à une évolution logique des métiers de la mer dans un territoire convoité et fragile.

Du fait de ses compétences, le Département est particulièrement sensible au volet A et C du plan de développement présenté, relatifs aux solidarités maritimes, pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement ainsi que pour renouer le dialogue territorial entre les nombreux acteurs de ce milieu sensible et emblématique. C'est pourquoi, il souhaite plus particulièrement concentrer son appui à la mise en œuvre des actions opérationnelles des volets A et C.

Toutefois, l'aspect développement économique auprès des filières pêche et cultures marines, correspondant au volet B du plan de développement, apparaît devoir être soutenu car le développement harmonieux du littoral ne peut s'envisager qu'avec des métiers maritimes rémunérateurs et vivants.

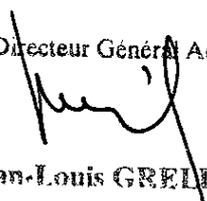
Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil Général de la Gironde accepte le principe de soutenir le plan de développement du document projet Axe 4 du FEP pour le Bassin d'Arcachon et Val de Leyre, qui sera présenté prochainement à l'appel à projet pour une décision de la Commission avant fin 2008.

La participation financière du Département se mettra en place dès lors que le projet aura été retenu, par des décisions de commissions permanentes, qui porteront sur chacun des volets du programme prévisionnel. Par ailleurs, vous nous avez soumis le projet de règlement intérieur du Comité de Programmation et je vous confirme que le Département souhaite y être activement associé en tant que co-financeur et que les services du Conseil Général seront associés au Comité Technique de ce programme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil Général,
P/Le Président et par délégation

Le Directeur Général Adjoint



Jean-Louis GRENIER



1093
REÇU 27 OCT. 2008

Gujan-Mestras, le 23 septembre 2008

Monsieur Christian BARIS
Proviseur,

A

Monsieur le Président
Section Régionale Conchylicole
Arcachon Aquitaine
15 rue de la Barbotière
BP 53
33470 GUJAN-MESTRAS

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
agréé Lycée des Métiers

Port de la Barbotière
B.P. 81

33470 GUJAN-MESTRAS

Tel: 05 56 22 39 50

Fax 05 56 66 18 01

E-mail : lyceedelamer@ac-bordeaux.fr

N/réf : CB/MAC/09/08

OBJET : PAYS DU BASSIN D'ARCACHON – VAL DE L'EYRE

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que c'est avec le plus grand intérêt que nous avons appris la candidature du Pays du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre à l'axe 4 du PEP.

Le Lycée des Métiers de la Mer s'associera à cette candidature et soutiendra votre projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Proviseur,

Christian BARIS



Lycée Maritime de Ciboure
Ziburuko Itsas Lizeoa
Avenue Eugène Corre
BP 316
64503 CIBOURE Cedex

Tél : 05 59 47 34 01

Fax : 05 59 47 38 01

E-mail : lycee-maritime.ciboure@laposte.net



DECLARATION

Je, soussigné Roger Daniel QUITTIC, directeur du lycée maritime de Ciboure, déclare donner mon soutien au dossier de candidature Axe 4 du FEP du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre.

Ce dossier innovant mettant en avant des solidarités maritimes évidentes et sincères mérite une attention toute particulière qui nous permettra je l'espère, de répondre correctement aux exigences de notre mission.

Ministère
de l'Écologie,
du Développement,
et de l'Aménagement durables



Direction générale
de la Mer
et des Transports

Direction Régionale
des Affaires Maritimes
d'Aquitaine

Fait à Ciboure, le 21 octobre 2008

Roger Daniel QUITTIC 
Directeur du lycée maritime de Ciboure

LYCÉE MARITIME

Av. Eugène Corre

BP 316

64503 CIBOURE Cedex

Tél. : 05 59 47 34 01

Fax : 05 59 47 38 01



L'**Axe 4** constitue une nouvelle priorité du Fonds Européen pour la Pêche pour aider les zones plus durement touchées par la pénurie de ressources halieutiques et la nécessaire restructuration du secteur (compétitivité, nouveaux débouchés, ...).

Le **FEP** est un fonds structurel au même titre que le FEDER, FSE ou FEADER. L'objectif d'un fonds structurel est d'adapter et gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi que l'organisation des processus de production) dans un secteur visé. En l'occurrence, l'objectif du FEP est de :

- Soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et d'instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'UE ;
- Renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;
- Faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

Ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagée entre une dizaine de territoires retenus. **L'enveloppe potentielle de Fonds européen sur l'axe 4 pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 € pour la période 2008 – 2013.**

Le FEP permet de mettre en œuvre des nouvelles mesures qui reposent sur l'existence d'un partenariat entre les acteurs de la pêche et les acteurs du développement territorial. A ce titre, un partenariat inédit associe sur le territoire, la Section Régionale Conchylicole, le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins et les collectivités Locales constituant le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre).

Le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet 2008, a entériné la décision de candidater à ce programme européen aux côtés des organisations professionnelles.

La SRC, le Comité local des Pêches et le Pays, territoire de projet organisé autour des 3 intercommunalités, sans structure juridique propre, confie le soin de porter cette candidature à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud. En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des communes possède une façade littorale.

De même, c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (Comité local des Pêches, SRC, ARCACOOP, Criée), ainsi que les services des Affaires maritimes. La COBAS sera ainsi structure juridique porteuse du « Groupe FEP Axe 4 ».

L'appel à projets au niveau national est paru le 30 juin. Les dossiers de candidatures doivent donc être déposés au plus tard le 31 octobre 2008. Celui-ci présente la stratégie de développement local portée par le Groupe FEP dans la candidature.

SECTION RÉGIONALE CONCHYLICOLE ARCACHON AQUITAINE

Le Bureau de la Section Régionale Conchylicole Arcachon Aquitaine réuni le
lundi 20 octobre 2008 :

- Après avoir assisté à la présentation du projet Axe 4, il a approuvé le dossier de candidature à l'Appel à Projets Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche .
- Il a approuvé notamment le fait que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud sera la structure porteuse du « Groupe FEP Axe 4 » du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre.
- Le bureau a désigné quatre membres titulaires et quatre suppléants pour représenter les acteurs privés de la filière conchylicole au sein du Comité de Programmation :

Titulaires	Suppléants
Olivier LABAN	Catherine ROUX
Jérôme DELARUE	Géraldine VIGIER
Angélika HERMANN	Philippe SOUBIE
Sylvie LATRILLE	Patricia CASTILLO

- Il mandate le Président pour déposer le dossier de candidature avant la date fixée au 31 octobre 2008.

A Gujan Mestras, le 24/10/2008

Le Président de la Section Régionale
Conchylicole Arcachon Aquitaine

Olivier LABAN





DELIBERATION N° 1/2008

L'axe 4 constitue une nouvelle priorité du Fonds Européen pour la Pêche pour aider les zones plus durement touchées par la pénurie de ressources halieutiques et la nécessaire restructuration du secteur (compétitivité, nouveaux débouchés, ...).

Le FEP est un fonds structurel au même titre que le FEDER, FSE ou FEADER. L'objectif d'un fonds structurel est d'adapter et gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi que l'organisation des processus de production) dans un secteur visé. En l'occurrence, l'objectif du FEP est de :

- Soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et d'instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'UE ;
- Renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;
- Faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

L'enveloppe disponible pour ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagée entre une dizaine de territoires retenus. **L'enveloppe potentielle de Fonds européen sur l'axe 4 pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 € pour la période 2008 – 2013.**

« Le but est de réunir un large partenariat public et privé représentatif du territoire et d'aboutir à un décloisonnement des approches sectorielles. »

Le FEP permet de mettre en œuvre des nouvelles mesures qui reposent sur l'existence d'un partenariat entre les acteurs de la pêche et les acteurs du développement territorial. A ce titre, un partenariat inédit associe sur le territoire la Section Régionale Conchylicole, le Comité local des pêches maritimes et des élevages marins et les collectivités locales constituant le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre).

Le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet 2008, a entériné la décision d'être candidat à ce programme européen aux côtés des organisations professionnelles.

La Section Régionale Conchylicole (SRC), le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Arcachon (CLPMEM Arcachon) et le Pays, territoire de projet organisé autour des 3 intercommunalités, sans structure juridique propre, confient le soin de porter cette candidature à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud. En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des communes possède une façade littorale. De même c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (CLPMEM, SRC, ARCA-COOP, Criée), ainsi que les services



des Affaires maritimes. La COBAS sera ainsi structure juridique porteuse du « Groupe FEP Axe 4 ».

L'appel à projets au niveau national est paru le 30 juin. Les dossiers de candidatures doivent donc être déposés au plus tard le 31 octobre 2008. Celui-ci présente la stratégie de développement local portée par le Groupe FEP dans la candidature.

Stratégie locale de développement :

<p>Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon</p>
--

Le Bassin d'Arcachon est un lieu unique, étendue d'eau salée située en Gironde, entre les villes d'Arcachon et La Teste de Buch au sud, Lège Cap-Ferret au nord et l'océan Atlantique à l'ouest. Le Bassin constitue une sorte d'« île à l'envers », véritable mer intérieure de 182 km² à marée haute et 49 km² à marée basse. Ce territoire abrite en son sein des activités professionnelles de pêche et d'aquaculture qui ont contribué historiquement à son essor et à sa notoriété. Ces métiers de la mer sont les éléments fondateurs à la fois de son patrimoine et de son image, mais aussi d'un pan entier de son économie locale.

Le territoire du Bassin d'Arcachon offre à première vue des atouts cumulés : un cadre de vie privilégié, une proximité géographique avec l'agglomération bordelaise, une bonne desserte routière et ferroviaire, ... Ces points forts contribuent à l'attrait de ce Pays contemporain convoité.

Au fil du temps, le Bassin a été façonné par la main humaine et c'est l'Homme qui en a permis la croissance et le dynamisme. Pour autant, l'ensemble des pressions s'exerçant aujourd'hui sur le plan d'eau et son littoral, et plus globalement sur l'ensemble du territoire résulte directement des activités humaines. Les effets induits par les logiques de développement à l'œuvre créent des tensions sans précédent sur cet espace.

Les activités professionnelles marines, pour leur part, ont été constamment fragilisées par les crises successives, et encore très récemment. Face à un nouveau tournant dans l'histoire de ces activités ancestrales, lié notamment à la fragilisation de la ressource, à la multiplication des atteintes au milieu et à l'exposition accrue aux dynamiques et pressions extraterritoriales, pêcheurs, conchyliculteurs et collectivités locales ont franchi un nouveau cap en s'associant en un partenariat inédit pour travailler, ensemble, à la recherche de solutions nouvelles. Le Pays apparaît ainsi comme l'échelle territoriale pertinente pour porter cette ambition, lieu fédérateur et reconnu pour impulser et réguler les politiques de développement local.

Placé dans une perspective de développement durable, le Bassin d'Arcachon s'inscrit dans le prolongement de l'approche validée au Sommet de la Terre de Rio : « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ». L'enjeu majeur est donc de permettre aux professionnels de la mer d'exercer leurs métiers dépositaires de l'identité locale et de pérenniser le développement des activités, ce qui suppose de veiller à la préservation du



milieu et des ressources et de favoriser durablement l'harmonie entre l'Homme et le Bassin d'Arcachon.

Créer du lien, renforcer la transversalité et la complémentarité entre les activités, mutualiser les compétences entre les métiers de la mer, répondre aux enjeux d'un environnement exceptionnel mais menacé sont autant de défis qui rendent indispensable la création de nouvelles solidarités maritimes.

Plan de développement :

A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Le Bassin d'Arcachon bénéficie d'un cadre de vie privilégié et d'un environnement préservé. Il abrite des paysages marins et une architecture littorale uniques, des populations d'oiseaux migrateurs et endémiques protégés, une faune et une flore marine qui constituent la richesse de cet environnement. Pourtant, les dynamiques actuelles font peser une pression croissante sur les milieux.

Les professionnels de la mer occupent à ce titre un rôle central. Leurs activités reposent sur la qualité du milieu et des ressources. De même, pêcheurs et conchyliculteurs sont à de nombreux égards les garants d'un patrimoine marin et d'un écosystème préservé.

A1. Des solidarités maritimes pour éduquer et sensibiliser

- Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine
- Approfondir la connaissance et la diffuser

A2. Des solidarités maritimes pour répondre à l'enjeu environnemental

- Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore et les habitats du Bassin
- Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels (Natura 2000 mer, Parc Naturel Marin, ...)

B. Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable

Les activités de pêche et de conchyliculture sont ancestrales sur le Bassin d'Arcachon. Elles ont permis l'expansion de ce territoire et sont plus que jamais au cœur des préoccupations locales.

L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les professionnels de la mer afin qu'ils puissent pleinement répondre aux nouveaux défis du XXI^{ème} siècle. Innover, développer et diversifier leurs pratiques, réduire l'impact sur le milieu, valoriser et transformer les produits, promouvoir l'écotourisme ... sont autant d'objectifs visant à garantir un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture.

B1. Des solidarités maritimes pour favoriser l'innovation

- Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches
 - innover en matière de technique de pêche et de conchyliculture
 - préserver la ressource en diversifiant les espèces exploitées – diversifier la ressource exploitée pour la pérenniser



- Valoriser et transformer les produits de la mer

B.2. Des solidarités maritimes pour diffuser et commercialiser les produits de la mer

- Accompagner la mise en place de signes de qualité
- Développer de nouveaux circuits de commercialisation

B.3. Des solidarités maritimes pour développer l'écotourisme

C. Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial

Professionnels de la mer, habitants et touristes se côtoient et partagent le territoire au quotidien. Pour autant les approches et les pratiques dans l'appropriation de l'espace peuvent sembler discordantes. L'enjeu actuel est donc transcender les conflits d'usage et de développer le lien territorial afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Dans le même temps, les activités de pêche et de conchyliculture peuvent, à première vue, paraître concurrentes. Le temps d'élaboration de la candidature a pourtant permis de montrer que ces activités sont pleinement complémentaires.

Les solidarités maritimes inscrites au cœur du développement local permettront de faciliter la mixité des acteurs afin d'affirmer la volonté commune de vivre et de travailler sur le Bassin d'Arcachon.

Enfin, les professionnels de la mer doivent pouvoir s'inscrire pleinement dans l'évolution des différentes fonctionnalités de l'espace. Etre force de proposition pour impulser des actions quant au devenir du territoire implique l'unité des « gens de mer ».

C1. Des solidarités maritimes pour favoriser le lien social

C.2. Des solidarités maritimes pour favoriser l'accueil et le maintien des professionnels de la mer sur le Bassin d'Arcachon

Composition du Comité de Programmation :

« Le comité de programmation du groupe est l'organe décisionnel constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie de développement du groupe. Au moins 50 % des membres doivent venir des secteurs pêche et/ou aquaculture. Au moins 50 % des membres doivent également représenter le secteur privé. Le comité de programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Il décide du soutien apporté par le FEP, via l'axe 4, aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant au plan de développement. »

Pour le Bassin d'Arcachon, ce Comité sera composé de :

4 élus : 1 par intercommunalité (COBAN, COBAS, CdC Val de l'Eyre, SIBA)

10 privés : 4 professionnel(le)s issu(e)s des activités de pêche, 4 issu(e)s des activités de conchyliculture, 1 représentant(e) d'association environnementale, 1 représentant(e) de la filière nautique

Ces 14 membres titulaires auront chacun un suppléant, soit un total de 28 personnes.



Ainsi, le Conseil du CLPMEM d'Arcachon :

- décide que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud sera la structure porteuse du « Groupe FEP Axe 4 » du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre,
- approuve le dossier de candidature à l'Appel à Projets Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche,
- désigne les quatre membres titulaires et quatre suppléants envisagés pour représenter la filière pêche au sein du Comité de Programmation :

Titulaires	Suppléants
CHABRERIE Pascal	BRIN Nicolas
LABOUSSE Jean Michel	BERNARDI Joël
DUCOURNEAU Sophie	BALESTE Nelly
HELOU Maury	VOLANT Didier

- autorise le Président de la COBAS à déposer le dossier de candidature avant la date fixée au 31 octobre 2008.

Arcachon,
Le 29 septembre 2008

Le Président,

A. JEREZ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2008/53

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an **deux mille huit**

Le **six octobre 2008 à 17 h 30**

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Nord Atlantique dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lanton sous la présidence de **M. Bruno LAFON**, Président.

Date de la convocation : 30 septembre 2008

OBJET :

**Candidature pour l'axe 4
du Fonds Européen pour la
Pêche (FEP)**

Présents : M. PERUSAT, Mme VENESI, M. BERTHELET, M. BACONNET, M. PERRIERE, Mme PALLET, Mme DESTOUESSE, Mme LE YONDRE, M. BERNE, Mme PLEGUE, M. LAFON, M. BELLIARD, Mme GARNUNG, M. POCARD, M. GAUBERT, M. OCHOA, Mme SEMELLE, M. MAUPILE, M. RENARD, M. ROUAS, M. BAUDY, M. SERRE, M. LONDEIX, M. CAZIS, M. DUPHIL

Suppléants : Mme PRUNIER, Mme ARDOUIN, Mme LORIOT, Mme RANSINANGUE

Excusés : M. LAHAYE, M. AVIOTTE, M. SAMMARCELLI, Mme LECOQ

Secrétaire de séance : Patrick BELLIARD

L'axe 4 constitue une nouvelle priorité du Fonds Européen pour la Pêche pour aider les zones plus durement touchées par la pénurie de ressources halieutiques et la nécessaire restructuration du secteur (compétitivité, nouveaux débouchés ...).

Le FEP est un fonds structurel au même titre que le FEDER, FSE ou FEADER. L'objectif d'un fonds structurel est d'adapter et gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi que l'organisation des processus de production) dans un secteur visé. En l'occurrence, l'objectif du FEP est de :

- Soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'Union Européenne ;
- Renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;
- Faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

L'enveloppe disponible pour ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagée entre une dizaine de territoires retenus. **L'enveloppe potentielle de Fonds européen sur l'axe 4 pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 € pour la période 2008/2013.**

Le FEP permet de mettre en œuvre des nouvelles mesures qui reposent sur l'existence d'un partenariat entre les acteurs de la pêche et les acteurs du développement territorial. A ce titre, un partenariat inédit associe, sur le territoire, la Section Régionale Conchylicole, le Comité local des pêches maritimes et des élevages marins et les collectivités locales constituant le Pays Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre). Le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet 2008, a entériné la décision de candidater à ce programme européen aux côtés des organisations professionnelles.

La SRC, le Comité local des Pêches et le Pays, territoire de projet organisé autour des trois intercommunalités, sans structure juridique propre, confie le soin de porter cette candidature à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud. En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des Communes possède une façade littorale. De même, c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (Comité local des Pêches, SRC, ARCACOOP, Criée), ainsi que les services des Affaires maritimes. La COBAS sera ainsi structure juridique porteuse du « Groupe FEP Axe 4 ».

L'appel à projets au niveau national est paru le 30 juin 2008. Les dossiers de candidatures doivent donc **être déposés au plus tard le 31 octobre 2008**. Celui-ci présente la stratégie de développement local portée par le Groupe FEP dans la candidature.

Stratégie locale de développement :

Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon

Le **Bassin d'Arcachon** est un lieu unique, étendue d'eau salée située en Gironde, entre les villes d'Arcachon et La Teste-de-Buch au Sud, Lège-Cap Ferret au Nord et l'océan Atlantique à l'Ouest. Le Bassin constitue une sorte d'« île à l'envers », véritable mer intérieure de 182 km² à marée haute et 49 km² à marée basse. Ce territoire abrite en son sein des activités professionnelles de pêche et d'aquaculture qui ont contribué historiquement à son essor et à sa notoriété. Ces métiers de la mer sont les éléments fondateurs à la fois de son patrimoine et de son image, mais aussi d'un pan entier de son économie locale.

Le territoire du Bassin d'Arcachon offre à première vue des atouts cumulés : un cadre de vie privilégié, une proximité géographique avec l'agglomération bordelaise, une bonne desserte routière et ferroviaire ... Ces points forts contribuent à l'attrait de ce Pays contemporain convoité.

Au fil du temps, le Bassin a été façonné par la main humaine et c'est l'Homme qui en a permis la croissance et le dynamisme. Pour autant, l'ensemble des pressions s'exerçant aujourd'hui sur le plan d'eau et son littoral, et plus globalement sur l'ensemble du territoire résulte directement des activités humaines. Les effets induits par les logiques de développement à l'œuvre créent des tensions sur cet espace.

Les activités professionnelles marines, pour leur part, ont été constamment fragilisées par les crises successives, et encore très récemment. Face à un nouveau tournant dans l'histoire de ces activités ancestrales, pêcheurs, conchyliculteurs et collectivités locales ont franchi un nouveau cap en s'associant en un partenariat inédit pour travailler, ensemble, à la recherche de solutions nouvelles. Le Pays apparaît ainsi comme l'échelle territoriale pertinente pour porter cette ambition, lieu fédérateur et reconnu pour impulser et réguler les politiques de développement local.

Placé dans une perspective de développement durable, le Bassin d'Arcachon s'inscrit dans le prolongement de l'approche validée au Sommet de la Terre de Rio : « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ». L'enjeu majeur est donc de permettre aux professionnels de la mer d'exercer leurs métiers dépositaires de l'identité locale et de pérenniser le

développement des activités, ce qui suppose de veiller à la préservation du milieu et des ressources et de favoriser durablement l'harmonie entre l'Homme et le Bassin d'Arcachon. Créer du lien, renforcer la transversalité et la complémentarité entre les activités, mutualiser les compétences entre les métiers de la mer, répondre aux enjeux d'un environnement exceptionnel mais menacé sont autant de défis qui rendent indispensable la création de nouvelles solidarités maritimes.

Plan de développement :

A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Le Bassin d'Arcachon bénéficie d'un cadre de vie privilégié et d'un environnement préservé. Il abrite des paysages marins et une architecture littorale uniques, des populations d'oiseaux migrateurs et endémiques protégés, une faune et une flore marines qui constituent la richesse de cet environnement. Pourtant, les dynamiques actuelles font peser une pression croissante sur les milieux.

Les professionnels de la mer occupent à ce titre un rôle central. Leurs activités reposent sur la qualité du milieu et des ressources. De même, pêcheurs et conchyliculteurs sont, à de nombreux égards, les garants d'un patrimoine marin et d'un écosystème préservé.

A1. Des solidarités maritimes pour éduquer et sensibiliser

- Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine
- Approfondir la connaissance et la diffuser

A2. Des solidarités maritimes pour répondre à l'enjeu environnemental

- Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore et les habitats du Bassin
- Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels (Natura 2000 Mer, Parc Naturel Marin, ...)

B. Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable

Les activités de pêche et de conchyliculture sont ancestrales sur le Bassin d'Arcachon. Elles ont permis l'expansion de ce territoire et sont plus que jamais au cœur des préoccupations locales. L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les professionnels de la mer afin qu'ils puissent pleinement répondre aux nouveaux défis du XXI^{ème} siècle. Innover, développer et diversifier leurs pratiques, réduire l'impact sur le milieu, valoriser et transformer les produits, promouvoir l'écotourisme ... sont autant d'objectifs visant à garantir un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture.

B1. Des solidarités maritimes pour favoriser l'innovation

- Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches
- Innover en matière de technique de pêche et de conchyliculture
- Préserver la ressource en diversifiant les espèces exploitées/Diversifier la ressource exploitée pour la pérenniser
- Valoriser et transformer les produits de la mer

B.2. Des solidarités maritimes pour diffuser et commercialiser les produits de la mer

- Accompagner la mise en place de signes de qualité
- Développer de nouveaux circuits de commercialisation

B.3. Des solidarités maritimes pour développer l'écotourisme

Points à aborder :

- Informer et communiquer auprès des pratiquants de la pêche de loisir
- A la découverte de nos métiers : une route du patrimoine maritime.

C. Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial

Professionnels de la mer, habitants et touristes se côtoient et partagent le territoire au quotidien. Pour autant, les approches et les pratiques dans l'appropriation de l'espace peuvent sembler discordantes. L'enjeu actuel est donc de transcender les conflits d'usage et de développer le lien territorial afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Dans le même temps, les activités de pêche et de conchyliculture peuvent, à première vue, paraître concurrentes. Le temps d'élaboration de la candidature a pourtant permis de montrer que ces activités sont pleinement complémentaires.

Les solidarités maritimes inscrites au cœur du développement local permettront de faciliter la mixité des acteurs afin d'affirmer la volonté commune de vivre et de travailler sur le Bassin d'Arcachon.

Enfin, les professionnels de la mer doivent pouvoir s'inscrire pleinement dans l'évolution des différentes fonctionnalités de l'espace. Etre force de proposition, pour impulser des actions quant au devenir du territoire, implique l'unité des « gens de mer ».

C1. Des solidarités maritimes pour favoriser le lien social

C.2 Des solidarités maritimes pour favoriser l'accueil et le maintien des professionnels de la mer sur le Bassin d'Arcachon

Composition du Comité de Programmation :

« Le **comité de programmation** du groupe est l'organe décisionnel constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie de développement du groupe. Au moins 50 % des membres doivent venir des secteurs pêche et/ou aquaculture. Au moins 50 % des membres doivent également représenter le secteur privé. Le comité de programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Il décide du soutien apporté par le FEP, via l'axe 4, aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant au plan de développement. »

Pour le Bassin d'Arcachon, ce Comité sera composé de :

4 élus : 1 par intercommunalité (COBAN, COBAS, CDC Val de l'Eyre, SIBA).

10 privés : 4 professionnel(le)s issu(e)s des activités de pêche, 4 issu(e)s des activités de conchyliculture, 1 représentant(e) d'association environnementale, 1 représentant(e) de la filière nautique.

Ces 14 membres titulaires auront chacun un suppléant, soit un total de 28 personnes.

Il est proposé :

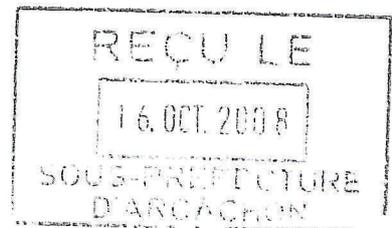
- De décider que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) sera la structure porteuse du « Groupe FEP Axe 4 » du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre,
- D'approuver le dossier de candidature à l'Appel à Projets Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche,
- De désigner en qualité de titulaire M. Philippe PERUSAT (Maire d'Andernos-Lès-Bains) et en qualité de suppléant M. Michel SAMMARCELLI (Maire de Lège-Cap Ferret) pour représenter la COBAN au sein du Comité de Programmation.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres adoptent le présent rapport à l'unanimité.

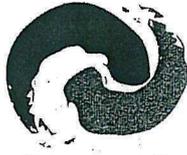
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Fait à Marcheprime, le 14 OCT. 2008

Bruno LAFON
Président de la COBAN



COBAS



Bassin d'Arcachon Sud

Communauté d'Agglomération

SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **DU 6 OCTOBRE 2008**

L'AN DEUX MILLE HUIT ET LE 6 OCTOBRE à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, POLE ATLANTIQUE, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Monsieur Yves FOULON, Président.

ETAIENT PRESENTS : Michel ALEGRE, Patrice BEUNARD, Jean-Bernard BIELHER, André CASTANDET, Jacques CHAUVET, Eugène COEURET, Valérie COLLADO, Véronique DE LANLAY, Christine DELMAS, François DELUGA, Marie-Hélène DES ESGAULX, Annie DUROUX, Jean-Jacques EROLES, Yves FOULON, Général Michel FOUQUET, Dany FRESSAIX, Vahid HAJEB, Richard HISS, Christine LAFAY, Françoise LEONARD-MOUSSAC, Bernard LUMMEAUX, Patrick MALVAES, Yvette MAUPILE, Anne-Marie MOREAU, Xavier PARIS, Thierry PRATS, Elisabeth REZER-SANDILLON, Marie-Paule ROUSSET, Bernard THE, André TROUBET, Jean-Claude VERGNERES

ABSENTS REPRESENTES, Conformément à l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Michèle BOURGOIN a donné pouvoir à Xavier PARIS
Dominique DUCASSE a donné pouvoir à Françoise LEONARD-MOUSSAC
Jean-Louis HISS a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES
Fabrice PETIT a donné pouvoir à Marie-Paule ROUSSET
Philippe PEYROUX a donné pouvoir à Yves FOULON
Jean-Paul RICHARD a donné pouvoir à Véronique DE LANLAY
Cyril SOCOLOVERT a donné pouvoir à François DELUGA

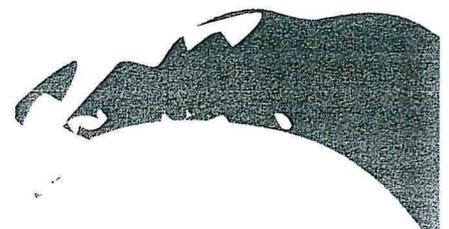
ABSENTS EXCUSES :

David DELIGEY
Grégory JOSEPH
Nathalie KUGENER

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

M. Dominique LEVY-DRUON, Directeur Général des Services
M. Jean-Pierre LUCAS, Directeur de Cabinet
Mme Sandra EVAIN, Chargée de Mission, Cabinet
M. NOMBLOT, Trésorier

Mme Marie-Paule ROUSSET est désigné comme Secrétaire de Séance et Mme Marie-Hélène DES ESGAULX comme Secrétaire Adjointe.



FONDS EUROPEEN DE LA PECHE

Mes Chers Collègues,

L'axe 4 constitue une nouvelle priorité du Fonds Européen pour la Pêche pour aider les zones plus durement touchées par la pénurie de ressources halieutiques et la nécessaire restructuration du secteur (compétitivité, nouveaux débouchés, ...).

Le FEP est un fonds structurel dont l'objectif est d'adapter et gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi que l'organisation des processus de production) dans un secteur visé. En l'occurrence, l'objectif du FEP est de :

- Soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et d'instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'Union Européenne ;
- Renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;
- Faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

Ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagé entre une dizaine de territoires retenus. **L'enveloppe potentielle de Fonds européen sur l'axe 4 pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 € pour la période 2008 – 2013.**

Le FEP permet de mettre en œuvre des nouvelles mesures qui reposent sur l'existence d'un partenariat entre les acteurs de la pêche et les acteurs du développement territorial. A ce titre, un partenariat inédit associe sur le territoire la Section Régionale Conchylicole, le Comité local des pêches maritimes et des élevages marins et les collectivités locales constituant le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre).

Le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet 2008, a entériné la décision de candidater à ce programme européen aux côtés des organisations professionnelles.

La SRC, le Comité local des Pêches et le Pays, territoire de projet organisé autour des 3 intercommunalités, sans structure juridique propre, confie le soin de porter cette candidature à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud. En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des communes possède une façade littorale. De même, c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (Comité Local des Pêches, SRC, ARCACOOP, Criée) ainsi que les Services des Affaires Maritimes. La COBAS sera ainsi structure juridique porteuse du « Groupe FEP Axe 4 ».

L'appel à projets au niveau national est paru le 30 juin. Les dossiers de candidatures doivent donc **être déposés au plus tard le 31 octobre 2008**. Celui-ci présente la stratégie de développement local portée par le Groupe FEP dans la candidature.

Composition du Comité de Programmation :

« Le **comité de programmation** est l'organe décisionnel constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie de développement. Au moins 50 % des membres doivent venir des secteurs pêche et/ou aquaculture. Au moins 50 % des membres doivent également représenter le secteur privé. Le comité de programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Il décide du soutien apporté par le FEP, via l'axe 4, aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant au plan de développement. »

Pour le Bassin d'Arcachon, ce Comité sera composé de :

4 élus : 1 par intercommunalité (COBAN, COBAS, CdC Val de l'Eyre, SIBA)

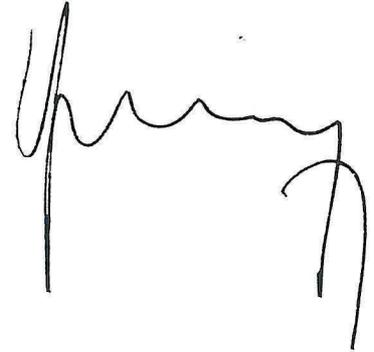
10 privés : 4 professionnel(le)s issu(e)s des activités de pêche, 4 issu(e)s des activités de conchyliculture, 1 représentant(e) d'association environnementale, 1 représentant(e) de la filière nautique

Ces 14 membres titulaires auront chacun un suppléant, soit un total de 28 personnes.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** que la **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud** sera la structure porteuse du « **Groupe FEP Axe 4** » du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre ;
- **APPROUVER** le dossier de candidature à l'Appel à Projets Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche ;
- **APPROUVER** le rapport joint en annexe relatif à la stratégie du développement ;
- **AUTORISER** le Président à déposer le dossier de candidature avant la date fixée au 31 octobre 2008.

LE RAPPORTEUR



Mr le Président met aux voix
les propositions ci-dessus,
Le Conseil à l'unanimité : **ADOpte**
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le -7 OCT. 2008
LE PRESIDENT,



Stratégie locale de développement :

Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon

Le **Bassin d'Arcachon** est un lieu unique, étendue d'eau salée située en Gironde, entre les villes d'Arcachon et La Teste-de-Buch au sud, Lège Cap-Ferret au nord et l'océan Atlantique à l'ouest. Le Bassin constitue une sorte d'« île à l'envers », véritable mer intérieure de 182 km² à marée haute et 49 km² à marée basse. Ce territoire abrite en son sein des activités professionnelles de pêche et d'aquaculture qui ont contribué historiquement à son essor et à sa notoriété. Ces métiers de la mer sont les éléments fondateurs à la fois de son patrimoine et de son image, mais aussi d'un pan entier de son économie locale.

Le territoire du Bassin d'Arcachon offre à première vue des atouts cumulés : un cadre de vie privilégié, une proximité géographique avec l'agglomération bordelaise, une bonne desserte routière et ferroviaire, ... Ces points forts contribuent à l'attrait de ce territoire.

Au fil du temps, le Bassin a été façonné par la main humaine et c'est l'Homme qui en a permis la croissance et le dynamisme. Pour autant, l'ensemble des pressions s'exerçant aujourd'hui sur le plan d'eau et son littoral, et plus globalement sur l'ensemble du territoire résulte directement des activités humaines. Les effets induits par les logiques de développement à l'œuvre créent des tensions sur cet espace.

Les activités professionnelles marines, pour leur part, ont été constamment fragilisées par les crises successives, et encore très récemment. Face à un nouveau tournant dans l'histoire de ces activités ancestrales, pêcheurs conchyliculteurs et collectivités locales ont franchi un nouveau cap en s'associant en un partenariat inédit pour travailler, ensemble, à la recherche de solutions nouvelles. Le Pays apparaît ainsi comme l'échelle territoriale pertinente pour porter cette ambition, lieu fédérateur et reconnu pour impulser et réguler les politiques de développement local.

Placé dans une perspective de développement durable, le Bassin d'Arcachon s'inscrit dans le prolongement de l'approche validée au Sommet de la Terre de Rio : « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ». L'enjeu majeur est donc de permettre aux professionnels de la mer d'exercer leurs métiers dépositaires de l'identité locale et de pérenniser le développement des activités, ce qui suppose de veiller à la préservation du milieu et des ressources et de favoriser durablement l'harmonie entre l'Homme et le Bassin d'Arcachon.

Créer du lien, renforcer la transversalité et la complémentarité entre les activités, mutualiser les compétences entre les métiers de la mer, répondre aux enjeux d'un environnement exceptionnel mais menacé sont autant de défis qui rendent indispensable la création de nouvelles solidarités maritimes.

Plan de développement :

A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Le Bassin d'Arcachon bénéficie d'un cadre de vie privilégié et d'un environnement préservé. Il abrite des paysages marins et une architecture littorale uniques, des populations d'oiseaux migrateurs et endémiques protégés, une faune et une flore marine qui constituent la richesse de cet environnement. Pourtant, les dynamiques actuelles font peser une pression croissante sur les milieux.

Les professionnels de la mer occupent à ce titre un rôle central. Leurs activités reposent sur la qualité du milieu et des ressources. De même, pêcheurs et conchyliculteurs sont à de nombreux égards les garants d'un patrimoine marin et d'un écosystème préservé.

A1. Des solidarités maritimes pour éduquer et sensibiliser

- Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine
- Approfondir la connaissance et la diffuser

A2. Des solidarités maritimes pour répondre à l'enjeu environnemental

- Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore et les habitats du Bassin
- Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels

B. Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable

Les activités de pêche et de conchyliculture sont ancestrales sur le Bassin d'Arcachon. Elles ont permis l'expansion de ce territoire et sont plus que jamais au cœur des préoccupations locales.

L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les professionnels de la mer afin qu'ils puissent pleinement répondre aux nouveaux défis du XXIème siècle. Innover, développer et diversifier leurs pratiques, réduire l'impact sur le milieu, valoriser et transformer les produits, promouvoir l'écotourisme ... sont autant d'objectifs visant à garantir un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture.

B1. Des solidarités maritimes pour favoriser l'innovation

- Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches
- innover en matière de technique de pêche et de conchyliculture
- préserver la ressource en diversifiant les espèces exploitées – diversifier la ressource exploitée pour la pérenniser
- Valoriser et transformer les produits de la mer

B.2. Des solidarités maritimes pour diffuser et commercialiser les produits de la mer

- Accompagner la mise en place de signes de qualité
- Développer de nouveaux circuits de commercialisation

B.3. Des solidarités maritimes pour développer l'écotourisme

Points à aborder

- *Informez et communiquez auprès des pratiquants de la pêche de loisir*
- *A la découverte de nos métiers : une route du patrimoine maritime*

C. Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial

Professionnels de la mer, habitants et touristes se côtoient et partagent le territoire au quotidien. Pour autant les approches et les pratiques dans l'appropriation de l'espace peuvent sembler discordantes. L'enjeu actuel est donc transcender les conflits d'usage et de développer le lien territorial afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Dans le même temps, les activités de pêche et de conchyliculture peuvent, à première vue, paraître concurrentes. Le temps d'élaboration de la candidature a pourtant permis de montrer que ces activités sont pleinement complémentaires.

Les solidarités maritimes inscrites au cœur du développement local permettront de faciliter la mixité des acteurs afin d'affirmer la volonté commune de vivre et de travailler sur le Bassin d'Arcachon.

Enfin, les professionnels de la mer doivent pouvoir s'inscrire pleinement dans l'évolution des différentes fonctionnalités de l'espace. Être force de proposition pour impulser des actions quant au devenir du territoire implique l'unité des « gens de mer ».

C1. Des solidarités maritimes pour favoriser le lien social

C.2 Des solidarités maritimes pour favoriser l'accueil et le maintien des professionnels de la mer sur le Bassin d'Arcachon

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 28



L'an deux mille huit
Le 22 octobre 2008

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**, à la mairie de Belin-Beliêt, sous la présidence de M. Philippe LACOSTE
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 16 octobre 2008

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliêt : Mme LEMONNIER – Mme GASSIES – Mme GOISNARD - M. GENSOUS
M. LOPEZ – Mme BARSACQ
Commune de Le Barp : Mme DORNON – M. DARRIET – M. KERLAU – M. SARRAZIN – Mme DUBOURG –
M. MANUAUD – Mme WENDE
Commune de Lugos : M. GAUTHIER – M. DUMON – Mme CANO
Commune de Saint-Magne : M. LACOSTE – M. JACQUELIN – Mme OCTON
Commune de Salles : M. NUCHY – M. AUZAL – M. BUREAU – M. COURREGES – Mme RAVARD
M. DUPUCH – M. LAUCOURNET – M. PESQUEY

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliêt :	M. DESERT	absent excusé	
	M. MONGE	remplacé par	Mme BARSACQ
Commune de Lugos	Mme LANUC	remplacée par	M. DUMON
Commune du Barp	: M. BABIN	remplacé par	M. SARRAZIN
	M. LANNELONGUE	remplacé par	Mme DUBOURG
Commune de Salles :	M. MARQUE	donne pouvoir à	M. NUCHY

OBJET :

Mme DUBOURG est nommée secrétaire de séance

Délibération 2008/10/11

CANDIDATURE DU PAYS A L'AXE 4 DU FONDS EUROPEEN POUR LA PECHE ET DESIGNATION DE LA CDC AU COMITE DE PROGRAMMATION

Rapporteur : Mr LACOSTE

Exposé :

L'axe 4 constitue une nouvelle priorité du Fonds Européen pour la Pêche pour aider les zones plus durement touchées par la pénurie de ressources halieutiques et la nécessaire restructuration du secteur (compétitivité, nouveaux débouchés, ...).

Le FEP est un fonds structurel dont l'objectif est d'adapter et gérer le développement des structures (équipements nécessaires à la production de biens ainsi que l'organisation des processus de production) dans un secteur visé. En l'occurrence, l'objectif du FEP est de :

- Soutenir une exploitation durable des ressources de pêche et d'instaurer un équilibre stable entre ces ressources et la capacité de la flotte de pêche de l'Union Européenne ;
- Renforcer la compétitivité et la viabilité économique des opérateurs du secteur ;
- Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;
- Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;
- Faciliter la diversification des activités économiques dans les zones dépendantes de la pêche.

Ce programme est de 5,7 millions d'euros au niveau national, partagé entre une dizaine de territoires retenus. **L'enveloppe potentielle de Fonds européen sur l'axe 4 pour le Bassin d'Arcachon serait donc de 500 000 à 570 000 € pour la période 2008 – 2013.**

Le FEP permet de mettre en œuvre des nouvelles mesures qui reposent sur l'existence d'un partenariat entre les acteurs de la pêche et les acteurs du développement territorial. A ce titre, un partenariat inédit associe sur le territoire la Section Régionale Conchylicole, le Comité local des pêches maritimes et des

élevages marins et les collectivités locales constituant le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre).

Le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, réuni le 22 juillet 2008, a entériné la décision de candidater à ce programme européen aux côtés des organisations professionnelles.

La SRC, le Comité local des Pêches et le Pays, territoire de projet organisé autour des 3 intercommunalités, sans structure juridique propre, confient le soin de porter cette candidature à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud. En effet, l'Agglomération est la seule intercommunalité à fiscalité propre dont l'intégralité des communes possède une façade littorale. De même, c'est elle qui accueille les sièges des organisations professionnelles (Comité Local des Pêches, SRC, ARCACOOP, Criée) ainsi que les Services des Affaires Maritimes. La COBAS sera ainsi structure juridique porteuse du « Groupe FEP Axe 4 ».

L'appel à projets au niveau national est paru le 30 juin. Les dossiers de candidatures doivent donc **être déposés au plus tard le 31 octobre 2008**. Celui-ci présente la stratégie de développement local portée par le Groupe FEP dans la candidature.

Composition du Comité de Programmation :

« Le comité de programmation est l'organe décisionnel constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie de développement. Au moins 50 % des membres doivent venir des secteurs pêche et/ou aquaculture. Au moins 50 % des membres doivent également représenter le secteur privé. Le comité de programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Il décide du soutien apporté par le FEP, via l'axe 4, aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant au plan de développement. »

Pour le Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, ce Comité sera composé de :

4 élus : 1 par intercommunalité (COBAN, COBAS, CdC Val de l'Eyre, SIBA)

10 privés : 4 professionnel(le)s issu(e)s des activités de pêche, 4 issu(e)s des activités de conchyliculture, 1 représentant(e) d'association environnementale, 1 représentant(e) de la filière nautique

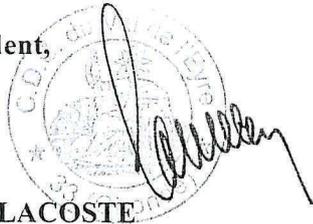
Ces 14 membres titulaires auront chacun un suppléant, soit un total de 28 personnes.

Considérant ce qui précède, les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

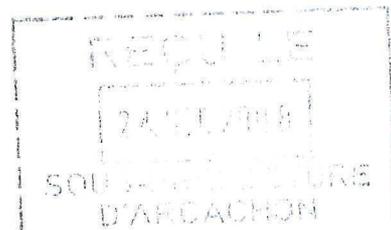
- soutiennent la candidature portée par la COBAS pour le compte des trois intercommunalités du Pays, au titre de l'appel à projets du « Groupe FEP Axe 4 » du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ;
- approuvent le dossier de candidature à l'Appel à Projets Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche ;
- approuvent le rapport joint en annexe relatif à la stratégie du développement ;
- désignent Mr Lacoste, représentant titulaire et Mr Nuchy, représentant suppléant au sein du comité de programmation.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 23 octobre 2008

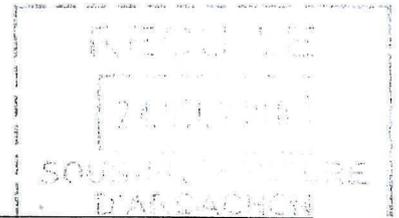
Le Président,



Philippe LACOSTE



Stratégie locale de développement :



Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon

Le **Bassin d'Arcachon** est un lieu unique, étendue d'eau salée située en Gironde, entre les villes d'Arcachon et La Teste-de-Buch au sud, Lège Cap-Ferret au nord et l'océan Atlantique à l'ouest. Le Bassin constitue une sorte d'« île à l'envers », véritable mer intérieure de 182 km² à marée haute et 49 km² à marée basse. Ce territoire abrite en son sein des activités professionnelles de pêche et d'aquaculture qui ont contribué historiquement à son essor et à sa notoriété. Ces métiers de la mer sont les éléments fondateurs à la fois de son patrimoine et de son image, mais aussi d'un pan entier de son économie locale.

Le territoire du Bassin d'Arcachon offre à première vue des atouts cumulés : un cadre de vie privilégié, une proximité géographique avec l'agglomération bordelaise, une bonne desserte routière et ferroviaire, ... Ces points forts contribuent à l'attrait de ce territoire.

Au fil du temps, le Bassin a été façonné par la main humaine et c'est l'Homme qui en a permis la croissance et le dynamisme. Pour autant, l'ensemble des pressions s'exerçant aujourd'hui sur le plan d'eau et son littoral, et plus globalement sur l'ensemble du territoire résulte directement des activités humaines. Les effets induits par les logiques de développement à l'œuvre créent des tensions sur cet espace.

Les activités professionnelles marines, pour leur part, ont été constamment fragilisées par les crises successives, et encore très récemment. Face à un nouveau tournant dans l'histoire de ces activités ancestrales, pêcheurs conchyliculteurs et collectivités locales ont franchi un nouveau cap en s'associant en un partenariat inédit pour travailler, ensemble, à la recherche de solutions nouvelles. Le Pays apparaît ainsi comme l'échelle territoriale pertinente pour porter cette ambition, lieu fédérateur et reconnu pour impulser et réguler les politiques de développement local.

Placé dans une perspective de développement durable, le Bassin d'Arcachon s'inscrit dans le prolongement de l'approche validée au Sommet de la Terre de Rio : « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ». L'enjeu majeur est donc de permettre aux professionnels de la mer d'exercer leurs métiers dépositaires de l'identité locale et de pérenniser le développement des activités, ce qui suppose de veiller à la préservation du milieu et des ressources et de favoriser durablement l'harmonie entre l'Homme et le Bassin d'Arcachon.

Créer du lien, renforcer la transversalité et la complémentarité entre les activités, mutualiser les compétences entre les métiers de la mer, répondre aux enjeux d'un environnement exceptionnel mais menacé sont autant de défis qui rendent indispensable la création de nouvelles solidarités maritimes.

Plan de développement :

A. Des solidarités maritimes pour préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement

Le Bassin d'Arcachon bénéficie d'un cadre de vie privilégié et d'un environnement préservé. Il abrite des paysages marins et une architecture littorale uniques, des populations d'oiseaux migrateurs et endémiques protégés, une faune et une flore marine qui constituent la richesse de cet environnement. Pourtant, les dynamiques actuelles font peser une pression croissante sur les milieux.

Les professionnels de la mer occupent à ce titre un rôle central. Leurs activités reposent sur la qualité du milieu et des ressources. De même, pêcheurs et conchyliculteurs sont à de nombreux égards les garants d'un patrimoine marin et d'un écosystème préservé.

A1. Des solidarités maritimes pour éduquer et sensibiliser

- Favoriser la découverte des métiers, du milieu et du patrimoine
- Approfondir la connaissance et la diffuser

A2. Des solidarités maritimes pour répondre à l'enjeu environnemental

- Accompagner et mettre en œuvre des actions visant à préserver la faune, la flore et les habitats du Bassin
- Favoriser l'implication des professionnels dans les démarches de gestion concertée des espaces naturels

B. Des solidarités maritimes pour un développement économique responsable

Les activités de pêche et de conchyliculture sont ancestrales sur le Bassin d'Arcachon. Elles ont permis l'expansion de ce territoire et sont plus que jamais au cœur des préoccupations locales. L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les professionnels de la mer afin qu'ils puissent pleinement répondre aux nouveaux défis du XXIème siècle. Innover, développer et diversifier leurs pratiques, réduire l'impact sur le milieu, valoriser et transformer les produits, promouvoir l'écotourisme ... sont autant d'objectifs visant à garantir un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture.

B1. Des solidarités maritimes pour favoriser l'innovation

- Développer de nouvelles productions, de nouvelles pêches
 - innover en matière de technique de pêche et de conchyliculture
 - préserver la ressource en diversifiant les espèces exploitées – diversifier la ressource exploitée pour la pérenniser
- Valoriser et transformer les produits de la mer

B2. Des solidarités maritimes pour diffuser et commercialiser les produits de la mer

- Accompagner la mise en place de signes de qualité
- Développer de nouveaux circuits de commercialisation

B3. Des solidarités maritimes pour développer l'écotourisme

Points à aborder

- *Informier et communiquer auprès des pratiquants de la pêche de loisir*
- *A la découverte de nos métiers : une route du patrimoine maritime*



C. Des solidarités maritimes pour renouer le dialogue territorial

Professionnels de la mer, habitants et touristes se côtoient et partagent le territoire au quotidien. Pour autant les approches et les pratiques dans l'appropriation de l'espace peuvent sembler discordantes. L'enjeu actuel est donc transcender les conflits d'usage et de développer le lien territorial afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Dans le même temps, les activités de pêche et de conchyliculture peuvent, à première vue, paraître concurrentes. Le temps d'élaboration de la candidature a pourtant permis de montrer que ces activités sont pleinement complémentaires.

Les solidarités maritimes inscrites au cœur du développement local permettront de faciliter la mixité des acteurs afin d'affirmer la volonté commune de vivre et de travailler sur le Bassin d'Arcachon.

Enfin, les professionnels de la mer doivent pouvoir s'inscrire pleinement dans l'évolution des différentes fonctionnalités de l'espace. Etre force de proposition pour impulser des actions quant au devenir du territoire implique l'unité des « gens de mer ».

C1. Des solidarités maritimes pour favoriser le lien social

C.2 Des solidarités maritimes pour favoriser l'accueil et le maintien des professionnels de la mer sur le Bassin d'Arcachon



PROJET DE STATUTS

PREAMBULE

Le District Sud Bassin, créé le 13 décembre 1973, constitue aujourd'hui un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 50 000 habitants autour de 2 communes centres de plus de 15 000 habitants.

Dans le cadre de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, le District du Sud Bassin se transforme en Communauté d'Agglomération selon les conditions et modalités ci-dessous définies qui constituent les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud.

ARTICLE 1 – CONSTITUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

En application de l'article 52 de la loi du 12 juillet 1999, le District du Sud Bassin est transformé en Communauté d'Agglomération dénommée « Bassin d'Arcachon Sud – Pôle Atlantique », établissement public de coopération intercommunale qui groupe les communes suivantes : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich

En application de l'Article 53 de la loi précitée, les délégués des communes du Conseil du District conservent leur mandat pour la durée de celui-ci restant à courir, au Conseil de la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération est soumise aux dispositions de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

ARTICLE 2 – COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

La Communauté d'Agglomération exerce au lieu et place des communes membres des compétences de plein droit, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

A) COMPETENCES DE PLEIN DROIT :

① En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire

② En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi N°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;

③ En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : programme local de l'habitat ; politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

④ En matière de politique de la Ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance

B) COMPETENCES OPTIONNELLES :

① Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

② Assainissement

③ Eau

④ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L 2224-13

⑤ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

C) COMPETENCES FACULTATIVES :

1) AERODROME DE VILLEMARIE

2) TRANSPORTS

- * transports scolaires
- * de personnes à mobilité réduite
- * Bus de nuit

3) LOGEMENT : CLLAJ

4) SOLIDARITE ACTION SOCIALE

- * CLSH de La Hume
- * Soins à Domicile
- * Garde à Domicile
- * Télé-assistance
- * Intégration et maintien des CLSH communaux existants

5) EDUCATION FORMATION EMPLOI

- * Enseignement du 1^{er} degré : construction classes et écoles maternelles et primaires et opérations de restructuration lourde
- * Mission locale pour l'emploi
- * Plan Local d'Insertion par l'emploi
- * Maison des saisonniers
- * Centre de Formation des Apprentis
- * Atelier de Pédagogie Personnalisé
- * P.A.I.O

6) SPORTS

- * Sports Aériens
- * Manifestations d'intérêt communautaire

7) ENGRAISSEMENT DES PLAGES

8) ENERGIES NOUVELLES

9) SECURITE PREVENTION

- * Lutte contre l'incendie et secours dans les conditions fixées au CGCT
- * Commission Districale de Sécurité
- * Plans et actions de sécurité prévention d'intérêt communautaire
- * Recueil des chiens errants

**10) CREATION ET GESTION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**11) COMPETENCES FACULTATIVES ANTERIEUREMENT TRANSFEREES PAR
LES COMMUNES MEMBRES DU DISTRICT AU SIBA A SAVOIR :**

- * service d'hygiène et de santé intercommunal
- * environnement du Bassin d'Arcachon
- * promotion touristique

conformément aux définitions figurant dans les statuts du SIBA

ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège de la communauté d'agglomération est fixé au 2 allée d'Espagne à Arcachon.

ARTICLE 4 : REPRESENTATION DES COMMUNES

La Communauté d'Agglomération est administrée par un Conseil de la communauté composé de délégués des Conseils Municipaux.

La règle de composition actuelle du District est reconduite.

La répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération sont fixés de la manière suivante pour chaque commune membre.

⇒ 1 représentant par tranche entamée de 1 500 habitants

sans que le nombre de délégués de la commune la plus peuplée ne puisse dépasser le nombre total des délégués des autres communes - 1.

COMMUNES	POPULATION TOTALE AVEC DOUBLE COMPTE RGP 1999	NOMBRE DE DELEGUES
- ARCACHON	11 854	8
- LA TESTE DE BUCH	23 819	16
- GUJAN-MESTRAS	15 368	11
- LE TEICH	4 887	4
TOTAL	55 928	39

La population de chaque commune est déterminée par les recensements généraux de population et les recensements complémentaires, le chiffre à prendre en compte étant celui de la population totale avec double compte.

Il ne sera tenu compte des modifications de la population des communes pour arrêter le nombre de délégués de chaque commune qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

ARTICLE 5 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La communauté d'agglomération est administrée dans les conditions prévues aux chapitres 1 et 6 du Titre 1^{er} du Livre 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal (chapitre premier du Titre II du livre premier de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales) sont applicables au fonctionnement du Conseil de Communauté tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale (Titre I du Livre II du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux (Chapitre III du Titre II du livre premier de la 2^{ème} partie du Code Général des Collectivités Territoriales) sont applicables aux Membres du Conseil de la Communauté sous réserve des dispositions de l'article L 5 211-12 du dit code.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé :

- ⇒ du Président,
- ⇒ de Vice-Présidents dont le nombre est fixé par l'assemblée dans le cadre des textes en vigueur, réparti proportionnellement au nombre de représentants de chaque commune à la plus forte moyenne
- ⇒ et de membres dont le nombre est fixé par l'assemblée.

ARTICLE 6 – LES BIENS ET LE PERSONNEL

Conformément à l'Article 52 de la loi N°99-586 du 12 Juillet 1999, l'ensemble des biens, droits et obligations du District sont transférés à la Communauté d'Agglomération qui est substituée de plein droit au District dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'arrêté de transformation. Cette substitution ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire prévus au titre du transfert des biens par le code général des impôts. L'ensemble des personnels du District est réputé relever de la Communauté d'Agglomération dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes à la date de la transformation.

ARTICLE 7 - COMPTABILITE

Les règles de comptabilité des communes s'appliquent aux communautés d'agglomération. Les fonctions de Receveur de la Communauté d'Agglomération sont exercées par le Trésorier Principal d'Arcachon.

ARTICLE 8 : RESSOURCES FISCALES

En application de l'Article L 5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent les ressources fiscales mentionnées à l'Article 1609 nonies C et 1609 nonies D du Code Général des Impôts.

A ce titre, la communauté d'agglomération est substituée aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle et perçoit le produit de cette taxe.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Conformément aux dispositions de l'Article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération verse à chaque commune membre :

- d'une part une attribution de compensation calculée dans les conditions précisées au V de l'Article sus visé et diminuée de la contribution des communes membres au syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon, directement versée à celui-ci par la communauté d'agglomération
- d'autre part une dotation de solidarité dont le montant est fixé librement chaque année par le Conseil Communautaire lors du vote du budget et dont le principe et les critères de répartition entre les communes membres sont fixés par le Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers.

ARTICLE 10 :

Le présent projet de statut est soumis à l'approbation du Conseil de District.

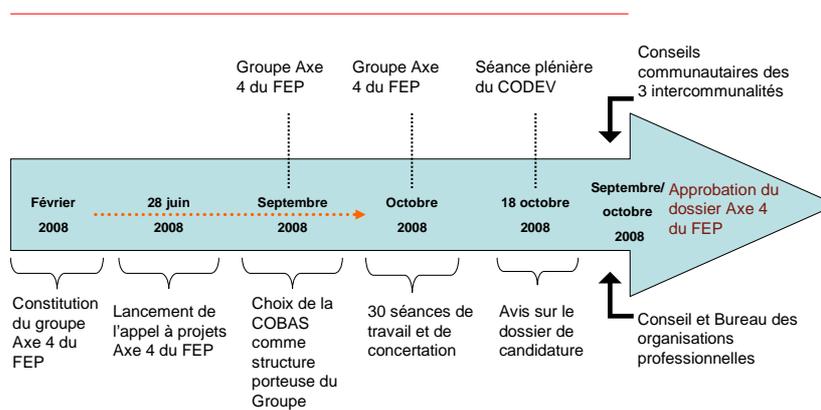
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE

AVIS SUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE AXE 4 DU FEP GROUPE DU BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

Le Conseil de Développement réuni en séance plénière le samedi 18 octobre 2008 a été saisi d'une demande émanant du Groupe Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre pour émettre un avis sur la candidature Axe 4 du FEP. Le Schéma ci-dessous retrace les grandes étapes de la démarche :

CANDIDATURE Axe 4 du FEP



Le Conseil de développement tient tout d'abord à affirmer sa satisfaction de voir les élus du Pays du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre et les organisations des filières pêche et conchyliculture se saisir collectivement des dispositifs européens. Cette nouvelle initiative démontre une fois encore le bien-fondé de la démarche de structuration intercommunale initiée en 2002 et sa cohérence à cette échelle territoriale.

L'éligibilité du territoire aux fonds européens et donc à l'appel à projets Axe 4 du FEP, est apparu comme une opportunité pour le Conseil de Développement de donner une autre dimension au partenariat public/privé. En effet, l'organisation propre au Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre ne facilite pas les liens entre élus et socioprofessionnels. Le dossier présenté autour de la priorité ciblée « *Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon* » illustre parfaitement les problématiques et enjeux pointés par le CODEV. L'axe 4 du FEP apparaît dans la continuité et la cohérence de la stratégie identifiée dans la Charte actualisée du Pays, en y apportant une ampleur supplémentaire. Celle-ci s'exprime notamment par le choix d'une démarche innovante, fédératrice et transversale où les professionnels occupent une place centrale accompagnés par les collectivités locales unies au sein du Pays. Le CODEV souscrit donc à la déclinaison de cette priorité ciblée, autour des 3 grandes orientations identifiées dans la candidature.

Le dossier Axe 4 du FEP fait ressortir à propos l'objectif essentiel de préservation du milieu et de la ressource dont les atteintes mettent inévitablement en péril les activités traditionnelles du plan d'eau que sont la pêche et la conchyliculture. Sensibiliser les populations à la nécessité de pérenniser ces métiers et leurs savoir-faire non comme un témoignage de l'histoire mais comme une promesse d'avenir passe nécessairement par des solidarités renforcées au sein des filières et un dialogue réinventé avec les autres acteurs du Pays. Toutefois, les difficultés récurrentes auxquelles doivent faire face ces « jardiniers de la mer » justifient une mobilisation forte sur la question économique. Fer de lance de l'innovation depuis plusieurs décennies, ces forces vives seront à même de trouver, grâce à ce programme européen les leviers indispensables pour diversifier leurs productions, adapter leurs pratiques, imaginer de nouvelles organisations commerciales...Le Conseil de Développement relève avec satisfaction la volonté affirmée des professionnels de considérer l'activité touristique de ce territoire comme une source potentielle de revenus. Dépasser les conflits d'usage avec les autres utilisateurs du plan d'eau sans renoncer à occuper l'espace pour s'inscrire dans une politique structurée d'écotourisme semble une voie à explorer pour ancrer durablement les professionnels sur le Bassin d'Arcachon. Enfin, le CODEV ne peut qu'encourager l'ouverture affichée de ces filières aux autres acteurs du territoire et plus largement à l'ensemble de sa population. En cela, l'axe 4 du FEP apparaît comme une opportunité unique pour elles de s'inscrire dans le projet territorial au-delà des enjeux propres à leurs activités.

Le CODEV attire l'attention des élus du Pays sur la nécessaire cohérence à observer tout au long de la mise en œuvre du programme Axe 4 du FEP avec les autres outils contractuels mobilisés, notamment le programme LEADER. Il s'agira de s'assurer, en continu, de la bonne adéquation entre les différentes procédures engagées sur le territoire durant cette période.

A cet effet, le CODEV note qu'il constitue une instance fédératrice car plusieurs de ses membres seront directement au cœur de ces dispositifs au sein des organes décisionnels que sont les Comités de Programmation.

Cette évolution dans la place qu'occupe le CODEV répond au désir des acteurs locaux de participer au processus décisionnel, confortant par la même les effets structurants et intégrateurs de la représentation. Sur le plan politique, ce mode participatif renforce la cohésion sociale et sur le plan technique la vitalité, la validité et l'efficacité des choix de développement local.

Le Président du Conseil de Développement

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by several loops and a horizontal line ending in an arrow-like shape.

Pierre DELFAUD

**DECLARATION D'INTERET
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE 4 DU FEP**

Vous êtes un acteur local des zones côtières que vous soyez pêcheur ou aquaculteur, représentant des différentes organisations professionnelles, investi dans le développement territorial, dans la protection et la valorisation des zones côtières et/ou des activités socio-économiques de ces zones,

Vous envisagez avec un groupe d'acteurs de votre zone de déposer une candidature dans le cadre du futur appel à projets axe 4 du FEP en vue de mettre en place une stratégie de développement local intégrant pleinement les acteurs du monde de la pêche,

Vous avez (ou non) participé à l'un des deux séminaires de sensibilisation sur les mesures territoriales du Fonds Européen pour la Pêche à Lorient (les 28 et 29 septembre 2007) **ou à Sète** (les 22 et 23 octobre 2007),

Nous vous proposons un appui à la démarche que vous souhaitez initier au travers de la mise en place d'ateliers de travail organisés au niveau local. Ces ateliers se dérouleront dans les mois qui viennent (les dates et les lieux vous seront précisés ultérieurement, en fonction de la remontée de la présente déclaration d'intérêt). Pour que cet accompagnement soit le plus efficace possible, vous trouverez ci-dessous un questionnaire nous permettant de mieux vous connaître et d'identifier vos attentes .

MIEUX VOUS CONNAITRE

1. Identification (Merci de bien vouloir préciser vos coordonnées ainsi que vos qualités et qui vous représentez en tant qu'acteur local)

Nom DELMAS.....
Prénom Lucile.....
Fonctions Chargée de mission CRPMEM.....
Adresse 12 quai Pascal Elissalt.....
Code Postal 64500
Commune CIBOURE
Téléphone 05 59 47 04 00.....
Courriel crpmem.aquitaine@wanadoo.fr

Nom de la structure ou groupe d'acteurs que vous représentez ou pour laquelle vous travaillez :
Comité Régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
(Président : Philippe Fautous)
.....

Secteurs d'activités ou compétences sur lesquels vous intervenez :
Animation de la filière pêche régionale
.....

Si vos activités vous positionnent à un niveau plus large que les zones côtières (intervenant au niveau national, régional ou dans des secteurs indirectement concernés par la problématique), merci de bien vouloir nous préciser dans quel cadre vous souhaiteriez participer à ces ateliers de travail (accompagnement des candidatures – intérêt pour la démarche – appui éventuel que vous pourriez apporter, ou bien encore pour votre propre information...) :

Intérêt pour la démarche – appui technique aux groupes locaux – accompagnement des candidatures

.....

2. Description des problématiques qui vous amènent à vous intéresser à ces démarches territoriales du FEP (merci de nous préciser en quelques mots les éventuels éléments que vous souhaitez porter à notre connaissance à ce stade. Ceux-ci peuvent directement concerner un territoire, un secteur d'activité, des problématiques environnementales, des apports universitaires ou de recherche)

Nécessité de développer la concertation entre tous les acteurs de la ressource marine
 Besoin de conforter la filière pêche en incitant les pêcheurs à diversifier leurs activités
 Retisser du lien entre le grand public et le monde de la pêche car ce dernier joue un rôle important sur un territoire, tant sur le plan social, environnemental, qu'économique.

.....

3. Avez-vous déjà identifié une zone qui pourrait bénéficier de l'axe 4 du FEP ? Si oui merci de nous indiquer si possible les principales caractéristiques de ce territoire (périmètre – caractéristiques socio-démographiques – économiques ...)

.....
 Les acteurs professionnels du monde de la pêche envisagent de mener des actions de développement sur trois territoires locaux :

- Un groupe d'acteurs semble se constituer sur la zone St Jean de Luz – Ciboure autour d'actions collectives concernant la vente directe et le tourisme.
 - Un autre groupe envisage de se constituer sur le territoire d'Arcachon, sur des questions de tourisme, de vente directe et de formation.
 - Enfin, un dernier groupe d'acteurs professionnel est intéressé pour lancer une action sur l'estuaire de la Gironde. Dans ce cas, plusieurs acteurs concernés par la qualité de l'eau et l'environnement de l'estuaire envisageraient de travailler ensemble sur une gestion concertée du territoire, en incluant des acteurs de la Région Poitou-Charentes.
-

4. Avez-vous déjà identifié ou travaillez-vous avec d'autres acteurs sur ces problématiques. Si oui, pouvez-vous nous préciser les personnes ressources qu'il semblerait intéressant d'associer à la réflexion à ce stade (si possible avec leurs coordonnées, même partielles). Il vous reviendra le cas échéant de les mobiliser dans un second temps :

Structure	Nom - Prénom	Rôle - Activités	Coordonnées	Observations
CLPMEM Bayonne	Serge Larzabal	Structures interprofessionnelles des pêches maritimes et des élevages marins	12 quai Pascal Elissalt – 64500 Ciboure	Contacts réguliers
CLPMEM d'Arcachon	Alain Jerez		Quai Jean Dubourg – BP 21 33314 Arcachon cedex	idem
CLPMEM Bordeaux	Jacky Darnis		311 route de soulac – 33123 Le Verdon	idem
Association des pêcheurs fluviaux de l'estuaire	Guillaume Paquignon	Pêche Professionnelle des fleuves et estuaire de la	17 cours Xavier Arnoz 33082 BORDEAUX	idem

		Gironde		
CRP MEM Poitou-Charentes	Catherine SIONIAC		89, quai du Ponant Chef de Baie 17045 LA ROCHELLE	Contacts en cours
structures agricoles et fédération de chasseurs				Contacts à prendre
Section Régionale conchylicole				

MIEUX CONNAITRE VOS ATTENTES – VOS BESOINS

Afin d'adapter à vos besoins l'appui que nous vous proposons sous forme d'ateliers de travail, nous vous serions reconnaissant de nous préciser par ordre d'importance, parmi les thèmes suivants quels sont ceux qui vous seraient le plus utile :

Thèmes	Très important	Important	Pas nécessaire	Observations
Un rappel des concepts de développement local et leur articulation avec les problèmes que rencontre la filière pêche et aquaculture		X		
Connaissance des acteurs territoriaux		X		
Connaissance des acteurs du monde de la pêche et de l'aquaculture			X	
Modalités de mise en œuvre de l'axe 4 du FEP et de ses mesures territoriales	X			
Présentation des autres sources de financement et de l'articulation avec les autres programmes et fonds européens		X		
Elaboration de son diagnostic de territoire (analyse forces / faiblesses, opportunités / menaces) et de sa stratégie	X			
Elaboration de son plan de développement et de financement	X			
Implications des acteurs - Monter un groupe FEP	X			
Le fonctionnement du groupe FEP	X			
Le suivi et l'évaluation de la stratégie proposée		X		
Montage juridique et financier du groupe et de la	X			

**DECLARATION D'INTERET
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE 4 DU FEP**

Vous êtes un acteur local des zones côtières que vous soyez pêcheur ou aquaculteur, représentant des différentes organisations professionnelles, investi dans le développement territorial, dans la protection et la valorisation des zones côtières et/ou des activités socio-économiques de ces zones,

Vous envisagez avec un groupe d'acteurs de votre zone de déposer une candidature dans le cadre du futur appel à projets axe 4 du FEP en vue de mettre en place une stratégie de développement local intégrant pleinement les acteurs du monde de la pêche,

Vous avez (ou non) participé à l'un des deux séminaires de sensibilisation sur les mesures territoriales du Fonds Européen pour la Pêche à Lorient (les 28 et 29 septembre 2007) **ou à Sète** (les 22 et 23 octobre 2007),

Nous vous proposons un appui à la démarche que vous souhaitez initier au travers de la mise en place d'ateliers de travail organisés au niveau local. Ces ateliers se dérouleront dans les mois qui viennent (les dates et les lieux vous seront précisés ultérieurement, en fonction de la remontée de la présente déclaration d'intérêt). Pour que cet accompagnement soit le plus efficace possible, vous trouverez ci-dessous un questionnaire nous permettant de mieux vous connaître et d'identifier vos attentes .

MIEUX VOUS CONNAITRE

1. Identification (Merci de bien vouloir préciser vos coordonnées ainsi que vos qualités et qui vous représentez en tant qu'acteur local)

Nom	JAUBERT
Prénom	Eric
Fonctions	Chef de projet Pays
Adresse	20, route de Suzon
Code Postal	33380
Commune	Belin-Beliet
Téléphone	05 56 88 55 28
Courriel	paysbassindarcachon@valdeleyre.fr

Nom de la structure ou groupe d'acteurs que vous représentez ou pour laquelle vous travaillez :
[Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre](#)

Secteurs d'activités ou compétences sur lesquels vous intervenez :
[Le Pays est un territoire de projet avec une entrée territoriale de développement local](#)

Si vos activités vous positionnent à un niveau plus large que les zones côtières (intervenant au niveau national, régional ou dans des secteurs indirectement concernés par la problématique), merci de bien vouloir nous préciser dans quel cadre vous souhaiteriez participer à ces ateliers de travail (accompagnement des candidatures – intérêt pour la démarche – appui éventuel que vous pourriez apporter, ou bien encore pour votre propre information...) :

2. Description des problématiques qui vous amènent à vous intéresser à ces démarches territoriales du FEP (merci de nous préciser en quelques mots les éventuels éléments que vous souhaitez porter à notre connaissance à ce stade. Ceux-ci peuvent directement concerner un territoire, un secteur d'activité, des problématiques environnementales, des apports universitaires ou de recherche)

[Le Bassin d'Arcachon dans son intégralité est particulièrement concerné par les problématiques liées aux activités de pêche et de conchyliculture. Dans le cadre de sa candidature LEADER, le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre a mené un premier travail de concertation avec les acteurs locaux et partenaires qui a permis d'identifier un intérêt de se positionner, au-delà du LEADER, sur une réponse à un appel à projets sur l'axe 4 du FEP](#)

3. **Avez-vous déjà identifié une zone qui pourrait bénéficier de l'axe 4 du FEP ? Si oui merci de nous indiquer si possible les principales caractéristiques de ce territoire (périmètre – caractéristiques socio-démographiques – économiques ...)**

Sur les 17 communes qui composent le Pays, 10 possèdent une façade maritime sur le Bassin d'Arcachon ou sur l'océan atlantique.

4. **Avez-vous déjà identifié ou travaillez-vous avec d'autres acteurs sur ces problématiques. Si oui, pouvez-vous nous préciser les personnes ressources qu'il semblerait intéressant d'associer à la réflexion à ce stade (si possible avec leurs coordonnées, même partielles). Il vous reviendra le cas échéant de les mobiliser dans un second temps :**

Structure	Nom - Prénom	Rôle - Activités	Coordonnées	Observations

MIEUX CONNAITRE VOS ATTENTES – VOS BESOINS

Afin d'adapter à vos besoins l'appui que nous vous proposons sous forme d'ateliers de travail, nous vous serions reconnaissant de nous préciser par ordre d'importance, parmi les thèmes suivants quels sont ceux qui vous seraient le plus utile :

Thèmes	Très important	Important	Pas nécessaire	Observations
Un rappel des concepts de développement local et leur articulation avec les problèmes que rencontre la filière pêche et aquaculture		X		
Connaissance des acteurs territoriaux	X			
Connaissance des acteurs du monde de la pêche et de l'aquaculture	X			
Modalités de mise en œuvre de l'axe 4 du FEP et de ses mesures territoriales	X			
Présentation des autres sources de financement et de l'articulation avec les autres programmes et fonds européens		X		
Elaboration de son diagnostic de territoire (analyse forces / faiblesses, opportunités / menaces) et de sa stratégie		X		
Elaboration de son plan de développement et de financement		X		

Implications des acteurs - Monter un groupe FEP		X		
Le fonctionnement du groupe FEP		X		
Le suivi et l'évaluation de la stratégie proposée		X		
Montage juridique et financier du groupe et de la candidature		X		
Meilleure connaissance du FEP et des différentes possibilités qu'il offre		X		
Les différents acteurs de la procédure à tous les niveaux (du local à l'européen). Le qui fait quoi ?		X		
Témoignages d'expériences similaires – exemples concrets dans le monde de la pêche ou autres et éventuellement sur votre territoire	X			

Merci de cocher les cases concernées

En terme de méthode, souhaitez vous :

- une simple réunion d'information*
- une formation à l'élaboration de sa candidature*1
- une rencontre pour identifier les acteurs potentiels et une aide pour formaliser les contacts futurs 2
- un débat entre acteurs sur la ou les candidatures identifiées localement* 3

* Ces différentes options ne sont pas incompatibles entre elles (merci d'indiquer par ordre de priorité la formule souhaitée 1 – 2 – 3 ou barrer le cas échéant les formules qui vous semble inutile).

En terme de format de ces ateliers de travail, pensez vous (barrez les mentions inutiles) :

- qu'il convient de les restreindre aux seuls acteurs locaux *
- qu'il convient d'élargir à l'ensemble des acteurs concernés (niveau régional – départemental etc.)*
- qu'il doivent pouvoir se dérouler sur **une journée**, sur ~~une journée et demi~~, sur ~~deux jours~~ (barrez les mentions inutiles)

AUTRES OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES LIBRES

.....

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION – CE BULLETIN EST A RENVoyer PAR MAIL OU PAR FAX
A L'ATTENTION DE JULIA JORDAN AU CNASEA**

tel : 05.55.12.02.04 ou julia.jordan@cnasea.fr

**(si vous ne disposez pas d'une version électronique du présent formulaire, nous pouvons vous
la transmettre sur simple demande)**

Historique des rencontres autour du projet axe 4

Date	Lieu	Présents	Objectif de la rencontre	Principales conclusions
14 décembre 2007	Par courrier		Le CRPMEM d'Aquitaine informe les comités locaux du soutien qu'il peut apporter aux projets axe 4	
14 février 2007	Gujan-Mestras – SRC	Groupe technique, CG33, DRAM, CRA, SIBA.	Présenter la démarche du Pays , son dossier Leader et sa volonté d'apporter un appui technique à un futur axe 4 local	-la SRC et le CLPMEM doivent consulter leurs conseils pour valider un futur accord de travail. - les institutions souhaitent accompagner la formalisation d'un dossier axe 4 si la demande locale se fait sentir
18 février 2008	Gujan-Mestras – SRC	Conseil de la SRC	Positionnement de la SRC	La SRC se positionne pour candidater à l'appel à projet axe 4 du FEP.
3 mars 2008	Gujan-Mestras – coopérative maritime	Conseil du CLPMEM	Positionnement du CLPMEM	Le CLPMEM valide sa candidature axe 4 et sollicite le CRPMEM pour un appui technique.
26 mars 2008	Arcachon - CLPMEM	Président du CLPMEM, directeur d'Arcacoop, professionnels pêche. Animation : CRPMEM.	Structuration du groupe pêche. premiers échanges sur le territoire et premières pistes d'actions	- les pêcheurs se retrouvent autour de problématiques communes : commercialisation, diversification d'activités et communication. - le tour du Bassin se dessine comme territoire de projet - un partenariat pourrait être envisagé avec la SRC, les offices de tourisme ou l'association des femmes de marin. Une réunion commune avec la SRC est programmée le 3/04/08.
3 avril 2008	Arcachon - CLPMEM	Présidents CLPMEM et SRC, Professionnels pêche et conchyliculture. Directeur SRC, chargée de mission Arcacoop. Animation : CRPMEM.	Créer un partenariat. Présentation des conclusions du groupe « pêche » et échanges avec la SRC.	Des problématiques partagées sont relevées. Accord de partenariat CLPMEM/SRC pour un projet commun axe 4.
21 avril 2008	Gujan-Mestras – SRC	Groupe technique, 2 Techniciens Pays, DRAM, CRA, CG 33	Comité technique. Réflexions sur un partenariat élargit.	- le CLPMEM confirme sa volonté d'être acteur d'une démarche axe 4 sur le Bassin, soutenu par le CRPMEM - la SRC confirme sa volonté de partenariat, - le Pays propose un appui méthodologique. -> le partenariat est à affiner, le territoire de projet est à finaliser.
24 avril 2008	Arcachon – CLPMEM	Président CLPMEM, professionnels pêche, chargée mission Arcacoop, Groupe technique. Animation : CRPMEM.	Atelier interprofessionnel. - définir le partenariat qui portera la candidature axe 4 du FEP, - définir le territoire du projet	- partenariat SRC / CLPMEM / Pays acté. - le territoire du Pays est retenu , avec éligibilité des actions sur le Bassin, la zone côtière et le bassin versant.

Historique des rencontres autour du projet axe 4

Date	Lieu	Présents	Objectif de la rencontre	Principales conclusions
14 mai 2008	Bordeaux – CG33	Chargés de mission Pays et CRPMEM, CG33	Etude de diagnostic de territoire Recenser les travaux engagés par le Département sur le Bassin	Faire une demande écrite pour accéder à des données cartographiques.
14 mai 2008	Bordeaux – PQA	Chargés de mission Pays, CRPMEM, PQA	Réunion technique. Regard extérieur sur la méthodologie de travail.	Les comités des pêches seront invités au réseau rural aquitain
27 mai 2008	Gujan-Mestras - SRC	Elus de la SRC, Techniciens SRC et Pays	Actualisation des informations sur l'Axe 4 du FEP	Mobilisation accrue des professionnels
6 juin 2008	Arcachon	Chargés de mission Pays et CRPMEM. M. DANÉY, historien.	Rencontre : diagnostic de territoire Comprendre l'histoire du Bassin et le rôle joué par la pêche et l'ostréiculture.	Un Bassin façonné par les Hommes.
11 juin 2008	Gujan-Mestras – SRC	Directeur SRC, professionnels pêche et conchyliculteur, 1 association de plongée. Animation : Pays, CRPMEM	Vision concertée du territoire Quelle vision concertée pour les professionnels de la mer ?	Trois points à retenir : - richesse et fragilité de l'environnement, - le bassin : lieu de vie et de travail - le bassin : une économie. Trois enjeux : préservation du milieu, diversification des activités et solidarité.
16 juin 2008	Bordeaux	Groupe technique, Directeur association Navicule Bleue	Découverte d'expérience « handicap et métier de la mer »	Le travail mené par l'association Navicule Bleue pourrait de manière très pertinente être transféré sur le territoire du Bassin. Idée à conserver.
23 juillet 2008	Arcachon – CLPMEM	Groupe technique	Réunion technique	- rétro planning réajusté - méthodologie de la concertation adoptée
2 septembre 2008	Arcachon – CLPMEM	Chargés de mission : Pays, CLPMEM, CRPMEM, Arcacoop, SRC, CRA, CG33, COBAN, CNASEA,	Comité technique	- diagnostic et plan de développement complétés et validés par techniciens. Premières ébauches d'une priorité ciblée.
9 septembre 2008	Gujan-Mestras – SRC	Présidents CLPMEM, SRC et SAMAP, professionnels pêche et conchyliculture, 1 association de plongée, 1 responsable formation CFA/CFPPA, Groupe technique. Animation : CRPMEM, Pays.	Comité de pilotage – définition de la priorité ciblée – confirmation du plan de développement, – échanges sur le comité de programmation	- diagnostic, priorité ciblée et plan de développement approuvés par les professionnels - proposition d'architecture du Comité de programmation.

Historique des rencontres autour du projet axe 4

Date	Lieu	Présents	Objectif de la rencontre	Principales conclusions
29 septembre 2008	Arcachon – CLPMEM	Membres du Conseil du CLPMEM, directrice et chargée mission CRPMEM.	Conseil du CLPMEM Présentation de la priorité ciblée, du plan de développement et de la mise en œuvre du projet.	- projet axe 4- FEP validé par le Conseil, - méthodologie de mise en œuvre validée par le Conseil - membres titulaires et suppléants « pêche » du Comité de programmation nommés
14 octobre 2008	Bordeaux – CRA	Groupe technique, Chargés mission CRA et CG33.	Elaboration de la maquette financière	Les contreparties publiques apportées par le Conseil régional et le Conseil général sont arrêtées dans la maquette financière.
17 octobre 2008	Arcachon – COBAS	Forum maritime	Présentation officielle du projet axe 4 Bassin d’Arcachon Val de L’Eyre	
Sept. et oct.2008, une fois / semaine.	Gujan-Mestras, Marcheprime	Groupe technique	Réunion technique	Avancée dans la rédaction du dossier

LISTE DES PARTENAIRES CONCERTES

-  Conseil régional d'Aquitaine
-  Conseil général de la Gironde
-  SIBA
-  Parc Naturel Régional Landes de Gascogne
-  Lycée de la mer de Gujan-Mestras
-  Lycée maritime de Ciboure
-  IFREMER Anglet
-  IFREMER Arcachon
-  CEMAGREF
-  Laboratoire Océanographique d'Arcachon
-  EPIC du Port d'Arcachon
-  Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon
-  Fédération des Industries Nautiques
-  Union des Bateliers d'Arcachon
-  Association des Femmes de marins
-  Conservatoire du Littoral
-  Chambre de métiers et d'artisanat
-  Chambre d'Agriculture
-  Chambre de commerce et d'industrie
-  SAMAP
-  Bassin d'Arcachon Ecologie
-  Coordination Environnement Bassin d'Arcachon – Jean MAZODIER
-  SEPANSO
-  ARCACOOOP
-  Institut des Milieux Aquatiques
-  Comité Régional des Pêches



Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Candidature LEADER 2007-2013

**Présentation devant le
Comité de sélection**

3 avril 2008

Gal Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre
CdC Val de l'Eyre
20, route de Suzon
33830 Belin – Beliet
Tél : 05 56 88 55 28 | E-mail : paysbassindarcachon@valdeleyre.fr

Candidature LEADER

Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

Introduction :

Le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre apparait comme un condensé des situations présentes en Aquitaine telles que décrites dans le dossier d'appel à projets LEADER.

En effet, le territoire concentre la plupart des grandes tendances observées en matière de dynamique des territoires ruraux. Son attractivité est étroitement liée à la diversité et la qualité des espaces et au renforcement des activités économiques. La forêt, comme en attestent les 180 000 hectares du fief du Captal de Buch qui couvraient à peu près le Pays, y occupe une place prépondérante. A la fois terrestre et aquatique, cet espace au double visage offre un patrimoine naturel exceptionnel, diversifié et fragile. Tout à la fois rural et urbain, il génère une attractivité démographique tant pour les jeunes actifs que pour les populations retraitées. Enfin, destination touristique reconnue, il bénéficie d'une notoriété qui n'est pas sans incidences sur les équilibres territoriaux. Ainsi, l'attrait croissant du littoral dont l'impact est également supporté par les communes de « l'Interland » contribue à l'accélération de l'étalement urbain constaté au cours des dernières années.

Satisfaire aux besoins des nouvelles populations, qu'elles soient permanentes ou saisonnières, notamment en matière de service, préserver l'environnement et le cadre de vie et offrir aux actifs des solutions en terme d'emploi deviennent, dès lors, un enjeu majeur pour le développement durable du Pays.

La présentation que nous allons vous faire n'est pas une reprise in extenso du dossier. Nous avons choisi quelques éléments clés qui illustrent l'approche que nous avons eu lors de l'élaboration de la candidature, avec le souci d'apporter un éclairage particulier sur ces derniers.

Notre territoire est une sorte de laboratoire aquitain que la Charte du Pays a mis en évidence, en voici quelques unes des principales caractéristiques à travers la fiche d'identité :

Fiche d'identité

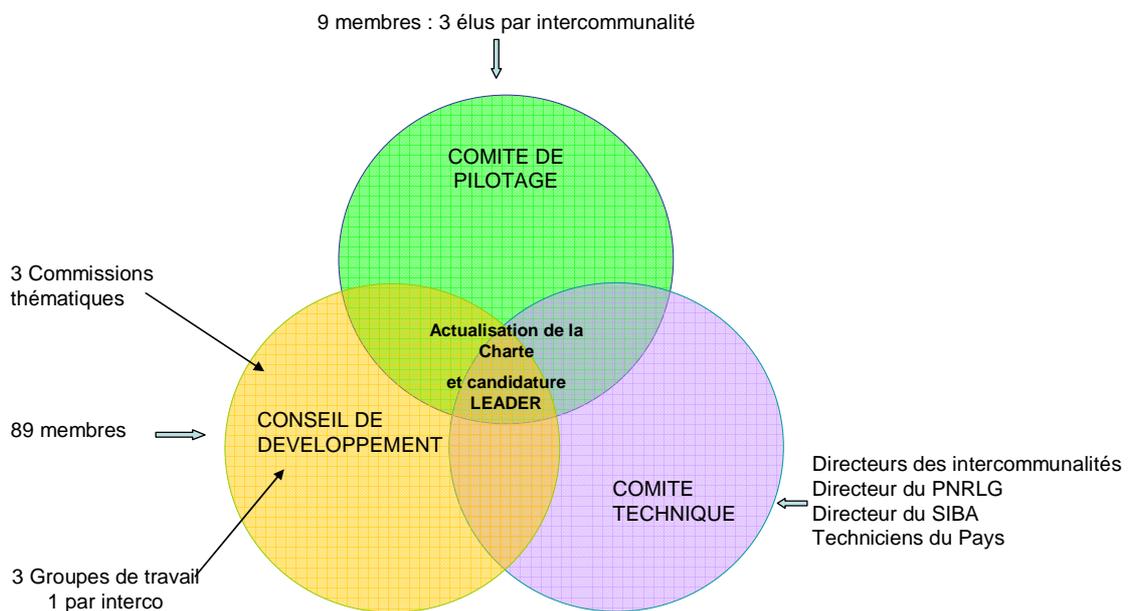
Présentation administrative du Pays :

Le Pays : 17 communes, 4 cantons, 3 intercommunalités et 1 arrondissement



Présentation institutionnelle :

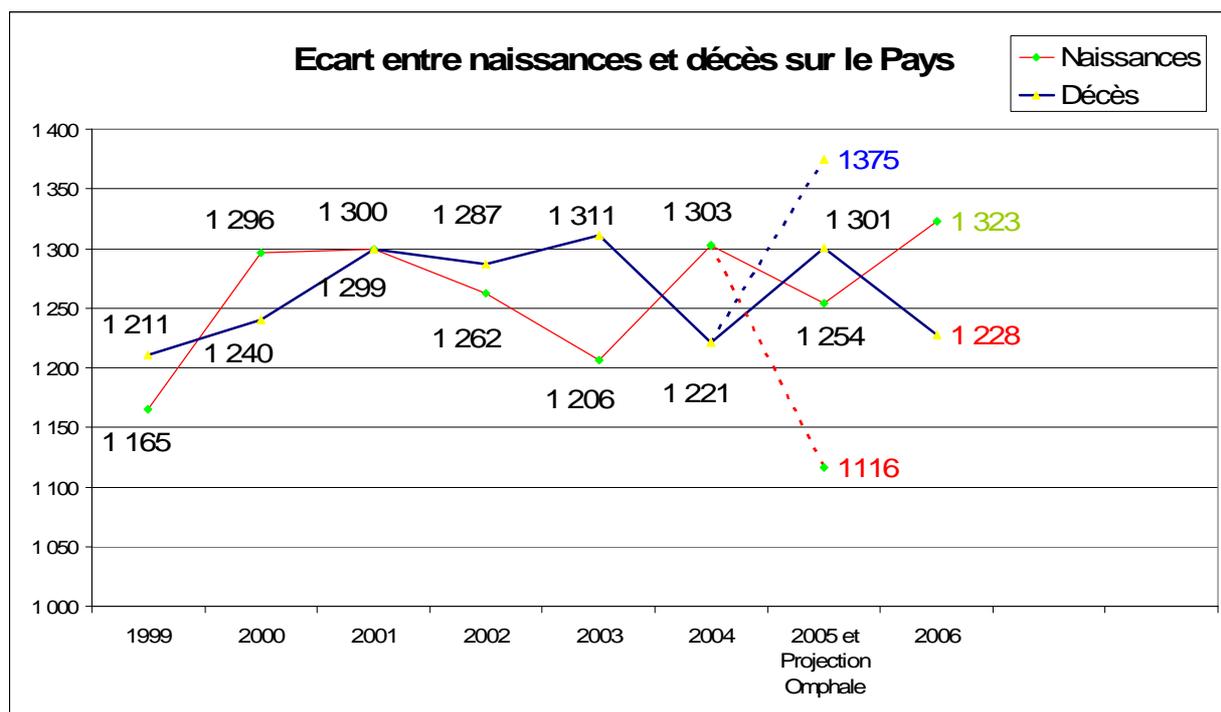
Un Pays sans structure juridique...



Evolution de la population :

	1982	1990	1999	Estimation 2007
Population	80 534	93 063	110 269	132 000
Tx de croissance annuel moyen		+1,82 %	+1,90 %	

	82-90	90-99	99 - 2006
Taux nat	- 1,10 %	- 1%	
Ecart Naissance - décès			+11



Taux de croissance démographique en moyenne annuelle			
	1982-1990	1990-1999	1999-2004/2005/2006/2007 (1ères estimations) Communes recensées
GIRONDE	+ 0,92	+ 0,66	Gironde + 1,1
PAYS	+ 1,82	+ 1,90	Andernos + 1,7
COBAS	+ 1,19	+ 1,56	Arès + 2,5
COBAN	+ 2,93	+ 2,47	Audenge + 5,8
VAL DE L'EYRE	+ 1,20	+ 1,42	Le Barp + 4,5
			Belin-Beliet + 4,8
			Lanton + 2,5
			Lège Cap-Ferret + 1,9
			Lugos + 4,4
			Marcheprime + 1,6
			Mios + 4,2
			Salles + 3,1
			Saint Magne + 2
			Le Teich + 3,2

Légende :

Rouge : commune dont le taux de croissance annuel moyen > 5%

Bleu : communes de « l'Interland » dont le taux de croissance annuel moyen > 4%

Avec un taux de croissance voisin de 2 % depuis 1975, la croissance démographique du Bassin d'Arcachon demeure très soutenue.

Le solde naturel étant proche de 0, cette croissance est intégralement due aux nouveaux arrivants. En réalité, cette croissance s'accélère :

- en taux, même si les derniers résultats ne sont que partiels ;
- en valeur : 1,7 % en 1975 représentaient 1 200 habitants supplémentaires par an, en 2004, 2,24 % (qui semble être une hypothèse basse) représentent 2 700 habitants supplémentaires ; alors que les prévisions faisaient état d'une décélération.

Demande d'emploi et revenus sociaux :

DEFM Cat 1 Octobre 2007	Total	Part des femmes	Part des + de 50 ans	Part des – de 25 ans
Pays	3 903	56 %	16,1 %	18,2 %
Gironde	45 531	52,7 %	12,8 %	19,6 %

Le taux de chômage est plus élevé que la moyenne départementale : il est supérieur à la Gironde (estimation à fin mars 2006 pour la zone d'emploi Bordeaux-Arcachonnais 10,6 % contre 9.9 % en Gironde).

Le nombre d'allocataires de la CAF est de 17704 en 2006 contre 16356 en 2002, soit +7,6 %, l'augmentation la plus marquée étant sur le Val de l'Eyre (+19,25 %). C'est le poids des familles parmi ces allocataires qui est le plus significatif (71,4 % pour le Pays contre 55,6 % en Gironde).

Le Pays compte 1795 bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2006, soit 5,6 % de ceux du département. Les femmes y sont là encore très majoritaires avec 54,5%, soit 3 points au-dessus de la Gironde. L'insertion professionnelle est au cœur des contrats d'insertion (65 %) hormis dans le Val de l'Eyre où l'accent est mis sur les problématiques logement et insertion sociale.

Globalement les bénéficiaires du RMI constituent un public plus féminin, plus âgé, plus isolé et moins diplômé mais dispose de plus d'expérience professionnelle et reste moins longtemps dans le dispositif que sur le département.

Urbanisme et Permis de Construire :

✚ 12 000 nouveaux permis de construire entre 2000 et 2005.

✚ primauté des logements individuels.

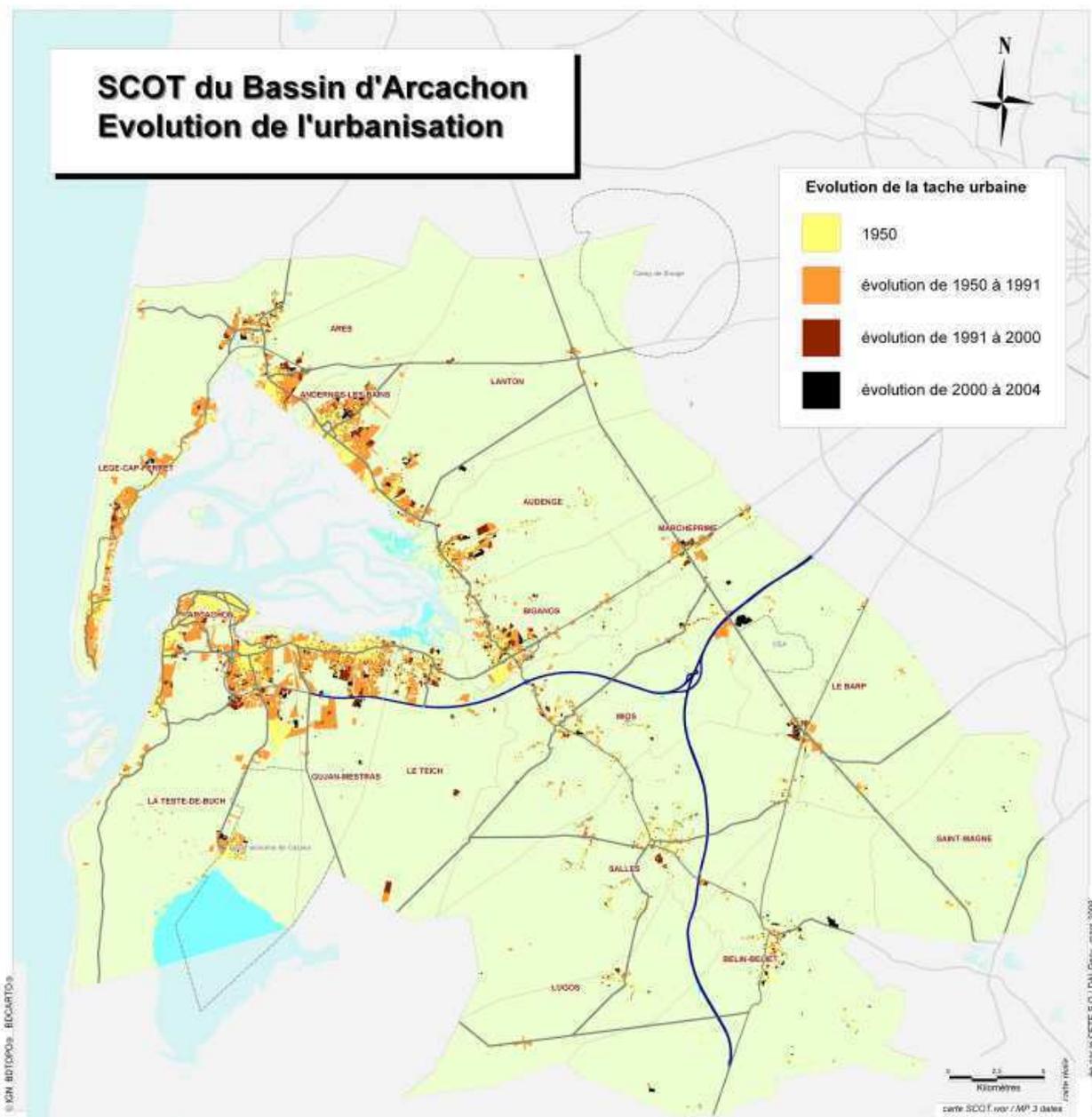
✚ + 26 % de ménage sur le Pays entre 1999 et 2006.

Bien qu'en recul la place des résidences secondaires reste largement supérieure au département avec 35.4 % en 1999 contre 9.9 %, en augmentation de 13.8 % par rapport à 1990.

Le SDAU de 1994 affichait un taux de croissance compris entre 0,7 % et 1,4 %. Il s'avère que l'hypothèse haute du SDAU pour 2015 a été atteinte en 2005 et rien ne permet d'imaginer un ralentissement à court terme.

Mis à part le pourtour immédiat du bassin, les territoires présentent une faible résistance à la transformation en espaces urbanisés.

On peut imaginer la poursuite de cette tendance à moyen terme : territoire vaste, bien desservi, au foncier sylvicole aisément « mutable ».

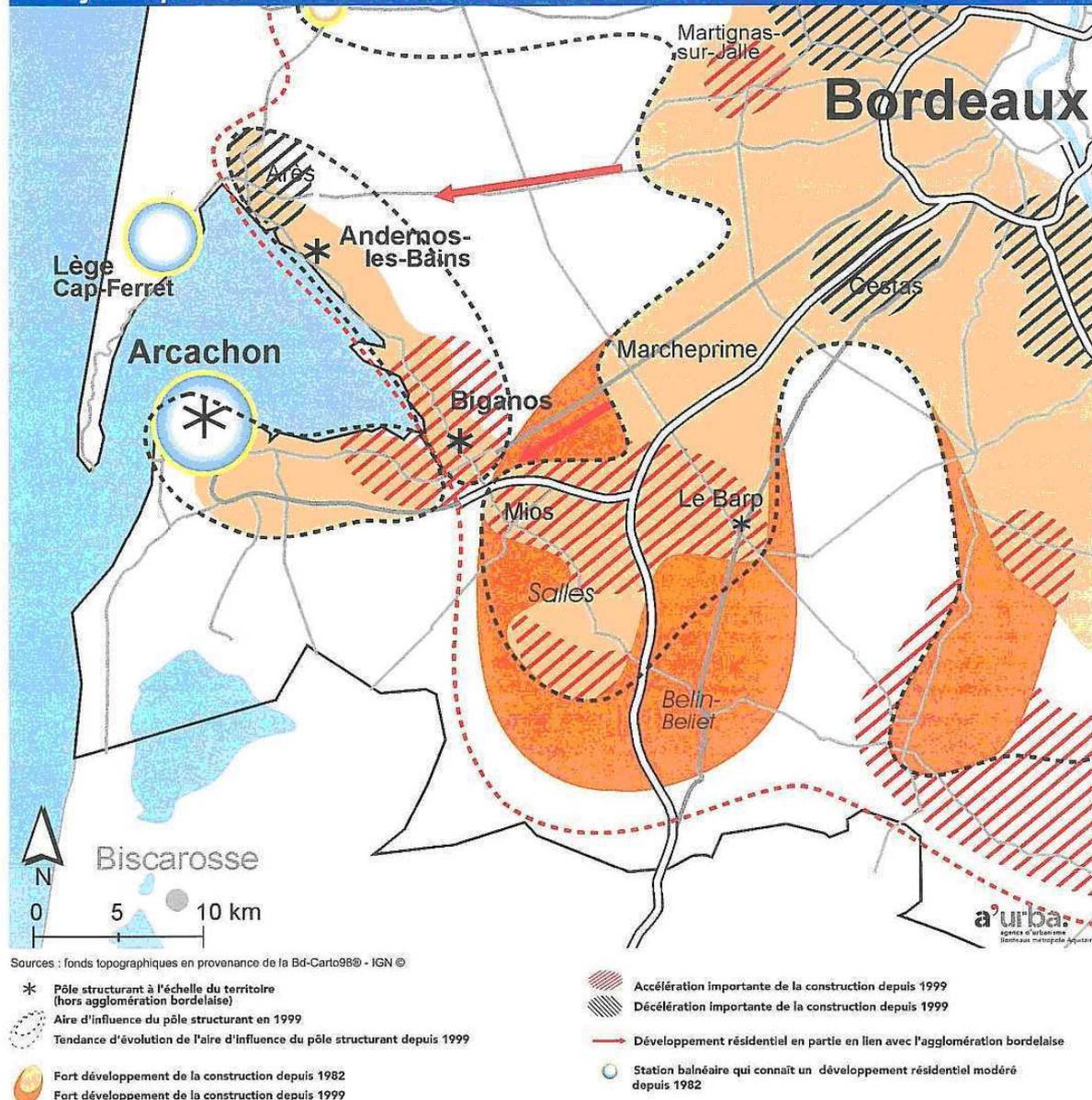


L'étalement urbain :

Le phénomène d'étalement urbain observé se caractérise par :

- **un développement démographique parmi les plus dynamiques de la région Aquitaine.** Ce territoire côtier est le principal pôle de développement démographique avec la côte Basque et l'Agglomération bordelaise.

Les dynamiques à l'œuvre dans le territoire du Bassin d'Arcachon



Les causes de ce développement sont amplifiées par des facteurs sociaux comme l'évolution de la composition des ménages ou le vieillissement de la population.

- **une forte attractivité** de l'environnement maritime et paysager du bassin,

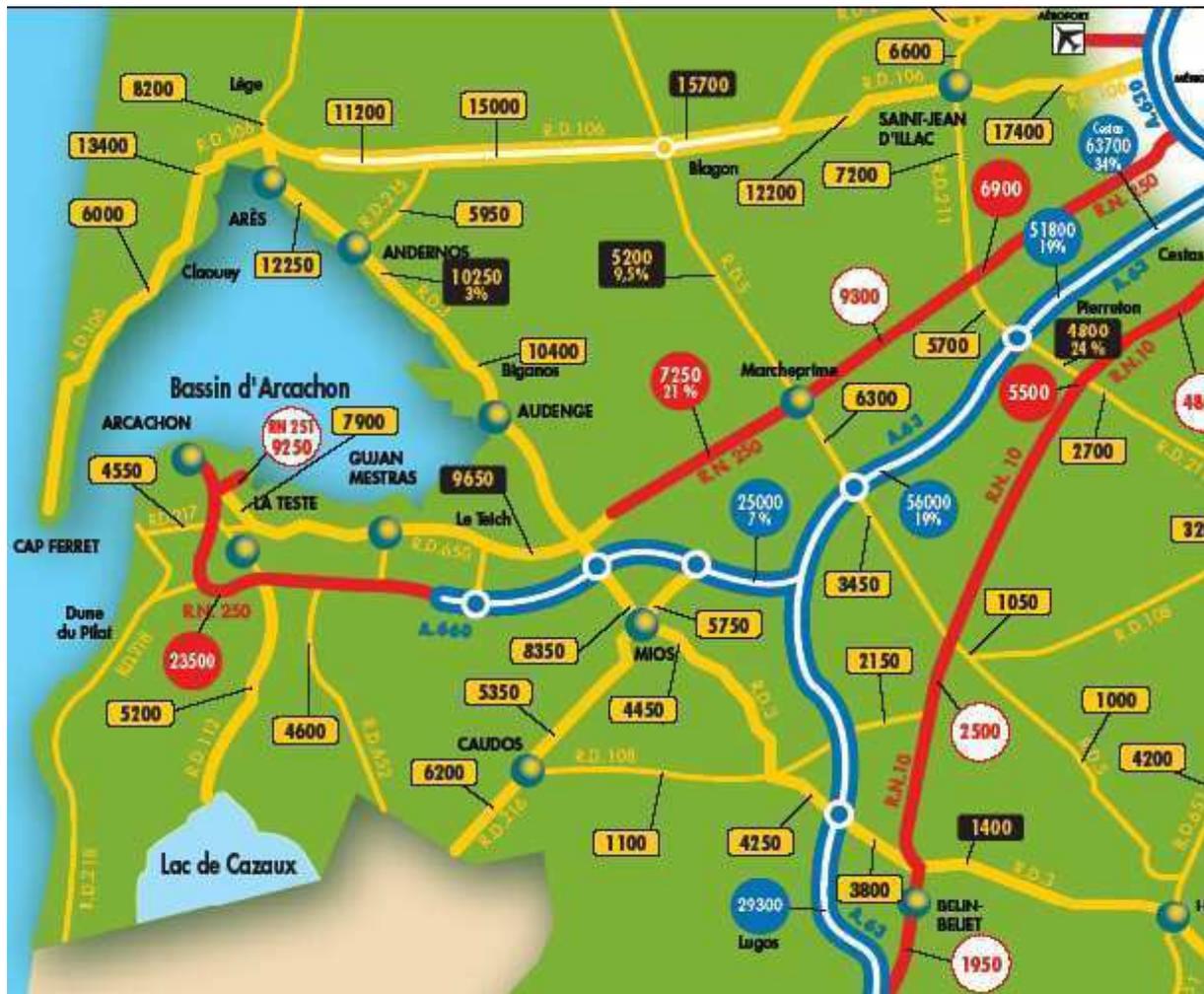
- **un territoire à forte pression foncière** : l'attractivité, d'abord touristique puis résidentielle, impacte le marché foncier et engendre des prix très élevés des terrains à bâtir. Cette situation est une entrave au développement harmonieux du territoire et ne facilite pas le développement des politiques publiques en matière de logements, sociaux notamment. Cette pression foncière favorise l'étalement urbain et renforce également le mouvement d'étalement de l'agglomération bordelaise, où l'on cherche à échapper à des prix prohibitifs tout en trouvant un cadre de vie proche de la nature.

- **un arrière pays peu contraint** : le développement se concentre notamment dans «l'Interland», territoire rural situé entre les communes riveraines du bassin et les limites de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

- **un nouveau pôle de développement économique, le Laser Mégajoule** : des éléments nouveaux viennent favoriser la tendance à l'étalement urbain dans l'arrière pays, notamment avec la construction du Laser Mégajoule au Barp. L'impact sur les communes environnantes du Val de L'Eyre commence déjà à se faire sentir. L'attractivité exercée par ce nouveau pôle d'activités devrait induire de nombreux emplois et générer un besoin accru de logements dans le secteur. Cependant cela ne doit pas conduire à accepter un étalement et un mitage à grande échelle.

- **une facilité d'accès routier, autoroutier et ferroviaire** (cf. carte ci-après) :

Les corrélations sont fortes entre développement et desserte du territoire. L'amélioration des dessertes favorise inévitablement une pression foncière dans les nouveaux secteurs desservis.



- **une omniprésence de la maison individuelle** : bien qu'apparaît une tendance à la construction de collectifs dans un marché aux prix élevés, la dominance de l'habitat individuel reste la règle. Les densités sont généralement très faibles et contribuent ainsi à accentuer le phénomène d'étalement urbain.

Tourisme :

- ✚ 1700 emplois hors saisons et près de 6700 en saison
- ✚ Plus de 300 millions d'euros injectés dans l'économie locale chaque année
- ✚ 1,5 millions de visiteurs annuels sur la Dune du Pilat
- ✚ Une présence quotidienne multipliée par 6 ou 7 en période estivale sur le territoire

Services :

Pour illustrer la notion de services, nous nous appuyerons sur les exemples de la santé et de l'enfance – jeunesse.

Bien que non répertorié parmi les zones déficitaires et fragiles en médecins généralistes, la situation du territoire, du fait de son évolution démographique, n'est pas sans soulever des interrogations à l'instar des communes comme Arès, Marcheprime ou Lanton dont le nombre de praticiens pourrait très vite s'avérer insuffisant. L'ensemble du Pays doit anticiper les besoins futurs de sa population. En effet, il s'agit de faire face à un double phénomène à savoir l'évolution des conditions d'exercice désirées par les praticiens d'une part et les besoins grandissants d'une population toujours plus nombreuse et vieillissante.

Le secteur de l'accueil en direction de l'enfance et de la jeunesse n'échappe pas à l'évolution des besoins d'une population nouvelle. Cette réflexion est d'autant plus prégnante sur notre territoire dont les déplacements domicile – travail sont particulièrement significatifs du fait de son attractivité en terme résidentiel.

D'une manière générale, la réponse en terme d'offre de service à la population est hétérogène. Cette disparité est autant le fait des situations locales que de la nature des réponses apportées.

Environnement :

- Forêt et Risque incendie :

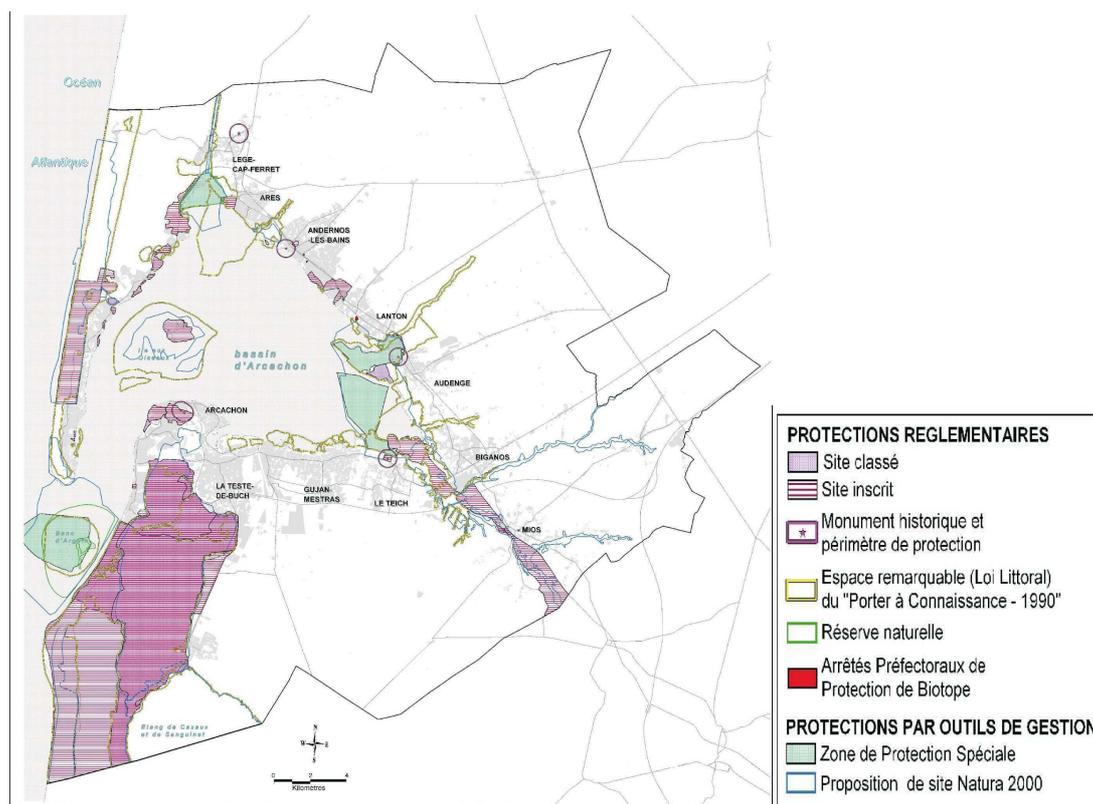
La forêt a un rôle primordial tant en terme d'économie, notamment pour le Val de l'Eyre, qu'en terme de paysage et d'espaces préservés à travers la forêt usagère de la Teste-de-Buch, unique en son genre, les forêts dunaires, domaniales ou privées, les anciens grands domaines. La particularité du « Pays de Buch » par rapport aux autres pays landais, est que son histoire et son héritage culturel sont tournés non seulement vers la forêt landaise, mais aussi vers ce que l'on appelait autrefois "la petite mer de Buch" : le Bassin d'Arcachon.

La forêt est omniprésente sur la partie intérieure du territoire. Elle couvre 80% des espaces et est plantée à 97% de pins maritimes. La forêt des Landes de Gascogne, privée à 92 %, est avant tout une forêt de production. Ce bois est ensuite largement transformé sur place par une puissante industrie papetière et de sciage.

Couverte en sous-bois d'espèces inflammables, la Forêt des Landes de Gascogne présente un risque de combustibilité élevé. Aux causes naturelles permanentes comme la foudre qui peuvent entraîner de nombreux départs de feu (14 %), s'ajoutent celles de l'homme : la fréquentation accrue en forêt, l'urbanisation galopante, les imprudences, la malveillance. Rappelons qu'en 1949, 400 000 hectares de forêts sont partis en fumée, entraînant avec eux la disparition de 82 sauveteurs.

Le Pays est inclus dans un bassin à haut risque de feux de forêt (130 départs d'incendies depuis 2001), qui connaît actuellement une augmentation des interfaces forêts - habitations. Quinze communes font actuellement l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) en cours d'étude. Les 17 communes sont couvertes par des associations syndicales autorisées de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

- Zones de protection :



Les protections règlementaires du littoral
 Source : Etude BKM Août 2006 - SIG DIREN 2005

Le territoire du Pays est maillé de zones d'inventaires et de protection englobant une part non négligeable des espaces remarquables : ZICO sur la totalité du Bassin, ZNIEFF sur le Bassin et la vallée de la Leyre, Natura 2000 sur la vallée de la Leyre et les sites remarquables du Bassin.

Il semble ainsi que la préservation du patrimoine naturel fasse l'objet d'une attention particulière sur le Pays. Ce constat se heurte toutefois à des limites. En premier lieu, si le littoral fait l'objet de nombreuses mesures de protection, la connaissance et la préservation des milieux naturels sur l'intérieur est aujourd'hui à renforcer. Dans le même temps, les nombreuses mesures de protection se heurtent aux fortes pressions exercées sur le territoire, en particulier sous l'impulsion des activités humaines.

La biodiversité locale est fragile et ne cesse de reculer. La diversité des acteurs impliqués dans la protection et le manque de stratégie commune, ainsi que l'insuffisance des liens entre les sites environnementaux freinent la nécessaire prise en compte de l'écosystème dans son ensemble. Enfin, les mesures de protection s'appliquent aujourd'hui sur des notions d'espèces remarquables. Or la biodiversité dite « ordinaire » revêt également une importance particulière et rend nécessaire la mise en œuvre de mesures intégrées.

Voici ainsi, brièvement résumées quelques unes des principales **sources de tension** auxquelles le territoire est soumis.

Cette situation de tension sur le territoire implique une avancée dans les méthodes et les outils. La réponse à l'appel à projets a permis d'initier ces changements que le programme LEADER doit nous permettre d'expérimenter et d'amplifier.

Les aspects novateurs de la démarche :

- mobilisation des acteurs avec double objectif complémentaire : actualisation de la charte et réponse à l'appel à projets (implication du CODEV dans les commissions thématiques, séances de travail technique et politique avec méthodes d'animation adaptées aux objectifs, rencontres avec l'ensemble des partenaires privés et publics du Pays, ...)
- LEADER à l'image du Pays : le GAL est confié à une des intercommunalités (CdC Val de l'Eyre) pour le compte du Pays, auquel est adossé par un Comité de programmation informel associant des élus des intercommunalités, des membres du CODEV et les partenaires du territoire
- participation à des séminaires UNA, ETD, PQA, ...
- nouveauté des fonds européens sur le territoire : pas d'expérience dans l'utilisation des crédits et dans la connaissance des dispositifs

Un partenariat spécifique :

- **une convention** avec le PNR et le Pays des Landes de Gascogne :
 - ✚ suivi conjoint de la mise en œuvre de LEADER dans le cadre de la mise en place d'un comité technique
 - ✚ coopération sur les actions : écotourisme, gestion et mise en valeur de l'espace, préservation de l'identité du territoire
 - ✚ meilleure articulation entre les chartes du Pays et la future charte du PNR

Evaluation :

- Préoccupation constante tout au long de la démarche, le souci de l'évaluation s'est traduit par :
 - ✚ l'évaluation des actions du plan de développement au crible des critères du développement durable
 - ✚ le recrutement d'une stagiaire en avril 2008 dont la mission est de bâtir un référentiel d'évaluation pour venir conforter le dispositif élaboré dans le cadre de la candidature, attestant de notre volonté sur cette question

Faire évoluer nos organisations, en expérimenter de nouvelles, modifier nos modes de gouvernance, transcender les clivages sont autant d'enjeux au service d'une ambition : se donner les moyens de **choisir notre attractivité** et en maîtriser collectivement les effets.

Le plan de développement en est la traduction concrète. Nous mettrons l'accent sur trois orientations pour autant d'axes, lesquels sont au service de la priorité ciblée.

Les thèmes mis en avant dans la présentation illustrent la transversalité et l'aspect multisectoriel des actions que nous souhaitons voir développés dans LEADER

Trois exemples extraits du plan de développement

La cohérence du plan de développement apparait entre la liaison entre les actions :

Schéma des services

- le diagnostic pose clairement les enjeux liés à l'accueil des populations
- la question des services, de leur présence équitable sur le territoire et de leur accès occupe une place centrale qui passe nécessairement par une étude des besoins de la population
- la démarche LEADER doit nous permettre une approche originale de cette question en associant l'ensemble des acteurs concernés dans une approche collective et prospective
- celle-ci doit se traduire dans un schéma des services qui aura rassemblé la population, les usagers, les acteurs institutionnels, les collectivités, les professionnels, ...
- ce schéma n'est pas un aboutissement en soi, mais le point de départ d'une dynamique territoriale visant à interroger les besoins et trouver des solutions innovantes et adaptées pour y répondre

Si l'attractivité n'est plus à démontrer, elle est le fruit d'un environnement privilégié mais fragilisé dont il convient de prendre le plus grand soin. En effet, au-delà de ses qualités intrinsèques le milieu naturel est également au cœur de la demande sociale.

Plan de gestion intégrée prenant en compte la notion d'écosystème

- d'une manière générale, les sites remarquables et exceptionnels du Bassin font aujourd'hui l'objet de mesures de protection et de plans de gestion
- pour autant de nombreux sites et espaces naturels accueillant une biodiversité qualifiée de plus « ordinaire » méritent également une attention particulière
- l'approche de l'environnement est appréhendée par « sites » et « espaces », et non dans sa dimension globale d'écosystème

- l'objectif est donc ici double :

1. tirer profit des expériences menées sur les sites remarquables et l'étendre sur l'ensemble des sites naturels afin de bénéficier de plans de gestion globaux sur l'ensemble des sites du Pays

2. avoir une approche intégrée de la notion de biodiversité, créer des liens entre les sites et les acteurs et parvenir à terme à une approche de la question environnementale à partir de la notion d'écosystème → plan de gestion intégrée.

Mieux connu et donc mieux protégé, le milieu naturel a vocation à être mieux valorisé pour être demain le levier d'un renouveau du développement touristique sur le Pays.

- le tourisme fortement créateur de richesse sur le Pays s'appuyait traditionnellement sur ses sites littoraux
- depuis quelques années, il redécouvre ses richesses naturelles lui offrant une alternative crédible et de nouveaux espaces de développement vers l'intérieur
- le schéma de cohérence du développement touristique, réalisé par le Pays en 2007, dresse un état des lieux de cette activité économique et fait de l'écotourisme son devenir
- cette stratégie est en parfaite adéquation avec celle prônée par le PNR. Le partenariat engagé avec celui-ci trouvera dans la construction d'une véritable filière économique locale l'occasion de s'exprimer pleinement
- la notoriété du Bassin alliée aux potentialités des espaces intérieurs sont des atouts indéniables pour parvenir à un double objectif :

1. l'allongement de la saison

2. la lutte contre la précarité de l'emploi saisonnier

- les intérêts de l'écotourisme et de l'agriculture biologique se rejoignent : l'écotourisme servant de débouché pour les producteurs, eux-mêmes créateurs d'événementiels servant la cause de l'écotourisme

Ce plan de développement est la déclinaison de la stratégie LEADER retenue afin de répondre à la priorité ciblée : **renforcer le lien littoral – intérieur**

Conclusion

La réponse à ces différentes problématiques passe par un renforcement du lien littoral - intérieur qui s'appuie sur une mutualisation des pratiques et des moyens et un partenariat de développement refondé.

Cette candidature s'inscrit parfaitement dans la stratégie locale orchestrée par le Pays et dont les 3 intercommunalités assurent la mise en œuvre.

Parce que LEADER n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des thématiques auxquelles le territoire est confronté et parce que les activités liées au plan d'eau ne sont pas éligibles au FEADER, nous avons envisagé, dès le départ, une candidature complémentaire sur l'axe 4 du FEP.

Enfin, cette candidature est largement inspirée des finalités du développement durable que la démarche Agenda 21 initiée et portée au niveau du Pays concrétisera.



Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

Référentiel d'évaluation du territoire au regard du développement durable

« *Connaître et faire connaître le territoire* »

DOSSIER SYNTHETIQUE

Octobre 2008

Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre | Mission Agenda 21
COBAN Atlantique
11, rue Jacques Blicq
33380 MARCHEPRIME
Agenda21pays@coban-atlantique.fr | 05 57 71 97 00

Document construit et rédigé par la Mission Agenda 21 du Pays Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre
(Rebecca BIOSCA | Sébastien KEIFF)

Avec l’aimable participation de :

M. et Mme Berthelot (*Ferme biologique Ty Coat*), Branger Françoise (*Bassin d’Arcachon Ecologie*), Clabeck Jean-Paul (*Girond’Ane*), Coiffec Gaele (*ARCACOOP*), Capitaine Delain (*Compagnie de Gendarmerie d’Arcachon*), Dreno Jean Paul (*IFREMER*), Français Véronique (*ERA Le Barp Immobilier*), Gaussier Nathalie (*Université Bordeaux IV*), Godart Magali (*La Caravelle*), Gouard Nadine (*L’Encrier*), Gracieux Hélène (*Croix Rouge*), Heringer Sylvie (*Mairie de Biganos*), Hidalgo Véronique (*Maison de la Nature*), Jaubert Eric (*Pays Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre*), Labalette Luc (*EDF*), Lafitte Céline (*Comité local des pêches d’Arcachon*), Lambert Peïo (*Mairie de Biganos*), Lataste Odile (*CISPD*), Laverhne Emmanuelle (*OT Audenge-Lanton*), Mazurier Mireille (*Ostréicultrice*), Méau Alex (*AMAP Lanton*), Niedzielski Céline (*ACIRIAS*), Pelizzardi Stéphane (*SIBA*), Perrière Jean-Guy (*CAUE*), Pochet Emmanuel (*COBAN*), Renaud Béatrice (*PNR Landes de Gascogne*), Ringeade Christine (*Médiathèque Gujan-Mestras*), Rozazza Jean-Yves (*Agence immobilière du littoral*), Sigrist Chantal (*DEBA*), Trannoy Danielle (*AMAP Lanton*), Trijoulet Laurent (*COBAS*), Vignaud Delphine (*Espace Info Energie*), Vinas François (*Mission locale du Pays*), Viry Benjamin (*Mairie d’Andernos-les-Bains*), Vivent Marie-Laurence (*OT Andernos-les-Bains*).

- **Un référentiel pour améliorer la connaissance et la diffuser**

Le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre élabore son Agenda 21 et a décidé de s'emparer de la question complexe de l'évaluation dans le cadre du développement durable, à travers l'élaboration de son référentiel. Il s'agit de s'appuyer sur les travaux en cours du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de l'Aménagement du Territoire (« *référentiel national d'évaluation des projets de développement durable et Agendas 21* ») et d'en proposer une déclinaison adaptée aux contextes et spécificités locales.

Disposer d'un référentiel, c'est établir un ensemble d'éléments permettant d'appréhender sereinement l'évaluation du territoire au regard du développement durable.

S'il existe des approches diversifiées de l'évaluation du développement durable (évaluer les actions, le projet stratégique...), il s'agit ici d'**évaluer l'état du territoire** dans un contexte d'émergence d'une prise en compte concrète du développement durable.

L'objectif, à travers ce référentiel, est d'**améliorer la connaissance** de l'état du territoire sous l'angle transversal du développement durable **et de la diffuser**.

Il ne s'agit en aucun cas de comparer les communes ou intercommunalités à l'intérieur du Pays, mais bien d'identifier les marges de manœuvre permettant de progresser vers un développement harmonieux, global et durable. Le référentiel vise à impulser une démarche de progrès et certainement pas de sanction et, en ce sens, il s'apparente à un outil d'aide à la mise en œuvre du développement durable.

Le territoire vit à travers ses habitants, c'est pourquoi **trente-cinq acteurs locaux ont été associés** à cette démarche. Ils ont apporté une contribution qualitative à travers des entretiens semi-directifs.

- **Des indicateurs au cœur de la démarche**

Les indicateurs correspondent à **une donnée quantitative ou qualitative permettant de décrire l'état, les pressions, et les impacts s'exerçant sur un territoire**.

En rendant compréhensible et mesurable la réalité complexe du développement durable, ils tiennent une place centrale dans le référentiel.

Celui-ci est constitué d'un ensemble cohérent d'indicateurs (regroupés au sein d'un tableau de bord), ces derniers n'ayant de sens qu'au sein même du système, et non pris séparément.

Leur renseignement permet de disposer d'un « **état zéro** » du territoire afin de pouvoir, ensuite, **mesurer les progrès** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet territorial de développement durable.

Ils sont à la fois complets et simples à utiliser afin de permettre un suivi réactif de l'état du territoire dans un souci d'opérationnalité. Il est entendu que la batterie d'indicateurs obtenue est réductrice de la réalité et ne permet pas une connaissance exhaustive du territoire.

Le choix de ces indicateurs s'est accompli avec précaution en fonction de certains critères de qualité, à savoir :

- Une **lisibilité** : compréhensible par tous
- Une **comparabilité** dans le temps et dans l'espace (en interne et en externe)

- Une **source accessible**
- Une **production fréquente**
- Une **pertinence** vis-à-vis du développement durable
- Une **échelle fine** équivalente au minimum à la commune ou à l'EPCI

Au total, **cinquante-sept indicateurs** ont été retenus.

- **Le tableau de bord**

Le tableau de bord s'organise à partir d'une base solide et légitime : les **cinq finalités du développement durable** issues du Cadre de référence national pour tous les projets territoriaux de développement durable.

Dans chaque finalité cinq **thèmes** portent sur l'état du territoire et deux sur l'engagement de la collectivité. Ces thèmes sont choisis à l'aide du Cadre de référence dans lequel des précisions sont apportées sur chaque finalité, à travers notamment des exemples de « *déclinaisons de l'action territoriale* ». Ils correspondent également aux enjeux spécifiques ou incontournables du territoire. Afin que le tableau soit équilibré, chaque finalité comporte le même nombre de thèmes.

A chaque thème correspond une **question évaluative** avec quatre possibilités de réponses graduées. Ce choix méthodologique permet, en effet, de disposer de réponses subjectives apportées par les collectivités permettant de connaître l'image que celles-ci ont de leur territoire.

Enfin, à chaque thème ou question évaluative correspond un ou plusieurs **indicateurs** qui quant à eux, apportent une information objective et quantifiable. Afin de disposer d'un système d'indicateurs cohérent, ils sont au minimum un et au maximum trois par thème.

Le tableau de bord est déclinable aux trois échelles que sont la commune, l'EPCI et le Pays. Un cadrage préalable des collectivités est d'abord établi. Il permet de connaître certaines données générales et indispensables à la compréhension globale du territoire.

Référentiel d'évaluation des territoires au regard du développement durable (VO)

Date : 01-oct-08

Commune :

EPCI :

Superficie :

Nombre d'habitants :

Empreinte carbone :

Indice de développement humain local (IDH-L) :

Participation de la population aux projets de la collectivité : Information | Consultation | Concertation | Co-Construction

L'état du territoire au regard du développement durable

Etape 1 : lancement d'une démarche de développement durable du territoire, point de situation

Thème	Question évaluative	Indicateur	Fiche
-------	---------------------	------------	-------

Finalité 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Emission de GES	A quel degré le territoire contribue t-il aux émissions nationales de gaz à effet de serre ?				Emissions de GES en tonnes équivalent CO2 / secteur	T 1.1
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		
	Consommation d'énergie	Dans quelle mesure la consommation d'énergie du territoire est-elle dans la moyenne nationale ?				Consommation énergétique totale / an et / secteur économique (tep)	T 1.2
		nettement supérieure	faiblement supérieure	faiblement inférieure	nettement inférieure		
	Consommation d'énergie produite à partir de ressources renouvelables	A quel degré le recours aux énergies renouvelables est-il développé?				Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale du territoire	T 1.3
						Nombre d'installation d'énergie renouvelable chez les particuliers et les professionnels	T 1.4
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Déplacements	Dans quelle mesure le territoire propose t-il des alternatives aux déplacements en véhicule individuel ?				Part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun	T 1.5
						Km de bandes ou pistes cyclables et km de voirie	T 1.6
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Etalement urbain	Dans quelle mesure l'urbanisation du territoire est-elle adaptée à la lutte contre le changement climatique ?				Surface moyenne des terrains consommée pour les logements	T 1.7
						Part des autorisations de logements collectifs dans le total des autorisations de logement / an	T 1.8
faiblement		modérément	fortement	très fortement			

	Eau	Quel est l'état de la ressource en eau ?				Volume d'eau douce prélevé / an	T 2.1
						Qualité des eaux de baignade	T 2.2
						Qualité des eaux superficielles (SEQ - eau)	T 2.3
	mauvais	passable	bon	très bon			
		Dans quelle mesure la biodiversité est-elle protégée sur le				Superficie des espaces naturels bénéficiant de mesures de protection réglementaire et de maîtrise foncière	T 2.4

Finalité 2 Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources	Biodiversité	Dans quelle mesure la biodiversité est-elle protégée sur le territoire ?				Nombre d'espèces faunistiques et floristiques bénéficiant d'une mesure de protection	T 2.5
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Urbanisation	A quel degré l'urbanisation du territoire exerce-t-elle une pression sur la biodiversité ?				Indice de consommation de l'espace	T 2.6
						Superficie des zones N des PLU et superficie totale du territoire	T 2.7
	Déchets	A quel degré les usagers adoptent-ils des comportements éco-responsables dans la gestion de leurs déchets ?				Quantité de déchets issus de la collecte sélective et quantité totale de déchets collectés	T 2.8
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		
	Risques (naturels, industriels, technologiques)	A quel degré le territoire est-il vulnérable aux risques naturels et industriels ?				Type de risque majeur encouru et nombre cumulé d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982	T 2.9
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		

Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie	Logement	Dans quelle mesure chacun a-t-il accès à un logement sur le territoire ?				Part des logements locatifs sociaux	T 3.1
						Prix moyen à l'achat d'un appartement (m ²) et prix moyen de la maison la plus représentative	T 3.2
		très difficilement	difficilement	facilement	très facilement		
	Alimentation/santé	Dans quelle mesure la population du territoire est-elle frappée par l'obésité ?				Part de la population en situation d'obésité	T 3.3
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Sport/loisirs	Dans quelle mesure les pratiques de sports et loisirs sont-elles développées sur le territoire ?				Part de la population adhérant à une association ou à un club de sport-loisirs	T 3.4
						Fréquentation des équipements sportifs	T 3.5
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Sécurité	Dans quelle mesure l'insécurité fait-elle peser une pression sur le territoire ?				Taux de crimes et délits commis / an / 1000 hab.	T 3.6
						Nombre d'Accident-Tués-Blessés sur la route (ATB)/ an	T 3.7
						Délinquance de voie publique (nombre d'infractions)	T 3.8
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		
	Culture-connaissance	Dans quelle mesure les pratiques culturelles sont-elles développées sur le territoire ?				Nombre de livres et médias empruntés / an / nombre d'habitants	T 3.9
						Fréquentation des équipements culturels	T 3.10
faiblement		modérément	fortement	très fortement			

	Inégalités	A quel degré le territoire est-il marqué par des inégalités ?				Rapport inter décile des revenus	T 4.1
						Ecart taux chômage féminin à la moyenne nationale	T 4.2
						Taux d'emploi des actifs handicapés	T 4.3
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		

Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Précarité	A quel degré le territoire est-il marqué par des phénomènes de précarité ?				Nombre de bénéficiaires des cinq principaux minima sociaux	T 4.4
						Nombre d'allocataires de la CAF	T 4.5
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		
	Santé	Dans quelle mesure l'offre de soin est-elle homogène sur le territoire ?				Nombre de médecins généralistes pour 1000 hab.	T 4.6
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Identité locale et paysage	A quel degré le territoire est-il soumis à des pressions sur son paysage ?				Demande sociale de préservation des paysages (questionnaire photo)	T 4.7
		très fortement	fortement	modérément	faiblement		
	Solidarité	Dans quelle mesure les solidarités entre les personnes sont-elles développées sur le territoire ?				Nombre d'associations dont l'objet premier est la mise en œuvre des notions de solidarité	T 4.8
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		

Finalité 5 Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Economie sociale et solidaire	A quel degré l'économie sociale et solidaire est-elle développée sur le territoire ?				Nombre de structures de l'économie sociale et solidaire	T 5.1
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Agriculture biologique ou de proximité et sylviculture responsable	A quel degré des productions agricoles et sylvicoles responsables sont-elles développées sur le territoire ?				Part de la surface agricole biologique / SAU	T 5.2
						Nombre d'adhérents à des AMAP	T 5.3
						Part de la surface PEFC sur la surface forestière totale	T 5.4
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Tourisme durable	A quel degré l'offre en "tourisme durable" est-elle développée sur le territoire ?				Taux de fonction touristique	T 5.5
						Nombre d'hébergements touristiques disposant d'un label environnemental	T 5.6
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Activités aquacoles respectueuses de l'environnement	Dans quelle mesure les pratiques de pêche et de conchyliculture contribuent-elles à un développement économique responsable du territoire ?				Part de la pêche et de la conchyliculture dans l'économie locale	T 5.7
						Nombre d'actions en faveur de la protection de l'environnement dans les zones de pêche et d'aquaculture	T 5.8
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		
	Dynamisme économique	A quel degré l'économie locale contribue-t-elle au dynamisme du territoire ?				Taux d'emploi	T 5.9
						Indice de concentration des emplois	T 5.10
						Nombre de création/cessation d'entreprise	T 5.11
		faiblement	modérément	fortement	très fortement		

L'engagement des collectivités au regard du développement durable

Etape 1 : lancement d'une démarche de développement durable du territoire, point de situation

Finalité 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<u>Engagement de la collectivité vis-à-vis de son territoire</u>	Existe-t-il une stratégie territoriale climat-énergie ?				Dans la mesure de vos moyens, quelles sont les actions concrètes menées en faveur de : - la réduction des émissions de GES - la réduction des consommations d'énergie - la hausse des consommations d'énergie à partir de sources renouvelables - la mobilité durable - l'adaptation de l'urbanisme à l'enjeu climatique	
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		
	<u>Engagement en interne de la collectivité</u>	Existe-t-il un plan d'action interne visant à diminuer l'impact du patrimoine de la collectivité sur le changement climatique ?				Emissions de GES du patrimoine de la collectivité	C 1.1
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée	Nombre de bâtiments publics disposant d'un diagnostic de performance énergétique et nombre total de bâtiments publics	C 1.2

Finalité 2 Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources	<u>Engagement de la collectivité vis-à-vis de son territoire</u>	Existe-t-il une stratégie de préservation de la biodiversité, des milieux et ressources portée par la collectivité ?				Dans la mesure de vos moyens, quelles sont les actions concrètes menées en faveur de : - la préservation de la ressource en eau - la préservation de la biodiversité - la lutte contre l'étalement urbain - la gestion durable des déchets - la prévention des risques naturels, industriels et technologiques	
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		
	<u>Engagement en interne</u>	Existe-t-il une politique interne de management environnemental ?				Quantité de produits phytosanitaires utilisés / superficie des espaces verts	C 2.1
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée	Part des marchés de la collectivité intégrant des critères environnementaux	C 2.2
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée	Masse de papier consommé / agent	C 2.3

Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie	<u>Engagement de la collectivité vis-à-vis de son territoire</u>	Existe-t-il une stratégie portée par la collectivité visant à favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ?				Dans la mesure de vos moyens, quelles sont les actions concrètes menées en faveur de : - l'accès au logement pour tous - l'accès à une alimentation saine et durable - la pratique de sports et loisirs - la sécurité des biens et des personnes - l'accès à la culture et à la connaissance pour tous	
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		
	<u>Engagement de la collectivité en interne</u>	Existe-t-il au sein de la collectivité une stratégie en faveur de l'épanouissement des agents ?				Nombre d'agents ayant reçu dans l'année une formation visant son épanouissement dans son travail	C 3.1

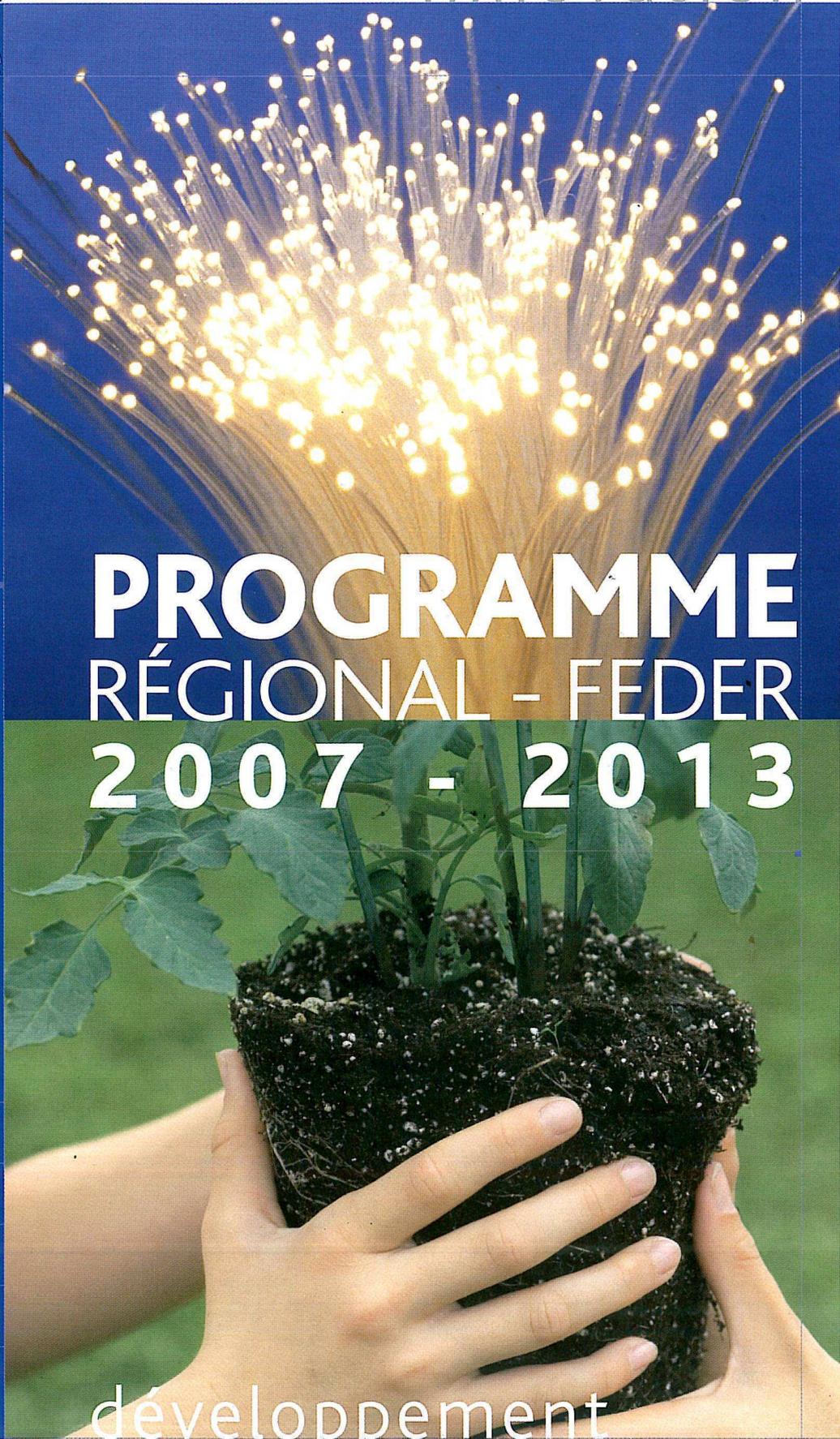
	<u>collectivité en interne</u>	non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		
--	--------------------------------	-----	------------------------	---------	---------	--	--

Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<u>Engagement de la collectivité vis-à-vis de son territoire</u>	Existe-t-il une stratégie territoriale pérenne en faveur de la cohésion sociale et des solidarités ?				Dans la mesure de vos moyens, quelles sont les actions concrètes menées en faveur de : - la lutte contre les inégalités - la lutte contre la précarité - la santé de la population - la préservation de l'identité locale et du paysage - la solidarité entre les personnes, les générations et les territoires	
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		
	<u>Engagement de la collectivité en interne</u>	Existe-t-il une stratégie interne en faveur de la cohésion sociale ?				Part des personnes en situation de handicap / totalité des employés	C 4.1
						Nombre et part des femmes dans des postes de direction et parmi les élus et adjoints aux maires	C 4.2
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		

Finalité 5 Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<u>Engagement de la collectivité vis-à-vis de son territoire</u>	Existe-t-il une stratégie territoriale visant à impulser une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ?				Dans la mesure de vos moyens, quelles sont les actions concrètes menées en faveur de : - l'économie sociale et solidaire - l'agriculture biologique et les circuits courts - le tourisme durable - activités aquacoles respectueuses de l'environnement - le dynamisme économique du territoire	
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		
	<u>Engagement de la collectivité en interne</u>	Existe-t-il une stratégie interne visant des pratiques de consommation responsable ?				Part des marchés de la collectivité intégrant des critères sociaux ET environnementaux	C 5.1
						Economies financières réalisées grâce à des actions d'économie d'eau, d'électricité, de fourniture....	C 5.2
		non	en cours d'élaboration	adoptée	évaluée		

l'Europe
s'engage
en Aquitaine
avec le FEDER

innovation



PROGRAMME RÉGIONAL - FEDER 2007 - 2013

Objectif
Compétitivité
régionale
et emploi

développement
durable



www.europe-en-aquitaine.eu

ter une capacité d'expertises principalement sur les problématiques de qualité des eaux, de gestion du trait de côte et de gestion foncière.

- La préservation de la qualité de l'environnement des espaces côtiers et marins, (biodiversité et paysages), et la prise en compte des risques naturels et technologiques par une véritable gestion intégrée des zones côtières ;

L'objectif est de renforcer la préservation de certains espaces naturels emblématiques et des corridors écologiques, tout en leur assurant un accès maîtrisé des populations tant résidentes que touristiques. Cette double politique de préservation et d'ouverture au public s'appuiera sur des actions de pédagogie, de requalification et de gestion concertée de ces espaces, ainsi que sur la recherche de solutions innovantes tant techniques qu'organisationnelles.

- La valorisation des espaces et sites naturels et l'amélioration de l'accueil des publics, notamment touristiques ;

Le littoral aquitain se caractérise par des entités environnementales et paysagères marquées dont il convient de préserver l'intégrité, tout en y assurant un accueil maîtrisé des populations résidentes et touristiques.

Plusieurs types d'aménagement seront soutenus :

- Le dispositif des « plans plages » littoraux, destiné à concilier l'accueil du public et la préservation des milieux naturels. Il s'agit aujourd'hui de réhabiliter certains sites, de décliner et de réactualiser ce concept en l'étendant à l'ensemble du linéaire côtier, en fonction des nouvelles exigences en matière de pratiques éco-touristiques, mais aussi au regard des nouvelles attentes des néo-résidents et de la multifonctionnalité de ces espaces.

- Le réseau de pistes cyclables améliore les dessertes des espaces, sur le littoral et en retrait du littoral, au profit des populations résidentes et saisonnières, il favorise le tourisme cyclable et la fréquentation touristique hors saison, par le développement de la pratique des déplacements doux, respectueux de l'environnement. Il s'agit de compléter et d'améliorer ce réseau et d'en renforcer la cohérence.

- Les sentiers littoraux et les projets d'itinérance côtière.

- Le renforcement et la diversification de l'économie et de l'emploi par le soutien aux activités économiques liées à la bande côtière et l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs saisonniers ;

L'objectif est :

- d'accompagner le développement des filières industrielles du nautisme et de la glisse, de favoriser l'émer-

gence d'activités et de filières économiques nouvelles de susciter des actions pilotes facilitant l'accueil et l'emploi des travailleurs saisonniers (analyses, études et expérimentations à l'exclusion des dépenses de logement).

- La mise en œuvre de nouvelles modalités de gouvernance, en s'appuyant sur les instances du GIP littoral que sont l'assemblée générale et le Conseil d'orientation.

L'objectif est de favoriser l'association et la participation des acteurs publics, des représentants des activités économiques liées au littoral, des associations, et plus généralement de l'ensemble des usagers à la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable du littoral aquitain.

4.1.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics...)

Elles privilégient les actions à caractère exemplaire, collectives, à un niveau territorial pertinent, portées par des gestionnaires publics, associatifs et des acteurs privés.

4.1.3. Cohérence interne

Les autres objectifs du programme opérationnel seront mobilisés pour soutenir les actions d'innovation, de développement économique (hors secteur pêche), et de protection de l'environnement qui relèvent du présent objectif.

4.1.4. Articulation avec les autres programmes européens

Pour l'objectif « Littoral », les actions directement liées à l'activité économique pêche et culture marine seront financées exclusivement par le FEP. Cependant les actions contribuant à l'amélioration de la compétitivité et de l'emploi de ces secteurs pourront être prises en compte par le FEDER.

Dans le cadre de l'axe 4 du fonds européen pour la pêche, le partenariat souhaite susciter la création de groupe d'actions côtiers sur le littoral aquitain, notamment pour le bassin d'Arcachon. En complément des actions du FEDER visant à valoriser des sites naturels touristiques et à améliorer l'accueil (« plan plage »), le FEADER pourra soutenir sur la zone littorale le développement de services touristiques (aménagement et professionnalisation des offices du tourisme, signalisation et signalétique).

4.1.5. Impacts attendus

Les effets et l'impact de cet objectif ne pourront être mesurés exclusivement par des

PAYS. Le Conseil de développement du Pays bassin d'Arcachon Val de l'Eyre s'est réuni, samedi, à Arcachon, afin de faire le point sur les grands dossiers en cours

« AUX ELUS DE CHOISIR »



La réunion a eu lieu à Arcachon, sur le territoire de la Cobas. Les prochaines se tiendront dans le Val de l'Eyre et la Coban PHOTO S. M.

Le Conseil de développement du Pays bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (Codev) s'est réuni, samedi matin à Arcachon, en présence des présidents des trois intercommunalités. L'occasion pour les représentants du monde socio-économique de faire le point sur les chantiers en cours et d'évoquer les travaux à venir.

1. Leader débloque 1,55 millions d'euros

Le Pays avait demandé 1 650 000 euros de fonds européens. Il en a obtenu 1 550 000, ce qui a émerveillé Pierre Delfaud, le président du Codev. Une somme débloquée dans le cadre du programme Leader (Liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale) et validée sur le projet intitulé « Un territoire sous tension qui doit choisir son attractivité ».

Confié à la Communauté de communes du Val de l'Eyre de par son caractère rural, ce projet porte sur trois axes : l'accueil durable des populations, la valorisation et la préservation de la qualité du patrimoine naturel et un développement de la filière économique et touristique responsable. « La convention de gestion doit être signée au plus tard fin 2008 et courra jusqu'à la fin 2015 », a rappelé Philippe Lacoste, le président de la CdC en expliquant que le comité de programmation sera composé à moitié de membres privés pour la plupart issus du Codev.

2. 500 000 € espérés avec le fonds pour la pêche

Le Pays est candidat à l'axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP) destiné à aider les zones touchées par la pénurie halieutique. « L'enveloppe nationale est de 5,7 millions d'euros. Nous espérons toucher entre 500 000 et 570 000 euros », a expliqué Yves Foulon le président de la Cobas en charge du dossier, en stipulant par ailleurs qu'outre les trois intercommunalités, la Section régionale conchylicole (SRC) et le comité local des pêches et le Siba étaient associés à ce projet.

La date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2008. Se positionnant en complément du programme Leader, l'axe 4 du FEP couvre plusieurs thématiques dont l'écotourisme, la commercialisation et le développement de circuits mixtes. « Il existe trois Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, NDLR) sur le territoire et elles sont toutes saturées », a précisé Pierre Delfaud qui a, en outre, évoqué le volet coopération qui en l'état pourrait concerner Marennes- d'Oléron. Toutefois, si l'appel à projet

du programme Leader était régional, celui du FEP est national. Autrement dit, la concurrence sera plus forte.

3 La préparation de l'Agenda 21

Confié à la Coban, l'Agenda 21 du Pays doit être livré avant 2011. Ses objectifs ? La lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et la cohésion sociale. Ce qui draine des sujets aussi variés que la santé, l'habitat, l'urbanisation, l'énergie... Bruno Lafon a ainsi évoqué des diagnostics énergétiques dans les bâtiments publics et des bilans carbone. « Nous sommes très timorés, timides, sur ce sujet », a assuré le président de la Coban en parlant du « puits, de la pompe à carbone » que représente la forêt et qui reste sous-utilisé.

4 Réfléchir à une seule intercommunalité

C'est la mission que les trois présidents, par la voix d'Yves Foulon, ont confiée au Codev. Comment faire évoluer institutionnellement les trois CdC vers une grande intercommunalité ? Le Codev s'est engagé à plancher sur la question. Une réunion est d'ores et déjà programmée début décembre pour faire un état des lieux et tenir compte également de l'existence du Siba, du Sybarval et du Pays mais aussi voir les relations avec la CUB, le Médoc et les Landes. Une autre réunion aura lieu en janvier. « Notre objectif est de rendre notre copie en février. Nous ne déciderons rien, ce sera aux élus de choisir », assure bien Pierre Delfaud. Même chose dans le cadre du Scot (Schéma de cohérence territoriale) où le Codev donnera son avis.

Auteur : Sabine Menet

CONFÉRENCE EUROPEENNE. La 3e rencontre du Réseau européen des femmes de la pêche et de l'aquaculture Aktea débute aujourd'hui sur le Sud Bassin , à Arcachon, La Teste-de-Buch et Le Teich

Les Européennes sur le bassin d'Arcachon

Chantal Roman

Après l'Irlande du Nord l'année dernière, c'est le bassin d'Arcachon qui accueille dès ce jeudi les troisièmes rencontres du Réseau européen des femmes de la pêche et de l'aquaculture (Aktea). Des femmes qui arrivent de partout : Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Irlande, Écosse, Danemark, Angleterre, Norvège, Hollande, etc.

Une organisation française qui repose sur la Fédération nationale des femmes du milieu maritime de marins, présidée par l'Arcachonnaise Monique Philip aux côtés de l'association Uhaina du Pays Basque.

Aktea ? Un groupement de femmes européennes. Femmes de pêcheurs, conchylicultrices, filles et mères de marins, professionnelles, toutes ayant décidé de prendre leur destin en main, solidaires pour s'entraider malgré les différences personnelles ou professionnelles.

Demain au Pays Basque. Dès aujourd'hui, les Européennes embarqueront pour une visite du bassin d'Arcachon et un point sur la pêche et l'ostréiculture en présence de Jean-Paul Dreno, directeur d'Ifremer. Sera ensuite organisée une visite d'une exploitation ostréicole sur le port de La Teste, gérée par une femme.

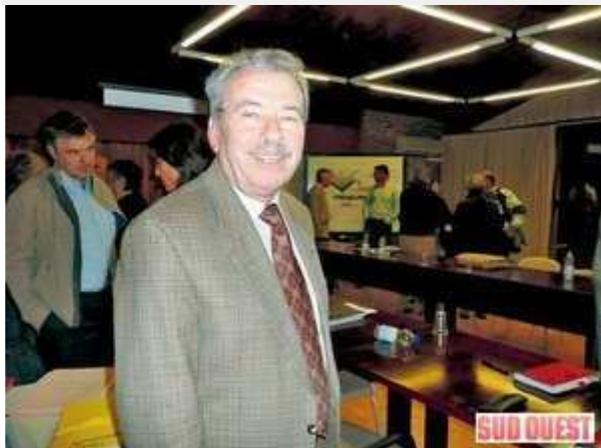
Vers midi, elles se dirigeront vers Le Teich afin de participer à un déjeuner-débat animé par Marie-Hélène Aubert, députée européenne, membre de la commission pêche, puis visiter la Maison de la nature en présence de François Deluga et Véronique Hidalgo. Le groupe des Européennes sera demain au Pays Basque, accueilli par l'association Uhaina afin de visiter une plateforme de distribution de poissons en Espagne, puis rencontrer des femmes de pêcheurs du port de Capbreton. Lors de la dernière journée de rencontres, samedi, c'est au palais des congrès d'Arcachon que les femmes se retrouveront pour une journée entière consacrée aux échanges. La députée Marie-Hélène Aubert fera le point de son action au sein de la commission pêche, Denis Bailly, scientifique à Brest, évoquera la gestion intégrée des zones côtières. De la même façon, une autre scientifique, Nathalie Cail-Milly (Ifremer, Anglet) parlera de la place des travaux scientifiques dans les processus de décision en matière de gestion de la ressource.

Le souhait d'une communication plus importante entre les réseaux européens d'Aktea sera au centre des discussions. D'où deux interventions sur des « mises en réseau » réussies, celle des agricultrices (FNSEA), et des associations Femmes Solidaires.

Ces rencontres internationales sont soutenues par les institutionnels, Région, Département, mais aussi par les villes d'Arcachon, La Teste-de-Buch, Le Teich, Saint Jean de Luz et Ciboure.

BELIN-BÉLIET. La Communauté de communes du Val de l'Eyre a lancé, mercredi, le programme européen Leader

Une aide bienvenue



Philippe Lacoste s'est félicité de l'obtention de 1,5 million d'euros de fonds européens
PHOTO B. D.

Lors de la réunion du Codev (Conseil de développement du pays bassin d'Arcachon Val de l'Eyre), samedi dernier à Arcachon, le président de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, Philippe Lacoste, maire de Saint-Magne, a eu l'occasion de se féliciter publiquement de l'obtention de 1,5 million d'euros de fonds européens (« Sud Ouest » de lundi).

Des fonds débloqués dans le cadre du programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), autour du thème « un territoire sous tension qui doit choisir son attractivité : renforcer le lien littoral intérieur ».

Groupe d'action locale.

En raison même du caractère « rural » des fonds Leader et de l'appartenance de ce territoire au Parc naturel régional, c'est la CdC Val de l'Eyre qui a été choisie, dans le cadre du Pays, pour mettre en oeuvre ces actions de développement, à travers un Groupe d'action locale (Gal).

Mercredi soir, une grande partie du conseil communautaire a donc été consacrée à la mise en oeuvre du programme Leader, pour 2008-2015. Les élus ont d'abord approuvé la convention de gestion, puis désigné deux membres (Philippe Lacoste et Vincent Nuchy, maire de Salles) au comité de programmation, composé de 17 personnes dont les représentants des deux autres intercommunalités, la Cobas et la Coban. Ils ont également approuvé le recrutement d'un chargé de mission et d'un gestionnaire pour l'animation de ce programme, ainsi que le partenariat financier entre les trois intercommunalités (5 533 euros par an pour la CdC Val de l'Eyre).

Caractère rural.

« Je demande au président d'être vigilant sur la répartition des fonds, a exprimé Vincent Nuchy. Ce programme concerne les territoires à caractère rural et 80 % doivent revenir au territoire du Val de l'Eyre et aux communes qui n'ont pas d'accroche au littoral. »

Dans le même temps, les élus communautaires du Val de l'Eyre soutiennent la candidature du Pays (portée par la Cobas) à l'axe 4 du fonds européen pour la pêche, destiné à aider des zones touchées par la pénurie de ressources halieutiques, et favoriser une restructuration du secteur.

Le Pays espère recevoir 500 000 à 570 000 euros, soit le dixième de l'enveloppe nationale.

Parmi les autres décisions votées, la CdC vend deux terrains, au Barp, pour la réalisation d'une zone commerciale Eyrialis où doivent s'installer des commerces, un restaurant et le Super U.

Le président Lacoste a également confirmé l'ouverture de la déchetterie pour professionnels, le 3 novembre, à Belin-Béliet, près de la déchetterie pour particuliers où le portique va être baissé à 1,90 m.

Auteur : Bernadette Dubourg
Octobre 2008

SUD BASSIN. Les élus de la Cobas ont voté à l'unanimité, hier soir, la majoration de l'aide aux ostréiculteurs. C'était le dernier conseil avant la législative partielle

Les élus solidaires

de Bernadette Dubourg

Le maire d'Arcachon et président de la Cobas, Yves Foulon, a attendu la fin du conseil communautaire, hier soir, pour s'adresser au nouveau Sénateur, Marie-Hélène des Esgaulx : « Je voudrais la féliciter pour elle, pour Gujan-Mestras et pour le bassin d'Arcachon et lui souhaiter plein de succès. C'est bien d'avoir deux parlementaires sur ce territoire. »

« Je vais mettre toute mon énergie et ma disponibilité à défendre sans relâche nos valeurs. Le bassin d'Arcachon méritait cette représentativité au Sénat. Il en a besoin » a répondu Marie-Hélène des Esgaulx, applaudie par toute l'assemblée.

Deux Parlementaires. Le futur et second parlementaire était probablement autour d'elle. Le maire socialiste du Teich et ancien président de la Cobas, François Deluga, a déjà déclaré sa candidature à la législative partielle, organisée en novembre, pour remplacer Marie-Hélène des Esgaulx à l'Assemblée nationale. Yves Foulon devrait se déclarer d'ici à la fin de la semaine.

En attendant cette échéance, l'ambiance était plutôt au consensus, hier soir, où toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Et notamment l'augmentation de l'aide de la Cobas (200 000 euros) au fonds de soutien aux ostréiculteurs. « Si le fonds de solidarité est créé, on



François Deluga, Jean-Jacques Eroles, Yves Foulon et Marie-Hélène des Esgaulx

PHOTO BERNADETTE DUBOURG

l'abondera. S'il n'existe pas, on aidera directement les ostréiculteurs, selon les critères et les modalités d'attribution décidées par la profession », assure le président Yves Foulon, satisfait de rappeler les « deux avancées » de l'été : « Le gouvernement a pris en compte l'exacte demande des ostréiculteurs et Bruxelles a accepté d'examiner le nouveau protocole du biotest à 5 heures et de la vigilance chimique entre 5 et 24 heures. On espère avoir une bonne nouvelle avant Noël. »

« J'apporte mon entier soutien à cette délibération, la Cobas a un rôle majeur dans l'aide

apportée aux ostréiculteurs et il est bien de demander à la SRC de définir les critères d'attribution » commente François Deluga. « L'aide ciblée est préférable à l'aide forfaitaire », approuve Marie-Hélène des Esgaulx.

Unanimité. Même unanimité pour soutenir la candidature du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre à l'appel à projet du fonds européen pour la pêche. « Nous avons bon espoir d'être retenu et de pouvoir développer des projets dans la pêche et l'ostréiculture », assure Yves Foulon qui espère entre

500 000 et 570 000 euros pour 2008-2013.

La Cobas a également voté une aide à la ville de Gujan-Mestras pour étudier le franchissement de l'A660 ; le versement d'une aide au foncier au Teich pour la réalisation de logements sociaux en insertion ; une aide (19 400 euros) au salon du développement durable à la Teste de Buch ; ou encore les travaux aux écoles des Abatilles (Arcachon) et Chante-Cigale (Gujan-Mestras).

Lors du prochain conseil, en décembre, il y aura probablement deux parlementaires à la Cobas.

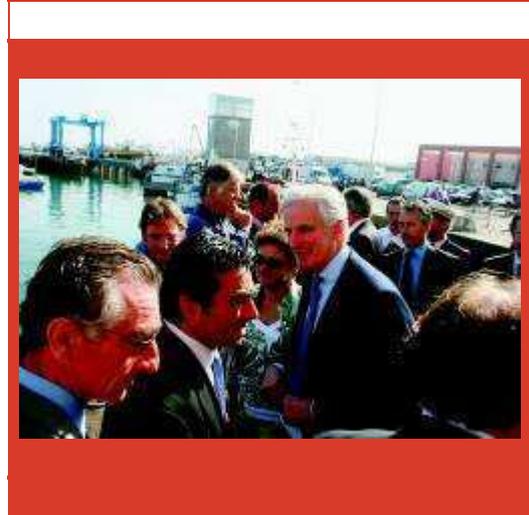
GUJAN-MESTRAS ET ARCACHON. Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, a promis hier diverses aides aux ostréiculteurs et aux pêcheurs

Les promesses du ministre

■Bernadette Dubourg et Chantal Roman

Michel Barnier connaît un peu le Bassin. Il y a même appris, il y a quelques années, à pêcher la seiche. Mais c'est la première fois qu'il y venait, hier, comme ministre de l'agriculture et de la pêche.

Accueilli à la base de Cazaux par le maire d'Arcachon, Yves Foulon, par ailleurs secrétaire national de l'UMP à la pêche, et par le maire de La Teste-de-Buch, Jean-Jacques Eroles, le ministre a débuté sa visite à la mairie de Gujan-Mestras, l'a poursuivie à la section régionale conchylicole et l'a achevée au port d'Arcachon. Avant de filer sur Bordeaux.



1. À la mairie de Gujan-Mestras. « Je n'étais pas ministre de l'Agriculture depuis 48 heures que Marie-Hélène des Esgaulx m'est tombée dessus et n'a eu de cesse, une fois par semaine, de m'interpeller affectueusement pour que je vienne sur le Bassin », a plaisanté le ministre à son arrivée à la mairie de Gujan-Mestras.

La député-maire de Gujan-Mestras, ville aux sept ports ostréicoles, rappelle « la place stratégique de l'ostréiculture dans le bassin, au cœur de tous les défis ». Défi économique : « 60 à 70 % des huîtres commercialisées en France sont nées dans le bassin d'Arcachon ». Défi environnemental : « La survie de l'ostréiculture est indissociable de la préservation de l'écosystème ». « Je n'ai pas besoin d'être convaincu que les ostréiculteurs sont les premiers militants de la bio diversité », assure Michel Barnier.

« Je ne parlerai pas du test biologique absurde dit de la souris, les ostréiculteurs le feront », ajoute Marie-Hélène des Esgaulx qui souhaite cependant « une simplification des procédures et réglementations » et, plus particulièrement, une modification du statut de conjoint collaborateur afin qu'il puisse « pleinement prendre part à l'activité maritime ».

2. Chez les ostréiculteurs. À la section régionale conchylicole, en présence de plusieurs ostréiculteurs, le président, Marc Druart va droit au but : « Les moules ont été fermées la semaine dernière. Le 1er mai, jour de résultat du test de la souris, nous étions très inquiets pour les huîtres. »

« Nous ne pouvons pas supprimer le test de la souris, imposé par Bruxelles, mais je vais travailler avec vous pour voir comment donner un coup d'accélérateur à la recherche sur les tests chimiques. Deux à trois ans, c'est trop long », répond le ministre.

Marc Druart évoque ensuite la nécessité d'un « fonds pérenne » pour les calamités agricoles ou encore des aides pour l'installation des jeunes ostréiculteurs. Le ministre suggère « d'utiliser une partie des crédits de la PAC (Politique agricole commune) pour créer un système de protection » en période de fermeture et confirme la mise en place de nouveaux prêts pour les jeunes aquaculteurs. Sylvie Latrille, ostréicultrice, intervient sur la protection de l'environnement. Le ministre s'engage sur de nouvelles normes des rejets en mer.

Il s'enthousiasme aussi pour le projet de culture en eau profonde, au pied de la dune.

« Il est intéressant qu'on prolonge ce contact », conclut Michel Barnier qui propose une réunion à Paris avant la fin du mois de juin.

3. Au port d'Arcachon. Sur le quai du port de pêche d'Arcachon, Michel Barnier est accueilli par le directeur général Alain Gautier et le directeur du port de pêche Yves Herszfeld. Il va ensuite s'entretenir avec les représentants du Comité local des pêches, Pierre Dufailly, Alain Jerez, Franck Lalande et Alain Argelas.

Premier sujet de la rencontre, la diversification de la pêche, une demande étant formulée afin de «

recupérer » un PME (Permis de mise en exploitation de navires) pour pêcher les céphalopodes (mollusques). Pour cela, les professionnels doivent avoir des navires techniquement adaptés. Un PME existe sur l'Aquitaine (actuellement non exploité) et les pêcheurs demandent à ce qu'il ne retombe pas dans le pot commun, mais leur soit attribué. Les pêcheurs arcachonnais sont prêts depuis trois ans (toutes les étapes préalables ont été franchies), mais attendent l'autorisation. Michel Barnier les assure de son soutien : « Je vais vous aider, le projet est très positif. » D'autant plus qu'il s'agit de pêche durable.

Autre dossier sur lequel s'arrête d'ailleurs le ministre, le plan d'action pour une pêche durable et responsable (à finaliser) bâti sur quinze mesures, dont la réduction des navires de pêche au gazole (recherches sur les moteurs notamment). En réponse à une question posée, le ministre indique qu'un « bilan sur l'année sera fait et les aides rééchelonnées ». Il souligne que le plan d'actions a été abondé à hauteur de 310 millions d'euros sur trois ans.

Enfin, Michel Barnier insiste sur l'attention qu'il porte aux « contrats bleus », soit un contrat spécifique au métier et à la taille des navires, les professionnels s'engageant à mettre en œuvre des mesures de développement durable comme le ramassage des déchets et la réduction de l'effort de pêche.

Sud ouest le mercredi 7 mai 2008

GLOSSAIRE :

Anatidés	famille d'oiseaux appartenant à l'ordre des ansériformes (palmipèdes) pour la plupart liés au milieu aquatique (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines). Elle comprend les cygnes, canards, bernaches, oies...
Armement	société détenant un ou plusieurs navires prenant en charge les coûts de fonctionnement et les investissements nécessaires et se rémunérant sur les ventes du produit de la pêche.
Biotope	ensemble d'éléments caractérisant un milieu physico-chimique déterminé et uniforme qui héberge une flore et une faune spécifiques (la biocénose). L'association du biotope et de la biocénose constitue un écosystème.
Captage	opération consistant à fixer les larves d'huîtres sur les collecteurs.
Chai ostréicole	cabane traditionnelle des ostréiculteurs où sont réalisées les activités de production.
Chalutier	navire de pêche utilisant un engin nommé chalut, filet de pêche en forme de poche, tracté par le navire pendant la durée du "trait". Les chalutiers pratiquent un "art trainant".
Collecteur	support sur lequel vont se fixer les larves d'huîtres. Traditionnellement, les collecteurs sont des tuiles chaulées placées dans des cages en bois. On peut trouver actuellement d'autres collecteurs, tels que tubes, pochons, coupelles, plénos.
Conchyliculture	la conchyliculture regroupe les activités aquacoles d'élevage de coquillages tels que l'huître (ostréiculture), la moule (mytiliculture), la palourde (vénériculture), la coque (cérestoculture).
Craste	une craste désigne, dans les Landes de Gascogne, un fossé de drainage, généralement creusé dans le sable, aménagé pour assainir la lande humide. En usage depuis des siècles, la craste se généralise au milieu du XIX ^e siècle afin de faciliter l'écoulement des eaux et rendre possible la mise en culture du pin maritime. Le terme est passé dans le vocabulaire régional courant.
Dégustation	activité de commercialisation des huîtres marchandes. Sur le Bassin d'Arcachon, celle-ci peut-être pratiquée sur l'installation à terre située sur le DPM mais est soumise à une réglementation stricte, limitant les produits proposés au consommateur aux huîtres, pain, beurre, citron, vin ainsi qu'aux autres produits de l'exploitation (palourdes pour les CPP...)
Détroquage	opération consistant à décrocher les jeunes huîtres des collecteurs.
Effort de pêche	pression exercée sur un stock halieutique par les activités de pêche qui prélèvent ainsi une portion du stock (représentant la mortalité par pêche). La gestion d'un stock passe par une régulation de l'effort de pêche qui se fait en maîtrisant la capacité de pêche des unités de pêche (puissance motrice, effectif embaqué, caractéristiques des engins de pêche, temps d'immersion des engins de pêche...)
Epizootie	maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes,
Estran	zone de balancement des marées, comprise entre le niveau des basses mer de vives eaux et celui des hautes mer de vives eaux.
Expédition	ensemble des opérations pratiquées par un expéditeur permettant de préparer pour la consommation humaine directe des coquillages vivants, répondant à des critères de salubrité satisfaisants. L'expédition regroupe les opérations de: réception, lavage, calibrage, finition, conditionnement et conservation avant transport.
Fileyeur	navire de pêche utilisant comme engin des filets de divers types (droits, tramail...) mouillés dans la masse d'eau au fond, entre deux eaux ou en surface durant une durée déterminée puis relevés. Les fileyeurs pratiquent un "art dormant".
Finition	dernière étape du cycle de production de l'huître. En fin d'élevage et avant la mise en marché, l'opération de finition consiste à placer l'huître sur un parc qui dispose des qualités nécessaires à l'engraissement du mollusque, à l'acquisition de qualités organoleptiques, au corsage de la coquille...
Halophile	espèce qui se développe dans un milieu salé.
Huître japonaise	l'huître japonaise <i>Crassostrea gigas</i> , originaire du Pacifique Nord, est l'espèce d'huître creuse actuellement élevée en France et ayant remplacé l'huître portugaise suite à l'épizootie ayant frappée celle-ci dans les années 70,

Huître plate	appelée aussi gravette, l'huître plate <i>Ostrea edulis</i> est l'espèce d'huîtres avec laquelle l'ostréiculture du Bassin d'Arcachon a débuté. Particulièrement sensible à deux maladies dévastatrices, elle représente aujourd'hui de faibles volumes de production au niveau national. Sur le Bassin d'Arcachon, la gravette n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état sauvage.
Huître portugaise	l'huître portugaise, <i>Crassostrea angulata</i> , est introduite sur les côtes françaises suite à une tempête, en 1868, qui provoqua la perte de la cargaison du navire <i>Le Morlaisien</i> qui ramenait ces huîtres du Portugal.
Huîtres de demi élevage	huîtres encore appelées huîtres de 18 mois, marquant la moitié du cycle de production de l'huître, qui peut durer de 2 à 4 ans. Certains ostréiculteurs se spécialisent sur une partie du cycle de production, soit en produisant des huîtres du naissain au demi élevage, qu'ils vendent par la suite, soit en produisant leurs huîtres marchandes sur cycle court, en achetant du demi élevage et en ne produisant pas leur naissain.
Infratidale	qualifie la zone côtière continuellement immergée et les espèces qui y vivent.
Intertidale	on qualifie une espèce d'intertidale une espèce qui vit dans la zone de balancement des marées (estran).
Licence	mesure de gestion permettant de limiter l'accès à une pêcherie. La licence est fréquemment attribuée à un navire, renouvelable et non cessible.
Loubine	appellation locale du bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>)
Mareyeur	commerçant qui achète des produits de la mer à la filière pêche, le plus souvent en criée et qui se charge de la transformation, du conditionnement et de la distribution vers les circuits de vente au détail de ces produits.
Médiolittoral	Partie de l'espace littoral comprise entre les niveaux des plus hautes et des plus basses mers.
Métaplan	méthode d'animation de groupes dans lesquels des avis sont développés, une compréhension commune est construite et les objectifs, les recommandations et les plans d'action sont formulés pour se concentrer sur le problème et ses solutions possibles.
Muge	appellation locale du mulet (<i>Mugil spp.</i>)
Naissain	nom donné aux larves d'huîtres que les ostréiculteurs cherchent à fixer sur les collecteurs. Par extension, jeunes huîtres de moins d'un an.
Nourricerie	zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile durant les premiers mois ou les premières années de leurs vies, pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par plusieurs espèces
Parc ou concession	surface du Domaine Public Maritime concédée à l'ostréiculteur par l'administration. Les conditions d'accès au DPM sont avant tout des conditions de formation, avec nécessité de disposer d'un diplôme de niveau V en aquaculture.
Pescatourisme	activité de transport de passagers sur les navires professionnels de pêche et conchyliculture permettant aux professionnels de faire découvrir leurs métiers.
Phanérogame	végétal ayant des organes de reproduction apparents et facilement observables, fleurs et cônes. Les plantes phanérogames appartiennent au groupe des Cormophytes, regroupant les plantes terrestres supérieures, par opposition au groupe des Thallophytes, auquel appartiennent les algues.
Phytocénose	ensemble de végétaux participant à la biocénose associée à un biotope particulier.
Pignots	piquet en bois servant à délimiter les parcs à huîtres. L'action de planter les pignots est le « pignolage ».
Pinasse	ancien bateau ostréicole à fond plat en bois de pin, typique du Bassin d'Arcachon, traditionnellement utilisé par les pêcheurs et ostréiculteurs et aujourd'hui reconverti à la plaisance. Anciennement mue par le vent, elle est généralement équipée de moteurs diesel à la sonorité caractéristique.
Poche ostréicole	constituée de grillage en plastique, la poche permet d'accueillir les huîtres à des densités maîtrisées et à l'abri des prédateurs. Elles sont ensuite placées sur les tables ostréicoles. On dit que les huîtres sont élevées en surélevé, par opposition à la culture au sol.

Purificateur	le purificateur exerce une activité de purification. La purification consiste à traiter les coquillages provenant de zones dont la bactériologie ne répond pas aux critères nécessaires à la sécurité du consommateur. Ceci en les immergeant durant une durée suffisante dans de l'eau de mer propre ou rendue propre.
Quartier maritime	subdivision de l'arrondissement maritime. Le quartier maritime est dirigé par un administrateur; il peut être divisé en sous-quartiers, subdivisés en syndicats,
Schorre	mot d'origine flamande : zone côtière correspondant à la partie supérieure de l'étage médiolittoral, située au-dessus du niveau des hautes mer de mortes eaux et la partie inférieure de l'étage supralittoral, situé au-dessus des hautes mer de vives eaux. Le schorre est constitué par des vasières colonisées par la végétation halophile. On peut distinguer : <ul style="list-style-type: none"> * Le haut schorre : recouvert uniquement par les plus grandes marées ; * Le moyen schorre : atteint par toutes les grandes marées ; * Le bas schorre : non recouvert par les marées de morte eau.
Slikke	mot d'origine flamande désignant les biotopes littoraux situés dans la zone intertidale, au niveau de l'étage médiolittoral, et constitués par les vasières nues découvertes à marée basse.
Statut CPP	statut qui permet de pratiquer à la fois les activités de pêche et de conchyliculture.
Supra-littoral	étage du domaine benthique littoral où se localisent les organismes qui supportent ou exigent une émergence continue. Les immersions véritables y sont exceptionnelles. Il s'agit d'un étage où l'humectation se fait principalement par les embruns.
Tables ostréicoles ou chantiers	socle composé de barres métalliques sur lesquelles les poches sont arrimées. Élément indispensable à la culture en surélevé.
Tchanquée	le terme « tchanquée » (prononcez tianqué) est la francisation du participe passé gascon <i>tchancat</i> , « fiché sur des piquets, monté sur des échasses ». Une cabane tchanquée est une cabane en bois perchée sur pilotis typique du Bassin d'Arcachon.
Tirant d'eau	hauteur de la partie immergée de la coque d'un navire à flot. Cette hauteur correspond à la verticale entre la ligne de flottaison et le point le plus bas de la coque
Tuile chaulée	tuile canal (demi cylindre) enduite d'un mélange de chaux et de sable destinée à recueillir les larves d'huîtres.
Vénériculture	culture de la palourde, essentiellement la palourde japonaise (<i>Ruditapes philippinarum</i>)
ZNIEFF	on distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés.
Zones de frai	aire dans laquelle les animaux, poissons principalement, se réunissent périodiquement pour leur reproduction et où ils déposent leurs œufs.
Zostère	plante sous-marine phanérogame que l'on retrouve sur l'estran. Leur rôle biologique et sédimentaire est essentiel.

Liste des sigles et abréviations :

AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
AGLIA	Association du Grand Littoral Atlantique
AMAP	Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AMP	Aires Marines Protégées
CER France Gironde	Centre d'Economie Rurale France Gironde
CLPMEM	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
COBAN	Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord
COBAS	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
CODEV	Conseil de Développement
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CPP	Conchyliculture Petite Pêche
CLPMEM	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
DATAR	Délégation à l' Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DPM	Domaine Public Maritime
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
DRAM	Direction Régionale des Affaires Maritimes
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ETP	Equivalent Temps Plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEP	Fonds Européen pour la Pêche
FIN	Fédération des Industries Nautiques
GAL	Groupe d'Action Locale
GIP Littoral	Groupement d'Intérêt Public Littoral
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
GRAPE (laboratoire GRAPE de l'Université de Bordeaux 4)	Groupe de Recherche en Analyse et Politique Economique
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer
MEEDDAT	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
OP	Organisation de Producteurs
PNR	Parc Naturel Régional
PRIEBA	Portail de Ressources et d'Informations sur l'Environnement du Bassin d'Arcachon
PSIC	Proposition de Site d'Intérêt Communautaire
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schémas de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SEPANSO	Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SIBA	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SQM	System Quality Management
SRCAA	Section Régionale Conchylicole Arcachon Aquitaine
SYBARVAL	Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon et du VAL de l'Eyre
TBT	Tributyl étain
TER	Train Express Régional
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale

Bibliographie

Préfecture de la Gironde – Service Maritime et de Navigation de la Gironde, août 2004. « *Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d’Arcachon* ». Ministère de l’Équipement, des Transports et du Logement, 132 pages.

BOUCHET J-M., DELTREIL J-P., MANAUD F., MAURER D., TRUT G. Septembre 1997. « *Étude intégrée du Bassin d’Arcachon* ». IFREMER. 5 tomes.

- tome 1 - physique
- tome 2 - qualité de l’eau et des sédiments
- tome 3 - biologie
- tome 4 - activités
- tome 5 - activités ressources vivantes

CAILL-MILLY N, DUCLERCQ B, MORANDEAU G, Août 2006. « *Campagne d’évaluation du stock de palourdes du bassin d’Arcachon* » – Année 2006. IFREMER, 52 pages.

SRCAA, CER France Gironde, GRAPE Université de Bordeaux 4, 2007. « *Observatoire socio-économique et technico-environnemental de la filière ostréicole sur le bassin d’Arcachon* » – Années 2004, 2005 et 2006. Préfecture de la Gironde, Conseil Général de la Gironde, Région Aquitaine, SRCAA, 53 pages.

Conseil général de la Gironde, 2005. « *Au fil de l’eau du Médoc au Bassin d’Arcachon – Appel à projets pour une gestion intégrée des zones côtières* ». Conseil Général de la Gironde, 77 pages.

Connole Q, Riou A. « *L’Aquitaine, une sacrée pêche* ». CRPMEM – CODIMAR/SOPEXA, 13 pages. 2004

Agence des aires marines protégées, février 2008. « *Les Aires Marines Protégées* ». Ministère de l’Écologie, du Développement et de l’Aménagement Durable, 4 pages.

Mission Formation Emploi DFPA, 2006. « *La relation Formation Emploi* » – Diagnostic Territorial 2006. Région Aquitaine, 37 pages.

Cabinet conseil IDRA Environnement, juin 2006. « *Schéma directeur du traitement des vases portuaires* ». Conseil Général de la Gironde, 174 pages.

IFREMER, Université de Bordeaux I, 2008. « *Impact potentiel des activités nautiques sur la qualité des eaux du Bassin d’Arcachon* ». IFREMER, 35 pages.

Conseil régional d’Aquitaine, 11 avril 2005. « *Délibération sur l’adhésion au Groupe d’Intérêt Public « Littoral Aquitain »* ». Conseil régional d’Aquitaine.

Association « Navicule Bleue », septembre 2003. Les Claires d’Arvert – « *Centre d’Aide par le Travail Site ostréicole Traditions Animations* ». 47 pages.

Association « Navicule Bleue », septembre 2003. « *Les Claires d’Arvert* » - « *Centre d’Aide par le Travail / Ateliers de production. Association* », 102 pages.

AGM Emploi et Handicap entre Mer et Terre, 2007. Atelier des Gens de Mer – « *Projet territorial Port de la Cotinière Ile d’Oléron* ». Business Plan. AGM Emploi et Handicap entre Mer et Terre, 52 pages.

A’urba, janvier 2008. « *Préparation de la révision du SCOT Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre – Etat des lieux et questions posées* ». SIBARVAL, 124 pages.

Daney C., BOYE M, septembre 2005. Une histoire du Bassin – « *Arcachon entre landes et Océan* ». Mollat Editions, 287 pages. ISBN 2-909351-14-9.

Laboratoire environnement ressources d’Arcachon – « *Résultats de la Surveillance de la Qualité du Milieu Marin Littoral, Edition 2008* ». Résultats acquis jusqu’en 2007. Ifremer/RST.LER/AR/08.002, 82 p.

S. Muchiut, N. Susperregui, juillet 2007. « *Etat des lieux de la ressource anguille et de son environnement dans le bassin d'Arcachon et ses bassins versants associés* ». IMA et CLPMEM d'Arcachon, participation CRPMEM Aquitaine. 102 p.

Muchiut, Susperregui, Soulier. Février 2008. « *Valorisation patrimoniale des écosystèmes littoraux en regard de la pêche professionnelle* ». AGLIA. 78 p.

Caill-Milly et al. Dec.2001. « *La petite pêche en Aquitaine – Le Bassin d'Arcachon : Halieutique, socio-économie, usages et réglementations* » 1999-2000. Ifremer. 156 p.

CRPMEM, extraction juillet 2008. Base de données pêche Aquitaine. Outil de suivi de la filière recensant les informations détenues par OP ARCACOOP, OP CAPSUD, CMA, CLPMEMs, Criées, l'administration des Affaires Maritimes, SIH de l'Ifremer.

Sites internet

Population légales 1999 pour la France, ses régions et ses départements [en ligne]. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, [consulté le 21 octobre 2008]. Disponible sur :
<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/>

www.aires-marines.fr

Evolution des passes du Bassin d'Arcachon depuis 1768 [consulté le 30 mai 2008] :
<http://leonc.free.fr/histoire/passes/passes.htm>

Appel à projets GIZC [consulté le 12 juin 2008] : <http://www.territoires-littoraux.com/>

Le Bassin d'Arcachon [consulté en août et septembre 2008] : <http://bassin.arcachon.free.fr/>

Histoires locales du Bassin d'Arcachon – Pays de Buch [consulté en septembre 2008] :
http://www.bassin-d-arcachon.com/histoires_locales.aspx

Société historique du Bassin d'Arcachon [consulté le 20 août 2008] : <http://www.arcaweb.net/arcaweb/societe-historique/art1/passes.asp>

Les pinasses : <http://visuel.free.fr/>

Bibliographie du Bassin d'Arcachon : <http://htba.free.fr/>

Guide du littoral de Gironde : <http://www.littoral33.com/>

Préfecture de Région, la Pêche en Aquitaine :
http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/politiques/deveco/activites_eco/peche.shtml

Archives institutionnelles de l'IFREMER : <http://www.ifremer.fr/docolec/notice/2001/notice1660.htm>